NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE
E/CN.12/841
22 avril 1969

FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session
Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

PROJET DE RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
SIGLES	vi	
INTRODUCTION	1	1
PREMIERE PARTIE. ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE GENERAL	2 - 343	1
A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES	16 - 28	6
Comité régional des normes électriques	18 - 19	6
Groupe régional sur les interconnections électriques	20 - 21	7
Groupe régional sur les tarifs de l'électricité	22 - 24	8
Groupe de Travail sur les transports maritimes et le développement portuaire	25 - 26	9
Sous-Comité de coordination statistique de l'Amérique centrale	27	10
Autres réunions en liaison avec les travaux du Comité de Coopération économique de l'Amérique centrale	28	10
B. ACTIVITES DU SECRETARIAT	29 - 315	12
DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30 - 60	12
DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES	61 - 73	22
DIVISION DE POLITIQUE COMMERCIALE	74 - 92	28
PROGRAMME MIXTE POUR L'INTEGRATION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	93 - 110	33
PROGRAMME DES TRANSPORTS	111 - 131	39
DIVISION MIXTE CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE ..	132 - 148	44
PROGRAMME RELATIF AUX RESSOURCES NATURELLES ET A L'ENERGIE	149 - 158	50
DIVISION DE STATISTIQUE	160 - 179	59
CENTRE DE PROJECTIONS ECONOMIQUES POUR L'AMERIQUE LATINE	180 - 196	60
GROUPE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	197 - 203	65
ACTIVITES DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT	204 - 220	67

/BUREAU DE

	Paragraphes	Pages
BUREAU DE MEXICO	221 - 244	72
BUREAU DE WASHINGTON	245 - 248	79
BUREAU DE RIO DE JANEIRO	249 - 256	79
BUREAU DE MONTEVIDEO	257 - 269	81
BUREAU DES CARAIBES	270 - 291	85
BUREAU DE BOGOTA	292 - 305	92
SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES	306 - 315	96
C. REUNIONS ET CYCLES D'ETUDES	316 - 330	99
Cycle d'Etudes sur l'organisation et la réalisation des recensements de population et logement en Amérique latine	316 - 320	99
Comité Consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement: Groupe d'Amérique latine	321	101
Troisième Cours régional sur la politique commerciale	322 - 323	102
Cycle d'Etudes sur les statistiques, la comptabilité et les charges des entreprises de chemins de fer	324 - 329	102
Dixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine	330	104
D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES	331 - 343	105
Institutions spécialisées	332 - 334	105
Centre Latino-américain de Démographie (CELADE)	335	106
Organisation des Etats Américains (OEA)	336 - 338	106
Comité inter-américain de développement agricole	339	107
Banque inter-américaine de développement	340 - 341	107
Organismes d'intégration et autres organes régionaux	342 - 343	107
DEUXIEME PARTIE. TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION.	344 - 474	108
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATIONS DES TRAVAUX	344 - 359	108
Séances d'ouverture et de clôture	344 - 350	108
Participants	351 - 355	109

/Pouvoirs

		Paragraphes	Pages
	Pouvoirs	356	110
	Election du Bureau	357	110
	Organisation des travaux	358 - 359	110
B.	ORDRE DU JOUR	360	112
C.	RESUME DES DEBATS	361 - 474	114
	Introduction	361 - 362	114
	Amendements du réglement intérieur	363	115
	Bilan de la situation actuelle et de la première Décennie du développement	364 - 401	115
	Stratégie du développement pendant la prochaine décennie	402 - 437	126
	La politique commerciale extérieure de l'Amérique latine	438 - 453	136
	Institut latino-américain de planification économique et sociale	454 - 467	141
	Centre latino-américain de démographie (CELADE)	468 - 472	145
	Session biénnale du Comité plénier	473 - 474	146
TROISIEME PARTIE.	RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIEME SESSION	475 - 476	147
QUATRIEME PARTIE.	PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	477	171
CINQUIEME PARTIE.	PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE	478	173
Annexe I.	LISTE DES DELEGATIONS		A-1
Annexe II.	PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PLENIER		A-13
Annexe III.	RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR (POLITIQUE COMMERCIALE DE L'AMERIQUE LATINE)		A-23

/SIGLES

SIGLES

ALAF	Association latino-américaine des chemins de fer
ALALE	Association latino-américaine de libre-échange
BCIE	Banque centraméricaine d'intégration économique
BCT	Bureau de la coopération technique de l'Organisation des Nations Unies
BID	Banque interaméricaine de développement
BNDE	Banque nationale de développement économique (Brésil)
CADI	Commission consultative du développement industriel
CARIFTA	Association de libre-échange des Antilles
CCE	Comité de coopération économique de l'Amérique centrale
CECLA	Commission spéciale de coordination latino-américaine
CELADE	Centre latino-amércain de démographie
CEMLA	Centre d'études monétaires latino-américaines
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine
CIAP	Commission interaméricaine de l'alliance pour le progrès
CIDA	Comité interaméricain de développement agricole
CIER	Comité pour l'interconnexion électrique régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CORDIPLAN	Bureau central de coordination et de planification (Venezuela)
CREFAL	Centre régional d'éducation de base pour l'Amérique latine
ECCM	Marché commun des Antilles orientales
ESAPAC	Ecole supérieure d'administration publique de l'Amérique centrale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
GAFICA	Groupe consultatif de la FAO pour l'intégration économique de l'Amérique centrale
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IASI	Institut interaméricain de statistique
ICATI	Institut centraméricain de recherche et de technologie industrielle
IISA	Institut interaméricain des sciences agricoles

ILAFA	Institut latino-américain du fer et de l'acier
ILPES	Institut latino-américain de planification économique et sociale
ODECA	Organisation des états centraméricains
OEA	Organisation des états américains
OIT	Organisation internationale du travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONRAP	Bureau national de rationalisation et de formation de l'Administration publique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIECA	Secrétariat permanent du Traité général d'intégration de l'Amérique centrale
SUDENE	Surintendance du développement du Nord-Est (Brésil)
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), qui est le vingtième, porte sur la période allant du 20 Avril 1968 au 23 Avril 1969.[1/] Il est présenté au Conseil économique et social pour examen, conformément aux dispositions du paragraphe 12 du mandat de la Commission qui stipule que la Commission devra soumettre au Conseil une fois par an, un rapport complet sur ses activités et projets, y compris ceux de ses organes subsidiaires.

PREMIERE PARTIE

ACTIVITES DE LA COMMISSION DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE GENERAL

2. L'une des tâches primordiales du Secrétariat au cours des derniers mois a été la préparation d'un programme pour la seconde Décennie de l'Organisations des Nations Unies pour le développement. Il a été établi que la croissance économique de l'Amérique latine au cours des années 60 a été extrêmement lente e irrégulière, avec une augmentation annuelle moyenne du produit national brut de moins de 4.5 pour cent dans la région prise dans son ensemble, c'est-à-dire à peine 1,5 pour cent par habitant et par an.

3. Par conséquent, la CEPAL a renouvelé ses efforts pour rechercher des orientations stratégiques et des mesures qui, tout en posant des objectifs spécifiques de croissance, contribueront à accélérer le développment, tant sur le plan national que régional.

4. Dans cet esprit la CEPAL a organisé un certain nombre de réunions régionales, a participé à d'autres réunions et a préparé un programme d'action qui sera discuté lors de la Treizième Session (E/CN.12/826). Dans ce programme, la CEPAL indique les mesures et les mécanismes institutionnels qui devraient être adoptés pour que

---

1/ Pour le dix-neuvième rapport annuel de la Commission, voir les Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session, Supplément Nº 4, (E/4499).

les économies latino-américaines soient moins vulnérables et pour réduire les étranglements extérieurs. En même temps, il étudie la stratégie ainsi que les principaux objectifs et les mesures de politique économique qui devraient être adoptés par les pays d'Amérique latine au cours de la seconde Décennie pour le développement.

5. Parallèlement à ce travail, une attention croissante a été accordée aux problèmes d'intégration régionale, en particulier dans le Marché commun centre-américain, où les travaux portèrent essentiellement sur les problèmes de l'énergie électrique et des transports; au Secrétariat de l'ALALE où la CEPAL a continué ses efforts pour trouver des solutions techniques à certains problèmes qui faisaient obstacle à l'application du Traité de Montevideo; et à la Commission conjointe du groupe des Andes ainsi qu'à l'Association du libre échange des Caraïbes (CARIFTA) nouvellement créée.

6. Il faut noter que le Gouvernement de Trinidad et Tabago a fourni les bureaux et le personnel local, pour le Bureau des Caraïbes. De même, le Gouvernement de Colombie a fourni des bureaux et du matériel, une assistance locale et un économiste pour le Bureau de Bogota, tandis qu'un autre économiste était fourni par le Gouvernement du Venezuela. Récemment, un accord a été conclu avec le Ministère de la Planification du Brésil concernant la création d'un bureau commun qui remplacerait l'ancien Centre pour le développement économique de la CEPAL/BNDE; le Ministère fournirait les bureaux et le personnel local, et financerait les frais de fonctionnement.

7. Malgré ses responsabilités croissantes, y compris celles concernant le Groupe des Andes et la CARIFTA, le secrétariat n'a pas augmenté son personnel en 1968 et, de ce fait, a été obligé de limiter le programme au travail pouvant être accompli avec les ressources disponibles: ce travail fut orienté, de préférence, vers des recherches visant à définir une stratégie et une politique de développement économique et social pour l'Amérique latine, tant sur un plan global que sectorial, destinées à aider les gouvernements de l'Amérique latine en matière de politique commerciale et d'intégration économique et, enfin, à collaborer dans les activités d'assistance technique, y compris les cours et cycles d'études.

/8. Comme

8. Comme toujours, la CEPAL a poursuivi ses programmes de coopération avec les autres organismes inter-américains chargés d'accélérer les mouvements d'intégration et de réaliser les objectifs de bien-être dans la région. Ainsi, au mois de mai, le Secrétaire exécutif a assisté à la Réunion des ministres des affaires étrangères du Bassin du Rio de la Plata qui a eu lieu à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, et au cours de laquelle il a lu un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; dans ce message, le Secrétaire général exprimait sa volonté d'étudier les recommandations de la réunion afin que l'Organisation des Nations Unies puisse apporter sa meilleure collaboration.

9. La visite que M. Galo Plaza, le nouveau Secrétaire général de l'OEA, a faite au Quartier général de la CEPAL à la fin du mois de juillet, a fourni une occasion aux deux organismes pour discuter des plans communs. A la fin d'une série de réunions, il a souligné l'importance qu'il y avait de coordonner l'action de la CEPAL et celle de l'OEA, dans un esprit de coopération mutuelle, pour atteindre les buts communs et pour accélérer le développement de l'Amérique latine.

10. Du 6 au 13 août 1968 le Secrétariat de la CEPAL reçut la visite du Comité des Sept chargé d'étudier la réorganisation du Secrétariat, sous la présidence de M. C.V. Narasimhan, Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et Chef de cabinet du Secrétaire général. Le Comité était composé de MM. Manuel Perez Guerrero, Luis Ignacio Pinto, Bernard de Monthon, Platon D. Morozov, Andrew A. Stark et W.H. Zichl. Du matériel d'information de diverse nature fut préparé et mis à la disposition du Comité.

11. Au cours de la première semaine de novembre, une Mission commerciale canadienne, ayant à sa tête trois membres du Cabinet, se rendit à la CEPAL afin de discuter avec ses hauts-fonctionnaires des moyens de renforcer les liens existant entre le Canada et l'Amérique latine.

12. Au mois de juin, la CEPAL a fourni ses services à un Cycle d'études régional pour l'Amérique latine sur les Techniques et procédures d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies.

/Ce fut

Ce fut le premier d'une série organisée par l'Institut de formation professionnelle et de recherches de l'Organisation des Nations Unies (UNITAR) pour remplacer le Programme de formation technique et de procédures d'assistance technique. Les principaux aspects du problème furent traités au cours de ce cycle d'études, et des communications furent faites pour les représentants régionaux des agences spécialisées; quinze fonctionnaires de douze pays d'Amérique latine, et six représentants du Programme de l'ONU pour le développement et de la CEPAL y participèrent.

13. La CEPAL a également fourni ses services pour la septième Table ronde des éditeurs de l'OPI, convoquée en septembre par le Service de l'information, dans le but de fournir un forum au cours duquel d'éminentes personnalités de la région et des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ont pu discuter de certains problèmes importants auxquels l'Organisation des Nations Unies se trouve confrontée. 45 participants de 23 pays et organisations internationales assistèrent à la réunion; parmi eux, José Rolz-Bennett, Secrétaire général adjoint aux Affaires Politiques Spéciales, Agha Abdul Hamid, Sous-Secrétaire général à l'Information, et le Secrétaire exécutif de la CEPAL. Une série de recommandations visant à améliorer la diffusion de l'information concernant les activités de l'Organisation des Nations Unies fut approuvée, et le rôle important joué par les moyens d'information dans l'orientation de l'opinion publique fut souligné.

14. Du 3 au 12 mars, la Réunion Régionale des Représentants Permanents de l'Amérique latine et des Caraïbes eut lieu au Siège de la CEPAL. Elle fournit l'occasion d'un échange de vues sur le travail effectué dans la région par le Fonds spécial de l'Organisation des Nations Unies et le Programme de Développement en général. Le Secrétaire Exécutif de la CEPAL fit une déclaration dans laquelle il décrivit certains travaux effectués récemment par le Secrétariat et indiqua les principaux aspects dont s'occupera la Commission dans ses activités futures. Furent également orateurs à l'assemblée générale : M. David Owen, Administrateur Délégué du PNUD, M. Gabriel Valdés, Ministre des

/Affaires Etrangères

Affaires Etrangères du Chili, M. Galo Plaza, Secrétaire Général de l'Organisation des Etats Américains, M. Paul-Marc Henri, Administrateur Assistant et Directeur Associé du Bureau des Opérations et de la Programmation du PNUD, et M. Patricio Silva, Sous-Secrétaire pour les Affaires Etrangères du Chili.

15. Trois numéros du Bulletin Economique de l'Amérique Latine furent publiés. Le Vol. XIII, Nº 1, contient un article sur "L'Amérique latine et la seconde période de Sessions de l'UNCTAD", les textes de la Charte de Tequendama (approuvée par les pays membres de la Commission Spéciale de la Coordination Latino-américaine), et la Charte d'Alger approuvée par la Réunion des Ministres du Groupe des 77, le 24 Octobre 1967, ainsi qu'un rapport sur les activités récentes de la CEPAL. Le Vol. XIII, Nº 2 contient les articles suivants: "Le vingtième anniversaire de la CEPAL", "Les Investissements dans l'Industrie Pétrolière d'Amérique latine", "La politique sociale et les mutations sociales", "La sécurité sociale et le développement: l'expérience de l'Amérique latine"; "Les programmes de développement local intégral en Amérique latine", "L'urbanisation de la Société en Amérique Latine" et "Les activités récentes de la CEPAL". Le Vol. XIV, Nº 1, a également été publié; son contenu est le suivant: "Le financement du développement régional" par Henry-Simon Bloch; "Les Organisations Internationales et leur rôle dans la promotion des exportations d'Amérique latine"; et "Le transfert de la Technologie et son rapport avec la politique commerciale et la promotion des exportations d'Amérique latine".

A. ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

16. Cette section du Rapport couvre les activités du Comité du Commerce et du Comité Centraméricain de Coopération Economique (CCE). Le premier ne s'est pas réuni depuis la onzième session de la Commission; par conséquent, les travaux du Secrétariat en matière de commerce sont décrits dans la section de ce rapport concernant la Division de Politique Commerciale (voir paragraphes 74-87).

17. Le Comité Centraméricain de Coopération Economique ne s'est pas réuni depuis sa neuvième session de janvier 1966, mais ses sous-comités et groupes de travail se sont réunis. Leurs activités sont décrites ci-dessous.

Comité Régional des Normes Electriques

Seconde session: Tegucigalpa, du 2 au 6 mai 1968
Président: M. Omar F. del Cid (Honduras)
Rapporteur: M. Mario Hidalgo (Costa Rica)

18. Le Comité Régional des Normes Electriques créé par la résolution 19 SC.5 du Sous-Comité d'Amérique Centrale pour l'Electrification et les Ressources Hydrauliques, lors de sa troisième session (septembre 1966), s'est réuni pour la première fois à Managua, en décembre 1966. Cette agence technique est responsable de l'orientation et de la direction d'un programme régional de normalisation de l'équipement et du matériel électrique, ceci étant l'un des nouveaux objectifs du processus de développement intégré de l'énergie électrique en Amérique Centrale. Lors de sa seconde session, le Comité a examiné les progrès effectués dans la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors de sa première session, et a approuvé le programme de travail pour 1968-69 comportant la préparation d'un projet de normes concernant les tensions de distribution ainsi qu'une première Terminologie pour l'industrie électrique basée sur un glossaire élaboré par un groupe d'experts latino-américains. Il a également défini les relations procédurales entre le Comité Régional et l'ICAITI en ce qui concerne la création de normes centre-américaines.

/Troisième session:

Troisième session: Panama, du 18 au 23 septembre 1968
Président: M. Rafael Ayax Moscote (Panama)
Rapporteur: M. Noel Espinosa Chavarria (El Salvador)

19. Lors de sa troisième session, le Comité Régional des Normes Electriques a examiné les progrès réalisés dans le programme de standardisation de mai à août 1968, pour lequel il a bénéficié de la collaboration d'un expert désigné spécialement pour le programme et financé par les six pays, ainsi que d'un technicien de la Commission Fédérale de l'Electricité du Mexique. En outre, le Comité a approuvé les normes proposées pour définir les unités électriques; la terminologie utilisée dans l'industrie électrique pour ses travaux de génération, de transmission, de distribution et de consommation; les symboles pour les plans et les schémas électriques ainsi qu'une nomenclature type pour le matériel de distribution. Le Comité a estimé qu'il était nécessaire de développer l'analyse du système normalisé de codification pour le matériel et l'équipement utilisés pour lesdits travaux et de poursuivre le programme de travail adopté lors de sa précédente réunion.

Groupe Régional sur les Interconnections Electriques

Première session: Tegucigalpa, du 6 au 9 mai 1968
Président: M. Ernesto Crespo (Honduras)
Rapporteur: M. Octavio Salinas (Nicaragua)

20. Lors de sa troisième session (à Tegucigalpa, en septembre 1966), le Sous-Comité d'Amérique Centrale pour l'Electrification et les Ressources Hydrauliques insista sur le besoin du Marché Commun d'Amérique Centrale de posséder des instruments légaux, de caractère général, concernant les Normes pour le développement des programmes d'interconnection électrique entre les pays, et a demandé en même temps que soient définies les bases nécessaires - tant du point de vue technique que de celui de l'organisation - à la préparation d'une étude multilatérale des interconnections.

21. Conformément à cette recommandation, le Groupe Régional pour les Interconnections Electriques fut constitué et, lors de sa première réunion il a approuvé les grandes lignes d'un accord régional sur

/l'échange ainsi

l'échange ainsi que sur l'achat et la vente d'énergie électrique et a recommandé de préparer un projet d'accord correspondant par la SIECA. De même, il a demandé au Secrétariat de la CEPAL de préparer, avec l'assistance technique de la SIECA, et l'aide financière de la BCIE, une étude générale sur les possibilités d'interconnection électrique en Amérique Centrale.

Groupe Régional sur les Tarifs de l'Electricité

Première session: Tegucigalpa, du 2 au 6 mai 1968
Président: M. Mauricio Mossi (Honduras)
Rapporteur: M. Enrique Aguiluz (Guatemala)

22. Le Groupe Régional sur les Tarifs de l'Electricité a été créé par le Sous-Comité d'Amérique latine pour l'Electrification et les Ressources Hydrauliques lors de sa troisième session (Tegucigalpa, septembre 1966) au cours de laquelle il fut chargé d'examiner les facteurs qui déterminent le coût de l'énergie électrique, et de préparer une analyse comparative des politiques de règlementation et des structures tarifaires des pays d'Amérique Centrale, dans le but d'harmoniser les systèmes tarifaires de ce secteur.

23. Lors de la première réunion du Groupe, une première opération a été effectuée au niveau technique du programme régional pour l'harmonisation des systèmes tarifaires, en ce qui concerne les méthodes et les procédés de calcul et d'élaboration des tarifs de l'électricité. D'autres aspects ont également été examinés, et ce fut notamment le cas pour la réglementation de l'énergie électrique et le développement des marchés, ce qui peut affecter la structure et le niveau des tarifs.

24. Le Groupe Régional a examiné les facteurs qui déterminent les niveaux des prix de l'énergie électrique, les composantes des coûts, les expériences de chaque pays en matière de structures tarifaires, et les aspects généraux de la réglementation de l'énergie électrique. A cette occasion, il a également formulé des critères généraux sur les aspects financiers, les niveaux des prix et la politique tarifaire; défini un programme de recherche concernant la réglementation tarifaire, le développement des marchés et l'électrification rurale; et a approuvé

/les bases

les bases uniformes des facteurs qui devraient être pris en considération dans la fixation du prix de l'électricité, et dans l'établissement du glossaire des termes administratifs, financiers et comptables utilisés dans l'industrie électrique. Tout ceci constitue un ensemble de mesures qui permettront d'arriver à une harmonisation progressive des tarifs en Amérique Centrale.

Groupe de Travail sur les Transports Maritimes et le Développement Portuaire

Seconde session: Guatemala, du 9 au 13 septembre 1968
Président: M. Marco Antonio Cuevas (Guatemala)
Rapporteur: M. Edmundo Rostrand (Nicaragua)

25. Ce Groupe de Travail - organisme subsidiaire du Sous-Comité d'Amérique Centrale pour les Transports - s'est réuni pour la première fois à San Salvador (du 13 au 18 novembre 1967), et a indiqué à cette occasion qu'il était nécessaire de promouvoir la planification régionale des travaux portuaires et de la navigation maritime, de poursuivre les activités conduisant à la création d'une marine marchande centre-américaine, de stimuler la modernisation et la productivité des services portuaires et d'établir les institutions régionales nécessaires pour atteindre progressivement ces objectifs.

26. Lors de sa seconde session, le Groupe de Travail a recommandé la création d'une Commission centre-américaine des Autorités Portuaires. Cette Commission servirait d'organisme technique et consultatif pour faciliter l'élaboration et l'exécution de la politique portuaire régionale. De même, le Groupe de Travail a réaffirmé son soutien à toutes les démarches visant à créer des groupements d'armateurs et de chargeurs, et de mettre en place des autorités portuaires à compétence nationale. Car toutes ces institutions sont nécessaires pour le développement adéquat des activités de navigation en Amérique Centrale. Il a examiné les problèmes pratiques soulevés aux points terminaux par suite du grand nombre de documents de navigation requis et a défini certaines orientations destinées à résoudre ces problèmes. De plus, il a approuvé les bases d'un système uniforme de comptes et de statistiques, et a établi les principes du calcul des coûts et fixé la

/structure tarifaire

structure tarifaire en tant qu'élément d'un système d'information coordonné et rationnel qui est considéré comme un facteur essentiel du développement et du contrôle effectif des activités des terminaux portuaires.

Sous-Comité de Coordination Statistique de l'Amérique Centrale

Deuxième session spéciale: Guatemala, du 28 au 30 novembre 1968
Président: M. Edgardo Nájera Ochoa (Guatemala)
Rapporteur: M. Carlos Raudales (Honduras)

27. La seconde session extraordinaire eut pour objet l'examen du programme de recensement pour 1970. Le Sous-Comité a accepté que ce programme soit exécuté de manière coordonnée afin qu'il soit plus économique et plus bénéfique pour les pays concernés. Diverses mesures furent adoptées concernant le financement régional du programme, les problèmes de l'assistance technique et de la formation du personnel chargé du recensement dans les différents pays ainsi que les aspects exclusivement techniques qui retinrent l'attention immédiate.

Autres Réunions en liaison avec les travaux du Comité de Coopération économique de l'Amérique Centrale

28. Conformément au programme d'intégration économique de l'Amérique Centrale, la CEPAL a collaboré et participé aux réunions suivantes:

Trente-unième et trente-deuxième réunions du Conseil Exécutif centre-américain

Réunion Inter-Agences de Coordination SIECA/BCIE/CEPAL

Deuxième et troisième réunions ODECA/BCIE/SIECA/CEPAL inter-agences sur le Développement coordonné de l'infrastructure économique

Première et seconde réunions ODECA/SIECA/CEPAL inter-agences sur la coordination statistique

Réunion conjointe du CIAP et du Conseil économique Centre-Américain

Huitième et neuvième réunions de la Commission de Coordination des marchés et de la stabilisation des prix en Amérique Centrale

Comité Régional des Ressources Hydrauliques pour le projet hydrométéorologique de l'Amérique Centrale

/Réunion des

Réunion des Experts en Comptes Nationaux de l'Amérique Centrale

Cinquième session du Comité Consultatif de l'ALALE pour les questions monétaires

Comité Technique spécial des Gouverneurs des Banques Centrales d'Amérique latine pour les mécanismes compensatoires

Groupe de Travail des Experts gouvernementaux du Conseil Economique et Social Inter-Américain.

Quatrième session du Conseil d'Administration de l'Association Inter-Américaine pour la Productivité.

/B. ACTIVITES

B. ACTIVITES DU SECRETARIAT

29. Cette section et les suivantes traitent des activités du Secrétariat qui n'ont aucun rapport direct avec les attributions des organismes subsidiaires de la Commission.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

30. Au cours de la période concernée par ce rapport, la Division s'est occupée des travaux préparatoires entrepris par le Secrétariat pour la deuxième Décennie des Organisations des Nations Unies pour le Développement; de ce fait, les recherches concernant la situation économique actuelle ont été essentiellement concentrées sur la situation de l'économie de l'Amérique latine à la fin de la première Décennie pour le Développement et la mobilisation des ressources pour la deuxième Décennie. La première partie de cette recherche a été intégrée dans l'Analyse Economique de l'Amérique latine, 1968, et la deuxième partie est une étude spéciale devant être présentée lors de la 3ème session de la Commission (E/CN.12/827). Les travaux ont également porté sur l'examen de la distribution du revenu et des ressources humaines, ce dernier point conformément aux accords passés avec l'OIT dans le cadre du Plan d'Ottawa.

Etude sur la situation économique de l'Amérique latine

31. L'Analyse Economique de l'Amérique latine, 1968, (E/CN.12/825) a été achevée de façon à être présentée lors de la treizième session de la CEPAL. Elle se compose de deux parties principales: l'une d'elles décrit la situation de l'économie en Amérique latine à la fin des années 1960, tandis que la seconde analyse les tendances économiques en 1968. Les principales conclusions de la deuxième partie peuvent se résumer comme suit:

32. En 1968, l'évolution de l'économie latino-américaine a été beaucoup plus satisfaisante qu'en 1967. Le taux d'augmentation du produit national brut a été de 5,4 pour cent contre 4,5 pour cent en 1967, et une moyenne de 4,6 pour cent au cours de la période 1960-1966.

/33. Cette

33. Cette tendance générale fut suivie par la plupart des pays de cette région. L'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et l'Uruguay ont vu s'accroître leur taux d'expansion économique; la Bolivie, le Chili, El Salvador et Haïti ont maintenu, à leur niveau respectif, une cadence comparable à celle de 1967; tandis que le taux de la République Dominicaine, de l'Equateur, du Panama, du Paraguay et du Pérou et, à un degré moindre, du Venezuela, a diminué par rapport à 1967.

34. Ces résultats positifs ont été obtenus en dépit du fait que, dans de nombreux pays, le secteur agricole ait été peu satisfaisant par suite des mauvaises conditions climatiques ayant affecté de vastes étendues du territoire latino-américain. L'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Equateur figurent parmi les pays qui ont été le plus touchés. En revanche, l'activité industrielle a connu une progression très rapide, soit un accroissement de 8,1 pour cent dans l'ensemble du territoire, à l'inverse exactement de ce qui s'est passé en 1967, où l'expansion agricole a nettement distancé l'expansion industrielle. Ceci est dû en grande partie au rétablissement du secteur industriel au Brésil, dont la production a augmenté de 12 pour cent, tandis que les taux d'accroissement furent moyennement élevés en Argentine, Bolivie, Colombie, Mexique, Pérou et dans les pays d'Amérique Centrale.

35. Dans plusieurs pays, il y eut une augmentation très sensible dans les secteurs de la construction et des travaux publics, en particulier en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Mexique et au Venezuela.

36. Un autre aspect important de l'évolution économique en 1968 a été l'accroissement des exportations et la hausse sensible de la valeur des importations. Les exportations, calculées sur la base de la valeur courante des ventes de biens et services à l'extérieur, ont atteint le chiffre sans précédent de 13 720 millions de dollars, augmentant ainsi de 5,6 pour cent sur 1967, tandis que les importations de biens et de services ont totalisé 13 360 millions de dollars, soit un accroissement de 7,3 pour cent.

37. Pour certains pays, cette évolution du secteur extérieur signifie que le volume de leur commerce extérieur n'a jamais été aussi élevé auparavant. A cet égard, le cas du Brésil (2 300 millions de dollars),

du Chili (1 050 millions de dollars), du Mexique (2 600 millions de dollars), de la Bolivie, du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et de Panama sont particulièrement significatifs; cette tendance générale comporte cependant quelques exceptions: en 1968, la valeur courante des importations de biens et services a fortement diminué au Pérou et, à un degré moindre, en Argentine, au Nicaragua et en Uruguay.

38. Compte tenu des éléments ci-dessus qui révèlent une expansion considérable du commerce extérieur de l'Amérique latine, il convient d'ajouter certaines observations afin d'évaluer plus précisément l'importance de cette évolution des échanges avec l'étranger. Dans une certaine mesure, elle peut être estimée d'une façon différente selon le point de vue duquel on se place, que ce soit celui de la position de l'Amérique latine dans les échanges mondiaux, d'une part, ou celui du rapport entre l'expansion intérieure et les restrictions extérieures, d'autre part. En ce qui concerne le premier point de vue, il faut considérer que les récents progrès enregistrés se sont situés dans un contexte d'une expansion extraordinaire des échanges mondiaux et qu'en dépit de la valeur absolue assez élevée de ses ventes à l'étranger, l'Amérique latine n'a pas été en mesure d'empêcher que sa participation dans l'ensemble des exportations mondiales continue à décliner. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que dans de nombreux pays de cette région, il existe maintenant un rapport beaucoup plus confortable entre le secteur extérieur et la croissance de l'économie interne. Et d'autres termes, l'obstacle traditionnel à l'expansion, conséquence du caractère rigide du secteur des échanges avec l'étranger, a eu, dans plusieurs cas, peu ou pas d'influence sur les récents progrès. Une comparaison des importations aux prix de 1960 et 1968, montre des augmentations supérieures à 100 pour cent en Bolivie, en République Dominicaine, au Honduras et au Nicaragua, et supérieures à 50 pour cent au Chili, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Panama et Pérou; ainsi, seuls l'Argentine, Haïti et l'Uruguay ont enregistré une diminution dans le volume des importations entre la première et la dernière année de la période de référence.

/39. Même

39. Même ainsi, une certaine prudence doit être observée dans l'interprétation de ces faits, étant donné l'existence d'autres facteurs importants. En premier lieu, le commerce extérieur de l'Amérique latine a toujours été caractérisé par une grande instabilité et il n'y a pas eu de changements radicaux dans la politique des pays industrialisés, ni dans la capacité de l'Amérique latine de modifier la structure de ses exportations, qui pourraient être jugés suffisants pour la protéger de cette instabilité et pour garantir la prolongation des récentes tendances à l'accroissement. En deuxième lieu, il est indispensable de rappeler que la plus grande augmentation de ces quelques dernières années est imputable aux importations, alors que l'évolution des exportations est beaucoup moins positive, ce qui a provoqué un accroissement de la dette extérieure. L'afflux brut de capitaux étrangers a augmenté considérablement au cours des deux dernières années, y compris une hausse sensible du financement à court terme. Dans l'intervalle, l'amortissement du capital étranger - amortissement, intérêts et versements de bénéfices sur les investissements directs - est parvenu à représenter une très large part de la valeur totale des exportations de biens et de services: non moins de 35 pour cent pour l'ensemble de la région, et bien plus de 40 pour cent dans plusieurs pays tels que le Mexique, le Brésil et le Chili.

40. En 1968, l'importance de l'accroissement des importations signifie, pour l'ensemble de la région, une augmentation des disponibilités en biens et services pour une utilisation interne proportionnellement supérieure à l'augmentation enregistrée pour le produit, ce qui a favorisé l'expansion de la consommation et plus particulièrement des investissements. Cette tendance a pu être observée au Brésil, au Chili et en Colombie, tandis qu'au Nicaragua, El Salvador, Pérou et Uruguay, le phénomène inverse s'est produit, conséquence de l'évolution moins favorable de la capacité d'importation ou de mesures de restriction des importations.

41. Dans plusieurs pays - Argentine et Mexique par exemple - on a noté un important accroissement des investissements publics, ce qui a entraîné des modifications sensibles dans la composition de la demande finale.

Mobilisation des ressources intérieures

42. Dans le cadre des travaux préparatoires du Secrétariat pour la Deuxième Décennie de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement une étude sur la mobilisation des ressources intérieures (E/CN.12/827) a été élaborée et ses résultats préliminaires seront présentés lors de la treizième période de sessions de la Commission. Le sujet sera maintenu dans le programme de travail de la Division, afin de développer et approfondir certains de ses aspects.

43. Prenant comme point de départ le fait que les coefficients d'épargne et d'investissement soient relativement bas dans la plupart des pays de cette région, et qu'aucune amélioration notable ne puisse être relevée au cours des années 1960, l'étude aborde le problème sous deux angles principaux: le potentiel de ressources réelles pour la formation de capital, d'une part, et la thésaurisation et la canalisation des ressources financières, d'autre part. De plus, on a examiné les expériences récentes de certains pays d'Amérique latine, dans la mobilisation de l'épargne privée (particulière et des sociétés).

44. Dans l'analyse du potentiel réel d'expansion, un intérêt particulier a été consacré aux sources réelles et potentielles des ressources disponibles et à la manière dont elles sont utilisées. En particulier, le degré de dépendance des investissements fixes est analysé par rapport à la capacité d'importer du matériel et de l'équipement, et l'évolution probable de cette dernière en fonction des perspectives de la capacité totale d'importation ou des changements dans la structure des importations qui libèreront davantage de ressources pour la formation de capital. Il est procédé à une étude similaire de la capacité intérieure de production, principalement en ce qui concerne la capacité inemployée dans les principales industries nationales, et la souplesse de certaines lignes de production - principalement de biens de consommation durables - qui pourraient être adaptées de façon à contribuer à une meilleure offre d'équipements productifs. Enfin, on a étudié de façon approfondie le problème consistant à connaître l'importance de la contribution qui pourrait être apportée à la formation de capital et pourrait offrir une utilisation

/plus efficace

plus efficace des grandes réserves productives de l'Amérique latine, telles que certaines ressources de base et surtout la forte proportion de main-d'oeuvre actuellement sous-employée ou en chômage (environ un quart de la population active).

45. La Deuxième partie du rapport traite de la thésaurisation et de la canalisation des ressources financières. Certaines de ses conclusions indiquent que, malgré le sérieux problème de sous-consommation qui affecte un peu moins de la moitié de la population, le revenu du reste garantit une marge assez considérable d'épargne potentielle. Actuellement, le revenu des groupes ayant les revenus les plus élevés, est moins important que celui de leurs semblables dans les pays industrialisés, mais leur "panier" de consommation est le même et supérieur en prix. Donc, comparativement, leur épargne est moins importante. Il existe également des problèmes dans la transformation de l'épargne en investissement; le financement des ventes de biens de consommation durables absorbe une grande partie de leur épargne, et ainsi ils consacrent à cet effet des ressources financières d'origines diverses au lieu de les employer à constituer un capital. Il est reconnu dans ce rapport, que dans les conditions actuelles de l'Amérique latine, les institutions privées qui servent d'intermédiaires financiers ne sont pas le principal instrument qui canalise vers les investissements réels, les ressources des entités qui font un excédent d'épargne: ce sont les mécanismes publics qui continuent d'être les intermédiaires essentiels de jonction entre l'épargne et l'investissement.

46. Enfin, le rapport décrit certaines expériences récentes de mobilisation de l'épargne privée en Amérique latine. En ce qui concerne l'épargne des particuliers, le manque d'intermédiaires appropriés a récemment été surmonté par des innovations technologiques permettant aux banques de traiter de petits comptes. Cependant, il semble que l'une des conditions fondamentales pour l'épargne des particuliers soit un important degré de liquidité. Les taux d'intérêt n'ont aucune influence sur la plus grande partie de l'épargne des particuliers dans les pays dotés d'un taux d'inflation élevé; cette épargne se déprécie moins si elle est placée dans un compte de dépôt que si elle est gardée en liquide, quel que soit le taux d'inflation.

/47. Une

47. Une des méthodes utilisées pour encourager l'épargne des particuliers a été l'ajustement périodique du capital par un barême de prix, mais le refus des entrepreneurs de payer un taux d'intérêt variable a restreint l'utilisation de ces fonds sous forme de prêts personnels. L'épargne liée à l'achat de maisons s'est révelée être le stimulant le plus puissant de l'épargne des particuliers en Amérique latine, à condition que ce capital soit rendu disponible à l'avance pour aider à financer le système.

48. Le cadre de référence pour la promotion de l'épargne des particuliers et des entreprises est également traité dans cette partie de l'étude. Comme les efforts faits à cet égard ne font pas partie d'un programme cohérent, la plupart des expériences sont rivales les unes des autres faisant ainsi inutilement double emploi et entraînant la prolifération d'intermédiaires financiers. Plusieurs institutions importantes qui font fonction d'intermédiaires ont été copiées sur les institutions des pays industrialisés, mais en éliminant les éléments qui en ont fait l'efficacité: comme dans le cas des organismes d'épargne et de prêts. Il y a deux catégories d'intermédiaires financiers: ceux qui mettent des ressources à la disposition d'entreprises existantes ou en expansion et ceux qui s'intéressent à des activités liées au développement et cherchent à financer des investissements productifs nouveaux. La prédominance des premiers est la cause du fossé épargne-investissement en Amérique latine. Les seconds toutefois s'accroissent en nombre et en importance, bien que leurs opérations soient largement entravées par une législation financière surannée et des objectifs de politique économique contradictoires.

Etudes sur la répartition du revenu

49. Au cours de la période concernée par le présent rapport, une analyse de la répartition du revenu en Argentine [2/] faisant partie d'une série de publications réalisées par le secrétariat de la CEPAL et portant sur le thème général de la répartition du revenu en

2/ Publication de l'Organisation des Nations Unies - No d'ordre: E 68.II.G.6.

Amérique latine, a été utilisée. Il a été possible de faire une étude plus approfondie de la répartition du revenu dans l'économie argentine, grâce à laquelle une étude statistique parrainée conjointement par la CEPAL et le Conseil National de Développement d'Argentine, a pu être menée à terme.

50. L'étude commence par un bref rappel historique du développement économique de l'Argentine afin de résumer quelques renseignements de base qui contribuent à expliquer la structure de la répartition du revenu existant actuellement. Cette analyse est particulièrement importante dans le cas de l'Argentine où certains aspects de la croissance historique et, par conséquent, de la structure des revenus, étaient tout à fait différents de ce qu'ils étaient dans la plupart des autres pays d'Amérique latine.

51. Le deuxième chapitre étudie la structure de la répartition des revenus en 1961, dernière année pour laquelle des estimations soient disponibles. Cette analyse détaillée commence par la distribution générale des revenus personnels et la structure selon les divers groupes socio-économiques. A partir de là, il est possible de déterminer les facteurs principaux de l'inégalité qui existe; ces facteurs sont ensuite analysés, un à un, de façon plus spécifique à travers la répartition selon les fonctions, la répartition par secteurs et la répartition régionale et urbaine-rurale.

52. Le troisième chapitre contient une analyse des changements survenus durant la période d'après-guerre, à la fois dans la répartition générale et dans la structure de la répartition selon les groupes socio-économiques. Cela a pu être fait de façon plus approfondie pour les trois années pour lesquelles des estimations statistiques détaillées sont disponibles - 1953, 1959 et 1961 - mais les chiffres de revenus globaux et moyens pour les groupes socio-économiques au cours des autres années permettent d'étendre l'analyse aux aspects essentiels de la répartition.

53. Les chapitres II et III traitent exclusivement de la répartition du revenu monétaire et, si cet élément est le plus important critère de répartition de bien-être économique, il n'est pas le seul.

/Le chapitre

Le chapitre IV étend l'analyse aux autres aspects déterminants qui restreignent l'application des estimations à une analyse du bien-être: définition du concept de revenu appliqué, effets de la politique fiscale, prix relatifs et mobilité des prix. Les débats se limitent encore au bien-être économique, mais même ainsi ils sont naturellement moins précis que les estimations du revenu monétaire numérique.

54. Le chapitre V contient une analyse plus large des changements de la répartition du revenu évoqués dans les chapitres précédents. Tandis que ces chapitres - surtout le troisième - se réfèrent principalement aux années 1953, 1959 et 1961, pour lesquelles les données complètes sont disponibles, ce chapitre-ci est basé sur les données annuelles qui fournissent des renseignements supplémentaires sur la répartition selon les fonctions et la répartition régionale du produit.

55. Enfin, le chapitre VI analyse le rôle de la politique publique dans les changements survenus dans la répartition du revenu et sa structure. Les mesures prises ont eu une importance particulièrement grande dans les changements qui se sont produits dans la période d'après-guerre, et ces mesures elles-mêmes ont été de différentes natures. Ce qui permet non seulement de discuter ce qui a été fait et comment la répartition en fut affectée, mais aussi d'apprécier le résultat correspondant des différents types de mesures.

Développement régional

56. Dans ce domaine, les recherches ont été orientées initialement vers une analyse de l'activité économique(par régions, à l'intérieur de chaque pays) des facteurs qui ont déterminé ce type de développement régional, de ses conséquences à l'égard des problèmes principaux du développement de l'Amérique latine (y compris l'utilisation des ressources de base, la distribution du revenu, et le taux d'expansion du produit national) ainsi que l'expérience faite par plusieurs pays latino-américains dans leurs efforts pour influencer les tendances de développement dans différentes régions. Dans ce dernier aspect, les objectifs principaux sont doubles: soutien aux régions particulièrement défavorisées dans lesquelles une grande partie de la population

nationale vit dans des conditions largement inférieures à celle de n'importe quelle autre partie du pays; et la création de nouveaux centres d'expansion dans les régions spécialement bien pourvues en ressource, où ces dernières sont peu utilisées, et où le développement pourrait avoir une influence décisive sur l'expansion de l'économie nationale dans son ensemble.

57. Un résumé des progrès réalisés dans ce travail de recherche figure à la première partie, chapitre II de l'Etude Economique de l'Amérique latine, 1968.

Problèmes des pays relativement moins développés

58. Suite aux conclusions de la Réunion sur les Problèmes de l'Intégration Régionale des Pays relativement moins développés (Guatemala, octobre 1967), un Conseiller Régional a été désigné pour aider ces pays à traiter certains problèmes.

Ressources humaines

59. Dans ce domaine, les travaux ont consisté principalement en un diagnostic détaillé des problèmes d'emploi dans le contexte du développement économique d'ensemble. Un intérêt particulier a été accordé aux rapports existant entre le degré et les formes d'intégration technique, d'une part, et l'augmentation des possibilités d'emploi et les différents niveaux de productivité de la main-d'oeuvre, d'autre part.

60. L'évaluation continue de l'évolution et de la structure de l'emploi à laquelle le secrétariat s'est attaché pendant longtemps, constitue maintenant une des missions du groupe régional organisé par l'OIT dans le cadre du plan d'Ottawa.[3/] La CEPAL joue un rôle actif dans ce programme, conjointement à d'autres organismes internationaux; elle a désigné à cet effet un membre permanent et collabore à l'orientation générale des travaux.

3/ Plan d'Ottawa pour le Développement des ressources humaines, adopté par la Huitième Conférence des Etats d'Amérique, Membres de l'Organisation Internationale du Travail, 22 Septembre 1966 (cf. Bureau International du Travail, Bulletin Officiel, Vol.I, Nº 1 (Genève, Janv. 1967), pp. 73-77).

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

61. Au cours des douze derniers mois, la Division des affaires sociales a progressé dans ses recherches sur les problèmes sociaux et les conclusions ont été rassemblées dans l'étude présentée à la treizième session sur "la politique de transformation sociale et de développement social en Amérique latine" (E/CN.12/826). Cette étude se compose de 2 parties traitant respectivement des tendances sociales et de la politique de développement social. La première partie décrit l'évolution sociale et l'évolution de la population, elle présente une typologie de l'Amérique latine concernant les problèmes de politique sociale, émet certaines considérations d'ordre général sur la structure et la mobilité sociale, et traite des transformations sociales, urbaines et rurales, de l'emploi, des transformations dans les types de consommation et de la jeunesse. La deuxième partie traite des problèmes généraux de délimitation politique et d'étude, des degrés de politique et de planification et des secteurs d'action sociale publique et de certaines manoeuvres stratégiques de politique de développement social. Certaines directives sont données pour résoudre les problèmes sociaux auxquels devront faire face les pays de l'Amérique latine au cours de la prochaine décennie, puisque les résultats de ces recherches indiquent que, si des efforts sérieux ne sont pas entrepris pour canaliser les changements sociaux, les perspectives de progrès dans le sens d'une société dynamique, seront minimes.

62. Dans des conditions normales, la population de l'Amérique latine passera de 284 millions en 1970 à 379 millions en 1980. La plus grande baisse dans les taux d'augmentation ne diminuerait pas le dernier chiffre de plus de 14 millions. De plus, l'ensemble de la population qui sera en âge de travailler en 1970, est déjà née et passera de 153 millions en 1970 à environ 205 millions en 1980. En 1980, la population sera en majorité urbaine, et 50 à 55 pour cent d'entr'elle vivra dans des centres de 20 000 habitants et plus; 25 à 30 pour cent vivront dans des centres de 50 000 habitants et plus. Les prévisions concernant la population sont les seules qui puissent être faites avec quelque

/certitude, puisque

certitude, puisque la plupart des autres facteurs sont sujets à un certain nombre de variations possibles. Dans la mesure où les indicateurs quantitatifs peuvent l'évaluer, le niveau d'éducation de la population en 1980, sera beaucoup plus élevé qu'actuellement, l'enseignement primaire sera général et l'enseignement secondaire et supérieur accessibles à des couches beaucoup plus larges; les moyens d'information joueront aussi leur rôle dans l'apport d'enseignement à l'ensemble de la population. Tout cela pourrait signifier une population beaucoup mieux équipée pour participer à un effort de développement et d'ordre social plus équitable et démocratique; au pire, cela pourrait signifier une population explosivement frustrée et divisée par l'incapacité de produire les statuts et récompenses professionnels - ce qui était sa mission - d'un système d'instruction mal distribué, inapproprié et de qualité médiocre.

63. La protection de la santé publique sera meilleure en 1980 qu'actuellement car, en matière d'hygiène, beaucoup plus qu'en tout autre secteur d'action publique sociale, le progrès scientifique permet des améliorations mesurables et relativement incontestables. Jusqu'à présent, le résultat a été l'accélération du taux d'accroissement de la population.

64. Il dépendra de la stratégie adoptée dans la politique de développement que la population soit mieux nourrie ou mieux logée en 1980. Les niveaux de la nutrition et de l'habitat peuvent très bien rester stationnaires ou continuer à baisser, à moins que des politiques efficaces, portant sur les causes profondes de ces déficiences ne soient trouvées. Le problème est de savoir si l'environnement physique sera plus favorable au bien-être de l'homme. Pour le moment, l'environnement urbain est destructeur, étant donnés la congestion, l'extension urbaine anarchique et un certain nombre d'autres facteurs, alors que l'environnement rural est de plus en plus affecté par l'appauvrissement des terres, la disparition des forêts, l'érosion et la pollution de l'eau. De nouveaux dégats irréversibles ne seront que trop probables au fur et à mesure que s'intensifiera l'exploitation de la terre. La proportion de la population en état de travailler qui sera employée, ou cherchant

à pénétrer le marché du travail en 1980, dépendra de la structure économique du moment, et subira l'influence de la politique sociale, notamment dans les domaines de l'éducation et de la sécurité sociale; néanmoins, on peut estimer qu'en gros 120 millions de personnes auront besoin d'un emploi lucratif (dont 80 à 90 pour cent pour les hommes, et 30 à 40 pour cent pour les femmes en âge de travailler), contre 77 millions en 1965. A moins que des sources de revenu plus satisfaisantes, liées aux contributions, à la production ne soient trouvées, et les couches marginales entraînées à en tirer profit, les pays de la zône devront faire face à des demandes de subventions directes pour soutenir les niveaux de vie minima à des coûts bien supérieurs aux ressources dont ils peuvent disposer. De plus, dans de telles circonstances, la croissance continue des secteurs de haute productivité "moderne" de l'économie, déjà gênée par l'étroitesse des marchés intérieurs, serait probablement plus paralysée par les charges pesant sur les secteurs économiques pour soutenir les bureaucraties hypertrophiées et pour supporter les coûts de subventions qui n'empêcheraient pas la montée de graves tensions sociales, et à juste titre. Le besoin urgent pour différents types d'emploi et de distribution du revenu est de rendre obligatoires de plus larges échanges dans la structure des économies et des sociétés.

65. Les réponses aux questions soulevées doivent être orientées vers une conception claire du type de société à laquelle est destinée une politique de développement et de planification, et des limites dans lesquelles la politique sociale doit opérer, en tenant compte de conditions nationales précises et avec des objectifs sociaux précis. Pendant que chaque pays suit sa propre voie, certaines exigences d'ordre général, pour assurer sa réussite, peuvent être suggérées.

a) Il faut construire des images plus claires des sociétés futures vers lesquelles s'oriente cette lutte pour le développement, et ceci à travers les efforts combinés des dirigeants politiques, des spécialistes en sciences sociales, des planificateurs et du peuple en général.

b) L'aptitude nationale à formuler une politique autonome et ses applications, doit être largement renforcée, et les possibilités réelles

des différentes couches de la population pour participer à la politique doivent être élargies et mises au même niveau.

c) Le besoin d'élaboration d'une politique nationale autonome inspiré par une image de la société future n'implique pas nécessairement que cette politique vise à un maximum de rationalisation et de centralisation. Au mieux, l'Etat devra faire face à plus de responsabilités qu'il ne peut en assumer avec efficacité; plus il pourra se décharger sur l'initiative régionale et sur celle du peuple, plus il sera en mesure d'apporter de la cohérence dans les décisions importantes sur la conduite à suivre.

66. En examinant le rôle de la coopération internationale, on remarque qu'une grande partie du projet de politique sociale se concentre sur la création des structures et sur la stimulation du changement dans les motivations de l'homme, ainsi que dans les rapports entre différents groupes ou classes, ou encore dans les modes de vie des familles et des communautés; et dans ce domaine, on ne peut jamais se servir de l'expérience acquise dans une société donnée pour les besoins d'une autre. D'autre part, la recherche et l'expérimentation au niveau régional promet de rester l'une des formes de la coopération internationales les plus valables dans la décennie à venir.

67. En considérant les avantages et les inconvénients de l'aide financière, on peut affirmer que l'aide financière et matérielle étrangère peut jouer un rôle complémentaire précieux des efforts nationaux, dans la mesure où ceux-ci sont orientés par une conception claire de la politique, et un mécanisme de planification et d'administration efficace; cependant il serait illusoire d'attendre de cette aide qu'elle assume une partie importante de la charge qui consiste à soutenir les niveaux de vie nationaux et les services sociaux.

Autres travaux

68. Trois courtes études ont été publiées dans le Bulletin Economique de l'Amérique latine, Vol XIII, Nº 2: "Sécurité sociale et développement : l'expérience latino-américaine"; "Programmes de développement local intégral en Amérique latine" et "L'Urbanisation de la société en Amérique latine". Elles sont précédées d'une brève introduction sur la politique

/sociale et

sociale et les mutations sociales. Toutes ces études avaient été précédemment soumises comme documents de travail, à des réunions techniques tenues en 1967.

69. Un article intitulé "Le développement en tant que phénomène social et ses implications dans la politique sociale et dans les programmes au niveau régional" fut présenté à un cycle d'études sur la sociologie du développement régional, organisé par l'Institut de Recherches de l'Organisation des Nations Unies pour le développement social, à Genève en novembre 1968.

70. L'étude sur les prix du logement, entreprise avec le soutien financier de la Banque Inter-Américaine pour le développement, a été achevée, et le rapport final qui consigne en cinq études de cas, a été remis à la Banque Inter-Américaine pour le développement en septembre 1968. Les thèmes principaux en étaient le niveau et la composition des prix du logement en Amérique latine.

71. Le travail sur les politiques du logement a été entrepris surtout pour l'étude de la seconde Décennie du Développement de l'Organisation des Nations Unies,, et il était fondé sur une recherche antérieure, rattachée à la préparation des documents d'enseignement du cours sur la programmation du logement donné en 1966. Aucune recherche postérieure sur les problèmes du logement n'a été entreprise par le secrétariat de la CEPAL pour le moment, en raison de la nécessité de concentration des moyens sur un autre travail hautement prioritaire. Une aide pour la recherche des solutions aux problèmes spécifiques du logement continuera d'être donnée aux gouvernements qui en feront la demande, mais la tâche de la CEPAL, à l'avenir, sera plutôt tournée vers le problème du développement urbain et régional, dans laquelle sont incluses les activités concernant le développement de la communauté.

72. La Division envoya un de ses membres au sixième cours ordinaire, organisé par le Centre Régional d'Instruction Fondamentale pour le Développement des Communautés en Amérique Latine (CREFAL) à Patzcuaro, au Mexique en 1968; des conférences furent données sur le développement national, la participation populaire et le développement des communautés.

/73. Des missions

187. Finalement, on a élaboré des projections des produits sectoriels sur le coût des facteurs en fonction de la consommation, des investissements totaux et des exportations ou du produit global, suivant les cas, pour obtenir des valeurs numériques des besoins en main d'oeuvre dans lesdits secteurs en 1975 et en 1980, en supposant que les hypothèses précédemment exposées seront confirmées.

188. En plus, des estimations indiquées ci-dessus pour chaque pays, on a fait une étude détaillée des perspectives de l'offre et de la demande des biens et services les plus importants sur le marché extérieur; ceci a permis de déterminer les taux de croissance pour la seconde Décennie de développement qui sont résumés en deux taux de croissance des exportations globales (un taux élevé et un taux faible).

189. Les taux ainsi déterminés sont conjoncturels et seront susceptibles d'être révisés, compte tenu des imperfections des données sur l'évolution probable des échanges internationaux et de la capacité de production et de compétitivité de chaque pays.

Techniques et méthodes de projection

190. Une étude spéciale a été effectuée pour résoudre les problèmes qui se posent lors de la préparation, du calcul et de l'analyse des projections.

191. Un des principaux points examinés concerne le ou les modèles à adopter en différentes circonstances ainsi que les rapports qui les constituent. Comme nous l'avons déjà indiqué au cours de l'étape qui précède le calcul des projections, on a procédé à l'estimation des paramètres des fonctions non comprises dans le modèle définitif. Ainsi des essais ont été effectués avec des fonctions de production ayant des taux production-capital croissants et qui varient dans le temps. Un effort a notamment été fait pour examiner l'effet conditionnant des exportations dans l'utilisation de la capacité installée l'année précédente, en introduisant un coefficient de production-capital qui varie avec le taux entre le pouvoir d'achat d'une année déterminée par rapport à l'année précédente. En outre, on a examiné différentes fonctions d'importation et d'épargne, en utilisant

/le taux

un taux moyen de 6, 6,5 et 7 pour cent a été pris comme moyenne pour la majorité des pays de façon à examiner les effets de ces objectifs sur les déficits virtuels de la balance commerciale et des paiements et de l'épargne intérieure.

184. Les valeurs de ces déficits virtuels pour chaque pays ont été projetées sur la base d'un taux d'exportation élevé et d'un taux faible afin d'évaluer la possibilité d'atteindre les objectifs de croissance représentés par les trois taux d'expansion du produit ci-dessus mentionné. Quand le déficit estimé pour un taux déterminé n'est pas trop élevé, en chiffres absolus, ou en pourcentage de l'épargne totale, des exportations ou du produit et quand le comportement résiduel ou implicite du rapport qui n'est pas compris dans le modèle sur lequel on se base, est raisonnable, on peut établir que les projections sont basées sur un schéma raisonnable en ce qui concerne lesdits critères..

185. Plus tard, on a apporté certains changements aux projections ci-dessus qui sont considérés comme réalisables grâce à des mesures de politique économique. Ces changements ont été introduits dans certains coefficients numériques des rapports pour étudier les effets sur le comportement général du modèle au cours des années 1970. L'objectif poursuivi en modifiant la structure est de voir si les nouvelles projections donnent des résultats plus satisfaisants en ce qui concerne la croissance du produit et l'ampleur absolue et relative des déficits. En conséquence, ce modèle doit être considéré comme un modèle de politique économique et les paramètres de ses relations doivent être considérés comme des variables instrumentales en ce sens qu'ils permettent des modifications pour atteindre des taux de croissance plus élevés du produit, ce qui suppose des mesures de politique économique appropriées.

186. Ces projections, avec les commentaires et les conclusions s'y référant, sont précédées d'une introduction dans laquelle on examine l'évolution, la situation actuelle et les principales caractéristiques de l'économie de chaque pays, soulignant quelques uns des principaux facteurs qui limitent la croissance, les perspectives de substitution des importations et les exportations ainsi que les aspects sectoriels et régionaux.

/187. Finalement,

Centre de projections économiques pour l'Amérique latine

180. Au cours des douze derniers mois, le Centre a concentré son activité pour terminer les premières ébauches des études de ses pays dans le but de fournir du matériel pour le travail du secrétariat dans le cadre de la deuxième décennie de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement. Quelques uns des résultats de ces études sont présentés dans "Les déficits virtuels dans le commerce et l'épargne nationaux et le chômage structurel en Amérique Latine (E/CN.12/831).

Projections et planifications économiques

181. Un modèle général a été élaboré pour reproduire les relations entre les variables globales du secteur extérieur et la formation du capital, et les variables intéressées par le développement économique des pays d'Amérique latine pendant la période 1950-1966. Cette étude a permis d'obtenir des valeurs numériques des principales variables macroéconomiques pour la décennie 1970, et en particulier pour 1975 et 1980, pour les dix pays d'Amérique du Sud, les 5 pays d'Amérique Centrale, Panama, et la République Dominicaine.

182. Parmi les variables exogènes du modèle, les exportations sont au premier rang par suite de leur incidence directe sur les estimations de la balance commerciale et de leur influence sur d'autres variables. Les effets possibles des tendances des termes d'échange ont été examinés à cause de l'influence de leur détérioration sur l'économie des pays en voie de développement. Les identités présentées dans le modèle de financement extérieur sont suffisamment explicites: une distinction a été faite entre les remises des bénéfices et le paiement d'intérêts sur les dettes extérieures courantes et nouvelles. Les dettes nouvelles ont été classées sur la base d'hypothèses explicites, suivant les taux d'intérêts, les termes d'amortissement et les délais de grâce; d'autres hypothèses ont été faites en ce qui concerne la dépréciation et l'amortissement du capital extérieur.

183. Après estimation des coefficients ou des paramètres des rapports qui constituent le modèle dans chaque pays et après détermination des valeurs initiales et des tendances des variables exogènes ou prédéterminées,

/un taux

178. La principale activité au Chili a été l'élaboration d'un échantillon de petits établissement industriels qui doit être combinée avec le recensement de l'industrie de transformation qui couvre la totalité des grandes unités. Le travail sur l'échantillon a été terminé au cours de la première moitié de 1968 et le travail sur place a été terminé depuis. Une assistance a été accordée à d'autres groupes au Chili, par exemple, pour un échantillon concernant les élèves des écoles secondaires et pour l'étude de la mortalité chez les nouveaux-nés et les enfants. De plus, un document a été préparé sur les dispositions à prendre pour augmenter l'utilisation de l'échantillonnage par les instituts de statistiques d'Amérique latine pour le symposium sur la recherche de l'échantillon au Chili organisé par le Centre d'Etudes Statistiques et Mathématiques de l'Université du Chili (21-25 octobre 1968).

179. Une aide a été accordée au Brésil pour la sélection d'un échantillonnage des travailleurs déclarés dans tous les types d'établissements auxquels il avait été demandé de présenter un rapport pour 1968. Le programme consiste à présenter des tableaux des échantillons couvrant environ 300 000 salariés au total. Le plan d'échantillonnage a été établi d'un commun accord au cours de la visite de deux semaines effectuée en octobre-novembre et le travail est actuellement en cours de réalisation.

établissements répartis dans 78 villes et il est important en ce sens que les mêmes méthodes peuvent être utilisées dans d'autres pays puisque les données rassemblées sont nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux.

174. Les autres activités comprennent l'élaboration de plans pour placer les enquêtes "foyer" sur une base continue en 1969 et la participation au programme de statistiques industrielles.

175. En Argentine, une aide a été accordée au Conseil National pour le développement et au Ministère de la Santé Publique pour les enquêtes "foyer". Ce dernier prépare actuellement le premier échantillon national "foyer" dans l'histoire de l'Argentine, pour un programme important et continu d'enquêtes sur la santé publique, et l'aide extérieure pour l'élaboration de l'échantillon a été considérée comme essentielle. Lors de la dernière visite des conseillers, en novembre 1968, un échantillonnage au deuxième degré a été obtenu et l'échantillon sera sans doute prêt pour la première enquête nationale vers le milieu de 1969.

176. On a également discuté la création d'un centre pour les applications de l'échantillonnage, la participation aux enquêtes "foyer" dans la province de Buenos Aires et des recommandations au Conseil Fédéral d'Investissement pour l'élaboration de l'échantillon "foyer" pour une étude sur l'analphabétisme dans les provinces du Nord.

177. En République Dominicaine, un rapport a été publié avec les résultats des premiers échantillons d'établissements industriels en 1964-1965 et, plus tard dans l'année, le rapport se référant à 1966 et 1967 et basé sur le même échantillon étant prêt à être publié. C'était là le résultat de précédentes missions de consultations au cours desquelles le conseiller a procédé à l'élaboration de l'échantillon. Un sous-échantillon a été choisi à partir d'une enquête par sondage, plus vaste, pour être utilisé dans une enquête sur le budget familial qui sera commencée en Janvier 1969. Des discussions approfondies ont eu lieu sur d'autres enquêtes possibles, y compris sur les caractéristiques des chômeurs.

/178. La

basées sur l'échantillonnage dans cette région, sans aucun doute par suite du manque de statisticiens ayant la formation et l'expérience requise pour l'échantillonnage. Pour différentes raisons, la formation de cadres techniques parfaitement familiarisés avec l'échantillonnage appliqué a été très lente en Amérique latine mais il existe des signes de plus en plus nets montrant que la situation s'améliorera au cours des cinq années à venir. Pour le moment, il est évident que l'utilisation de l'échantillonnage scientifique en Amérique latine ne représente qu'une faible faction de ce qu'elle devrait être pour répondre aux besoins statistiques des différents pays. A cet égard, un document a été préparé sur "Quelques applications de l'échantillonnage au recensements de la population et du logement" (ST/ECLA/CONF. 32/L.19). pour le cycle d'études sur l'Organisation et la Réalisation des Recensements de la Population et du Logement en Amérique latine, mentionné ci-dessus.

171. Le programme de recensement de 1970 est une excellente occasion d'accroître l'utilisation des méthodes d'échantillonnage dans cette région du monde. Non seulement les procédés d'échantillonnage peuvent déterminer une réduction importante en temps et en coût pour obtenir les résultats des recensements, mais comme conséquence des centaines de jeunes techniciens auront requis l'expérience de l'utilisation de ces méthodes et la compréhension des avantages des méthodes d'échantillonnage statistique.

172. En 1968 des missions sur l'échantillonnage ont été effectuées en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie et en République Dominicaine. Chacun de ces pays, à l'exception du Brésil, a reçu deux ou trois visites pendant l'année. Les missions sont décrites par ordre d'importance du travail effectué.

173. En Colombie, un cours sur les applications de l'échantillonnage a été organisé à l'Université Nationale de Bogota. Une aide a été fournie pour effectuer un sondage sur le commerce intérieur, ce qui a été le point culminant du travail effectué lors des précédentes visites. Le travail sur place a été entrepris en 1968, en prenant 1967 comme année de référence. L'échantillon comprenait 20 000

1966 au lieu de 1958. Les évaluations de la distribution des revenus ont été révisées et des recommandations ont été faites pour les rapprocher des normes de l'Organisation des Nations Unies.

167. Du 14 au 21 mai et du 1er. au 7 juin il a été procédé avec le personnel du Bureau Central des Statistiques de Port d'Espagne à la préparation d'une méthodologie pour faire des calculs à prix constants, par la déflation des séries au prix courant du produit national brut par type de dépense. Une liste détaillée des facteurs de déflation possibles a été élaborée à l'aide du matériel statistique disponible à ce Bureau.

168. Ensuite, de courtes visites ont été faites à Grenade, aux Barbades et à Grand Cayman pour établir des contacts avec les responsables locaux et pour élaborer suivant la demande des différents gouvernements, quelques indications sur la façon d'établir des prévisions concernant le revenu national.

169. Les deux missions suivantes ont été effectuées du 5 au 17 août et du 29 septembre au 20 octobre 1968. Elles avaient pour but de fournir une aide technique à l'Institut National de Planification pour le calcul du produit national brut au niveau de la région et du département. Au cours de la première visite, quelques notes méthodologiques ont été rédigées pour les principaux secteurs d'activité économique, les sources statistiques ont été identifiées pour être utilisées dans les estimations provisoires pour 1963 et 1965, le personnel local a été formé aux méthodes de préparation de ces estimations. Les premiers résultats ont été examinés lors de la seconde visite et des modifications et corrections ont été apportées. Quelques indications ont été fournies pour compléter les calculs concernant les secteurs des services et pour préciser les évaluations déjà preparées. De plus des tableaux préliminaires ont été rédigés pour la publication des résultats déjà obtenus.

Echantillonnage

170. En vue du rôle important que l'échantillonnage peut jouer pour réduire le coût du programme de recensement de 1970, le travail effectué dans ce domaine est décrit de façon détaillée. Jusqu'à présent, il y a eu une pénurie relative d'opérations statistiques

/ basées sur

Activités consultatives

163. Le travail des conseillers régionaux sur les problèmes statistiques est un aspect particulièrement important du programme de cette Division et nous donnons ci-après un bref résumé de leurs principales activités.

Statistiques économiques

164. Du 15 avril au 14 mai 1968 une mission a été effectuée en République Dominicaine. Un programme complet de statistiques industrielles a été suggéré avec la création d'une coordination effective entre les différentes administrations. En ce qui concerne le recensement industriel, un programme d'échantillonnage à même de répondre aux besoins d'un certain nombre d'organisations a été proposé. Quelques questionnaires particuliers ont été examinés et des suggestions ont été faites pour l'exportation des statistiques industrielles effectuée par l'Institut National de la Statistique et pour des projets de questionnaires pour des enquêtes générales et particulières se référant à l'industrie de transformation.

165. Du 22 mai au 2 juin des services consultatifs ont été mis à la disposition de l'Etat de Sao Paulo, Brésil, pour l'établissement d'un système d'information destiné à la politique au niveau de l'Etat. Du 5 mai au 16 juin une mission au Paraguay a poursuivi un travail antérieur sur le rassemblement de données par l'intermédiaire d'enquêtes industrielles par sondage ainsi que la préparation d'un index de production industrielle.

Comptabilité nationale

166. Le Secrétariat de la Planification de Bolivie a demandé une mission d'assistance pour la réorganisation de l'unité des comptabilités nationales qui a été transférée à la Direction des Statistiques. Un cours très bref a été donné aux nouveaux fonctionnaires, en outre on a discuté des possibilités d'améliorer les séries existantes et du besoin de changer l'année de référence, à savoir

DIVISION DE STATISTIQUE

160. Une attention particulière a constamment été consacrée à la préparation de statistiques concernant l'industrie, le commerce extérieur, les comptes nationaux, les statistiques démographiques et sociales, l'agriculture et les prix. La plus grande partie de ce travail est utilisé pour des études préparées par les différentes divisions et programmes et, en particulier, par l'Etude Economique de l'Amérique latine et pour deux chapitres du volume V du Bulletin Statistique pour l'Amérique latine publié au cours de la période considérée.

161. Il a été procédé à la préparation du Cycle d'Etudes sur l'Organisation et la Réalisation des Recensements de Population et du Logement (cf paragraphes 316 à 320).

162. La collaboration a été constante avec le Bureau des statistiques de l'organisation des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les projets d'assistance technique. La rédaction définitive de l'étude statistique sur la situation de l'enfance et de la jeunesse en Amérique latine qui a été entreprise en étroite collaboration avec l'UNICEF, est en bonne voie. Une aide occasionnelle a été accordée à l'Institut latino-américain pour la planification économique et sociale et des contacts ont été maintenus en ce qui concerne les projets statistiques de ce dernier. Des informations ont été échangées avec l'Institut inter-américain de statistiques sur des projets en cours de réalisation et, chaque fois que cela a été possible il y a eu participation réciproque aux réunions. Le secrétariat de la CEPAL continue à renseigner la Commission Consultative de l'ALALE sur les statistiques et des contacts permanents sont entretenus. Des contacts actifs sont maintenus avec le Centre Démographique pour l'Amérique latine (CELADE).

/Activités consultatives

158. Le Fonds Spécial met, en permanence, à la disposition des Gouvernements, des commentaires sur divers projets relatifs aux ressources naturelles et à l'énergie.

159. Pendant la période étudiée, les rubriques concernant l'Energie et l'Exploitation minière ont été rédigées pour l'Etude Economique de l'Amérique latine, 1968.

Latino-Américain de Droit International, organisé par l'Institut de Formation Professionnelle et de Recherches de l'Organisation des Nations Unies (Quito du 13 au 25 janvier 1969).

Autres Ressources Naturelles

155. Nous nous sommes ensuite consacrés à l'étude des différents gisements miniers, des travaux d'exploration en cours, de l'exploration minière, du traitement et de la commercialisation des minerais.

156. Nous avons préparé un document traitant de l'exploitation minière en Amérique Latine et de son avenir dans les années 1970 (E/CN.12/837). On pourra constater que, pour quelques pays, en plus de l'approvisionnement en matière première de certaines industries, les minerais représentent une importante source directe d'entrée de devises. Parmi les problèmes qui entravent le développement de ce secteur, on peut citer: le manque d'une structure institutionnelle et juridique valable; la lenteur des progrès dans la connaissance de l'exploitation minière et géologique; le manque de ressources financières intérieures et d'entreprises organisées à l'échelon national; et l'insuffisance d'une intégration verticale et l'application de techniques modernes dans certains secteurs miniers. En corollaire, nous émettons quelques suggestions concernant une politique qui permettrait à ce secteur de contribuer plus efficacement au développement économique et social du pays.

Autres Activités

157. Nous avons maintenu le contact avec le Service Central des Ressources et du Transport, particulièrement en ce qui concerne le plan quinquennal de développement des ressources naturelles, avec les différents organismes spécialisés, et quelques organismes régionaux, tels que l'Institut Latino-Américain de Planification Economique et Sociale, la Commission d'Intégration Electrique Régionale et l'Association d'Aide Mutuelle des Compagnies Pétrolières d'Amérique latine (ARPEL). Nous poursuivons, en outre, nos consultations auprès du Fonds Spécial (du PNUD), de la Banque Interaméricaine de Développement et des Gouvernements intéressés, en ce qui concerne les plans de développement du Bassin du Rio de la Plata.

/Le Fonds

151. L'étude sur les ressources pétrolières progresse lentement par manque de moyens mais on espère pouvoir surmonter ces difficultés, en 1969. On s'est essentiellement consacré à la révision des versions préliminaires des études soumises au Cycle d'Etudes sur l'Industrie Pétrolière en Amérique latine (février 1967), et à l'incorporation des commentaires consécutifs, émis par les gouvernements. En même temps, l'information statistique est mise à jour. L'article intitulé "Investissements dans l'Industrie Pétrolière de l'Amérique latine" est achevé (Bulletin Economique d'Amérique latine Vol. XIII, Nº 2).

152. Sur demande du Gouvernement de l'Equateur, des fonctionnaires de la Division ont entrepris des missions d'aide au Développement du Potentiel Electrique. Ce travail a été effectué en collaboration avec l'Institut Equatorien pour l'Electrification.

Ressources Hydrauliques

153. En ce qui concerne les ressources hydrauliques, le groupe d'experts a réalisé des études sur place, afin de conseiller le gouvernement brésilien sur la meilleure utilisation de l'eau dans la vallée du Paraïba. Cette vallée est située entre les états de Rio de Janeiro et de Sao Paulo; il en résulte des conflits de juridiction et sur l'utilisation des eaux entre les deux Etats. Si l'on ne prend pas immédiatement les mesures qui s'imposent ces litiges menacent de devenir sérieux.

154. Conformément à la politique de propagation massive des résultats des recherches, on a élaboré un certain nombre d'articles traitant, avec l'expérience de la CEPAL des problèmes hydrauliques, afin de les soumettre aux différents Cycles d'Etudes et Réunions. On a présenté, au Onzième Congrès Inter-Américain de Technique Sanitaire (à Quito en juillet 1968) l'un de ces articles sur la technique sanitaire et les multiples usages des ressources hydrauliques; un deuxième article, traitant de certains aspects de la législation et de l'administration des eaux, a été présenté à la Première Conférence Internationale du Droit régissant les Eaux (Mendoza, septembre 1968); enfin, un troisième article traitant des conditions légales et administratives des projets et travaux hydrauliques multinationaux en Amérique Latine a été présenté lors du cycle d'études

/Latino-Américain de

développement agricole dans le Honduras, El Salvador, et la Costa Rica, sur lesquels les instituts agraires de ces différents pays ont été invités à donner leur avis. Au Mexique, le personnel de la Division Mixte s'est joint à ce groupe de travail pour mettre au point une étude sur le régime foncier et le développement du secteur rural en Amérique centrale. La version définitive devrait être prête sous peu. On la soumettra à l'Assemblée Extraordinaire des exécutifs de Reforme agraire, convoquée en mai 1969 par l'Institut inter-américain des Sciences agricoles (IICA).

Services Consultatifs

148. Par l'intermédiaire du représentant de la FAO détaché à Montevideo et qui fait partie de la Division Mixte, les services consultatifs sont en permanence à la disposition du Secrétariat de l'ALALE et des gouvernements des pays membres. En 1968, quelques missions ont été effectuées dans les pays du Groupe des Andes.

PROGRAMME RELATIF AUX RESSOURCES NATURELLES ET A L'ENERGIE

Energie

149. Comme élément de définition d'une stratégie lors de la deuxième Décade de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement, un document concernant la situation de l'énergie en Amérique latine (E/CN.12/828 a été élaboré. Ce document indique que les économies de la région subissent d'importantes altérations non seulement par manque d'unité dans la planification et la programmation de tout le secteur de l'énergie, mais aussi du fait que, dans certains cas, la politique suivie en la matière a été plutôt instable.

150. On a également constaté des fluctuations dans la politique de mise en valeur des ressources naturelles et, surtout, des ressources non renouvelables. Les tarifs d'électricité, et les prix du charbon ou des produits pétroliers sont généralement fixés indépendemment, sans la coordination qui serait nécessaire; par conséquence, l'utilisation de ces formes d'énergie se révèle souvent inefficace et va parfois à l'encontre des lignes de conduite dictées par une politique générale.

/151. L'étude

expiration. On a reconnu que la complexité de la situation socio-économique de l'agriculture dans ces pays ainsi que les différences de conditions de productivité, de coûts et de prix, rendent très difficile l'établissement, à court terme, de tout système de libéralisation automatique du commerce des produits agricoles. Il serait préférable de conclure des accords spécifiques pour chaque produit ou groupe de produits en tenant compte des circonstances particulières à chaque pays, en cherchant à coordonner et à harmoniser, dans la mesure du possible, les politiques et les plans nationaux, et en essayant de définir les volumes et les conditions du commerce inter-régional des produits agricoles, sans entraver outre mesure les perspectives de développement de chaque région.

Etudes entreprises au Bureau Mexicain

144. En collaboration avec le Groupe Consultatif de la FAO pour l'Intégration Economique de l'Amériqie Centrale (GAFICA), une version préliminaire du document "Développement du Commerce Régional des Produits agricoles"a été préparée. On en discutera au cours d'une assemblée réunissant le Conseil économique d'Amérique centrale et les Ministères de l'Agriculture d'Amérique centrale, et qui doit avoir lieu au cours du premier trimestre de 1969.

145. On a poursuivi les travaux de recherches sur le développement de l'agriculture au Mexique, en s'efforçant de déterminer les progrès réalisés au cours des dernières années et d'évaluer, autant que possible, l'efficacité des principales mesures de politique agricole. Une étude de l'élevage au Mexique, sur les bases d'un programme de recherche commun, a été entreprise. Actuellement, les travaux se concentrent sur le Nord et le Nord-Ouest du pays. De plus, une documentation sur les réformes agraires en Amérique latine a été rassemblée.

146. En collaboration avec la SIECA, une étude a été préparée sur le développement de l'élevage des bovins en Amérique centrale et au Panama.

147. Le groupe de travail FAO/CIDA/IICA/OIT/SIECA/CEPAL a rédigé plusieurs notes sur les problèmes spécifiques de la répartition et de l'utilisation des terres, et quelques articles traitant des projets de

comme résultat, un accroissement gigantesque de l'agriculture de subsistance, tandis que les bénéfices des progrès techniques seraient presque entièrement recueillis par une petite minorité d'agriculteurs.

141. Cette étude montre que le processus de développement agricole, réforme agraire comprise, doit être auto-financé. Cependant, étant donné que les plus grands investissements devront être effectués dans les premiers stades, un important apport de capitaux en provenance d'autres secteurs de l'économie ou d'organismes de financement extérieurs sera indispensable.

Intégration Agricole

142. Au début de la période examinée la Division Mixte s'est efforcé d'étudier les facteurs pouvant influencer les conditions commerciales d'un groupe important d'articles, et leur avenir dans les onze pays de l'ALALE. Une analyse est actuellement en cours sur la situation de la production, de la productivité, de la consommation, du commerce extérieur, des politiques de prix et de la commercialisation de ces articles, dans chacun des pays concernés; sont également en cours d'élaboration des projets concernant la demande interne et externe, ainsi qu'une estimation des courants probables du trafic inter-régional de ces produits. Des rapports séparés traitant du blé, du maïs et du sucre, ont été rédigés et distribués aux membres des gouvernements et du Secrétariat de l'ALALE pour qu'ils fournissent leurs avis et commentaires éventuels. Le rapport concernant le blé a été soumis à la cinquième réunion de la Commission Consultative de l'ALALE sur l'Agriculture (Montevideo en mai 1968), et, par la suite, à la première réunion du Conseil de Politique Agricole de l'ALALE (en juin). Pour les études concernant la viande de boeuf, le riz, le coton, le café, le cacao, les produits laitiers, le tabac et la laine, les travaux sont en cours.

143. L'information statistique et les grandes lignes de ces études devraient se révéler très utiles aux membres des gouvernements et du Secrétariat de l'ALALE pour l'élaboration d'une politique commerciale inter-régionale pour les produits agricoles, après 1973 - année de transition au cours de laquelle le Traité de Montevideo arrive à

/expiration. On

cette situation et les données qui les corroborent. Néanmoins, le commerce intrarégional augmentera, puisque les progrès attendus dans l'intégration économique, soit au niveau régional ou sous-régional, devront nécessairement mener à une conception d'ensemble des plans nationaux de production et à une promotion de la spécialisation. Les récents progrès de la technologie agricole devraient favoriser une hausse considérable des rendements unitaires, à condition que l'on emploie des méthodes de production et des techniques appropriées. Cette hypothèse s'appuie sur les expériences réalisées dans plusieurs parties du monde, y compris dans quelques pays d'Amérique latine; les augmentations y ont été établies sur des rendements nationaux moyens, englobant un très grand nombre d'agriculteurs et d'une grande variété de situations.

139. Dès lors, l'élaboration et l'application dans tous les pays d'une politique délibérée de perfectionnement technologique, deviennent nécessaires et englobent le renforcement des services de recherche et de vulgarisation, la formation intensive d'un personnel spécialisé, aux niveaux des universités et de l'enseignement secondaire; accroissement des investissements et baisse des prix d'achat; meilleure utilisation des nouvelles variétés; augmentation de la superficie irriguée et meilleure utilisation de l'eau; amélioration du dépistage des maladies et autres fléaux, etc. D'autre part, dans le domaine de l'élevage, les possibilités d'augmentation du cheptel bovin au cours de la prochaine décennie dépendent essentiellement de l'augmentation de la natalité, de la baisse de la mortalité et du maintien d'un taux d'extraction normal. Il n'existe aucune raison valable empêchant une augmentation de la production de porcs et de volailles plus rapide que par le passé, bien que l'on ait peu d'espoir de voir le cheptel de moutons se développer énormément.

140. L'Etude souligne la nécessité de peser soigneusement les différents problèmes à résoudre avant d'appliquer un programme quelconque de réforme agraire. Ceci reste valable pour la planification de la réforme agraire dans les zônes de cultures traditionnelles, ainsi que pour l'organisation de nouvelles exploitations agricoles dans des zônes recemment intégrées à la culture. S'il en était autrement, on courrait le risque d'obtenir

/comme résultat,

a) lenteur de l'accroissement de la production, surtout dans les secteurs de l'élevage, par rapport à la vitesse de la croissance démographique; b) faible amélioration des rendements unitaires pour un grand nombre de produits et, en règle générale, progrès technologiques insuffisants dans la plupart des pays; c) mauvaise organisation de la production, caractérisée par un manque de diversification; d) concentration excessive de la propriété foncière et des revenus agricoles; il en résulte un niveau de vie déplorablement bas pour la plus grande partie de la population rurale. e) utilisation insuffisante des terres cultivables et de la main d'oeuvre disponible, ce qui favorise le chômage et le sous-emploi dans les campagnes et une forte migration de la population rurale vers les villes; migration qui s'accroît constamment. f) faible niveau de consommation alimentaire dans la plupart des pays, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, en dépit de l'augmentation constante des importations; g) lenteur de l'augmentation des exportations agricoles, et baisse progressive des prix à l'exportation des principales denrées agricoles de l'Amérique latine h) absence d'une planification intégrée du développement agricole, qui permettrait d'écarter les obstacles actuels et de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, en adoptant une politique stable et cohérente ainsi que des réformes administratives et institutionnelles appropriées.

137. Si le développement agricole de la plupart des pays d'Amérique latine continue à la même cadence, le revenu annuel moyen par habitant rural - actuellement voisin de 100 dollars - sera réduit à 30 ou 40 dollars, dans les vingt prochaines années, tandis qu'il sera supérieur à 1 000 dollars pour le petit groupe qui possède la plus grande partie des terres. Cependant, une meilleure répartition et une exploitation plus rationnelle des nombreuses ressources naturelles de l'Amérique latine, des techniques et un capital suffisants, permettraient à la population rurale de jouir d'une alimentation et d'un revenu nettement supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

138. D'autre part, excepté pour quelques produits tels que le boeuf, les perspectives d'exportations agricoles de l'Amérique latine ne semblent pas très encourageantes. Dans cette étude, on trouvera les raisons de

/cette situation

133. De plus, la Division Mixte a représenté la CEPAL et la FAO lors d'un certain nombre d'assemblées régionales et en particulier, lors de la dixième Conférence Régionale de la FAO pour l'Amérique Latine (voir paragraphe 330). Comme par le passé, la Division Mixte a préparé le chapitre concernant l'Agriculture dans l'Etude Economique de l'Amérique latine et a rassemblé la documentation nécessitée par la publication de la FAO: Situation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation.

134. Au cours des derniers mois, le Secrétariat a passé avec la FAO un accord par lequel la Section Agricole du Siège de la CEPAL à Mexico fera partie de la Division Mixte CEPAL/FAO de l'Agriculture. Ceci permettra de mieux coordonner les travaux entrepris avec la FAO et particulièrement en ce qui concerne les programmes d'intégration des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Pour la période concernée par ce rapport, les activités de cette Section ont été concentrées sur l'évaluation de la réforme agraire en Amérique latine, pour l'Etude économique de l'Amérique latine, 1968, sur l'étude du régime foncier et des conditions de travail en Amérique centrale, et sur l'analyse du développement de l'agriculture et de l'élevage au Mexique.

Développement et Planification Agricoles

135. La Section Mixte a préparé, pour la treizième session de la CEPAL une étude des perspectives agricoles de la région pendant la deuxième Décennie de l'ONU pour le Développement. Cette étude s'intitule "Le Développement Agricole en Amérique Latine" (E/CN.12/829) et fait partie de l'analyse globale effectuée par le Secrétariat, sur les perspectives de développement économique et social entre 1970 et 1980. L'élaboration de cette étude sera étroitement associée à la préparation du Plan indicatif mondial de la FAO.

136. La Division Mixte a procédé à un examen minutieux des facteurs qui gênent ou retardent le développement agricole; elle a tenté de définir la politique et les plans qui permettraient d'accroître la rapidité des progrès de la région en général et de chaque secteur en particulier. Ce document commence par souligner la situation critique du développement agricole en Amérique latine et en résume les causes de la façon suivante:

/a) lenteur

lors de la réunion tenue en juillet 68 par le Comité Consultatif pour l'Application de la Science et de la Technologie au Développement, (voir le paragraphe 32'1).

129. Comme par le passé, le Secrétariat a collaboré étroitement avec la Division pour les Invisibles de l'UNCTAD. Un rapport sur les activités de la CEPAL en matière de transports a été préparé pour la troisième session de la Commission des transports de l'UNCTAD (avril 1969). Pour cette même session, dans certains pays d'Amérique latine, le Secrétariat a contribué à la préparation d'une documentation concernant certains pays d'Amérique Latine, pour une autre étude s'appuyant sur un échantillonnage des importations et exportations des pays en voie de développement, et traitant de la répercussion sur leur commerce de contrats ayant des conditions du type c.i.f., f.o.b., ou autre et qui donnent aux vendeurs ou aux acheteurs, une influence plus ou moins grande sur les transports maritimes.

130. Une évaluation des résultats de la deuxième Conférence de l'Organisation des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, concernant les transports maritimes en Amérique latine, a été soumise à la Cinquième Assemblée de la CECLA tenue au niveau des Experts (à Saint-Domingue, du 17 au 26 juin 1968).

131. Les participants au Huitième Cycle d'Etudes sur les Ports et la Navigation, organisé par le Programme de l'ONU pour le Développement, en collaboration avec le Gouvernement du Danemark, ont essentiellement traité le problème du temps passé par les navires dans les ports.

DIVISION MIXTE CEPAL/FAO DE L'AGRICULTURE

132. Après l'achèvement, en 1967, des études sur les investissements agricoles, l'ensemble des activités a été concentré, pour la période examinée, sur deux projets essentiels; Etude de l'intégration agricole des pays de l'ALALE et la préparation d'un travail sur les perspectives agricoles en Amérique latine au cours de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement.

/133. De

l'ALALE (Groupe d'Etudes sur la Simplification des Documents Maritimes à Montevideo du 27 au 30 mai 1968). Au cours de cette dernière réunion, la CEPAL a présenté ses commentaires sur un avant-projet de standardisation des Connaissements.

Services Consultatifs

124. Du 21 octobre au 3 novembre, des fonctionnaires chargés du programme ont participé à une mission en Bolivie, dont le but était de définir les programmes d'assistance technique nécessitée par un certain nombre de projets destinés à promouvoir le développement économique et social du pays. En ce qui concerne les transports, on a mis l'accent sur la nécessité du développement des liaisons routières entre les régions en altitude, et les régions du Nord et de l'Est, ainsi que sur l'utilisation des voies fluviales permettant d'accéder à de nouveaux territoires.

125. En association avec le personnel de la CEPAL, une mission exploratrice aux Caraïbes a entrepris l'examen des problèmes du transport dans cette sous-région, à la fois sur le plan de la CARIFTA et dans le Bassin des Caraïbes. Un avant-projet d'étude concernant les transports maritimes de cette région a été préparé.

126. Des entretiens préliminaires ont eu lieu entre le personnel de la BID et son Institut d'Intégration de l'Amérique latine sur les projets de transports dans le cadre du développement du Bassin du Rio de la Plata.

127. Suite à une demande du siège de l'Organisation des Nations Unies, un projet de rapport concernant la coordination et le perfectionnement du système de l'Organisation des Nations Unies en matière de transports (E/4509-E/AC) a été commenté. De même, des commentaires ont été préparés au sujet d'un projet de rapport concernant le tourisme mettant en évidence l'importance de ce sujet dans les pays d'Amérique latine, et le désir de la CEPAL d'entreprendre des recherches sur ses aspects économiques.

128. Le Programme a mis au point quelques suggestions s'appliquant aux transports, en vue d'un rapport sur les principaux progrès scientifiques et techniques dont l'application en Amérique latine nécessite d'importantes études. Cette contribution au Plan d'Action Mondial a pu s'étoffer

/lors de

Colombie, l'Equateur, le Mexique, le Pérou et le Venezuela, afin de rassembler des renseignements pour cette étude; elle a ensuite rédigé un rapport préliminaire sur les lois et les règlementations régissant les transports commerciaux et motorisés de voyageurs et de marchandises. Ce rapport fait l'inventaire des règlements nationaux régissant le transport commercial de personnes et de marchandises dans les pays d'Amérique latine. Il s'appuie sur les réponses, fournies au questionnaire de la CEPAL, par les autorités nationales. Ceci représente la première des trois parties d'une étude plus complète et fut soumise, comme document de travail, à la cinquième session de la Commission Consultative des transports de l'ALALE. (A Montevideo du 12 au 16 août 1968).[4/]

121. On a effectué quelques travaux pour la deuxième partie de cette étude qui traite de la situation actuelle et des problèmes essentiels que présentent les transports routiers en Argentine, au Brésil et en Equateur. On a, d'autre part, recueilli une documentation importante pour la troisième partie qui traitera du trafic routier international.

122. Le Secrétariat participera à un groupe de travail créé par la Commission Consulative des Transports, qui se réunira en mai 1969, pour discuter des grandes lignes d'un projet d'accord multilatéral sur les transports routiers, devant être présenté lors de la sixième session de la Commission Consulative (en juillet 1969).

Autres Travaux

Organisations régionales

123. Le Secrétariat a participé à des assemblées régionales de plusieurs Organisations dont l'Association des Chemins de Fer d'Amérique latine (quatrième Assemblée générale de Santiago du Chili, en octobre 1968). L'OEA (premier cycle d'Etudes International sur les Ports, à Bogota en mars 1968); la troisième Conférence Inter-Américaine sur les Ports (à Viña del Mar, du 15 au 23 novembre 1968);

4/ Voir "Asuntos reglamentarios del transporte comercial por carretera" (ALALC./CAT/V/dt/2) (12 août 1968).

/l'ALALE (Groupe

dans la région. Les conférences ont permis l'unification d'un certain nombre de points importants; l'unité monétaire dans laquelle sont exprimés les tarifs de frêt, le dollar des Etats-Unis, et le système de classification de ces tarifs par marchandises et non plus par classes ou catégories. Il existe des tarifs spécifiques pour la quasi-totalité des matières premières, sur tous les itinéraires, et pour 71,5 pour cent des produits semi-finis. Dans le cas des produits dont la fabrication est plus complexe la proportion se réduit à 54,2 pour cent. Sur d'autres plans, il n'y a aucune homogénéité entre les différents tarifs. Pour de nombreux produits, les tarifs de frêt sont fonction du poids et, pour d'autres produits, sont fonction du volume. Dans d'autres cas encore, le transporteur se réserve le choix entre le poids et le volume. En outre, sur les 98 tarifs analysés, il y avait plus de trente systèmes différents de surtaxe pour les marchandises exceptionnellement lourdes ou volumineuses. Il semble que des systèmes différents de poids et mesures soient utilisés sans raison apparente, et leur simplification constituerait un progrès considérable.

118. Jusqu'ici, seules quelques Conférences ont fixé des tarifs d'affrétement par containers; cependant, celles qui l'ont fait ont généralement augmenté le coût des transports par containers.

Frais et Rentabilité portuaires en Amérique latine

119. Cette étude, la seconde par ordre d'importance parmi les recherches concernant le transport maritime, a été entreprise vers le milieu de 1968, mais, faute de moyens, elle a dû être ajournée.

Transports Routiers

120. L'accord tripartite sur les transports terrestres passé entre les Gouvernements de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay (et auquel adhèreront le Chili et le Paraguay) et, par-dessus tout, l'initiative prise par l'ALALE vers le milieu de 1968 pour ouvrir la voie à un accord multilatéral sur les transports routiers, ont eu une grande importance dans l'analyse des caractéristiques principales du transport routier. En accord avec l'ALALE, le Secrétariat de la CEPAL s'est chargé de ce travail. En mai 1968, une mission d'étude a visité la

/Colombie, l'Equateur,

facteurs de charge de chaque produit. Les résultats obtenus furent très satisfaisants et révélèrent que la combinaison de ces facteurs permet de définir les tarifs du frêt le plus raisonnablement possible. Dans la plupart des cas, il suffit de prendre en considération la valeur de la marchandise et le facteur de charge, la première révélant le niveau de la demande et le second reflétant indirectement les frais.

114. Dans l'analyse du niveau des tarifs du frêt, on a tenu compte des facteurs suivants: le nombre de lignes régulières desservant les différents itinéraires; l'âge des navires; les fluctuations du trafic; la distance; les frais portuaires et le tonnage transporté. Bien que, dans ce cas, les résultats aient été moins satisfaisants que ceux de l'étude sur la structure du frêt, les facteurs cités se sont avérés les plus judicieux pour déterminer le niveau du frêt. Trois d'entre eux sont pratiquement toujours les plus importants: le nombre de lignes régulières, la distance et les frais portuaires.

115. Cette étude montre que si les exportations de produits manufacturés et d'articles hautement élaborés peuvent supporter les taux de frêt les plus élevés en valeur absolue, ils représentent une plus faible proportion de la valeur du produit que d'autres produits moins élaborés. Ceci semble indiquer qu'il est peu probable que les tarifs du frêt maritime puissent limiter de façon importante les possibilités d'exportation, bien qu'en de nombreux cas on ait pu constater un tarif de frêt exagérément élevé.

116. L'analyse d'autres facteurs a mis en évidence l'importance du monopole exercé par les **conférences.** Il en résulte des tarifs généralement plus élevés qu'ils ne le seraient si la concurrence était plus importante. Néanmoins, on a constaté que l'importance de ce monopole variait souvent considérablement entre les divers services utilisés pour le commerce extérieur de la région et qu'il était parfois relativement insignifiant.

117. De nombreux tarifs sont fixés hors de la région, et les lignes régionales n'ont qu'un rôle minoritaire dans les Conférences ou autres accords, et il n'est pas étonnant de constater que sur les 118 lignes desservant l'Amérique latine, 17 seulement sont enregistrées

/dans la

PROGRAMME DES TRANSPORTS

111. Au cours de la période étudiée dans ce rapport, le Programme des transports s'est consacré essentiellement aux études et projets concernant les transports maritime, ferroviaire et routier, ainsi que les problèmes d'intégration régionale. Par ailleurs, il fut procédé à la préparation du Cycle d'Etudes sur les Statistiques, la Comptabilité et les Frais des Entreprises Ferroviaires (voir les paragraphes 324 à 329). Pour la treizième session de la CEPAL, un document intitulé "Les transports durant la décennie de 1970" (E/CN.12/832) a été rédigé et constitue une partie d'une série de documents destinée à fournir l'information de base qui permettra de définir une stratégie pour la deuxième Décennie du Développement. En 1968, l'Organisation des Etats Américains (OEA) a continué de fournir deux experts pour les études concernant les transports maritimes, mais cet accord prendra fin au début de 1969. Les contacts avec les Secrétariats de l'UNCTAD et de l'ALALE, ainsi qu'avec quelques organismes non-gouvernementaux, tels que l'Association ferroviaire d'Amérique latine, l'Association des armateurs d'Amérique latine et l'Association des transports routiers d'Amérique latine, ont été maintenus.

Le Frêt Maritime

112. En 1968, fut achevée une étude concernant les tarifs du frêt maritime dans le commerce extérieur de l'Amérique latine (E/CN.12/812) et faisant partie du programme de travail réalisé en collaboration avec l'OEA. Cette étude comporte une recherche très approfondie sur les aspects économiques fondamentaux du transport maritime, sujet pour lequel l'UNCTAD manifeste un intérêt croissant.

113. L'étude de la structure des tarifs du frêt a suivi un schéma composé des variables suivantes: la valeur par tonne de produits transportés; les frais de manutention (chargement et déchargement dans les ports); les denrées périssables et les possibilités d'avarie durant le voyage. La proportion du tonnage total représentée par le tonnage transporté de chaque produit sur un itinéraire défini et les

/facteurs de

Petite Industrie

110. Un projet est en cours d'élaboration avec l'ONUDI et avec la collaboration de l'OIT, à propos de l'établissement d'un centre régional de petite industrie, et il sera soumis au Fond Spécial de l'Organisation des Nations Unies. On espère que ce centre réunira les ressources et l'expérience disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de la région pour que soit assurée leur utilisation plus rationnelle. Ce sera un centre régional ouvert à tous les pays d'Amérique latine, et qui aura quatre fonctions principales: la recherche, l'information et la diffusion, la coopération technique et la formation.

105. Des préparatifs sont en cours pour une Conférence latino-américaine sur les industries forestières qui doit se tenir à Mexico en 1970. Quelques études ont été entammées pour cette conférence, notamment sur la situation du papier d'emballage dans la région, une autre sur les perspectives de développement de la production du papier-journal, et d'autres sur la fabrication du carton et les scieries en Amérique Latine.

Industries Chimiques

106. Un certain nombre de missions de consultation fut entrepris pour les pays du Groupe andin, de l'ALALE et de l'Amérique centrale. La dernière mission fut demandée par l'Institut de Recherche pour l'Industrie en Amérique Centrale, pour une étude sur les tendances et le développement de l'industrie chimique dans les pays d'Amérique centrale, en vue d'étudier les possibilités futures et les relations entre le Marché commun d'Amérique centrale et le reste de l'Amérique latine.

Equipement de base et industrie mécanique

107. Des services de consultation continuèrent d'être fournis, en particulier aux pays du Groupe andin.

108. La première ébauche d'une étude sur la fabrication de machines et équipements pour les industries de base dans certains pays d'Amérique latine fut terminée en novembre 1968. C'était à l'origine un projet d'étude régionale, mais étant donné les difficultés d'accord entre certains pays, il fut réduit à quatre pays: l'Argentine, le Brésil, le Chili et la Colombie.

109. La difficulté à obtenir des données de base et à recruter le personnel technique nécessaire a empêché l'étude sur l'industrie automobile, qui doit être menée conjointement avec la BID, de progresser aussi rapidement que prévu. En 1968, on a concentré le travail sur une analyse du marché de l'automobile et les perspectives de la demande future.

/Petite Industrie

perspectives de l'industrie sidérurgique dans les pays d'Amérique latine (ID/WG.14/42), et analyse la production et la consommation [illegible] en Amérique latine, ainsi que la capacité des différents secteurs de production dans les usines sidérurgiques intégrées de la région. Le second, présenté au cours de la même réunion, étudie l'influence de l'échelle des opérations sur les investissements et sur les coûts de production dans les usines sidérurgiques fonctionnant dans les conditions latino-américaines (ID/WG.14/43). Les dimensions économiques minima et optima ont été définies et la situation de plusieurs usines sidérurgiques latino-américaines a été étudiée en fonction de ces dimensions.

103. Une étude fut commencée en 1968 sur la sidérurgie dans les pays relativement moins développés, en particulier l'Amérique centrale, l'Equateur, la Bolivie et le Paraguay. Une analyse a été faite sur les tendances de la demande, les ressources existentes pour les produits manufacturés en acier, la situation et les caractéristiques de l'industrie existante, d'autres structures techniques pour le développement de l'industrie ainsi que les plans et les projets qui s'y rattachent.

Industries forestières

104. Le Groupe consultatif des industries forestières (CEPAL/FAO/ONUDI) pour l'Amérique latine a continué d'envoyer des missions de consultation dans les pays de la région. Il y en a eu une au Honduras concernant le projet d'industrialisation de la forêt d'Olancho, une à Cuba pour l'étude du reboisement et pour les programmes de développement de l'industrie de la pâte à papier et du papier; une au Venezuela pour définir et formuler l'action complémentaire à l'étude FAO sur la construction d'une usine de pâte à papier dans la Guyanne Vénézuélienne; une au Brésil concernant les possibilités d'obtention d'une aide des organisations de l'Organisation des Nations Unies pour le projet de développement de l'industrie forestière; et une en Amérique centrale pour conseiller le SIECA sur les perspectives de développement de l'industrie de la pâte à papier et du papier.

/105. Des

concerne le transfert de technologie sur la base d'accords entre les entreprises, et sera réalisé au Brésil conjointement avec la BID, avec l'Institut de Formation et de Recherche de l'Organisation des Nations Unies (UNITAR) et le Service des Finances Publiques et des Institutions Financières de l'Organisation des Nations Unies, comme une contribution au projet entrepris par l'UNITAR à l'échelle mondiale.

98. Le second projet, qui sera également réalisé en collaboration avec la BID, concerne la technologie du point de vue sectoriel. Il sera réalisé partiellement au Brésil et partiellement dans d'autres pays de la région.

99. Le résultat de la Réunion du Groupe Régional de la Commission de Consultation pour l'Application de la Science et de la Technologie au Développement (voir paragraphe 320), a été que le Secrétariat participe à la préparation du rapport qui doit être présenté à la Commission en liaison avec le Plan Mondial d'Action.

100. Le Conseiller Régional sur la Recherche Technologique participa activement à la réunion et reste en contact étroit avec la Commission de Consultation. Il a continué à conseiller les Gouvernements qui en faisaient la demande sur l'établissement et l'exercise d'institutions de recherche industrielle.

101. Au mois de novembre, le travail commença sur un projet de recherche technologique dans la sidérurgie en Amérique latine, recherche qui sera entreprise conjointement avec l'Organisation des Etats Américains et l'Institut latino-américain du fer et de l'acier (ILAFA). Une mission composée de fonctionnaires des trois organisations a commencé à visiter les aciéries et les laboratoires de la région, ainsi que quelques uns des principaux utilisateurs d'acier, afin d'examiner la situation de la recherche sidérurgique.

Sidérurgie

102. Deux articles pour le deuxième symposium inter-régional de l'Organisation des Nations Unies sur la Métallurgie et la Sidérurgie ont été préparés. L'un se rapporte à la situation actuelle et aux

/perspectives de

par le Secrétariat en vue d'établir la trame d'une stratégie pour la seconde Décennie de Développement de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette étude, d'autres objectifs de développement industriel et d'autres méthodes politiques sont analysés de telle sorte que les termes d'une stratégie pour le développement industriel puissent être formulés pour 1970-1980.

Promotion de Exportations

95. Le travail s'est poursuivi sur une série d'études de prévisions à court et à moyen terme concernant l'exportation de produits manufacturés, et l'étude sur les pays du Marché Commun d'Amérique centrale (TD/B.C.2/61), préparée en collaboration avec la Division de l'UNCTAD des Produits Manufacturés, a été achevée.

96. Un programme de coopération technique avec le Gouvernement du Brésil a été élaboré, suite à l'étude sur la promotion des exportations des produits manufacturés entreprise dans ce pays (TD/B.C.2/35). Les secteurs suivants ont été choisis pour le déploiement des activités de l'assistance technique: industries de transformation des métaux (machines-outils, machines et équipement pour d'autres industries, pour la construction des routes et pour des activités semblables); appareils électro-ménagers et produits analogues tels que machines à coudre; sidérurgie (aciers spéciaux); cuir et produits manufacturés en cuir (peaux tannées et chaussures) et textiles (toiles et filés de coton non blanchi et produits finis en coton et de ramie). Bien que le Secrétariat de la CEPAL ait conféré avec l'UNIDO et l'UNCTAD à propos de la forme définitive que prendrait ce projet, à partir du moment où ces deux organisations devaient y participer, il a été impossible de le faire avancer en raison du manque de personnel.

Recherche Technologique

97. Deux projets sur le transfert de technologie sont en préparation et des accords sont sur le point d'être conclus avec les différentes organisations qui y participent. Le premier projet

/concerne le

recommandation fut envoyée par correspondance à la Commission économique pour l'Afrique, qui envisage de faire une étude du même type.

Etude conjointe CEPAL/OIT sur le coût et la productivité de la main-d'oeuvre

91. Des tableaux de résultats et des questionnaires reçus du Venezuela et du Brésil furent étudiés en vue d'évaluer la signification des chiffres et de déterminer une méthode pour l'élaboration définitive et le calcul de cet élément. En même temps, des chiffres semblables sont attendus du Brésil, de Colombie, du Mexique et du Pérou, où l'enquête est bien avancée. Dans deux autres pays, l'Argentine et l'Uruguay, les difficultés de financement ont été surmontées et on espère qu'on pourra bientôt commencer à rassembler des chiffres.

Prix des produits industriels

92. Faute de personnel, on a peu avancé dans ce projet; le secrétariat est entré en rapport avec l'Institution Brookings pour lui demander de faire éventuellement une étude similaire ou complémentaire.

Programme Mixte pour l'Intégration du Développement Industriel

93. Pour un certain nombre de raisons, les activités du Secrétariat dans le domaine industriel en 1968, ont progressé plus lentement qu'on ne l'avait prévu, et certains projets ont dû être modifiés alors que d'autres étaient ajournés. La raison principale réside dans le manque de personnel, dû aux difficultés de recrutement, ce qui a montré que les ressources effectivement disponibles pour le programme mixte en 1968 étaient inférieures de 30 pour cent à celles de 1967.

L'Economie Industrielle

94. Le Programme prépara une étude sur le développement industriel de l'Amérique latine (E/CN.12/830), qui fit partie du travail entrepris

/par le

Inter-américaine pour le Développement, pour organiser la Conférence de Politique Commerciale pour l'Amérique centrale, sous la responsabilité de la SIECA. Des conférences furent faites par des dirigeants de la CEPAL sur les aspects financiers et institutionnels de la politique commerciale. Parallèlement, des conférenciers furent fournis pour un cycle d'études ILPES traitant d'économie politique, et pour les parties de l'enseignement de base traitant des instruments monétaires fiscaux et de change. Pour son cours sur les plans opérationnels annuels, une assistance fut fournie pour des sujets tels que la politique monétaire et les budgets, et la programmation du secteur étranger.

87. Finalement, le Secrétariat aida le Centre de Commerce International UNCTAD/GATT à sélectionner les candidats latino-américains pour ses cours de formation.

Section d'Etudes Spéciales

88. A partir de 1969, cette Section est passée sous la tutelle de la Division du Développement Industriel.

Pouvoir d'achat et parité des taux de change

89. Les tableaux pour les principaux secteurs de dépense ont été mis à jour, et les résultats concernant les années 1955-1966 ont été envoyés aux autres bureaux de l'Organisation des Nations Unies et à certains organismes internationaux.

90. La collaboration se poursuivit avec l'Institution Brookings sur le projet en cours de réalisation par les Instituts de recherche du Groupe des Estudios Conjuntos de la Integración Económica Latino-americana d'après des règles semblables à celles adoptées par la CEPAL en 1960-1962. Le Secrétariat participa en qualité de consultant aux réunions de ce groupe (Rio de Janeiro, juillet 1968, et Santiago du Chili, décembre 1968), tandis que des membres de la Division vérifiaient les chiffres envoyés par chaque pays. Des contacts furent pris également avec l'Université de Pennsylvanie qui doit exécuter un projet similaire à l'échelle mondiale, en liaison avec le Bureau Statistique de l'ONU. D'autre part, une

/recommandation fut

83. Les premiers projets de deux études ont été mis en circulation pour qu'ils puissent être commentés. L'un traite de la coordination en politique commerciale et l'autre de l'origine des marchandises dans l'ALALE. En vue des négotiations entre pays en voie de développement sous les auspices de la Commission du GATT pour le commerce et le développement, et répondant au désir exprimé par un membre de l'ALALE au cours de la réunion du Comité Exécutif Permanent du 17 septembre 1968, la Division a préparé une note à ce sujet. Cette note indique si les concessions négociées par les pays membres de l'ALALE avec les autres pays en voie de développement et non applicables aux pays industrialisés, sont sujettes ou non à la clause de nation plus favorisée, et si les règlements de l'ALALE concernant le rétablissement de différences préférentielles résultant des réductions de tarifs négociées entre les parties du traité de Montevideo, sont ou non applicables dans ces cas.

Services Consultatifs

84. Des missions consultatives sur les aspects institutionnels de la promotion des exportations, furent entreprises à la demande des Gouvernements de Bolivie, du Pérou, du Nicaragua, du Honduras, de la Guyane et de la République Dominicaine, pour ce dernier pays, un projet fut préparé à ce sujet. Des services similaires ont été étendus à la SIECA et des missions d'enquête envoyées au Honduras, à Panama, à Sainte Lucie, à la Trinité et à Tabago. En Bolivie, une assistance fut également fournie pour la planification monétaire, tandis qu'au Pérou, la Banque Centrale fut aidée pour les problèmes de programmation de la monnaie et du crédit. Une mission similaire fut envoyée à la Banque Centrale d'Uruguay.

85. Une consultation fut donnée à la Commission chilienne pour le développement, sur la promotion des exportations de l'industrie de la chaussure; de même, une mission d'enquête a été effectuée sur la promotion des exportations entreprise au Venezuela.

86. Le Secrétariat collabora avec l'Institut Latino-Américain pour la Planification Economique et Sociale (ILPES) et la Banque

/Inter-américaine pour

la position latino-américaine lors de la quatrième session du Groupe intergouvernemental élargi de l'UNCTAD sur le financement supplémentaire. La Division a rassemblé et transcrit toute la documentation adéquate, en collaboration avec la BID, le CIAP et l'UNCTAD, et aidé à rédiger le rapport final.

Promotion des exportations

80. Un article sur le rôle des organisations internationales en matière de promotion des exportations latino-américaines a été préparé pour être publié dans le Bulletin Economique de l'Amérique Latine, Vol XIV, No 1. Ce numéro contient également un article sur la transmission des connaissances technologiques en ce qui concerne la politique commerciale et la promotion des exportations en Amérique latine.

81. La première ébauche d'un Guide pour les Exportations latino-américaines a été terminée; elle contient des informations sur les problèmes que rencontrent quotidiennement les exportateurs aux différents niveaux du commerce d'exportation, ainsi que des suggestions sur les méthodes d'exportation à adopter. Une bibliographie qui accompagnera le Guide est en cours de préparation.

Intégration

82. Les Secrétariats de la CEPAL et de l'ALALE se sont entendus sur un programme de collaboration en 1968, recouvrant plusieurs aspects de la politique commerciale et traitant en particulier du tarif douanier extérieur commun et de l'origine des marchandises. Trois experts, respectivement: en procédure douanière, en politique de tarifs et en origine des marchandises, ont collaboré avec le secrétariat de l'ALALE. Le secrétariat de la CEPAL a participé au Groupe d'Etude ALALE sur le tarif douanier extérieur commun, qui s'est réuni à Montevideo du 18 au 23 septembre 1968, et a examiné en détail les questions de méthodologie et les critères à utiliser pour la mise au point d'un tarif douanier extérieur commun. Une note à ce sujet est en préparation.

/83. Les

andin, le marché commun d'Amérique centrale et le CARIFTA; elle analyse également des problèmes appelant une solution et les perspectives futures d'intégration en Amérique latine.

Commerce et développement

78. A la suite de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA) a tenu sa cinquième réunion au niveau des experts et sa quatrième au niveau ministériel. Ces réunions se sont tenues à Saint-Domingue respectivement du 17 au 21, et du 22 au 26 juin. Les résolutions adoptées au cours de ces réunions, auxquelles ont assisté des fonctionnaires du Secrétariat en qualité de conseillers, portaient sur la stratégie de l'action latino-américaine et sur les activités futures du Groupe des 77; ces résolutions confiaient au Secrétariat de la CEPAL certaines tâches déterminées dans ce domaine, conformément aux dispositions de la résolution 264 (XII) de la CEPAL. Avant la réunion au niveau des experts, le Secrétariat avait préparé des documents de travail qui servirent de base à la discussion. Après cette réunion et conformément à la résolution 262 (AC/58) de la CEPAL, un groupe d'experts s'est réuni au siège de la CEPAL, du 12 au 16 août 1968, pour aider la Division de Politique Commerciale à établir un document dans lequel seraient proposées des formules possibles d'accord pour aboutir à un système général de préférences non discriminatoires et non réciproques. Par la suite, le Secrétariat a conseillé et aidé les pays d'Amérique latine au cours de la réunion intergouvernementale d'experts du CECLA tenue au siège de la CEPAL du 23 au 26 septembre 1968 pour examiner ces propositions.

79. Conformément aux décisions prises par la CECLA à Saint-Domingue, une réunion sur le financement supplémentaire s'est tenue au siège de la CEPAL (du 19 au 23 août 1968) pour mettre au point des bases éventuelles d'amélioration du système de financement supplémentaire, qui seront examinées au cours de la prochaine réunion des Directeurs des banques centrales d'Amérique latine, et sur lesquelles sera fondée

/la position

DIVISION DE POLITIQUE COMMERCIALE

74. Le Secrétariat de la CEPAL procura assistance et conseil au groupe latino-américain lors de la seconde session sur le commerce et le développement de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies (New Delhi, février et mars 1968), et des services de liaison avec le secrétariat de la conférence. La CEPAL fut par conséquent représentée à la septième session du Conseil pour le Commerce et le Développement. Depuis lors, la Division a concentré ses efforts sur l'évaluation des résultats de la conférence du point de vue latino-américain et sur l'aide aux gouvernements de la région, pour évaluer les possibilités d'une action future.

75. Des entretiens eurent lieu avec le Secrétariat de l'ALALE au sujet des projets en cours et de la collaboration future; des services de consultation continuent à être fournis aux gouvernements sur les problèmes spécifiques de politique commerciale et d'intégration. Des commentaires furent préparés sur un certain nombre de rapports d'experts concernant le commerce et l'intégration, et se référant en particulier à la promotion de l'exportation.

76. La troisième Conférence Régionale sur la Politique Commerciale s'est tenue au siège de la CEPAL du 1er juillet au 15 août (voir paragraphes 322 et 323).

77. Plus récemment, la Division a été incitée à préparer, pour la Treizième Session de la Commission, un document sur le commerce et l'intégration, en liaison avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/CN.12/833). Cette étude comporte une révision et une reformulation de la stratégie en matière de politique commerciale latino-américaine et des mesures pratiques pour sa mise en oeuvre, et met un accent tout particulier sur le besoin de stratégies nouvelles dans la politique industrielle aussi bien que dans celle du développement. Elle décrit et évalue les tendances récentes ainsi que l'expérience de différents efforts d'intégration effectués en Amérique latine par l'ALALE, le Groupe

/andin, le

73. Des missions de consultation sur les problèmes du développement furent entreprises en Equateur (mars et avril 1968) et en Uruguay (novembre 1968). Le Gouvernement de l'Equateur demanda conseil dans le cadre du travail de la Mission Andine, tandis que le Gouvernement de l'Uruguay demanda assistance pour le développement de la communauté urbaine à Montevideo.

le taux mentionné ci-dessus pour indiquer le résultat d'une substitution dans les importations qui n'a pas été effectuée d'une façon rigide, mais en utilisant également les possibilités de développement permettant d'augmenter la capacité d'importation et en montrant dans la fonction d'épargne intérieure comment la propension marginale à l'épargne par rapport au revenu varie comme l'effet de l'augmentation du pouvoir d'achat des exportations sur une plus grande dépense publique et de certains secteurs privés, en biens d'investissements et d'équipement. D'autres variations et d'autres essais n'ont pas donné de résultats satisfaisants à ce jour.5/

Renseignements statistiques et techniques nécessaires à la préparation des projections

192. L'annexe des études des pays contient des tableaux statistiques de base qui ont été élaborés après examen des sources d'information et après avoir résolu des divergences possibles de façon à faire une évaluation des paramètres dans les rapports du modèle. D'autres tableaux numériques auxiliaires ont été incorporés au texte des études introductives pour

...

5/ La modification des valeurs numériques des paramètres qui a été mentionnée à propos des projections et de la planification économique suppose avant tout une étude de la sensibilité des projections sur les changements introduits. Il serait utile de systématiser ces essais en un large modèle de simulation. Il serait également utile d'étendre l'analyse aux méthodes d'estimation qui prendraient en considération l'interdépendance et la simultanéité des relations qui constituent le modèle. Un autre point à considérer est l'influence que peut avoir sur les projections l'autocorrélation des résidus et l'opportunité d'introduire des corrections à cet effet.

Un problème particulièrement difficile est représenté par l'utilisation de facteurs pour obtenir des valeurs constantes, et l'utilisation de taux de change qui donneraient des résultats homogènes et qui pourraient être conditionnés pour les différents pays de cette région. Il y a aussi les problèmes de la comptabilité des résultats globaux et sectoriels qui se posent par exemple pour les relations non linéaires employées pour la projection de produits sectoriels et des besoins en main d'oeuvre...

Les difficultés et les problèmes mentionnés ci-dessus ainsi que d'autres qui n'ont pas été mentionnés, ont été résolus provisoirement d'une façon plus ou moins satisfaisante mais ils constituent encore un domaine qui nécessite une étude constante et plus approfondie.

/appuyer et

appuyer et compléter la première analyse des économies des différents pays. Des graphiques ont été préparés pour indiquer la tendance des variables les plus importantes, dans le temps, l'interdépendance de certaines d'entre elles et la participation relative de certains facteurs à un effort global.

193. Bien que les études effectuées pour les secteurs ou les régions aient un caractère provisoire, elles ont mis en évidence le besoin de compléter la connaissance technique dans ce domaine par des consultations et des discussions avec des experts sur les différents sujets. Il serait aussi intéressant d'essayer de mettre en relief les informations fondamentales nécessaires pour les projections de façon à compenser les lacunes de l'information et à améliorer la qualité statistique des données fondamentales.

194. Un autre point mérite une considération particulière dans ce projet; il s'agit de la consultation de publications et de travaux bibliographiques. Compte tenu de la nature même de l'information disponible ceci est, en soi, un sujet de recherche.

Compilation et analyse de projections préparées par d'autres organisations

195. Lors des phases qui précèdent la préparation des projections, à savoir pendant l'étude des informations statistiques et techniques, les informations qui ont servi de base aux projections faites par d'autres organisations sont parfois consultées et analysées. Ces compilations et analyses sont utiles principalement pour évaluer les résultats des étapes intermédiaires et finales. Une attention particulière est consacrée aux résultats fournis par le Centre de Planification, de Projections et de Politique de Développement du siège de l'Organisation des Nations Unies, par l'UNCTAD, par la FAO et le CIAP ainsi que par les organisations nationales de planification.

Projections à court terme

196. Le travail sur des projections à court terme a été limité à des références occasionnelles dans la description des tendances et de la situation économique de différents pays. La préparation de ce type de projection dépend du recrutement d'un expert dans ce genre de travail parmi les membres du Centre.

/

/GROUPE DE

GROUPE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

197. Au cours de la période considérée, le rapport, ainsi que certains documents du Cycle d'Etudes de l'Organisation des Nations Unies sur les Aspects Administratifs de l'Application des Plans de Développement qui s'est tenu au siège de la CEPAL en février 1968, ont été préparés pour être imprimés.[6] La version espagnole a déjà été publiée[7] et la version anglaise sera donnée à l'impression en 1969.

198. La CEPAL a participé au Cycle d'Etudes de l'Organisation des Nations Unies sur les Services Centraux pour les Gouvernements Locaux d'Amérique latine (Rio de Janeiro, 20-28 mai 1968) qui était organisé par la Division Administration Publique de l'Organisation des Nations Unies et l'Office de Coopération Technique, en collaboration avec l'Institut Brésilien d'Administration Municipale et la Fondation allemande pour les pays en voie de développement. Un document intitulé "La planificación municipal en el proceso de desarrollo latinoamericano" a été préparé par un conseiller régional de la CEPAL.

199. De plus, la CEPAL a participé au Cycle d'Etudes inter-régional de l'Organisation des Nations Unies pour la formation d'administrateurs supérieurs dans les services publics des pays en voie de développement (Genève, 19-29 août 1968). Le Cycle d'Etudes fut organisé conjointement par la Division Administration Publique de l'Organisation des Nations Unies et par l'Office de Coopération Technique.

Services consultatifs

200. En plus de sa participation aux Cycle d'Etudes ci-dessus mentionnés, la CEPAL a effectué des missions consultatives par l'intermédiaire de ses experts régionaux en administration publique, à la demande expresse des Gouvernements de cette région. Ces missions couvraient une large gamme de sujets et de problèmes qui sont résolus ci-dessous.

6/ Une brève description du Cycle d'Etudes est contenue dans le dernier rapport annuel (cf Procès-verbaux Officiels du Conseil Economique et Social - 45º Session Supplément Nº 4 (E/4499) paragraphes 261-265 ainsi que dans le rapport du Cycle d'Etudes (E/CN.12/807).

7/ Publication des Nations Unies, Nº de vente: S 69 II.G.2.

Réforme administrative

201. La CEPAL a accordé une large priorité à sa participation au projet de l'Organisation des Nations Unies pour la collaboration avec les autorités brésiliennes à la réforme de l'administration de l'Etat de Sao Paulo. En 1967 et en 1968 les experts en administration publique de l'unité - ainsi que ceux de l'ILPES - ont effectué de fréquentes missions à Sao Paulo. L'unité a aussi collaboré avec les Gouvernements de Colombie et de Panama à leurs plans de réforme administrative.

Aspects administratifs de l'intégration économique

202. Dans ce domaine les missions comprennent la participation d'experts de la CEPAL au cours d'administration de l'intégration, organisé par l'Institut d'Amérique Centrale d'Administration Publique à San José, Costa Rica, en Avril 1968 et l'aide consultative aux pays anglophones des Caraïbes dans leur effort pour atteindre une intégration économique sous-régionale.

Services consultatifs dans d'autres domaines

203. La Commission a également entrepris les activités suivantes dans le domaine de l'administration publique : aide pour l'élaboration du programme de Travail de la Division Administration pour le Développement du Secrétariat Technique de Planification du Paraguay ; aide consultative près l'Office National du Pérou pour la Nationalisation et la Formation à l'administration Publique (ONRAP) en matière d'administration financière municipale et près la Empresa Petrolera Fiscal de ce même pays dans le cadre de sa réorganisation et de la réforme administrative ; collaboration avec le Gouvernement de Trinidad et Tabago pour la solution des problèmes d'organisation et de méthode et aide consultative au Venezuela pour l'administration des biens publics.

/ ACTIVITES DU

ACTIVITES DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES

[illegible] DEVELOPPEMENT

Elément Assistance Technique :

204. Le Service de Coordination de l'assistance Technique de la CEPAL a la responsabilité de quelque 40 conseillers régionaux et experts sous-régionaux attachés à la Commission; parmi ceux-ci on compte huit experts financés par l'ONUDI, un par l'OMM et un autre par l'OMS/OSP, un expert associé en administration publique dépendant du Gouvernement Suédois et un autre pour le développement des communautés financé par le Gouvernement des Pays Bas. Les autres sont financés par l'Office de Coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (OCT).

205. Les activités des experts couvrent les domaines suivants : développement économique, industriel, régional et communautaire ; politique commerciale, énergie et ressources hydrauliques, transports, ports et navigation, politique fiscale, comptabilité nationale, statistiques économiques et échantillonnage ; administration publique et affaires sociales.

206. Conformément aux recommandations faites lors de la Réunion sur les Problèmes d'Intégration Régionale des Pays Relativement les moins Développés 8/ des missions conjointes ont été effectuées en Bolivie, en Equateur et au Paraguay par des conseillers régionaux et des membres de la CEPAL de façon à déterminer que les programmes d'assistance technique devraient être prioritaires, surtout dans le secteur industriel, en tant que complément à la coopération internationale que reçoivent déjà ces pays. Au cours des prochains mois, des missions semblables seront envoyées dans d'autres pays en voie de développement de cette région.

207. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des experts sous-régionaux dans différents domaines rattachés au siège de Mexico de la CEPAL ainsi que ceux du SIECA, ont travaillé conjointement avec d'autres fonctionnaires des deux organisations sur les sujets suivants : développement équilibré du Nicaragua ; projets de coopération économique entre le

---

8/ Cf. "Rapport de la Réunion sur les Problèmes de l'Intégration Régionale dans les Pays Relativement les moins Développés" (E/CN.12. 798) qui a eu lieu à Guatemala du 23 au 28 Octobre 1967.

Honduras Britannique (Belize) et l'Amérique Centrale; recherche sur la politique monétaire à court terme en Amérique Centrale; rédaction définitive d'une étude du SIECA sur la convergence de l'ALALE et du Marché Commun d'Amérique Centrale; la poursuite d'une étude sur les caractéristiques économiques fondamentales des pays et territoires du Bassin des Caraïbes une étude sur les relations entre l'Amérique Centrale et la GATT en ce qui concerne la participation du Marché Commun d'Amérique Centrale à cette organisation en rapport avec la recherche sur les problèmes de l'Union Douanière d'Amérique Centrale; une étude sur les perspectives industrielles du Mexique; une étude sur les perspectives d'établissement de certaines industries exportatrices à Panama; et le rassemblement de données préliminaires pour l'étude des normes et des spécifications routières. La plupart de ces études et recherches ont été terminées et les autres le seront au cours des prochains mois.

208. Les conseillers régionaux en politique commerciale ont fourni leur aide technique à presque tous les pays de cette région du globe. Leur activité avait pour but: la création d'instituts nationaux pour la promotion des exportations; l'évaluation des besoins prioritaires en aide technique dans le domaine de la politique commerciale; promotion des exportations de produits déterminés; l'étude de schémas pour fournir un support et des encouragements financiers pour les exportations ainsi que la participation à des réunions internationales sur ce sujet et la rédaction de documents sur la promotion des exportations et les encouragements fiscaux pour les exportations au niveau régional.

209. Deux conseillers régionaux ont aidé le secrétariat de l'ALALE par des études sur la coordination des différents aspects des techniques douanières, en particulier en ce qui concerne l'interprétation uniforme et l'application de la nomenclature du tarif commun et par une étude sur les nouveaux critères et les normes concernant la détermination de l'origine d'un produit.

210. Les conseillers régionaux qui forment le groupe d'études des ressources hydrauliques CEPAL/OCT/OMM/OMS ainsi que les experts sous-régionaux du Siège de Mexico continuent à rassembler les informations

/fondamentales nécessaires

fondamentales nécessaires à l'Amérique Centrale et au Panama pour une étude des ressources hydrauliques de cette zone. Le Groupe a collaboré avec les autorités du Brésil pour l'élaboration d'un plan de base pour l'utilisation intégrale des ressources hydrauliques du fleuve Paraïba Sud (cf. paragraphe 153).

211. Les conseillers régionaux attachés au Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes ont conseillé aux gouvernements des pays anglophones du Bassin des Caraïbes sur des questions telles que: la formation de personnel pour le développement communautaire, la formation de camps de jeunes, des projets expérimentaux pour les communautés en voie de développement, ainsi que la création de mécanismes de planification dans certains territoires et des études de la politique fiscale dans cette zone. Ces conseillers régionaux du siège de la CEPAL à Santiago ont effectué plusieurs visites dans cette région pour fournir une aide consultative en ce qui concerne la promotion des exportations, la comptabilité nationale, le financement de logements et l'administration publique.

212. Les conseillers régionaux en comptabilité nationale, statistiques, économiques, échantillonnage, bien-être social, développement communautaire et administration publique ont entrepris de nombreuses missions à court terme dans les pays d'Amérique Centrale et du Sud.

213. De même les experts régionaux de l'ONUDI adjoints à la CEPAL ont fourni une aide consultative aux pays d'Amérique Latine pour la recherche technologique dans l'industrie, la production de pâte à papier et de papier et l'industrie chimique.

214. Au début de l'année 1969 des activités régionales et locales spéciales de développement ont été commencées. Le conseiller régional dans cette branche ainsi que d'autres conseillers désignés par la CEPAL ont non seulement fourni une assistance technique régionale directe à la demande des gouvernements de cette région, mais ils ont également préparé des cours de formation en cette matière, qui constituent une partie du programme d'assistance technique régionale pour 1969 et 1970. De plus, ces experts ont commencé à étudier des programmes de développement locaux et communautaires en Amérique Latine.

215. L'Unité de Coordination de l'Assistance Technique a collaboré avec

/l'Institut de

l'Institut de Formation et de Recherche de l'Organisation des Nations Unies pour la préparation du Cycle d'Etudes Régional sur les Techniques et les Méthodes d'assistance Technique de l'Organisation des Nations Unies qui s'est tenu au siège de la CEPAL du 3 au 21 Juin. De plus, elle a participé à l'organisation de la Réunion Régionale des Représentants Résidents en Amérique Latine et aux Caraïbes qui a eu lieu au siège de la CEPAL du 3 au 12 Mars 1969. Le Secrétariat de la CEPAL s'est occupé en particulier des points de l'ordre du jour concernant les problèmes de planification et la coopération CEPAL/UNDP pour les programmes d'intégration sous-régionaux, les conseillers régionaux et les projets d'assistance technique régionaux et inter-régionaux.

216. L'Unité de Coordination de l'Assistance Technique a également participé à la préparation des cours et Cycles d'Etudes ci-après mentionnés, organisés par la CEPAL et financés par l'OCT et qui sont décrits aux paragraphes 316-329 du présent rapport: Troisième Cours Régional de Politique Commerciale; Cycle d'Etudes sur les Statistiques; Comptabilité et Coûts des entreprises de Chemins de Fer; et Cycle d'Etudes sur l'Organisation et la Réalisation des Recensements de Population et de Logement en Amérique Latine

217. Le Cinquième Cours Intensif de Formation pour la Planification du Développement et la Politique Commerciale pour l'Amérique Centrale a eu lieu à San Salvador du 20 Mai au 20 Juillet 1968 avec la participation de 42 fonctionnaires des Gouvernements d'Amérique du Sud et un membre de la SIECA. Le cours a été tenu sous les auspices conjoints du Gouvernement du Salvador, de la CEPAL et l'OTC, de l'ILPES et de la BID et plusieurs experts régionaux et sous-régionaux attachés à la Commission y ont donné des conférences.

Elément Fonds Spécial

218. Pendant la période couverte par le présent rapport le secrétariat de la CEPAL a continué à donner son appui à l'Institut latino-américain pour la planification économique et sociale, qui est un projet régional financé par le Fonds Spécial de l'Organisation des Nations Unies, la BID et les Gouvernements d'Amérique Latine.

/219. A

219. A partir du 1er juin 1966 certains aspects fonctionnels et administratifs d'un autre projet régional important du Fonds Spécial - le Centre Démographique pour l'Amérique Latine (CELADE) - ont été confiés à la CEPAL.

220. Le Secrétariat de la CEPAL a aidé l'ONUDI à préparer un projet régional pour la création du Centre d'Amérique Latine pour la petite industrie qui aura son siège à Quito. La création de ce Centre - financé par le Fonds Spécial et par les Gouvernements de cette région - fut d'abord proposé au Cycle d'études sur la Petite Industrie Latino-Américaine qui a eu lieu à la fin de 1966 à Quito sous les auspices de la CEPAL, de l'OTC et de l'Unité centre pour le Développement Industriel de l'Organisation des Nations Unies, désormais appelé ONUDI.

/BUREAU DE

BUREAU DE MEXICO

221. Au cours de la période concernée par ce rapport, le Bureau de Mexico a affecté une partie de ses ressources supérieure à celle des périodes précédentes aux travaux concernant le Mexique, Panama et les pays du Bassin des Caraïbes. Mais ses principales activités sont toujours orientées vers le Programme d'Intégration Economique de l'Amérique centrale, et spécialement vers les préparations pour les réunions des organes auxiliaires du Comité de Coopération Economique de l'Amérique centrale (voir paragraphes 17 à 28).

Développement économique

222. La première version d'une étude sur le développement de l'économie du Nicaragua et sur la position comparative des pays du Marché Commun Centre-Américain (CEPAL/MEX/68/16) entreprise sur la demande du Comité de Coopération Economique de l'Amérique centrale et du Conseil économique centraméricain, est en cours de révision. Les principales causes du déséquilibre commercial du Nicaragua par rapport au reste de l'Amérique centrale y sont analysées, et certaines mesures tendant à accélérer la participation de ce pays dans le processus d'intégration régionale y sont indiquées.

223. Une étude sur les possibilités de coopération économique entre le Honduras Britannique (Belize) et l'Amérique Centrale (E/CN.12/809/Rev.1) vient d'être achevée. Cette analyse indique qu'au cours des premières années, l'adhésion du Honduras Britannique (Belize) et Marché Commun Centre-Américain ne donnerait pas lieu à un développement important des exportations du Honduras Britannique vers les pays de la région, ni des industries orientées vers ce marché. En raison de sa situation géographique, le Honduras Britannique (Belize) est éloigné des principaux centres de consommation de la région; ses services de transports sont déficients et l'expansion naissante du pays limite la production; tous ces facteurs adverses font que l'intégration du Honduras Britannique (Belize) avec ses voisins Centre-américains ne peut pas se concevoir exclusivement en termes de commerce intrarégional. Il semble qu'une

/meilleure solution

meilleure solution consist[ait] à passer les accords de coopération grâce auxquels le Honduras Brit[annique] (Belize) participerait au développement des industries régionales orientées principalement vers les marchés d'outre-mer.

Commerce

224. En matière de politique commerciale, on a contribué à donner une forme définitive à une étude entreprise par le SIECA sur la convergence entre le marché commun centre-américain et l'ALALC. Divers travaux et études ont été entrepris sur des sujets tels que: les caractéristiques économiques de base des pays et territoires du Bassin des Caraïbes, les relations de l'Amérique Centrale avec le GATT (afin que les gouvernements centre-américains possèdent des éléments de jugement suffisants sur la participation du marché commun centre-américain dans cet organisme), les problèmes posés par l'union douanière centre-américaine, et la situation actuelle et les perspectives du Nicaragua vis-à-vis de l'échange intra-zones.

La tâche entreprise dans le cadre de la coordination et de la réalisation du Cinquième Cours Intensif pour l'Amérique centrale a été d'un intérêt tout particulier (voir paragraphe 217). Enfin, on a entrepris, à la demande des gouvernements du Marché commun, une évaluation des effets qu'entraînera la mise en vigueur de l'Accord sur les Mesures Fiscales pour le Développement Industriel et de son Protocole, si celle-ci avait lieu en 1960.

Industrie

225. On a commencé à rassembler des informations sur l'industrie alimentaire au Mexique, en ce qui concerne les investissements, la capacité implantée, la production et la consommation interne. De même, on a rassemblé des informations de base sur le développement industriel par pays et sur la demande de l'industrie automotrice en Amérique centrale. On a poursuivi les travaux sur la politique générale et l'intégration industrielle centre-américaine, et sur les problèmes qui affectent ce secteur au Nicaragua. On a effectué une enquête pour préparer les profils industriels du Mexique.

/226. En

226. En considérant la disparité des informations statistiques de base que présentent les séries officielles des différents pays de la région et la nécessité de s'appuyer sur des chiffres homogènes permettant une analyse comparative des progrès dans les différentes branches de l'industrie entre elles et dans chaque pays, on a décidé de procéder à l'élaboration de séries de valeur ajoutée et de valeur brute de la production de fabrication à des prix courants du marché et a des prix constants de 1963, pour les pays de l'Amérique centrale et de Panama, par branche d'activité et pour les années 1950-1967.

227. D'autre part, le conseiller régional en matière de développement industriel a assuré diverses missions ayant pour objet de coordonner les activités régionales dans le secteur industriel et de répondre aux demandes des gouvernements, parmi lesquels il convient de mentionner le Honduras, le Nicaragua et le Panama.

Agriculture

228. Le secrétariat est parvenu récemment à un accord avec la FAO, grâce auquel la Section Agricole du Siège de Mexico est rentrée dans la Division Agricole Conjointe CEPAL/FAO. Par conséquent, le rapport sur le travail de la Section Agricole se trouve dans la partie consacrée à la Division Agricole Conjointe. (Voir paragraphes 144 à 147.).

Infrastructure économique

Electricité

229. L'étude sur la politique tarifaire pour l'électricité en Amérique centrale (CCE/SC.5/GTAE/GRIE/I/2; TAO/LAT/83), achevée début 1968, a servi de document de travail de base à la première réunion du groupe régional sur les Tarifs électriques, et aux recommandations sur le travail futur qui ont été formulées au cours de cette réunion.

230. Pour la seconde et la troisième réunions du Comité Régional des Normes Electriques (mai et septembre 1968), six études ont été effectuées sur la normalisation des matériels et de l'équipement

/électriques.

électriques.[9] Les normes proposées par la CEPAL ont été acceptées par le Comité, et c'est ainsi qu'a débuté le processus de normalisation. (Voir paragraphes 18 et 19.)

231. La préparation d'autres documents est actuellement en cours, l'un sur la codification uniforme des matériels et équipements, et l'autre sur les critères d'étude pour les travaux de distribution électrique. Ils seront présentés au Comité régional lors de sa prochaine session.

232. Deux autres études ont été faites,[10] elles apportent des renseignements sur le rythme croissant de l'électrification en Amérique Centrale, et sous forme de comparaison, sur l'évaluation des dépenses en énergie électrique dans les pays de la région.

233. Pour la première réunion du Groupe Régional d'interconnexion Electrique, la Section a préparé une étude sur l'interconnexion électrique en Amérique centrale (CCE/SC.5/GTAE/GRIE/I/4; TAO/LAT/85) qui examine les conditions techniques de l'interconnexion. Au cours de la première étape, on préparera un projet d'accord centre-américain sur cette matière ainsi qu'une étude technico-financière sur les diverses modalités d'interconnexion. L'accord sera préparé par la SIECA avec l'aide du Secrétariat de la CEPAL, dans la mesure où celle-ci effectuera l'étude qui couvrira des prévisions de marché, l'évaluation des ressources potentielles permettant de produire l'électricité, la programmation des additions de génération, transmission et comparaison des résultats de la recherche économique et financière.

9/ "Programme de normalisation des équipements et matériels électriques en Amérique Centrale, I. Normalisation de tensions pour systèmes de distribution électrique, II. Nomenclature pour matériels de travaux de distribution" (CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/1; TAO/LAT/84); "Etat actuel du programme régional de normes électriques" (CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/2); "Progrès dans le programme régional de normes électriques" (CCE/SC.5/CRNE/III/2); "Projets de normes (2, 3, 4)" (CCE/SC.5/CRNE/III/3); "Projets de normes (5)" (CCE/SC.5/CRNE/III/4); "Bases pour un système de codification" (CCE/SC.5/CRNE/III/5).

10/ "Etude comparative des prix de revient de l'énergie électrique en Amérique Centrale et à Panama" (E/CN.12/CCE/SC.5/65; TAO/LAT/97) et, "Statistiques sur l'énergie électrique en Amérique Centrale et à Panama, 1967" (E/CN.12/CCE/SC.5/66).

Eau

234. Six études nationales et une étude régionale sont actuellement en cours sur l'hydrométéorologie, l'eau potable, l'irrigation, l'hydroélectrification, la navigation fluviale, les usages multiples de l'eau, leurs aspects économiques et financiers, institutionnels et juridiques. Les rapports nationaux de chaque pays seront soumis à l'examen des groupes de travail nationaux spécialement formés dans ce but. Le bulletin régional sera étudié au cours d'une réunion du Comité Régional des Ressources HYdrauliques.

Transports

235. Deux études ont été faites concernant les routes : elles traitent de l'évaluation des projets de voirie (E/CN.12/CCE/SC.3/25; TAO/LAT/95) et des problèmes techniques routiers au Mexique et en Amérique Centrale (E/CN.12/CCE/SC.3/26). D'autres aspects font actuellement l'objet d'une étude : les services de transports automoteurs, le règlement sur les poids et dimensions des véhicules de chargement et les instructions pour la détermination des poids et dimensions maxima autorisés.

236. Pour la seconde réunion du Groupe de Travail sur le Transport maritime et le Développement portuaire, sept études ont été réalisées. 11/ (Voir paragraphe 26.)

11/ "Activités portuaires réalisées en Amérique Centrale en 1967" (CCE/SC.3/GTTM/II/2; TAO/LAT/92); "Bases pour l'établissement d'une Commission Centro-américaine d'Autorités Portuaires" (CCE/SC.3/GTTM/II/3; TAO/LAT/89); "Bases pour la constitution d'une Association Centro-Américaine d'Armateurs" (CCE/SC.3/GTTM/II/4; TAO/LAT/98), "Constitution d'une Association Centro-Américaine d'utilisateurs de Transport Maritime" (CCE/SC.3/GTTM/II/5; TAO/LAT/93), "Orientations pour l'établissement d'Autorités portuaires de portée nationale dans les pays centro-américains (CCE/SC.3/GTTM/II/6; TAO/LAT/94), "Eléments de base d'un système uniforme et simplifié de documentation exigé dans les systèmes portuaires centre-américains" (CCE/SC.3/GTTM/II/7; TAO/LAT/90) et "Principes généraux d'un Code uniforme de Comptes et statistiques pour les Systèmes Portuaires Centre-Américains" (CCE/SC.3/GTTM/II/8; TAO/LAT/91).

Développement social

237. Pour compléter et réaliser le travail intitulé : "Les ressources humaines en Amérique Centrale, au Panama et au Mexique de 1950 à 1980" (E/CN.12/789), publié en 1969, un document a été préparé sur les aspects des relations réciproques entre les tendances du développement économique et les ressources humaines au Mexique, en Amérique Centrale et au Panama (CEPAL/MEX/ /14). L'on déduit de ce document que, bien que le rythme d'accroissement de l'économie de chacun des pays étudiés pendant la dernière décennie ait été supérieur à celui de la population (l'augmentation du revenu par personne a varié de 1,6 pour cent en Honduras à 3,9 pour cent par an), il sera nécessaire de planifier de façon appropriée les ressources existantes afin d'augmenter, au début au moins, et maintenir le produit brut réel dans ces pays.

238. Une autre conclusion importante est constituée par le fait que la superficie de terre par travailleur continuera à diminuer en raison du net accroissement de la population et des rares possibilités d'une plus grande absorption de la main d'oeuvre dans le secteur industriel et les prestations de services. Par conséquent, l'agriculture devra être plus intensive et productive en 1980 afin de pouvoir alimenter une population plus nombreuse.

239. Une étude vient d'être achevée sur la situation et les tendances démographiques récentes en Amérique Centrale (E/CN.12/CCE/356; TAO/LAT/86); elle indique que l'accroissement démographique en Amérique Centrale est supérieur à celui de n'importe quelle autre région du monde. Cette étude comporte des estimations des éléments de croissance naturelle, natalité et mortalité, pour arriver à la conclusion que la superficie réduite des pays, ajoutée à la proportion élevée de population dont le niveau de vie n'est qu'une subsistance, et dont la participation dans l'économie du marché est réduite, constitue un sérieux obstacle au développement constant et équilibré de la région. Si des changements radicaux non prévus ne surviennent pas, précisément dans la natalité, les problèmes dus à l'accroissement rapide de la population persisteront ou s'aggraveront, comme cela s'est produit au cours des dix dernières années.

/240. On a

240. On a également établi un document sur la répartition spatiale de la population dans l'Amérique Centrale (E/CN.12/CCE/357; TAO/LAT/87) qui démontre que les variations dans la répartition démographique dans l'Amérique Centrale sont si grandes qu'il a fallu faire une esquisse générale de la densité et de la répartition de la population pour connaître la situation spéciale dans chaque pays. Pour étudier la mobilité de la population, il a été nécessaire de décrire la répartition spatiale de la population sur le plan régional.

241. Certains pays de la région, spécialement ceux dont les densités sont relativement basses, comptent des zones peu peuplées; dans ce cas, une partie importante de la population demeure en marge de l'économie rurale; ce n'est que lorsqu'on atteint un certain niveau de densité que l'on peut entrevoir de meilleures perspectives de développement. Le processus peut être accéléré si l'on recherche la solution au niveau régional, car la possibilité de mouvements de migration depuis El Salvador (pays dont la densité rurale est élevée et où il existe une pression évidente de la population sur les ressources agricoles) vers le Honduras, le Nicaragua, le Costa Rica et le Panama offrirait des perspectives plus vastes pour résoudre les problèmes tant de sous-population que de surpopulation.

Statistiques

242. On a calculé de nouveaux indices de quantum et de valeur unitaire des importations pour les pays centre-américains, le Panama et le Mexique.

243. On a préparé des indices de la production concernant le bétail de ces mêmes pays pour la période 1962/1963 à 1967/1968, et on a actualisé les chiffres de production, exportation, quote-parts et prix des principaux produits agricoles centre-américains pour la période 1960-1966. On a également révisé les séries d'exportation de dix-huit produits agricoles du Mexique et des principaux produits relatifs au bétail et à l'agriculture centre-américains.

/244. Le Secrétariat

244. Le Secrétariat a recherché activement à coordonner les activités des pays et des organismes régionaux et internationaux, afin de promouvoir un programme régional en raison de l'augmentation des charges en 1970. On a préparé une étude sur ce sujet pour la Session Extraordinaire du Sous-Comité de Coordination Statistique de l'Amérique Centrale.(E/CN.12/CCE/SC.2/105).

BUREAU DE WASHINGTON

245. Le Bureau de Washington a continué à fournir au Secrétariat du matériel d'information à l'usage des services techniques dans le cadre de leur travail de recherche.

246. Des renseignements et de la documentation ont été fournis sur les activités de la Commission pour répondre à de nombreuses demandes émanant des organisations internationales et régionales, des diverses dépendances du gouvernement des Etats-Unis et des Universités, des fondations de recherches et autres entreprises privées aux Etats-Unis.

247. Le Bureau de Washington a représenté le Secrétariat à de nombreuses réunions et a assuré la liaison avec les activités de la Banque Interaméricaine pour le Développement (BID), de l'Organisation des Etats Américains (OEA), du Comité Interaméricain de l'Alliance pour le Progrès (CIAP).et du Comité Interaméricain de Développement Agricole (CIDA). De plus, il a représenté la CEPAL dans les réunions périodiques au cours desquelles le CIAP examine la situation dans les différents pays.

248. Le Bureau s'est occupé des fonctionnaires de la CEPAL qui ont visité Washington en mission officielle; de même, il a aidé occasionnellement l'Institut Latino-américain de planification économique et sociale ainsi que l'UNCTAD.

BUREAU DE RIO DE JANEIRO

249. En avril 1968 a été signée une convention entre la CEPAL et le Ministère de la Planification du Brésil remplaçant la convention antérieure entre le secrétariat et la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE). La convention établit pour deux ans un programme d'activités communes pour réaliser des projets de recherche d'intérêt commun et des cours de

/formation au

formation au Brésil. Elle précise en outre que le Gouvernement Brésilien financera la location des bureaux et le salaire du personnel local qui sera recruté pour les tâches du programme commun.

Activités de recherche

250. Dès le début de ces activités, en avril, deux projets ont été mis à l'étude. D'abord, la préparation du matériel sur l'économie brésilienne pour l'Etude économique d'Amérique Latine, 1968, et ensuite, l'examen de la distribution du revenu au Brésil, qui est en cours de réalisation conjointement avec le Ministère de la Planification. Cette étude a pour objet de connaître et d'expliquer les caractéristiques actuelles de la distribution du revenu au Brésil, et d'analyser à quel degré ces caractéristiques et les modifications qu'elles ont subies avec le temps, ont conditionné le type de développement industriel et son degré de dynamisme. Maintenant que le processus de substitution des importations est déjà bien avancé et qu'il a cessé d'être le principal moteur de la croissance industrielle, il faut chercher d'autres moyens de donner un nouvel élan au rythme d'accroissement, dont la grande accélération de l'après-guerre s'est trouvée interrompue dès le début de l'actuelle décennie. Cette étude qui en est à sa phase finale, donne des chiffres sur la distribution du revenu en 1960, précédés d'une analyse de la formation régionale du Brésil qui met l'accent sur les aspects que revêtent les différences géographiques de la distribution et qui tente d'établir les relations entre le processus d'échange de la structure productive de l'économie et ses effets sur la distribution du revenu.

251. A la fin de 1968, un programme pour 1969 a été établi conjointement avec le Ministère de la Planification. La recherche comprendra trois domaines: le premier est une suite logique au travail réalisé sur la distribution du revenu, et a pour objet de déterminer les fonctions de consommation par niveaux de revenu et par produit, ainsi que l'efficacité des politiques de redistribution, délibérées ou non, qui ont été appliquées dans le pays. Le second est une étude des perspectives potentielles des exportations de produits industriels, en vue de proposer quelques politiques optatives pour promouvoir ces exportations.

/En dernier

En dernier lieu, on a commencé une étude sur le rôle du financement extérieur dans le développement du Brésil.

Programme de formation

252. Pendant la période couverte par le rapport, le personnel technique du Bureau a participé activement à plusieurs activités de formation, organisées par l'ILPES, se rattachant les matières à l'économie brésilienne. De cette façon, l'on a été en mesure de relier les techniques de planification enseignées dans les cours de base de l'ILPES aux tendances réelles de l'économie brésilienne.

253. Premier cycle de conférences sur le commerce international (d'avril à août). En réponse à une demande du Ministère des Affaires Etrangères, ont été réalisées des conférences quotidiennes sur le commerce international à Itamaraty durant une période de quatre mois. Y assistèrent quelques quarante fonctionnaires brésiliens du service extérieur. Les conférences furent faites par des fonctionnaires de la CEPAL (dont des économistes du Bureau de Rio de Janeiro) et de l'ILPES, et par des diplomates brésiliens.

254. Cours d'introduction à la programmation agricole (août). Ce cours a été demandé par le Ministère de l'Agriculture pour son personnel technique. Il a eu lieu à Brasilia.

255. Cours de programmation générale (d'avril à juin). La Surintendance du Développement du Nord-Est (SUDENE) a demandé ce cours pour former ses experts qui participeraient à la préparation du Quatrième Plan de Développement pour la SUDENE. Le cours a eu lieu à Recife et a duré quatre mois.

256. Cours intensif de programmation et d'élaboration de projets (de juin à septembre). Ce cours a eu lieu à Belém à la demande de la Surintendance du Développement d'Amazonie.

BUREAU DE MONTEVIDEO

257. Au cours d'une visite au Secrétaire Exécutif au Secrétariat de l'ALALE en décembre 1967, a été préparé un programme de travail pour le Bureau de Montevideo en 1968.

Tarif douanier commun

258. Au vu des décisions récentes du Comité Exécutif permanent de l'ALALE, le secrétariat de la CEPAL a réexaminé l'orientation des travaux réalisés, et analysé les résultats au cours d'une réunion du Groupe de Travail de l'ALALE sur le Tarif Douanier Commun, qui s'est déroulée à Montevideo en fin septembre 1968. Le secrétariat de la CEPAL s'est engagé à fournir en 1969 des experts pour donner une aide technique en cette matière au secrétariat de l'ALALE.

259. La CEPAL a fourni un expert qui a collaboré pendant deux mois à la préparation d'une nomenclature tarifaire commune; d'ici peu un autre expert aidera à résoudre les problèmes de technique douanière, mettant à profit son expérience des mécanismes et procédés employés dans la Communauté Economique Européenne.

Politique commerciale commune

260. Le secrétariat de la CEPAL a préparé une étude préliminaire sur la coordination des politiques commerciales dans le processus d'intégration, mais rien n'a été encore fait à ce sujet par les Parties Contractantes. Le secrétariat de l'ALALE désirerait compter sur la collaboration d'experts pour analyser les bases d'un programme progressif d'harmonisation des politiques commerciales des Parties Contractantes, y compris les propositions de base pour établir un tarif douanier commun; si les ressources le permettent, le travail sur ce sujet devrait mériter une attention prioritaire en 1969.

Origine des marchandises

261. Le secrétariat a aidé à reformuler entièrement les critères utilisés par l'ALALE dans le but d'obtenir une qualification systématique et complète de l'origine des marchandises. Un expert de la CEPAL a préparé un rapport qui a été présenté à la Commission Conseillère d'Origine de l'ALALE. Après avoir examiné les objectifs d'un système d'origine dans une zone de libre échange, ce rapport proposait l'adoption d'un système de pourcentage qui pourrait admettre certaines exceptions pour servir les intérêts des Parties Contractantes.

/Cours de

Cours de politique commerciale

262. Des dispositions ont été prises en vue de permettre au personnel de niveau moyen du secrétariat de l'ALALE d'assister au troisième cours régional de politique commerciale. (Voir les paragraphes 322 et 323 de ce rapport.)

Développement industriel

263. La coopération entre les secrétariats de la CEPAL et de l'ALALE a été rattachée surtout au travail des groupes d'étude par secteurs de la Commission Conseillère du Développement Industriel (CADI), à savoir ceux de la sidérurgie, de la pétrochimie, du papier et de la cellulose, et des produits chimiques en général. Comme au cours de la troisième réunion de la CADI ont surgi des problèmes au sujet des propositions concrètes d'intégration présentées par les groupes sidérurgique et pétrochimique, de nouvelles études ont été demandées. En conséquence, le secrétariat de la CEPAL a aidé le personnel de l'ALALE à préparer des rapports et des propositions pour chacun des groupes d'étude. Ces nouvelles propositions auront des objectifs plus limités; les discussions sur la sidérurgie et la pétrochimie auront lieu en avril 1969 et celles sur le papier et la cellulose en juin de la même année. La prochaine étape consisterait à donner aux gouvernements une série d'éléments d'appréciation en ce qui concerne les économies d'échelle et les problèmes de coûts qui seraient utiles dans la recherche et l'analyse de formules d'intégration.

264. Le Bureau a participé à de nombreuses réunions départementales de chefs d'entreprise et, en particulier, à une de l'industrie chimique (juillet 1968) et une autre de l'industrie du plastique (août 1968). De plus, il a suivi attentivement le déroulement des négociations qui ont débouché, en novembre 1968, sur la signature par des chefs d'entreprise d'Argentine, du Mexique, d'Uruguay et du Vénezuela, d'un projet d'accord complémentaire sur les produits pétrochimiques, avec des caractéristiques semblables à celles proposées par le secrétariat pour le projet d'accord sidérurgique.

/265. Le Bureau

265. Le Bureau a préparé le premier brouillon d'un texte sur l'intégration régionale industrielle et l'ouverture progressive à la concurrence extérieure, faisant partie de sa contribution au document sur la stratégie pour le développement économique dans la prochaine décennie (E/CN.12/836).

Agriculture

266. Après un rapport sur le blé, ont été préparées et remises au secrétariat de l'ALALE des études sur le maïs et le riz; ceux-ci sont les trois produits agropastoraux les plus importants dans le commerce inter-zones, et les études en question pourraient donner lieu à des conventions spécifiques pour le développement d'une politique régionale de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

Transports

267. Les études de la CEPAL sur les services maritimes, ports, modernisation et expansion des marines marchandes d'Amérique Latine, et sur l'organisation des conseils d'utilisateurs, ont pour objet principal de contribuer à l'analyse des problèmes liés à la mise en marche de la Convention de Transport par Eau de l'ALALE. En ce qui concerne le transport par terre, la CEPAL a aidé le secrétariat de l'ALALE à préparer la Vème. Réunion de la Commission Conseillère de Transport.

Statistiques

268. Le Département de Statistiques de la CEPAL a collaboré à la dernière étape de la préparation de la Vème. Réunion de la Commission Conseillère de Statistique de l'ALALE, et le Secrétariat de la CEPAL a participé activement à la réunion.

Etude sur les niveaux relatifs de prix

269. La Section d'Etudes Spéciales de la CEPAL a préparé un rapport (qui a été remis au secrétariat de l'ALALE en novembre 1968) sur les équivalences du pouvoir d'achat de la monnaie dans la région, rapport qui comprend tous les pays de l'ALALE pendant la période 1955-1966.

BUREAU DES CARAIBES

270. Pendant la période que couvre ce rapport le Bureau s'est consacré principalement à prêter son concours aux pays des Caraïbes qui viennent d'accéder à l'indépendance et aux Etats Associés des Indes Occidentales dans le but de leur permettre de resserrer leurs liens commerciaux moyennant la création d'une zone de libre échange; ainsi qu'à préparer les instruments pour mettre en pratique, à l'intérieur de la zone de libre échange, un marché commun formé par les Etats Associés des Indes Occidentales.

271. Répondant aux demandes des gouvernements, le Bureau a examiné divers sujets en consultation avec les autres membres du Groupe Conseiller Technique de l'Association de Libre Echange des Caraïbes (CARIFTA); de la même façon ont débuté, conjointement avec d'autres organismes, les études spéciales sur l'évaluation industrielle et l'harmonisation des moyens de stimulation qui avaient été demandées par les gouvernements. Une documentation a été préparée pour l'Etude économique d'Amérique Latine, 1968 (E/CN.12/825 et Add. 1 et 2) sur la situation économique des Barbades, de la Jamaïque, de Trinidad et Tobago.

Commerce inter-régional et intégration

Libéralisation du Commerce

272. L'accord établi par l'Association de Libre Echange des Caraïbes a été signé le 30 Avril 1968 et est entré en vigueur le 1er Mai 1968 avec quatre membres - Antigua, Barbades, Guyane, et Trinité et Tabago. Le 1er Juillet ont adhéré à l'accord: St. Domingue, Grenade, San Cristobal, Nieves et Anguila, Santa Lucia et San Vicente, et le 1er Août se sont ajoutées la Jamaïque et Montserrat. Le personnel du Bureau a siégé au Conseil des Ministres pour la création d'un secrétariat régional de la Communauté Britannique des Nations aux Caraïbes, qui prêtera ses services à l'Association de Libre Echange. Le Bureau a rédigé les documents de

/travail à

travail à la demande des gouvernements, a préparé un texte des dispositions de la CARIFTA qui sert maintenant de document de référence, et a organisé des consultations avec les gouvernements relatives aux solutions provisoires qui pourraient être adoptées pour résoudre quelques problèmes urgents que pose le libre échange.

273. Les dispositions de l'Accord de la CARIFTA exigent l'élimination immédiate des taxes douanières entre les membres, sauf dans le cas de quelques rares articles compris dans la liste réservée, au sujet desquels ont été souscrits des accords transitoires; l'élimination des restrictions quantitatives; l'application d'accords de stand-still en relation avec les encouragements à l'industrie tant que n'est pas réalisée leur harmonisation; et l'échange préférentiel pour les Etats Associés des Indes Occidentales qui sont considérés comme des territoires de développement relatif moins important.

274. En outre, le Bureau a aidé les Etats Associés des Indes Occidentales à rédiger les actes légaux du marché commun destinés à obtenir une intégration plus étroite entre ces territoires compris à l'intérieur de la CARIFTA. L'avant-projet rédigé a servi de base aux discussions qui ont amené la signature de l'accord du Marché Commun des Caraïbes Orientales (ECCM), qui est entré en vigueur le 15 Juillet 1968. En sont membres: Antigua, St. Domingue, San Cristobal, Nieves et Anguila, Santa Lucia et San Vicente. Ont été poursuivies les négociations se rapportant à la mise en pratique de quelques aspects de l'Accord, y compris l'application d'un tarif douanier commun à ces territoires. L'Accord établit l'adoption de politiques communes à ces territoires dans tous les domaines importants de l'activité économique, y compris l'agriculture, l'industrie et les transports.

Commercialisation des produits agricoles

275. Les préparatifs sont en cours pour faire entrer pleinement en vigueur le protocole de la CARIFTA concernant la commercialisation des produits agricoles. Celui-ci établit la régulation du commerce de certains produits, basé sur le principe de l'utilisation des produits

/disponibles dans

disponibles dans la sous-région avant d'en importer de l'extérieur. Des prix seront fixés pour ces produits et une distribution des marchés sera effectuée selon l'offre et les besoins de chaque pays de la CARIFTA.

Industries intégrées

276. En réponse à une demande des Chefs de Gouvernement tenant à étudier les possibilités d'industrialisation dans la zone de la CARIFTA, le secrétariat de la CEPAL a pris contact avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dans le but d'obtenir une équipe d'experts. Trois fonctionnaires de l'ONUDI se sont réunis au Bureau en Décembre 1968 et ont commencé à travailler en collaboration avec des fonctionnaires de la CEPAL.

277. Le groupe est chargé d'effectuer des études et de formuler des recommantations sur l'établissement d'industries intégrées dans les Etats Associés des Indes Occidentales. Dans la recherche intensive qui est en train de s'effectuer sur le secteur industriel, on a prêté une attention particulière aux possibilités de substitution des importations, et à l'utilisation croissante des ressources locales. Ces travaux ne sont pas encore terminés.

Harmonisation des encouragements à l'industrialisation

278. Répondant à une autre demande des gouvernements, il a été demandé à un petit groupe d'experts d'effectuer des études sur les encouragements à l'industrie dans les pays de la CARIFTA, dans le but de présenter des propositions pour leur harmonisation et leur modernisation qui seront rattachés aux stipulations des Accords de la CARIFTA et de l'ECCM. Le groupe se compose d'un expert fourni par le Secrétariat Permanent du Traité Général d'Intégration Centraméricaine, d'un expert fourni par le Développement du Trésor Public et des Institutions Financières des Nations Unies et du Conseiller économique régional pour les Caraïbes. On espère pouvoir présenter aux pays le rapport préparé par ce groupe au cours des trois prochains mois.

Services de transports

279. On a donné priorité à quelques problèmes urgents à court terme. L'Accord de la CARIFTA impose aux gouvernements des états membres l'obligation d'entretenir et d'améliorer les services de transport régionaux afin de faciliter l'expansion du commerce dans la zone et d'obtenir la nationalisation des services de transports et des affrètements entre la région et les pays d'outre-mer.De plus, les membres de l'ECCM ont décidé de formuler et d'appliquer une politique commune de transport et d'établir l'application de réglements communs pour l'exploitation et le développement du transport dans la région du marché commun.

280. Est en cours de préparation la version préliminaire d'un rapport sur les progrès récents et la situation actuelle du secteur transport dans les pays de la CARIFTA, et l'ECCM a prêté son concours à la préparation d'une étude sur les services locaux de transport entre les îles. Ces gouvernements ont souligné la nécessité d'une aide financière du Secteur Fonds Spécial (du PNUD) pour mener à bien cette tâche, mais lors de la rédaction de ce rapport aucune décision dans ce sens n'avait été adoptée.

Banque Régionale de Développement

281. Le Bureau a continué à réaliser des entrevues avec les gouvernements en ce qui concerne la création d'une Banque Régionale de Développement des Caraïbes, qui doit être un complément de l'Accord de la CARIFTA. Les gouvernements sont parvenus à un accord général sur la majorité des affaires en suspens, mais à la date où ce rapport a été préparé, on n'avait pas encore adopté les décisions définitives quant à son emplacement, à la souscription du capital et à la date à laquelle débuteraient ses activités.

282. La Charte de la Banque, dont la rédaction est en cours de coordination par la PNUD, établira que les membres de la région aussi bien que ceux qui ne le sont pas pourront souscrire le capital de la Banque.

/On prévoit

On prévoit un traitement privilégié pour les projets de développement favorisant les territoires ayant le plus faible développement économique relatif. La Banque exécuterait une tâche complémentaire à celle des organismes existants, autant nationaux qu'internationaux, en matière de financement et d'organisation du développement économique. Elle donnerait suite non seulement aux demandes du secteur public en rapport avec le développement de l'infrastructure, mais encore elle s'occuperait du secteur privé par les investissements effectués, par l'intermédiaire d'institutions financières nationales ou directement quant il sera opportun. Une de ses fonctions principales serait d'agir comme catalyseur pour d'autres investissements et d'organiser le financement mixte de projets le plus grand possible.

Programme du Bassin des Caraïbes

283. Les préparatifs sont en cours pour effectuer une étude économique générale du Bassin des Caraïbes comprenant toutes les îles de cette mer et les pays qui l'entourent. On projette la préparation d'un rapport préliminaire sur la situation économique, et sur les possibilités de développement à long terme des pays du Bassin des Caraïbes, en tenant compte de la nécessité d'identifier les aspects prioritaires qu'il faudra rechercher postérieurement, et de dégager des mesures pour augmenter la coopération économique entre les pays respectifs.

Transport

284. Un programme d'étude a déjà été commencé, afin de déterminer les meilleurs systèmes de transport de marchandises et des services dans la zone et le stimuler le développement général du transport dans le Bassin. Ce programme met l'accent sur les études techniques et économiques des principales formes de transport et sur la préparation d'un programme d'investissements de capitaux à long terme, ainsi que sur les études de réalisation concernant les projets les plus urgents.

Planification économique

285. Depuis qu'a été récemment pourvu l'emploi de conseiller économique régional en juillet 1968, ce fonctionnaire a spécialement prêté son concours aux Etats associés des Indes Occidentales. Répondant aux demandes, il a énoncé des propositions tendant à créer et mettre en marche de petits bureaux nationaux de planification, lesquels ont contribué à clarifier les idées des gouvernements en ce qui concerne les procédés de planification en général et l'évaluation de projets en particulier.

286. De la même façon, un concours a été prêté à Trinidad et Tobago pour la préparation de l'avant-projet du troisième plan quinquennal pour 1969-1973, et tant aux membres du Marché Commun des Caraïbes Orientales qu'au groupe plus important que forme l'Association de Libre Echange des Caraïbes, pour la formulation de politiques communes de développement.

Développement rural et développement communautaire

287. Le rapport relatif au Cycle d'études régional sur le développement communautaire et l'administration locale a été achevé et distribué. Il contient des recommandations concrètes portant sur la planification locale, le développement communautaire et les programmes pour la jeunesse. Le renforcement des programmes de formation des divers pays montre que les gouvernements se sont efforcés d'appliquer les recommandations du Cycle d'études; c'est ainsi que des cours ont été organisés en Guyane pour les personnes qui s'occupent du développement communautaire et qu'un Cycle d'études commun pour les représentants des institutions locales de l'administration rurale et les ministères du gouvernement central a été organisé à la Dominique. Le Conseiller régional a aidé les gouvernements à préparer et exécuter ces projets. En outre, comme les gouvernements l'avaient demandé, on a évalué le programme de développement communautaire de la Jamaïque, on a formulé des recommandations sur les aspects fonctionnels et organiques du nouveau ministère

du développement communautaire de Saint Vincent et on a fait diverses propositions au Gouvernement des Iles Vierges britaniques au sujet de la création d'institutions locales d'administration rurale.

Administration Publique

288. Les gouvernements des Caraïbes sont en train d'élaborer de nouvelles politiques nationales dans le but de profiter des avantages qu'offre le processus d'intégration économique sous-régional. Actuellement les principaux secteurs concernés sont le commerce, l'agriculture, les finances et l'industrie; mais à mesure que l'intégration avancera, d'autres secteurs seront inclus.

289. Pour coopérer à cette tâche, la CEPAL a détaché un conseiller régional en administration publique, de décembre 1968 à avril 1969. Un examen de la structure de l'administration publique dans ces pays est en cours, en même temps que sont considérés les mécanismes intergouvernementaux établis nécessaires pour le processus d'intégration.

Transport Maritime

290. Le Conseiller régional en transport maritime effectue actuellement une analyse des possibilités de réorganisation des services de transports appartenant aux pays des Caraïbes, afin qu'ils puissent mieux correspondre au processus de coopération économique. Les activités à ce stade se sont orientées vers la définition de mesures destinées à moderniser et agrandir la flotte. Il a été établi un processus de consultations permanentes avec les gouvernements, qui constitueront d'être les propriétaires de ces bâteaux, en les exploitant en commun.

Autres activités

291. Les fonctionnaires de l'Office ont pris part à des groupes spéciaux d'études sur une gamme étendue de sujets, y compris l'exode de personnel qualifié des pays en voie de développement. Quelques unes des nombreuses demandes d'assistance formulées par les gouvernements et ayant trait à des sujets aussi variés que les statistiques des comptes nationaux, le financement de l'habitat et du développement

/urbain, le

urbain, le développement des exportations, l'amélioration administrative, l'organisation et le fonctionnement des services de bienêtre social, ont été satisfaites par des conseillers venant de Santiago et détachés pour un temps limité à l'Office. Dans ces cas, les programmes ont été définis à l'Office, après consultation préalable du conseiller en la matière.

BUREAU DE BOGOTA

292. Les membres du Bureau de Bogota ont poursuivi le programme de travail qui a été établi après consultation des trois gouvernements pour les besoins desquels il est conçu (Colombie, Equateur et Venezuela), puis modifié à la lumière du programme défini dans la Déclaration de Bogota (signée en août 1966 par les gouvernements de Colombie, du Chili, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela, et à laquelle la Bolivie a adhéré en 1967).

Etude économique

293. Comme l'an passé, le Bureau a apporté son aide pour la recherche et l'analyse des données statistiques ainsi que pour l'examen de la politique économique de la Colombie, conformément au chapitre concernant ce pays dans l'Etude Economique de l'Amérique latine, 1968.

Analyse préparée à la demande du gouvernement du Venezuela

294. Entre le 20 juillet et le 3 septembre, le Bureau a participé à la mission ILPES chargée par le gouvernement du Venezuela d'analyser différentes stratégies de développement économique et social pour permettre au pays d'atteindre dans ces domaines les objectifs les plus élevés possibles, tels qu'ils ont été prévus pour les vingt ou vingt-cinq années à venir dans le cadre de l'intégration de l'Amérique latine.

/Représentation dans

Représentation dans les assemblées

295. Le Bureau a représenté le secrétariat de la CEPAL dans diverses assemblées, entre autres la neuvième Assemblée des Gouverneurs de la Banque Inter-Américaine pour le Développement (Bogota, 22-26 avril 1968); La Table Ronde des Pays des Andes organisée par Business International (Bogota, 17-21 novembre 1968) et le Comité Directeur de la Confédération Inter-Américaine des Transports Aériens (Bogota, 27-29 novembre 1968).

Cycle d'Etudes sur les relations internationales des Caraïbes

296. Le Bureau a été invité au Cycle d'Etudes organisé par l'Institut d'Etudes Internationales de l'Université des Antilles (Trinité et Tobago) afin d'étudier les différents aspects des relations internationales des territoires de langue anglaise des Caraïbes, du Honduras britannique (Belize), de la Guyane, de Porto-Rico, de la République Dominicaine et de la Colombie - relations que ces pays peuvent établir entre eux, ou avec les pays européens et le reste de l'Amérique latine. A l'intérieur de ce cadre général, le Cycle d'études s'est surtout intéressé aux relations économiques et à l'analyse des différents systèmes et mouvements pour la coopération et l'intégration régionale et interrégionale.

Collaboration avec des organismes du Groupe des Andes

297. La collaboration avec le Groupe revêt différents aspects et s'établit à différents niveaux: avec la Commission Mixte, le Comité d'Experts Gouvernementaux et les organisations nationales de Colombie, de l'Equateur et du Venezuela qui s'occupent des affaires intérieures. Le Bureau a participé à des réunions tenues par les différentes agences du Groupe des Pays des Andes et les groupements commerciaux de chaque pays. De plus, il s'est tenu en rapport permanent et direct avec le Bureau de Coordination de la Commission Mixte; il a apporté son aide en participant à l'élaboration des propositions de lancement d'un programme de recherche et d'analyse qui permettra la mise en place des bases d'un rapprochement économique véritable entre les pays du

Groupe - en participant efficacement à l'identification des différents aspects de l'application de l'accord - en présentant des solutions précises aux problèmes qui pourraient être soulevés par l'établissement d'un marché commun entre les Pays des Andes.

Commission Mixte

298. Le Bureau a été représenté à la cinquième session de la Commission (Bogota, 5-9 février 1968) et aux premières réunions de la sixième session (Cartagène, 29 juillet-9 août). A cette deuxième occasion, un document mixte ILPES/CEPAL fut présenté à la demande de la Commission Mixte. Il propose un plan de travail qui permettra l'étude des problèmes soulevés par la liaison entre les plans de développement national et l'évolution de l'intégration intrarégionale et devra aboutir à la tenue d'une assemblée des responsables des services de planification des pays qui ont signé la Déclaration de Bogota.[12/]

Comité d'Experts gouvernementaux

299. La mise en place de ce Comité a été décidée par la Commission Mixte au cours de sa quatrième session (Lima, novembre 1967); il est chargé d'étudier les différents problèmes techniques qui doivent être résolus avant que soit établi l'accord intrarégional et de préparer le projet d'accord. Le travail du Comité comportait deux sessions: l'une allant de début janvier à fin mars 1968, la seconde couvrant le mois de juin et la première semaine de juillet. A ces deux occasions, se sont tenues des réunions d'experts chargés d'étudier les problèmes précis énoncés plus haut.

300. Le Bureau de Bogota a participé sans interruption aux travaux du Comité et des experts; il a fait des suggestions précises ou a fourni son aide pour l'étude des différents chapitres du projet d'accord intrarégional.

12/ CEPAL/ILPES, "Programme de travail concernant les rapports entre les plans nationaux de développement et l'évolution de l'intégration des pays signataires de la Déclaration de Bogota" (Santiago, avril 1968).

Comité des Entrepreneurs du Groupe des Pays des Andes

301. Le Bureau a participé à une réunion mixte avec le Comité d'Experts du Gouvernement (Bogota, 17-21 juin 1968) afin de prendre connaissance de l'avis des hommes d'affaires concernant le projet d'accord et de les informer de l'évolution des négociations.

Relations avec les autorités nationales

302. Colombie. Les relations avec les autorités du pays ont été entretenues et développées, sur la base du programme de travail initial et de tâches ayant un rapport étroit avec le mouvement intrarégional. Ces rapports sont devenus encore plus étroits puisque, depuis 1968, la Colombie a la charge du Bureau de Coordination de la Commission Mixte.

303. Equateur. Des membres du Bureau ont visité l'Equateur du 26 au 30 mai; ils ont apporté leur aide pour l'examen du projet d'accord intrarégional préparé par le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'industrie et du commerce et le Service du Plan. Le Bureau a également participé dans ce but à des réunions avec les groupements d'entrepreneurs de l'Equateur.

304. Venezuela. Le Bureau a collaboré avec CORDIPLAN et diverses autorités gouvernementales afin d'analyser le projet d'accord intrarégional que ces autorités étudiaient alors avec les hommes d'affaires du pays.

Intégration par secteur d'activité

305. A la demande du Bureau de Coordination de la Commission Mixte et avec l'aide d'un des fonctionnaires chargés du Programme conjoint d'intégration du développement industriel de la CEPAL, le Bureau de Bogota a aidé le Gouvernement de Colombie à analyser les données statistiques et divers renseignements importants ayant trait au développement de l'industrie de transformation du métal dans le pays - et ceci, avant le congrès tenu à Santiago du Chili à la fin du mois d'août 1968 pour étudier l'intégration de cette branche d'industrie. La même collaboration fut apportée au Gouvernement du Venezuela. Une deuxième réunion sera tenue à Caracas au début de 1969 afin de poursuivre l'analyse des caractères et des conditions de l'intégration industrielle.

/SIEGE DE

SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES

306. Le secrétariat s'est tenu en rapport constant avec les services et les programmes correspondants de l'Organisation des Nations Unies tout au long de la période couverte par ce rapport. Le Centre de l'Organisation des Nations Unies pour la Planification, les Prévisions et les Politiques de Développement Economique, a été consulté au sujet des études de prévisions, et le Secrétaire exécutif adjoint a participé à la troisième session du Comité pour la Planification du Développement Economique (Addis Abéba, 29 avril - 10 mai 1968).

307. Des contacts ont été établis avec la Division des Ressources et des Transports relativement au programme quinquennal d'étude du développement des ressources naturelles, et une aide fut fournie aux experts de la Division qui travaillaient en Amérique latine. Des accords ont été conclus pour réaliser un travail commun en Amérique latine relativement au projet d'étude des ressources minérales et en eau; une aide fut fournie au groupe d'étude des ressources en eau.

308. Le secrétariat a participé à des consultations sur les études de la répartition du revenu et du standing social effectuées par la Division du Développement Social du Siège, et a collaboré comme de coutume au Rapport sur la Situation Sociale Mondiale. Quelques discussions ont eu lieu avec la Division de la Population concernant le travail de la CEPAL sur les politiques en matière de population.

309. Le Bureau des Statistiques de l'Organisation des Nations Unies a participé à l'organisation du Cycle d'Etudes de l'Organisation des Nations Unies sur l'Organisation et la Conduite des Recensements de Population et de Logements en Amérique latine (Santiago, 20-31 mai 1968) (voir paragraphes 316-320) et des contacts réguliers furent établis par la Division des Statistiques de la CEPAL.

310. L'Unité d'Administration Publique a délibéré régulièrement avec la Division d'Administration Publique du Siège pendant la préparation du Cycle d'Etudes sur les Services Centraux aux Autorités Locales d'Amérique latine.

/311. La

311. La CEPAL a étudié avec le secrétariat du Comité Consultatif de l'Organisation des Nations Unies l'application de la science et de la technique au développement, en relation avec la réunion du groupe régional d'Amérique latine de ce Comité, tenue au siège de la CEPAL en juillet 1968 (voir paragraphe 321). Des contacts réguliers ont été établis avec le Comité Consultatif au sujet de la préparation du rapport sur le Plan mondial d'action.

312. Le Programme Mixte de l'Intégration du Développement Industriel a travaillé avec l'Institut de Formation Professionnelle et de Recherches de l'Organisation des Nations Unies (UNITAR) et la Division des Finances Publiques et les Institutions Financières de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement d'un projet fait en commun avec le BIT sur les transferts de technologie grâce à des accords d'entreprise à entreprise.

313. L'Unité de coordination de l'assistance technique est demeurée le centre de coordination et de liaison de toutes les activités d'assistance technique. L'Unité a aidé UNITAR à préparer le Cycle d'études régional sur les techniques et les procédés d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies à l'Amérique latine qui a eu lieu au siège de la CEPAL en juin 1968. Elle a joué un rôle important dans l'assemblée régionale des délégués résidents d'Amérique latine et des Caraïbes.

314. La coopération avec l'ONUDI fut particulièrement étroite puisque cet organisme a détaché un conseiller interrégional auprès du siège de la CEPAL à Santiago et un autre à Mexico, et que quatre conseillers régionaux font partie du Programme Mixte de la CEPAL pour l'intégration du développement industriel, tandis que deux appartiennent au Bureau de Mexico. Une équipe de trois experts ONUDI a commencé à étudier avec le Bureau CEPAL pour les Caraïbes les possibilités d'un développement industriel dans la zone des Caraïbes. Le Programme Mixte a participé à un Symposium inter-régional sur l'industrie du fer et de l'acier (voir paragraphe 102). ONUDI et UNCTAD ont été consultés sur un programme de coopération technique avec le Gouvernement du Brésil faisant suite à une étude antérieure sur la promotion des exportations.

/Des études

Des études sont également poursuivies avec l'ONUDI et l'OIT sur un projet qui doit être soumis au Fonds Spécial pour l'établissement d'un centre régional de petites industries. (Voir paragraphe 110.)

315. Le Secrétariat de la CEMAL a participé à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, et a étudié avec le secrétariat d'UNCTAD de nombreux problèmes d'intérêt commun, suivant l'évolution donnée à la politique commerciale, faisant des recherches en matière de problèmes de transport, donnant des conseils au sujet de la promotion des exportations.

C. REUNIONS ET CYCLES D'ETUDES

Cycle d'Etudes sur l'Organisation et la Réalisation des Recensements de Population et Logement en Amérique latine

(Santiago du Chili, 20-31 mai 1968)

316. Ce cycle d'études a été organisé par la CEPAL ainsi que par le Bureau des statistiques et le Bureau de coopération technique de l'organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Institut des statistiques inter-américain, le Centre démographique d'Amérique latine et le Bureau du recensement des Etats-Unis. 13/

317. Quarante-et-un participants et observateurs représentant vingt-quatre pays membres de la CEPAL assistaient à ce cycle d'études; étaient également présents des représentants de l'ILPES, de l'OIT, de l'OMS/OSP, de la FAO et du Centre inter-américain d'enseignement statistique. L'ordre du jour comportait des sujets tels que le planning des recensements de la population et des logements; la coordination entre les recensements de la population et des logements d'une part, entre ces recensements et diverses analyses et compilations de documents statistiques d'autre part; les études géographiques servant au recensement, la préparation et l'utilisation des listes de contrôle; la sélection du contenu du recensement et la préparation du programme de tabulation; la préparation des questionnaires destinés au recensement ainsi que les instructions concernant l'énumération; l'énumération; la vérification, la codification et l'impression des questionnaires de recensement; le traitement électronique des informations fournies par le recensement; l'étude et la réalisation d'un programme de publication du recensement; les méthodes permettant d'apprécier l'exactitude des informations fournies par un recensement de la population et des logements; l'utilisation de l'échantillonnage dans le recensement de la population et des logements; enfin, les tests de recensement ainsi

13/ Le rapport du cycle d'études a été publié sous la référence E/CN. 12/810.

/que les

que les expériences menées dans les pays d'Amérique en vue de réaliser des recensements et des études-types relatives au recensement de 1970. Pour chacun de ces sujets, une ou plusieurs fiches de travail ou de renseignements étaient disponibles.

318. Le Cycle d'études a reconnu le caractère essentiellement national des recensements, ainsi que la responsabilité qui incombe aux Bureaux des Statistiques des différents pays; l'accent fut mis sur la nécessité d'établir très soigneusement un planning du recensement et de prévoir une période suffisamment longue (deux à trois ans au moins) pour le travail préparatoire. On a fait remarquer que l'utilisation simultanée de techniques d'échantillonnage pour l'énumération permettrait d'obtenir les résultats beaucoup plus rapidement, et de réduire considérablement les frais. Dans certains pays même, il semble que cela soit le seul moyen d'obtenir les résultats exigés à un prix raisonnable. Le Cycle d'études a conclu que les techniques d'échantillonnage devraient être utilisées beaucoup plus intensivement à tous les stades du recensement puisqu'elles permettent d'économiser du temps et de l'argent.

319. Etant donné les rapports étroits qui existent entre les recensements de la population et des logements d'une part, et les nombreuses études portant sur des échantillons utilisés pour les recensements d'autre part, il fut nécessaire de décider comment les recensements pourraient servir de modèle pour le choix d'échantillons que l'on utiliserait au cours d'enquêtes ultérieures. En réalité, les éléments d'un échantillonnage ne s'obtiennent pas automatiquement; il faut être à peu près sûr que les recensements fourniront tous les chiffres concernant l'ensemble de la population et des logements pour les plus petites subdivisions territoriales clairement délimitées, ceci afin d'obtenir le plus de renseignements possibles pour la mise au point des petits échantillons. Les recherches devront être prévues à la lumière des exigences de l'information nationale et internationale, du degré de développement statistique du pays considéré, des ressources financières disponibles pour couvrir les frais résultant de chaque phase du recensement, du niveau intellectuel de celui qui répond au questionnaire et de l'intelligence dont il fera preuve en fournissant les renseignements demandés, ainsi que des procédés retenus

pour sélectionner les sujets. En ce qui concerne l'établissement des tableaux, les quatre aspects principaux suivants ont été pris en considération; (a) les tableaux statistiques qui devront être obtenus en fin d'opération; (b) les priorités (sous-programmes) servant à l'établissement des tableaux proprement dits; (c) les délais fixés pour obtenir les résultats; (d) les méthodes de traitement des renseignements obtenus. A propos de ce dernier point, le débat fut largement ouvert au sujet des avantages et des inconvénients du traitement électronique, de l'utilisation des ordinateurs et de l'organisation qu'elle entraînerait. Les questions relatives à la marge d'erreur toujours possible dans les recensements de population ont également été étudiées avec soin, ainsi que les moyens utilisés pour la réduire.

320. La nécessité de tests de recensement a été soulignée, eu égard à la mise en place d'une organisation et aux frais que la préparation des recensements entraîne obligatoirement. Même dans les cas où aucun effort n'est fait pour modifier le recensement national, les tests serviront soit à vérifier que les équipes qui en sont chargées sont bien entraînées, soit à mettre au point leur formation grâce à des tests portant sur les nouvelles méthodes et questions utilisées; en effet, si ces dernières sont mal utilisées, les renseignements obtenus sont irrémédiablement déformés et, par voie de conséquence, le recensement général lui-même.

Comité Consultatif sur l'Application de la Science et de la Technologie au Développement: Groupe d'Amérique latine

(Santiago du Chili, 29-31 Juillet 1968)

321. Le Groupe d'Amérique Latine du Comité Consultatif s'est réuni pour discuter des préparatifs du Plan Mondial d'Action avec les représentants des agences spécialisées et de l'OEA. L'OEA assistait à cette réunion afin de coordonner son propre programme de développement scientifique et technologique avec le programme de l'Organisation des Nations Unies

/dans la

dans la région. Un accord fut conclu, selon lequel la CEPAL et l'OEA prépareraient ensemble un rapport sur le Plan Mondial afin de le soumettre au Comité Consultatif.

Troisième Cours Régional sur la Politique Commerciale

(Santiago du Chili, 1er Juillet - 15 Août 1968)

322. Ce cours a été suivi par dix-neuf stagiaires ayant obtenu des bourses de l'Organisation des Nations Unies, et quatre participants à la charge de leurs gouvernements respectifs. En tout, dix-sept pays étaient représentés à ce cours. Il y eut quinze conférenciers, dont quatorze faisaient partie du personnel de la CEPAL et d'ILPES ou étaient des conseillers régionaux payés par les fonds d'assistance technique. Le quinzième conférencier était un ancien fonctionnaire supérieur du GATT qui avait été engagé spécialement pour ce cours. Des efforts spéciaux ont été faits en 1968 afin d'aider chaque gouvernement à choisir des candidats pour ce cours; ainsi leur niveau a été plus élevé.

323. Les documents servant de base aux études avaient été préparés par le secrétariat de la CEPAL et d'autres organisations; les documents qui avaient été présentés lors de réunions régionales et mondiales furent en particulier utilisés; cependant, dans de nombreux cas, du matériel spécial dut être mis au point. Depuis la fin du cours, une étude de quelques techniques de négociations commerciales a été rédigée; elle est censée rassembler l'expérience et les connaissances de l'ensemble des conférenciers qui travaillèrent sur ce sujet pendant les deuxième et troisième séries de cours. Cette étude, qui comporte une analyse des différentes étapes de toute négociation commerciale, même la plus simple, servira très probablement lorsqu'on essayera de rédiger un manuel de pratique des négociations commerciales.

Cycle d'Etudes sur les Statistiques, la Comptabilité et les Charges des Entreprises de Chemins de Fer

(Santiago du Chili, 25-30 novembre 1968)

324. Ce Cycle d'Etudes a été organisé par la CEPAL, en collaboration avec la Société des Chemins de Fer d'Amérique latine (ALAF); il a été financé par le Bureau de Coopération technique de l'Organisation des

/Nations Unies.

Nations Unies. Il a rassemblé trente-cinq spécialistes des statistiques et de la comptabilité des chemins de fer de dix pays appartenant à l'ALALC; vingt-neuf d'entre eux faisaient partie d'entreprises de Chemins de fer, six d'entre eux appartenaient à des organisations gouvernementales. Douze observateurs représentaient les agences internationales et diverses. Trois conseillers (dont deux appartenaient au réseau national des chemins de fer espagnols) aidèrent le secrétariat à préparer les documents servant de base aux études et, en particulier, un projet de manuel de statistiques; neuf rapports méthodologiques et techniques, ainsi que trois feuilles de renseignements, ont été soumis au Cycle d'Etudes, de même que de nombreux dossiers fournis par les organisations participantes. 14/

325. Le Cycle d'Etudes avait pour but d'aider les entreprises de chemins de fer à améliorer, rationaliser et moderniser leurs méthodes d'information; d'adopter une méthode statistique de base commune à tous les chemins de fer du pays; de revoir les documents ayant servi aux études afin de les publier sous la forme d'un rapport sur les méthodes d'information des chemins de fer qui puisse guider les entreprises dans leur travail; et d'établir les bases d'une amélioration permanente des méthodes d'information utilisées par les entreprises de chemins de fer et les agences de la région.

326. Les participants ont été d'accord pour mettre l'accent sur l'importance des statistiques en tant qu'outil de gestion pour les entreprises de chemins de fer. Les statistiques doivent tenir compte des activités exercées et, en les utilisant, on doit obtenir les renseignements nécessaires aux différents niveaux : ainsi, les secteurs de direction pourront orienter leurs activités et formuler les programmes pour l'avenir. Les statistiques et documents comptables devront être coordonnés,

14/ Le rapport provisoire du Cycle d'études porte la référence ST/ECLA/CONF.33/L.14.

/ils fourniront

ils fourniront les renseignements servant au calcul des coûts. Cette coordination devra être étendue à l'organisation des entreprises; ainsi, chaque centre responsable se verra assigner des responsabilités précises.

327. Les différents aspects du traitement électronique de l'information ont été passés en revue et des recommandations ont été faites; avant d'introduire des ordinateurs dans l'entreprise, il faudra qu'une analyse complète des travaux à fournir soit effectuée, que la formation du personnel soit assurée et qu'une politique raisonnable soit adoptée à l'égard du personnel afin d'éviter son départ de l'entreprise.

328. Les techniques de calcul des coûts utilisées par les entreprises de chemins de fer aux Etats-Unis et en Europe ont été étudiées; on les a trouvées très semblables. Après un large échange de vues sur l'expérience de l'Amérique Latine, on a étudié les moyens d'application et d'adaptation des méthodes européennes et américaines aux besoins spécifiques des chemins de fer de la région.

329. Le Cycle d'études a approuvé le projet de manuel de statistiques qui comporte une section terminologique, vingt-trois tableaux statistiques opérationnels et financiers et une section d'explications et d'instructions sur la préparation et l'interprétation des tableaux. On a recommandé aux chemins de fer de la région de tenter d'établir dès 1969 leurs statistiques conformément au manuel, et de faire publier chaque année par ALAF les tableaux correspondants. D'autre part, ALAF a reçu la recommandation de fonder un comité permanent sur les statistiques des chemins de fer, la comptabilité et les coûts, qui devra être ouvert à ses membres ainsi qu'aux autres entreprises de chemins de fer et agences de la région.

Dixième Conférence Régionale de la FAO pour l'Amérique Latine

(Kingston, 2-14 décembre 1968)

330. Conformément au contenu général des travaux de la Quatorzième Conférence de la FAO, la Dixième Conférence Régionale fut convoquée

/en coopération

en coopération avec le CELADE, le secrétariat de cet organisme participant activement à l'organisation. Le Secrétaire Exécutif de la CEPAL fit une déclaration à la Conférence, et le personnel de la Division Mixte d'Agriculture CEPAL/FAO apporta son aide.

D. RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES

331. Tout au long de ce rapport, des références ont été faites aux méthodes utilisées par le secrétariat pour coopérer avec les institutions spécialisées et les autres organismes. La CEPAL a toujours attaché la plus grande importance à la nécessité de coordonner tous les efforts destinés à accélérer le développement de l'Amérique latine. L'Institut latino-américain de planification économique et social collabore également avec de nombreux organismes et institutions parmi ceux qui sont mentionnés ci-dessous; cependant, nous ne nous pas parlé ici de ses activités, puisque l'institut publie à ce sujet un rapport séparé. Les principales activités de la CEPAL dans le cadre de cette coopération sont résumées ci-dessous.

Institutions spécialisées

332. Le secrétariat continue à fournir les services de l'un de ses membres qui collabore avec l'Organisation Internationale du Travail pour l'étude de certains aspects du Plan d'Ottawa (voir paragraphes 59-60). L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) a conclu un accord avec le secrétariat de la CEPAL, aux termes duquel la Section Agriculture du Bureau de Mexico, renforcée par un membre de la FAO, fait partie de la Division Mixte CEPAL/FAO s'occupant de l'Agriculture, portant ainsi le nombre de personnes appartenant à la FAO détachées pour collaborer avec la CEPAL à trois pour Santiago, une pour Mexico et une pour Montevideo (voir paragraphes 132-148). De plus, la FAO et la CEPAL collaborent avec le Bureau de

/Coopération Technique

Coopération Technique (OCT) en liaison avec le Groupe Consultatif pour les Industries Forestières (voir paragraphes 104-105).

333. L'Organisation Mondiale Météorologique (OMM) et l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) ont continué chacune à fournir les services d'un membre de son personnel qui travaille avec le groupe d'études des ressources en eau.

334. Le secrétariat a continué à collaborer avec le Fonds de l'Organisation des Nations Unies pour l'Aide à l'Enfance (UNICEF) à mettre au point les bases d'une publication de statistiques concernant l'enfance et la jeunesse en Amérique Latine (voir paragraphe 162).

Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE)

335. Des travaux sur les problèmes démographiques sont menés en étroite collaboration avec le CELADE. Le Centre a également participé au Cycle d'études sur l'Organisation et la Conduite des Recensements de la Population et des Logements en Amérique Latine.

Organisation des Etats Américains (OEA)

336. Le Secrétaire Exécutif et son équipe ont tenu une série de réunions en juillet avec M. Galo Plaza, Secrétaire Général de l'Organisation des Etats Américains au siège de la CEPAL, afin de discuter d'un certain nombre de questions d'intérêt commun. Jusqu'au début de 1969, l'OEA a délégué deux experts chargés d'étudier les problèmes de transports maritimes; en échange, la CEPAL a mis à la disposition de l'OEA à Washington deux membres de son personnel chargés de faire une analyse économique avec elle.

337. Des contacts étroits ont été maintenus avec l'Institut Statistique Inter-Américain (IASI) qui a participé au Cycle d'études sur l'Organisation et la Réalisation des Recensements de la Population et des Logements.

338. Comme par le passé, le Bureau de Washington a participé à un cycle de réunions convoquées par le Comité Inter-Américain d'Alliance pour le Progrès (CIAP) afin de passer en revue les programmes nationaux.

/Comité inter-américain

Comité inter-américain de Développement Agricole

339. Le Bureau de Washington de la CEPAL a participé à des réunions périodiques du CIDA, et un membre de la Division Mixte d'Agriculture CEPAL/FAO résidant à Mexico, y a collaboré avec un groupe d'experts du CIDA.

Banque Inter-américaine de Développement

340. La Banque Inter-américaine pour le Développement a délégué en 1968 deux experts auprès du Programme Mixte sur l'Intégration du Développement Industriel. Cette collaboration a pris fin au début de 1969; cependant, une aide financière sera toujours apportée pour la réalisation de projets mixtes précis.

341. De même, la BID a continué d'apporter son aide financière à l'étude des besoins agricoles faite par la Division Mixte CEPAL/FAO pour l'Agriculture, et à l'étude sur les coûts de la construction de logements entreprise par la Division des Affaires Sociales.

Organismes d'intégration et autres organes régionaux

342. Tout au long de la période étudiée, le secrétariat a travaillé en rapport étroit avec les organismes régionaux pour l'intégration. De brèves missions d'experts ont aidé à résoudre les problèmes industriels et statistiques; les études entreprises par la Division de Politique Commerciale et la Division Mixte CEPAL/FAO pour l'Agriculture ont permis de dégager les grands principes qui aideront à surmonter les obstacles rencontrés lors de la mise en place de l'intégration.

343. Chacun des bureaux régionaux de la CEPAL a accordé la priorité aux activités de coopération avec les différents organismes pour l'intégration: ALALE, Groupe des Pays des Andes, Marché commun d'Amérique centrale, Association de Libre Echange dans les Caraïbes. (Voir respectivement paragraphes 257-269; 292-305; 17-28 et 270-282).

DEUXIEME PARTIE

TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Séances d'ouverture et de clôture

344. A la séance d'ouverture, le 14 avril 1969, au Cercle militaire de Lima (Pérou), des allocutions ont été prononcées par S. Exc. le Général de division Juan Velasco Alvarado, Président de la République du Pérou, M Paw U, Chef de la Section des commissions régionales des Nations Unies qui a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Général Edgardo Mercado Jarrín, Ministre des relations extérieures du Pérou, en sa qualité de président de la treizième session de la Commission, et M. Enrique Krauss, Ministre de l'économie et du développement du Chili, au nom des délégations présentes.[15/]

345. Au cours de la première séance de travail M. Carlos Quintana, Secrétaire exécutif, a fait un exposé sur la situation de l'économie latino-américaine à la fin des années 60, sur l'évolution économique récente, sur la nécessité de relever les niveaux de vie pendant la deuxième Décennie du développement, sur les efforts accomplis pendant les années 60 pour accroître le développement économique et social de la région et sur le rôle que le secrétariat de la CEPAL devrait jouer au cours de la prochaine Décennie.[16/]

15/ Le texte des allocutions d'ouverture est reproduit dans le document E/CN.12/840.

16/ Le texte de l'exposé du Secrétaire exécutif est reproduit dans le document E/CN.12/839.

346. La Commission dans son ensemble, ainsi que plusieurs délégations, se sont déclarés profondément affligées par le décès de M. Emilio Arenales Catalán, Ministre des relations extérieures de la République du Guatemala et Président de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1968.

347. Sur l'invitation du Président, M. Raúl Prebisch, Directeur général de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, a fait à la 128ème séance plénière une déclaration dans laquelle il a formulé diverses observations sur les principaux problèmes qui se posent en Amérique latine ainsi que sur la stratégie de la deuxième Décennie du développement.

Participants

351. Les Etats membres de la Commission énumérés ci-après étaient représentés à la treizième session: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, El Salvador, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Trinité-et-Tabago, Uruguay et Venezuela.

352. Les Etats associés des Indes Occidentales et le Honduras britannique (Bélize) étaient aussi représentés en leur qualité de membres associés de la Commission.

/353. Conformément

353. Conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, des représentants des Etats suivants, qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies sans être membres de la Commission, ont participé à la session à titre consultatif: Belgique, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Japon, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

354. La République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont envoyé des observateurs à la treizième session de la Commission, conformément aux résolutions 632 (XXII) et 861 (XXXII) du Conseil économique et social.

355. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Pouvoirs

356. Conformément à l'article 15 de son règlement intérieur, la Commission a été informée à sa 131ème séance, tenue le 21 avril 1969, que le Comité de vérification des pouvoirs avait examiné les pouvoirs des délégations à la treizième session et les avait trouvés en bonne et due forme.

Election du Bureau

357. A sa 120ème séance, tenue le 14 avril 1969, la Commission a élu son Bureau, à savoir:

Président: Le général Edgardo Marcado Jarrín (Pérou)
Premier Vice-Président: M. José Guillermo Aizpu (Panama)
Deuxième Vice-Président: Mlle Haydée Castillo (Venezuela)
Rapporteur: M. Sergio Luis Cano (Mexique)

Organisation des travaux

358. La Commission a consacré 15 séances plénières (de la 120ème à la 134ème) à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de sa treizième session (voir paragraphe 360).

359. La Commission a constitué deux groupes de travail, l'un pour examiner le point 6 de l'ordre du jour ("Politique commerciale de l'Amérique latine"), qui était présidé par M. Juan Somavía (Chili), et l'autre, présidé

par M. Roberto Robles Martínez (Mexique), qui s'est occupé du point 9 a) de l'ordre du jour ("Programme de travail et ordre de priorité"). En outre, elle a constitué plusieurs groupes de rédaction pour examiner des points précis concernant différents projets de résolution relatifs à des questions relevant du point 5 de l'ordre du jour ("Le développement de l'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement"). Enfin, elle a constitué des groupes de travail officieux, animés par des experts du secrétariat, dans le but de procéder à des échanges de vues et de renseignements sur les aspects sociaux du développement, sur l'industrialisation et sur les transports maritimes et terrestres.

/B. ORDRE

B. ORDRE DU JOUR

360. A sa 120ème séance, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Allocutions d'ouverture
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Amendements au règlement intérieur de la Commission

   Documents

   Nota de la Secretaría sobre Enmienda al Reglamento de la Comisión (E/CN.12/814 et Add.1).

5. Le développement de l'Amérique latine et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

   a) La situation économique et sociale de l'Amérique latine

   b) La stratégie économique et sociale de l'Amérique latine

   Documents

   Estudio Económico de América Latina, 1968 (E/CN.12/825 et Add.1 et 2)

   La Economía de América Latina en 1968. Un extracto del Estudio Económico (E/CN.12/815) (Publications des Nations Unies, Nº de vente: 69.II.G.3).

   Aspectos básicos de la estrategia del desarrollo de América Latina (E/CN.12/836)

   Los cambios sociales y la política de desarrollo social en América Latina (E/CN.12/826)

   Movilización de recursos internos (E/CN.12/827)

   La energía en América Latina (E/CN.12/828)

   El desarrollo agrícola de América Latina (E/CN.12/829)

   El desarrollo industrial de América Latina (E/CN.12/830)

   Los déficit virtuales de comercio y de ahorro interno y la desocupación estructural de América Latina (E/CN.12/831 et Add.1)

   Los transportes en la década de 1970 (E/CN.12/832)

6. Politique commerciale de l'Amérique latine

   Documents

   La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816)

   Hechos recientes en el proceso de integración latinoamericana (E/CN.12/833)

/7. Institut

7. Institut latinoaméricain de planification économique et sociale

   a) Rapport sur les activités réalisées

   b) Election de membres du Conseil d'administration

   Documents

   Informe sobre las actividades del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social, con Nota de la secretaría (E/CN.12/817)

   Nota de la secretaría sobre la elección de nuevos miembros del Consejo Directivo del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social (E/CN.12/818)

8. Centre latinoaméricain de démographie

   Document

   Nota de la secretaría sobre el Centro Latinoamericano de demografía (E/CN.12/819)

9. Rapport sur les activités de la Commission et Programme de travail

   a) Programme de travail et ordre de priorité

   b) Sessions biennales du Comité plénier

   Documents

   Rapport sur les activités de la Commission depuis la douzième session du Comité plénier (E/CN.12/820)

   Projet de programme de travail et ordre de priorité 1969-1971 (E/CN.12/835)

   Nota de la secretaría sobre sesiones bienales del Comité Plenario (E/CN.12/822 et Add.1)

   Nota de la secretaría sobre las resoluciones del Consejo Económico y Social que interesan o pueden interesar a la Comisión (E/CN.12/821)

   Nota de la secretaría acerca de las resoluciones aprobadas por la Asamblea General que interesan o pueden interesar a la Comisión (E/CN.12/834)

   Nota de la secretaría sobre el programa de trabajo de las Naciones Unidas en materia económica, social y de derechos humanos y función coordinadora del Consejo Económico y Social (E/CN.12/823)

   Nota de la secretaría sobre división de responsabilidades entre las dependencias de la secretaría de las Naciones Unidas que se ocupan de cuestiones relativas al transporte marítimo y a los puertos (E/CN.12/824)

10. Examen et adoption du rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social

11. Lieu et date de la quatorzième session.

/C. RESUME

C. RESUME DES DEBATS

Introduction

361. Lorsqu'elle a approuvé l'ordre du jour, la Commission a décidé de consacrer sa treizième session à l'évaluation de la situation actuelle des économies latino-américaines, des faits marquants de leur évolution enregistrés au cours de la présente décennie et de leurs perspectives, ainsi qu'à l'examen des tâches qui l'attendent pour la prochaine décennie. Cette décision a été motivée par le fait que, au sein des Nations Unies, on commence à s'intéresser à l'élaboration d'un programme d'action pour une deuxième Décennie du développement, reposant sur des bases réalistes, qui tienne compte des potentialités et des aspirations des diverses régions et formule des propositions concrètes dans le but de résoudre les problèmes de fond auxquels se heurtent les économies en voie de développement.

362. Le présent rapport expose les aspects saillants des interventions en suivant l'ordre des points de l'ordre du jour. C'est ainsi que la première partie concerne les amendements au règlement intérieur de la Commission qui ont été approuvés à la présente session. La deuxième partie contient l'exposé des opinions émises à propos de l'évolution économique de l'Amérique latine en 1968 et du cadre général des années 60. La troisième partie passe en revue les positions adoptées en ce qui concerne le contenu et les objectifs d'une stratégie pour la deuxième Décennie du développement. Sont ensuite examinés les critères proposés en ce qui concerne la politique de commerce extérieur des pays de la région; puis, les réserves exprimées par diverses délégations et, enfin, les autres points de l'ordre du jour : Institut latino-américain de planification économique et sociale, Centre latino-américain de démographie, Programme de travail pour 1969-1971 et Lieu et date de la quatorzième session de la Commission.

/Amendements au

Amendements au réglement intérieur

363. A sa 122ème séance, le 15 avril 1969, la Commission a examiné un projet de résolution visant à modifier le règlement intérieur en introduisant un nouveau chapitre sur les consultations avec les intitutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, et en supprimant les comptes rendus analytiques de séances. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité. /Voir résolution 284 (XIII) au par. 475 du présent rapport/.

Bilan de la situation actuelle et de la première Décennie du développement

364. L'analyse de la situation actuelle de l'économie latino-américaine a été effectuée sur la base de l'Estudio económico de América Latina, 1968 (E/CN.12/285), et des renseignements et données statistiques présentés par diverses délégations au sujet de l'évolution récente et, plus particulièrement, de la politique économique de leurs pays respectifs. On a pu ainsi rapprocher les tendances générales de l'ensemble de la région de la situation particulière de certains pays. Il a été indiqué, à cet égard, que les Etats latino-américains ont des caractéristiques communes et qu'il existe certains principes généraux valables, à un degré plus au moins grand, à la plupart d'entre eux, mais que, d'autre part, chaque nation offre d'importantes particularités qui se manifestent non seulement par une évolution différente à court terme - ce qui peut tenir à des raisons conjoncturelles - mais également dans les différentes étapes de son développement, dans les divers obstacles qui doivent être surmontés pour procéder aux réformes nécessaires, dans son degré de dépendance à l'égard de l'extérieur et dans les déséquilibres qui découlent de sa structure économique particulière.

365. En ce qui concerne les résultats concrets de l'évolution économique en 1968, certaines délégations ont estimé qu'ils étaient, dans l'ensemble, satisfaisants puisqu'on a atteint, selon les données du secrétariat,

/un taux

un taux de croissance global d'environ 5,5 pour cent, qui se compare avantageusement au taux de 4,6 pour cent obtenu au cours de la partie écoulée de la présente décennie. Certains pays ont souligné que les traits dominants de leur politique ont été la consolidation de leur souveraineté dans le domaine économique et la poursuite du processus de transformation de leur économie nationale; certaines délégations ont signalé que leur pays avait atteint, soit un taux élevé de croissance, soit certains objectifs, comme l'arrêt ou la diminution de l'inflation et l'amélioration de la répartition du revenu.

366. Malgré les résultats encourageants obtenus durant l'année écoulée, on s'est trouvé d'accord pour penser que ces indications favorables devaient être jugées d'un point de vue plus large en tenant compte de la situation économique d'ensemble de l'Amérique latine considérée, d'une part, sous l'angle des chiffres absolus et, d'autre part, dans le cadre international. Dans ces conditions, les questions à considérer seraient non seulement l'évolution accomplie en 1968 mais encore le point de savoir dans quelle mesure les obstacles de structure au développement subsistent. Certaines délégations ont souligné la persistance de la concentration marquée de la richesse et du pouvoir dans des secteurs réduits de la population et le fait que la dépendance vis-à-vis de l'extérieur se maintenait et revêtait de nouvelles formes.

367. Les débats ont permis d'établir un bilan des résultats de la première Décennie pour le développement et de faire le point sur ce qui a été obtenu ainsi que sur les problèmes non résolus, auxquels d'autres sont venus s'ajouter, qui freinent la croissance économique de la région.

368. Parmi les résultats obtenus, on a surtout souligné les progrès accomplis dans le processus de l'intégration régionale, spécialement à la suite de la création du Marché commun de l'Amérique centrale, de l'ALALE et de la zone de libre échange des Antilles; la mise en place

/des institutions

des institutions de promotion du développement et, notamment, de la BID en ce qui concerne le crédit et de l'ILPES en ce qui concerne les études, la formation et les services consultatifs; les progrès de la coordination en vue d'une politique commune à la plupart des pays de la région telle que celle établie dans le cadre de la CNUCED et de la CSCL; les progrès réalisés en matière de planification du secteur public et de formation du personnel technique; la mise en oeuvre ou les progrès, selon le cas, de réformes agraires et fiscales dans différents pays et l'octroi de ressources plus importantes destinées à des fins sociales, notamment à des projets relatifs à l'éducation, à la santé et au logement.

369. Une délégation a dit que dans son pays la répartition des terres était maintenant presque terminée et que l'assistance technique et l'octroi de crédits pour les activités rurales ne cessaient de s'accroître. D'autre part, afin de donner des emplois à une main-d'oeuvre de plus en plus nombreuse, on a commencé à appliquer un programme intensif d'industrialisation rurale.

370. Pour la plupart des délégations, la première Décennie pour le développement a été marquée surtout par la mise au point des études, par la prise de conscience de la réalité latino-américaine et par la création d'instruments et d'institutions capables de promouvoir la développement.

371. En revanche, on a généralement constaté que durant la Décennie un grand nombre de pays n'avaient pas atteint les objectifs de croissance fixés, que les écarts existant entre les pays en voie de développement et les pays développés continuaient à s'accroître, de même que ceux qui existaient entre les pays en voie de développement eux-mêmes.

/372. L'étude

372. L'étude des obstacles qui ont entravé le développement au cours de la première Décennie a permis de dégager deux catégories de facteurs, les uns étant relatifs à la situation intérieure des pays et les autres concernant leur secteur externe.

373. En ce qui concerne les problèmes intérieurs, divers représentants ont mentionné la persistance de la distribution inégale du revenu et de la fortune, l'aggravation du chômage structurel, les différences de croissance entre les régions à l'intérieur de chaque pays, l'absence de modernisation du secteur agricole et sa faible productivité, le progrès limité des systèmes de transports et de communications et l'accroissement insuffisant des services sociaux.

374. Diverses délégations, parlant des problèmes qui demeurent à la fin de la Décennie, ont souligné que, bien que les gouvernements latino-américains aient affecté des crédits plus importants au progrès social, il restait encore de graves problèmes à résoudre dans ce domaine. A cet égard, une délégation a souligné combien il était important d'assurer des possibilités égales à toute la population en ce qui concerne particulièrement l'enseignement et les services médicaux.

375. Une délégation a exprimé l'avis que le sous-développement dont souffrait un ensemble de pays, qui constituent la majorité de l'humanité, était la conséquence des longues années d'exploitation coloniale et néo-colonialiste que leur avaient imposées les grandes puissances.

376. Diverses délégations ont évoqué les aspects démographiques du développement. A cet égard, une délégation a dit que, dans son pays, le taux élevé d'accroissement démographique était considéré comme un facteur positif, comme un stimulant pour accélérer le développement; elle a estimé que l'on ne doit en tout cas pas exciper du facteur démographique pour justifier l'absence de progrès, afin de ne pas tromper les populations et plus particulièrement la jeunesse. Sur le même sujet, une autre délégation a fait observer que, n'eût été le taux élevé d'accroissement démographique, le développement économique de la majorité des pays de l'hémisphère n'aurait pu être considéré comme satisfaisant.

/377. Le

377. Le problème du chômage structurel a été considéré par diverses délégations comme l'un des plus graves qui se posent à la région, raison pour laquelle il devrait recevoir une attention toute particulière lors de l'élaboration de la stratégie du développement pour la prochaine Décennie.

378. On a aussi souligné l'importance de la conclusion à laquelle on est parvenu dans les documents présentés par le secrétariat, selon laquelle le chômage structurel tendra à s'aggraver si l'on accélère pas le rythme d'accroissement de la production agricole, si l'on n'élève pas considérablement le taux de développement du secteur manufacturier et si l'on n'équilibre pas la composition de la croissance par secteurs.

379. Quelques délégations, en expliquant les résultats négatifs de la première Décennie sur le plan du développement économique et social, ont mentionné certains facteurs de caractère institutionnel et politique tels que la résistance à la mise en pratique des politiques économiques proposées et les déficiences de l'organisation nécessaire pour le développement.

380. Un représentant a informé la Commission des efforts que son pays déploie pour corriger les déséquilibres qui existent entre les différentes régions de son territoire national.

381. En ce qui concerne les problèmes d'origine extérieure qui se sont posés au cours de la première Décennie du développement, le débat a porté essentiellement sur les relations commerciales de l'Amérique latine avec le reste du monde, les transferts financiers et les problèmes que pose le transfert des techniques.

382. Quelques délégations ont parlé de l'incompréhension et de la passivité des principaux pays développés devant les problèmes des pays pauvres.

383. Plusieurs représentants ont reconnu, en définitive, que malgré l'amélioration enregistrée en 1968, la situation sera encore plus difficile à la fin de la présente décennie qu'au début et qu'elle se

/caractérisera par

caractérisera par une participation faible et décroissante dans le commerce mondial; par une prédominance de l'exportation des produits primaires, en concurrence vive avec d'autres régions du monde et face aux politiques protectionnistes des pays développés et par un besoin croissant de biens d'équipement et de matières premières coexistant avec le manque d'intérêt manifesté par les pays industrialisés à l'égard de la mise en oeuvre des accords internationaux. On s'est également accordé sur le fait que les tarifs des transports entre les pays de la région et entre ces pays et le reste du monde ont augmenté, que les problèmes qui entravent le commerce des produits de base n'ont pas été résolus, que les pays sous-développés eux-mêmes se font concurrence en exportant des produits primaires et ce, au profit des importateurs des pays plus développés, que les articles manufacturés et semi-finis des pays latino-américains n'ont pas trouvé accès sur les marchés des pays industrialisés, que les termes de l'échange ont toujours tendance à être défavorables, ce qui annule en grande partie l'augmentation du pouvoir d'achat des exportations qui pourrait résulter de l'accroissement du volume de celles-ci, et enfin, que l'on constate un manque de complémentarité entre les différents pays de la région, une grande dépendance sur le plan technique et une aggravation de la spirale de l'endettement.

384. Plusieurs représentants ont souligné que la tendance peu encourageante manifestée par un grand nombre de produits traditionnels d'exportation ne permet pas d'espérer une situation sensiblement meilleure pour l'avenir à moins que ne changent les conditions de base qui déterminent la production et la commercialisation de ces produits à l'extérieur.

385. Plusieurs délégations ont déclaré qu'en raison du ralentissement que l'on commence à constater dans le processus de substitution des importations - qui, dans certains pays, se manifeste déjà par des symptômes bien définis, et dans d'autres, peut se prévoir pour un avenir assez rapproché - il faut chercher le moyen de donner un influx nouveau

à l'industrialisation, en s'efforçant de supprimer ou d'atténuer les obstacles extérieurs grâce à de nouvelles exportations et à des efforts en vue de stimuler la substitution des importations qui mettent à profit les possibilités plus vastes offertes par un marché régional.

386. De l'avis de plusieurs délégations, le fait que leurs pays avaient relativement réussi dans le passé à remplacer des importations par la production nationale ne permettait pas de penser qu'ils pourraient à l'avenir réduire les besoins relatifs d'importations autant qu'ils l'avaient fait les années précédentes. Les restrictions frappant les importations, d'autre part, étaient déjà suffisamment importantes et avaient été adoptées, en outre, dans des périodes de pénurie critique de devises, surtout au détriment des importations de biens d'équipement. La réduction relative des importations, que ce soit en les remplaçant par la production nationale ou en adoptant des mesures restrictives, ne pourrait continuer à être un élément aussi important que par le passé pour éviter à l'avenir un déficit systématique des balances commerciales. Ce fait, joint aux perspectives peu favorables des exportations, rendait difficile la solution des problèmes extérieurs.

387. Au cours des délibérations, l'idée s'est imposée que les progrès de l'intégration économique s'étaient ralentis, sauf dans le cas du marché commun de l'Amérique centrale dont les progrès importants ont été portés à la connaissance des représentants.

388. De nombreuses délégations ont évoqué longuement le problème de l'accumulation considérable de la dette extérieure au cours des dernières années. On a mentionné aussi la tendance de certains pays développés à considérer les investissements privés étrangers comme un élément de leurs programmes d'aide financière, oubliant que ces investissements sont orientés en fonction des intérêts de ceux qui investissent et veulent réaliser des profits.

Certaines délégations ont approuvé l'idée que les investissements étrangers étaient un élément complémentaire du financement du développement, mais elles ont estimé que ces investissements devraient être

/faits dans

faits dans des conditions conformes aux lois et aux institutions des pays bénéficiaires.

Une délégation a dit que les investissements étrangers directs se traduisaient toujours par un amoindrissement du capital des pays où ils étaient réalisés; une autre délégation, représentant un pays développé, a déclaré que les investisseurs de son pays devraient connaître les conditions auxquelles les investissements étrangers seraient soumis en Amérique latine pour pouvoir, si ces conditions ne leur convenaient pas, investir ailleurs, s'ils le souhaitaient.

389. On a signalé que, dans bien des cas, on recourait à l'emprunt pour compenser le manque de dynamisme des exportations, ce qui explique le taux d'accroissement élevé de l'endettement. D'autre part, les conditions dans lesquelles les prêts étaient consentis avaient empiré, en ce qui concerne tant la durée des prêts que les taux d'intérêt pratiqués, la péjoration générale des conditions sur les marchés fournisseurs de capitaux avait contribué à ce phénomène, péjoration provoquée surtout par l'augmentation inquiétante des crédits liés et par la nécessité dans laquelle s'étaient trouvés de nombreux pays de recourir à des prêts à court terme, à des conditions défavorables, étant donné les difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir des prêts à long terme suffisants pour faire face au déficit de leur balance des paiements.

390. En outre, on a indiqué que les charges que représentent les intérêts, amortissements, bénéfices et autres rémunérations des capitaux étrangers ont augmenté rapidement. Actuellement, elles représentent plus de 35 pour cent des exportations annuelles; par ailleurs, ces charges tendent maintenant à être supérieures aux rentrées annuelles brutes de capitaux. Plusieurs délégations ont mis l'accent avec insistance sur le fait paradoxal que, de cette manière, l'Amérique latine finance les pays les plus développés du monde.

391. Une délégation a dit que les conditions imposées pour le transfert extérieur de capitaux ont empêché qu'il s'agisse là d'une solution

positive pour la croissance économique et qu'elles constituent en outre une forme d'ingérence dans la politique économique générale des pays bénéficiaires.

392. En ce qui concerne le fait que les pays développés n'ont pas donné suite aux recommandations de la deuxième session de la CNUCED, notamment, tendant à ce que ces pays consacrent au moins un pour cent de leur produit national brut à l'assistance financière aux pays en voie de développement, deux délégations de pays industrialisés ont affirmé que leurs pays respectifs avaient dépassé cet objectif.

393. Plusieurs représentants ont déclaré que, si les structures économiques et sociales n'étaient pas radicalement transformées, les résultats de la deuxième Décennie du développement seraient encore moins favorables à l'Amérique latine que ceux de la première, et une délégation a dit que, si cette situation se prolongeait, il pourrait en résulter un problème dont les conséquences seraient difficiles à prévoir dans toute leur ampleur.

394. A propos du rôle qui revient aux organismes internationaux dans leur collaboration avec les pays afin d'arrêter et de réaliser les objectifs et les programmes de développement, plusieurs représentants ont mis l'accent sur la nécessité, pour ces organismes, la CEPAL en particulier, de poursuivre leurs travaux ou d'en entreprendre sur les points et les problèmes qui avaient été examinés au cours de la réunion et qui préoccupent les divers pays, notamment en ce qui concerne l'adéquation des systèmes d'enseignement et de recherche, dans le but de réduire le retard technologique de l'Amérique latine; l'analyse des instruments de politique économique appropriée pour rendre plus efficaces les programmes de développement, et les conditions pour accélérer l'intégration latino-américaine.

395. Un représentant a souligné l'importance que son gouvernement attachait à l'oeuvre des centres régionaux chargés de rassembler et de préparer la documentation de base nécessaire à la recherche et à la planification, et a fait savoir à cet égard que son pays avait fait récemment

/un don

un don à la CEPAL et à l'ILPES pour la mise en route et la promotion de ces activités. Deux autres délégations ont exprimé leur intention de continuer à fournir, et non de réduire, leur aide financière aux organismes internationaux, malgré les difficultés auxquelles ils se heurtaient en matière de balance des paiements.

396. En ce qui concerne les politiques d'industrialisation, une délégation a dit qu'il était nécessaire que le secrétariat de la CEPAL étudie les modèles de développement adaptés à l'Amérique latine, et a déclaré que son pays était intéressé à participer à des réunions ou à des tables rondes qui auraient pour but de rechercher les meilleurs moyens de réduire la brèche existant entre les capacités réelles et les capacités potentielles en matière d'industrialisation. Un autre représentant a décrit la politique d'industrialisation mise en oeuvre par son pays pour rendre plus compétitive son industrie à l'extérieur, incorporer dans les produits finis une proportion croissante de pièces d'origine nationale et faire en sorte que s'établissent des entreprises au capital en majorité national.

397. Un représentant a exprimé sa satisfaction devant les efforts déployés par le secrétariat de la CEPAL pour présenter les idées générales qui figurent dans le document intitulé "La energía en América latina" (E/CN.12/828) et a recommandé l'établissement de rapports spécifiques exposant la situation particulière de chaque pays. Selon lui, l'absence de planification et de programmation dans le secteur de l'énergie, pour une proportion importante de pays d'Amérique latine - situation signalée par la CEPAL - représentent l'un des principaux obstacles à surmonter pour la définition d'une stratégie du développement pour la prochaine décennie. Une délégation a déclaré qu'il était important que les pays disposent souverainement de leurs sources d'énergie pour assurer leur développement économique, et a fait observer qu'il fallait réviser certains des chiffres présentés dans le rapport du secrétariat en ce qui concerne la production d'énergie électrique par habitant et le taux de croissance de ce secteur dans son pays. La même délégation a indiqué ce qui se fait actuellement dans son pays, grâce aux services

/consultatifs fournis

consultatifs fournis par divers pays á économie socialiste, en matière pétrolière, ainsi qu'en ce qui concerne d'autres aspects importants pour son économie.

398. En ce qui concerne la mobilisation des ressources intérieures, un représentant a expliqué que, dans son pays, l'Etat avait joué un rôle fondamental dans la mobilisation des ressources productives intérieures et leur affectation à des secteurs stratégiques de l'économie. Au cours des quarante dernières années, le gouvernement de son pays avait mobilisé une part importante de l'épargne publique et privée pour créer l'infrastructure économique et développer les organismes décentralisés et les entreprises dans lesquelles l'Etat avait une participation et qui contrôlaient l'exploitation des ressources en énergie et d'autres secteurs importants de la production. Dans ce pays, l'action gouvernementale s'était étendue à d'autres domaines et avait mis en place des institutions monétaires et de crédit qui favorisaient le développement des investissements et la stabilité des taux de change, sans réduire pour autant le taux général de croissance.

399. Un représentant a appelé l'attention sur le fait qu'à son avis, les organismes et fonctionnaires internationaux avaient parfois des difficultés à saisir toute la complexité de la vie politique des pays, de sorte qu'ils faisaient souvent des suggestions peu pratiques. C'est pourquoi les gouvernements étaient parfois déçus de l'apport insuffisant de l'appareil toujours plus complexe et touffu des organismes internationaux.

400. La Commission a remercié le secrétariat de la documentation abondante et détaillée qu'il avait établi pour la treizième Session. Mais certaines délégations ont signalé que, malheureusement, les documents n'étaient pas parvenus à temps dans leurs pays, de sorte qu'ils n'avaient pu être dûment analysés par les techniciens de leurs organismes spécialisés respectifs.

401. Diverses délégations ont estimé que le secrétariat de la CEPAL devait préserver son indépendance intellectuelle et augmenter sa capacité créatrice pour faire une analyse profonde et réaliste des divers problèmes que pose le développement économique et social de la région.

Stratégie du développement pendant la prochaine décennie

402. La nature et les besoins de la stratégie que la région pourrait adopter pendant la deuxième Décennie du développement ont été l'un des principaux sujets traités au cours des délibérations; diverses délégations ont souligné néanmoins qu'il appartenait exclusivement à chaque pays de définir et d'appliquer souverainement ses propres concepts en ce qui concerne les modalités du développement économique et social.

403. En ce qui concerne les documents présentés par le secrétariat de la CEPAL à l'occasion de la treizième session[17/] une délégation a dit avoir l'impression que ces documents traitaient de manière fondamentale les problèmes et objectifs des pays latino-américains en ce qui concerne la teneur des politiques et stratégies nationales de développement, mais que l'on avait sous-estimé l'ordre de priorité d'un problème central, celui de l'établissement d'une stratégie internationale du développement.

404. Bon nombre des interventions ont montré que les représentants étaient, dans une très large mesure, d'accord sur la nature du diagnostic à porter sur les problèmes actuels de l'Amérique latine qui étaient exposés dans les documents examinés au cours de la treizième session. C'était de ce diagnostic qu'il fallait s'inspirer pour les principaux éléments de la stratégie à adopter à l'avenir. A cet égard, on a reconnu qu'étant donné la lenteur relative de l'expansion au cours de la décennie écoulée, il fallait de toute évidence se fixer comme objectif principal de corriger cette tendance et, par conséquent d'accélérer sensiblement le rythme du développement économique et social. On a estimé que cet objectif était à la fois nécessaire et accessible, compte tenu des documents présentés et des renseignements fournis par plusieurs délégations.

17/ E/CN.12/826, E/CN.12/827, E/CN.12/828, E/CN.12/829, E/CN.12/830 E/CN.12/831 et Add., E/CN.12/832 et E/CN.12/836.

/405. Plusieurs

405. Plusieurs délégations ont été d'avis que l'accélération du développement devait s'accompagner d'autres objectifs non moins importants, liés aux aspects sociaux du développement. C'est ainsi qu'on a estimé que l'accélération du processus de développement devait aller de pair avec des progrès importants dans divers domaines, tels que la situation de l'emploi, la répartition du revenu, l'équilibre régional interne et les divers facteurs externes qui influent sur le contenu et la dynamique du développement.

406. Les objectifs sus-mentionnés, qui ont entre eux des rapports évidents, représentent une tâche immense dans le cadre de la stratégie qu'il faudra suivre pour la deuxième Décennie du développement. A cet égard, une délégation a fait observer que pour revenir à la situation qui était celle de l'Amérique latine en 1960 vis-à-vis des pays développés, le revenu par habitant devrait augmenter de près de 5 pour cent par an au cours de la prochaine Décennie, ce qui implique que le taux d'expansion devrait tripler par rapport à celui des années 60. Une autre délégation a rappelé que, même si les économies latino-américaines parvenaient à augmenter au taux global de 6 pour cent au cours des années 70, le revenu par habitant de la région ne représenterait toujours que moins de 15 pour cent de celui des pays avancés.

407. On s'est accordé à penser que la condition première et la plus directe pour réaliser les objectifs indiqués était d'accroître considérablement les taux d'épargne et d'investissement, ce que plusieurs représentants ont estimé être un objectif réalisable eu égard au niveau de revenu moyen de la région et surtout à la concentration évidente du revenu dans certains secteurs de la population; cela constituerait en effet une source potentielle d'épargne qui n'a guère été utilisée jusqu'à présent dans la poursuite des objectifs prioritaires du développement national. Toutefois, une délégation a émis des doutes sur la possibilité pratique d'accroître les taux d'épargne et d'investissement au moyen de la fiscalité, du fait que la structure du pouvoir dans beaucoup de pays est contrôlée précisément par ceux qui bénéficient de la situation actuelle.

/408. Certains

408. Certains représentants se sont accordés à reconnaître qu'il était indispensable, entre autres conditions essentielles, pour accélérer la marche du développement de mobiliser plus complètement les ressources humaines et matérielles partiellement ou totalement inutilisées ou servant à des fins dont la priorité était faible du point de vue économique et social. Dans ce contexte, on a mentionné les réserves de main d'oeuvre que recèlent les zones rurales et les faubourgs des villes, ainsi que la capacité de production non utilisée de nombreux établissements industriels de diverse nature.

409. Certains représentants ont estimé que la réforme agraire était un autre élément fondamental de la stratégie d'un développement plus actif et plus équilibré sur le plan social, puisqu'elle devrait contribuer, en principe, à diminuer le chômage structurel dans les campagnes et à améliorer de façon permanente la distribution du revenu dans ce secteur et dans l'ensemble de l'économie et permettre une utilisation plus intense des ressources de la terre.

410. En ce qui concerne le développement agricole de l'Amérique latine, un représentant a indiqué qu'il fallait, dans la stratégie de la deuxième Décennie du développement, tenir compte notamment des besoins de chaque pays en matière de produits agricoles ainsi que des conditions et des besoins du marché international afin d'éviter une surproduction mondiale, et a approuvé les principes de la FAO relatifs à l'écoulement des excédents, à savoir que cet écoulement ne doit pas affecter les possibilités et les courants traditionnels du commerce mondial de produits agricoles.

411. Certaines délégations ont relié les questions susmentionnées à un autre élément qui semble être également essentiel dans une stratégie applicable à la prochaine Décennie, à savoir les politiques de l'emploi. On a indiqué, en se référant aux analyses contenues dans les documents du secrétariat E/CN.12/836, E/CN.12/831 et E/CN.12/831/add.1, que la possibilité d'absorber de façon productive une main d'oeuvre de plus en plus nombreuse dépendait principalement de la vitalité générale du système de production, de la répartition de l'expansion économique entre les secteurs et dans la région, des modalités de la mise en oeuvre des équipements

productifs et du progrès technique en général et, enfin, des politiques et des mesures particulières qui influent directement ou indirectement sur les conditions de travail. Selon plusieurs participants, il faudrait étudier à fond les techniques qui conviennent à chaque cas, pour savoir si l'on peut concentrer les ressources dans les activités où l'emploi de la technologie atteint la plus forte proportion ; dans d'autres secteurs, on donnerait la préférence à des formes de progrès technique permettant d'accroître de façon décisive les niveaux de productivité sans trop aggraver la situation de la main d'oeuvre.

412. De nombreuses délégations ont déclaré que les objectifs internes d'une stratégie de croissance pourraient difficilement être atteints sans un changement radical des conditions susmentionnées du secteur extérieur. Dans cet ordre d'idées, on a souligné que l'expansion et la diversification des exportations de la région étaient essentielles pour accroître les ressources extérieures sans entraîner une augmentation des services financiers, pour réaliser de nouvelles formes de coopération extérieure dans le domaine financier et pour accélérer l'intégration économique régionale.

413. Examinant plus en détail les divers aspects de la stratégie du secteur extérieur pour la deuxième Décennie, une délégation a déclaré que le programme de la Décennie devrait comprendre des objectifs fondés sur une juste répartition internationale des structures de la production, en vue de permettre un accroissement des exportations des pays pauvres vers les pays riches. D'autre part, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de créer rapidement un système de préférences sans réciprocité ni discrimination pour les articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement.

414. La délégation d'un pays développé a indiqué que son gouvernement était disposé à abaisser ses barrières en faveur des produits de l'Amérique latine et appuyait, pour cette raison, le régime susmentionné de préférences générales et que son attitude serait la même en ce qui concerne les produits agricoles élaborés et semi-élaborés.

/415. Un observateur

415. Un observateur d'un pays à économie planifiée a déclaré que son gouvernement, conformément aux recommandations de la CNUCED, était disposé à recevoir en paiement partiel de ses ventes de machines et de biens d'équipement dans les pays en voie de développement des articles manufacturés produits par ces pays.

416. En ce qui concerne le rôle à réserver à l'intégration économique dans le cadre de la stratégie de la prochaine Décennie, une délégation, parlant au nom du Marché commun centraméricain, a indiqué que la croissance économique des pays qui font partie de ce dernier avait été intimement liée aux progrès du processus d'intégration pendant la première Décennie. Pendant la prochaine Décennie, la poursuite de ces progrès devait constituer une pièce fondamentale de la stratégie du développement; c'est pourquoi on avait élaboré un plan d'action qui se traduirait par des formes plus évoluées d'union économique. On cherchait à rationnaliser la politique d'incitations fiscales au développement industriel et à intensifier les efforts en vue de créer un fonds régional de stabilisation monétaire et de conclure un accord régional sur la coordination des politiques monétaires et cambiales. Le plan prévoyait le perfectionnement du marché commun des produits agricoles, des dispositions relatives aux mouvements de capitaux et de main-d'oeuvre et une attitude uniforme des pays membres dans leurs relations commerciales avec le reste du monde.

417. On a souligné la nécessité d'instituer un système régional de transports répondant aux besoins de commerce latino-américain, qui s'effectue en grande partie au moyen de navires d'autres régions.

418. En examinant les facteurs extérieurs, plusieurs délégations ont dit qu'il fallait que la stratégie que devaient proposer les pays d'Amérique latine repose principalement sur l'effort intérieur et que les appuis demandés à l'extérieur ne constituent qu'un élément complémentaire, encore que nécessaire.

419. Plusieurs délégations ont indiqué d'autres éléments indispensables à la définition et au succès d'une stratégie pour la deuxième Décennie, tels que l'adaptation des institutions et de l'État en général à la responsabilité du développement. Une délégation a souligné qu'il ne

s'agit pas seulement de problèmes techniques et administratifs, étant donné que cette responsabilité se rattache elle aussi à la nature de l'organisation actuelle du pouvoir, qui laisse à l'écart les secteurs les plus nombreux et les plus défavorisés dans certaines sociétés latino-américaines. D'autres représentants ont déclaré qu'il était indispensable de créer une mentalité propice au changement dans les milieux dirigeants, dans les milieux d'affaires et dans la population tout entière et, en outre, que le succès de la deuxième Décennie dépendrait des décisions qui seraient prises et de l'appui politique qu'elles recevraient de tous les pays.

420. Comme suite à ses délibérations, la Commission, à sa 128ème séance, a adopté par 17 voix contre zéro, avec une abstention, la résolution 285 (XIII) relative à la coopération avec la CECLA. Le représentant de Cuba a dit qu'il était opposé à l'idée que les ressources de la Commission économique pour l'Amérique latine soient utilisées pour fournir des services consultatifs à des organismes, comme la CECLA, dont tous les Etats de la région n'étaient pas membres.

421. Le secrétariat a informé la Commission que la résolution 285 (XIII) n'aurait pas d'incidences financières parce que les travaux et études qui étaient demandés au secrétariat pourraient être faits par le personnel des divisions organiques, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les effectifs permanents.

422. En ce qui concerne le programme d'action de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Commission a adopté, à sa 130ème séance, la résolution 289 (XIII) par 23 voix contre une, sans abstention. Plusieurs délégations ont demandé que soient consignées les réserves qu'elles faisaient sur cette résolution.

423. Le représentant du Canada a dit qu'il avait voté pour la résolution parce qu'elle constituait une déclaration extensive des aspirations, nécessairement liées entre elles, des pays de la région; néanmoins, ce vote ne devait pas être interprété comme signifiant que le Canada acceptait des obligations nouvelles ou plus larges. Le représentant du Canada a dit qu'il n'approuvait pas toutes les idées exprimées dans la résolution et qu'il faisait de graves réserves sur trois points. Il était certes souhaitable, pour favoriser le progrès économique de l'Amérique latine, de faciliter l'accès des produits primaires et des articles manufacturés aux marchés des pays développés, mais l'élimination des mesures restrictives et la modification des politiques visant à stimuler

/des productions

des productions anti-économiques, si elles étaient appliquées sans discernement, pourraient avoir des répercussions nuisibles sur l'économie du pays développé lui-même. Tout en acceptant l'idée que les prêts liés pouvaient provoquer des déséquilibres, le représentant du Canada jugeait nécessaire et souhaitable que le pays qui accorde des prêts exerce un certain contrôle sur l'utilisation des fonds prêtés. Il a suggéré à cet égard d'organiser à l'avenir des réunions entre les principales institutions étrangères qui accordent des prêts et les organismes des gouvernements bénéficiaires, pour mettre au point une formule de prêts qui soit acceptable pour les deux parties. Il a dit qu'il ne pouvait accepter, telle quelle, une proposition qui liait l'augmentation de l'aide extérieure à l'accroissement des liquidités internationales. Le problème de l'accroissement des liquidités internationales avait été examiné par le Fonds monétaire international, et les Administrateurs du Fonds comme les Gouverneurs avaient approuvé les amendements appropriés à apporter aux articles pertinents du statut du FMI. Ces amendements étaient actuellement soumis aux gouvernements des pays membres du Fonds aux fins de ratification.

424. Le représentant de Cuba a déclaré qu'il n'approuvait pas l'alinéa c) du paragraphe 1, parce qu'il considérait que les investissements privés étrangers, par leur nature même, provoquaient inévitablement un amoindrissement de capital dans les pays où ils étaient faits.

425. Il a déclaré, en outre, que, puisque la République fédérale d'Allemagne était membre du Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudrait aussi inclure dans ce comité la République démocratique d'Allemagne, pour reconnaître ses droits d'Etat indépendant qui, comme la République fédérale d'Allemagne n'était pas membre de l'Organisation des Nations Unies.

426. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'il avait voté pour la résolution étant entendu qu'il s'agissait de favoriser une activité visant un ensemble d'objectifs que son pays avait précédemment appuyés, tant au sein de la CEPAL que devant d'autres instances inter-américaines, mais que cela n'impliquait pas qu'il ait assumé des

obligations nouvelles ou plus étendues. Il croyait nécessaire de bien établir que sa délégation ne faisait pas siens tous les points de vue indiqués dans la résolution considérée. En particulier, il regrettait que l'on ait indiqué dans celle-ci l'idée d'une relation entre l'accroissement de l'aide extérieure et l'augmentation des liquidités internationales. Il s'est associé à cet égard à la réserve formulée par le représentant du Canada. D'autre part, il a souligné combien il importait de ratifier et d'accepter au plus tôt les nouveaux systèmes de liquidités en vue d'assurer, conformément au voeu général, un financement suffisant pour le volume croissant des échanges mondiaux. Ces échanges ont à peu près doublé durant la décennie de 1960. Sans sous-estimer l'importance d'une assistance extérieure suffisante, le représentant croyait peu sage d'établir un lien entre l'assistance et l'accroissement des liquidités que le Fonds monétaire international continue à rechercher, parce que la question des liquidités se rattachait au commerce, non à l'aide, et que c'est sur cette base que les ratifications devaient intervenir au plus tôt.

427. Le représentant de la France, qui a voté en faveur de la résolution dans son ensemble, a souligné que son pays n'approuvait pas toutes les dispositions du texte. En particulier, la France estimait que les produits de base devaient avant tout faire l'objet d'accords internationaux visant à la stabilisation des prix et que la question de la création de liquidités internationales n'avait pas à être liée à celle d'un accroissement de l'aide étrangère, les deux opérations étant de nature différente.

428. La délégation du Royaume-Uni a déclaré que la résolution était beaucoup plus une affirmation des aspirations des pays en voie de développement membres de la Commission qu'un document reflétant de façon équilibrée toutes les nuances d'opinions. Elle a exprimé en particulier ses réserves sur l'opportunité de faire figurer à l'alinéa d) du paragraphe 1 la mention d'une augmentation de la contribution financière extérieure comme suite à une plus grande liquidité internationale et à faire état à l'alinéa f) du paragraphe 6 d'une

/évaluation éventuelle

évaluation éventuelle des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région.

429. A sa 131ème séance, la Commission a adopté à l'unanumité la résolution 290 (XIII) intitulée "Développement de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie dans laquelle sont énoncés les aspects fondamentaux du programme de travail du secrétariat concernant la stratégie de la politique du développement.

430. A la demande de la délégation de la Colombie, il a été convenu que bien que la résolution ne mentionne pas explicitement toutes les institutions spécialisées qui s'occupent des domaines qui y sont mentionnés, il est sous-entendu que le dernier paragraphe les englobe toutes et que la CEPAL doit chercher quelle forme donner à sa collaboration avec elles pour éviter tout double emploi et profiter de leur expérience.

431. Le représentant de Cuba, se référant au cinquième alinéa du préambule, a indiqué qu'à son avis, l'entente de plusieurs pays voisins pouvait en effet constituer un élément capable de contribuer à la croissance économique et au progrès social de la région intéressée, mais, d'autre part, il ne pensait pas que tous les types d'intégration puissent permettre d'arriver à cette fin. Au sujet de l'alinéa c), il a réitéré son affirmation que l'entreprise privée ne joue pas un rôle favorable au développement économique et social de l'Amérique latine.

432. Le représentant du Honduras, parlant au nom des délégations d'Amérique centrale, a donné de l'alinéa n) une interprétation selon laquelle l'amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données relevant du secrétariat est subordonnée au perfectionnement des services nationaux de statistique. L'octroi par la CEPAL de services consultatifs est important à cet égard, spécialement en ce qui concerne les connaissances en statistique qui sont requises pour appliquer les techniques modernes de programmation, pour effectuer les analyses et pour construire les modèles de développement.

/433. Par

433. Par 20 voix contre zéro, avec 7 abstentions, la Commission a adopté à sa 133ème séance la résolution 292 (XIII) relative à la coopération financière. Plusieurs délégations ont expliqué les raisons de leur abstention.

434. Le représentant de la Barbade a expliqué que son pays partageait les aspirations de l'Amérique latine et était lié au processus de développement futur de la région mais que, sa délégation étant très petite et ayant dû participer aux travaux de plusieurs groupes de travail, elle n'avait pas pu accorder à la résolution toute l'attention que méritait toute décision importante.

435. Le représentant du Canada a fait observer que la résolution exposait le point de vue ou les aspirations des pays latino-américains et que sa délégation ne pouvait se prononcer sur ce que devaient être ces aspirations. Le groupe des pays latino-américains proposait certains critères que sa délégation ne contestait pas en principe, car tout le monde souhaitait que le système de coopération internationale s'améliore. Pour sa part le Canada s'était efforcé de renforcer son programme d'aide extérieure. Toutefois, certains aspects de la résolution ne pouvant être immédiatement mis en pratique, la délégation canadienne espérait que cette résolution ne servirait pas tant d'avertissement aux pays développés que de base pour un dialogue constructif entre les pays qui étaient en mesure de fournir l'aide économique et ceux qui en avaient besoin.

436. Les représentants de la France et du Royaume-Uni se sont abstenus lors du vote de la résolution parce qu'elle ne reflétait que les points de vue des pays latino-américains, mais cette abstention ne devait pas être interprétée comme signifiant un manque d'intérêt à l'égard des propositions qu'elle contenait.

437. Le représentant des Pays-Bas a déclaré que sa délégation avait pris note avec grand intérêt de la résolution qui concernait surtout les pays latino-américains et qui reflétait leurs aspirations légitimes, mais qu'elle partageait à cet égard les points de vue exprimés par les représentants du Canada, de la France et du Royaume-Uni.

La politique commerciale extérieure de l'Amérique latine

438. Le groupe de travail constitué pour examiner ce point de l'ordre du jour s'est fondé sur le document intitulé La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816) et s'est également référé au document intitulé Hechos recientes en el proceso de integración latino-americana (E/CN.12/833). Le groupe de travail a présenté à la Commission un rapport qui figure à l'Annexe III.

439. Au cours de la discussion, quelques délégations ont relevé diverses idées exprimées dans le document E/CN.12/816 concernant la stratégie et les moyens à adopter pour promouvoir les exportations latino-américaines et elles ont noté que ce document mettait l'accent sur le rôle qui incomberait à cet égard aux articles manufacturés et semi-finis. Ces délégations ont formulé certaines réserves quant à la possibilité d'atteindre cet objectif pendant la deuxième Décennie du développement et ont souligné qu'en tout état de cause, les efforts tendant à accroître les exportations d'articles manufacturés ne devaient pas se faire aux dépens des exportations de produits primaires.

440. Les délégations latino-américaines ont indiqué l'importance, pour obtenir un accroissement plus rapide de leurs exportations, que revêtent l'exécution rapide et satisfaisante des engagements et recommandations approuvés au sein de divers organismes en matière de réduction ou de suppression des droits de douane et autres obstacles qui entravent l'importation et la commercialisation des produits primaires et manufacturés qui présentent un intérêt particulier pour les pays en voie de développement; le maintien du statu quo; la négociation et l'application effective d'accords internationaux sur les produits primaires, et la révision, de la part des pays développés, des politiques qui favorisent des productions inéconomiques et l'écoulement des excédents et des stocks. Ces mêmes délégations ont marqué l'intérêt qu'il y aurait à organiser au GATT une série spéciale de négociations concernant les produits de base qui n'ont pas été traités comme il convenait lors du "Kennedy Round", pour établir sur des bases satisfaisantes les conditions de l'accès au marché mondial de ces produits et de la concurrence en ce qui les concerne.

/441. Pour

441. Pour ce qui est des exportations de produits manufacturés et semi-finis, les délégations latino-américaines ont convenu de la nécessité de la création rapide d'un système de préférences générales non réciproques et non discriminatoires. Pour que ce système soit efficace, il faudrait qu'il ménage des marges préférentielles suffisantes, et les nouveaux courants commerciaux qui peuvent apparaître, ainsi que ceux qui existent déjà, ne doivent pas se voir menacés par le recours à des échappatoires sous prétexte de problèmes de distortion de marchés.

442. Les délégations de divers pays développés ont affirmé la bonne volonté de leurs gouvernements pour ce qui est de mettre en pratique les engagements contractés au sein de la CNUCED en ce qui concerne le système de préférences générales non réciproques et non discriminatoires.

443. En ce qui concerne le financement extérieur, les délégations latino-américaines ont exprimé leur préocupation devant l'importance croissante prise par les crédits liés et par certaines modalités très défavorables qu'ils présentent, surtout dans la mesure où ils renchérissent considérablement le coût des importations, où ils déforment les courants commerciaux, et où ils réduisent les possibilités d'expansion des échanges entre pays latino-américains, entravant notamment la mise en oeuvre effective des préférences négociées au sein de l'ALALE. Ces représentants ont signalé aussi la nécessité d'accorder à leurs pays de plus grandes facilités d'accès aux marchés de capitaux des pays développés et l'urgence d'établir des mécanismes pour la réduction des taux d'intérêt élevés. Ces mêmes représentants ont fait observer que le volume de ressources financières extérieures que recevait la région était insuffissant par rapport aux besoins et à la capacité d'absorption des pays latino-américains. De même, ces représentants ont souligné que les investissements privés étrangers pouvaient servir de stimulant au développement, en particulier comme moyen de transfert et d'assimilation des techniques modernes, mais qu'il ne fallait pas les considérer comme faisant partie de la politique de coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine. On a mentionné aussi le problème que représente la dépendance technologique des pays en voie de développement vis-à-vis des pays développés.

/444. Les

444. Les délégations latino-américaines ont évoqué, en outre, les problèmes qui se posent dans le secteur des transports maritimes, exprimant leur inquiétude devant les augmentations injustifiées des taux de fret, imposées unilatéralement par les Conférences maritimes qui opèrent sur les routes qui desservent les ports latino-américains et elles ont souligné la nécessité de revoir toute la structure internationale des taux de fret.

445. Dans le domaine de l'intégration régionale, la plupart des délégations latino-américaines ont souligné que le secrétariat de la CEPAL avait fourni une coopération efficace et qu'il était souhaitable qu'il poursuive et développe ses recherches en la matière; toutefois, certaines délégations ont indiqué qu'elles ne partageaient pas certaines appréciations et interprétations figurant dans le document E/CN.12/833.

446. Au terme de ses débats sur cette question, à sa 132ème séance, la Commission, par 21 voix contre zéro, avec 5 abstentions, a adopté la résolution 291 (XIII) concernant la politique commerciale et ses rapports avec la stratégie du développement.

447. Le représentant du Canada a déclaré que, bien que sa délégation ait été disposée à voter en faveur de la résolution, elle a dû s'abstenir en premier lieu parce que la résolution avait été mise aux voix prématurément et, ensuite, parce qu'elle parlait en termes trop durs de certains pays développés, comme s'ils se trouvaient au banc des accusés. La délégation du Canada a estimé qu'en cette matière, il convenait de faire montre de davantage de modération et de patience. M. Prebisch, que l'on peut considérer comme l'un des sages de l'Amérique latine, disait dans son intervention qu'il y avait eu quelque progrès: par exemple, le principe de préférences non discriminatoires et non réciproques, auquel un des pays développés s'était opposé, avait été approuvé.

448. Le représentant de la France, parlant au nom des pays membres de la Communauté économique européenne qui sont également membres de la Commission, a déclaré que ces pays ne s'opposaient pas à ce qu'il soit

/procédé à

procédé à une étude des politiques agricoles des pays développés mais qu'ils regrettaient qu'on ait jugé opportun de mentionner de façon spéciale la Communauté économique européenne dans la résolution.

449. Le représentant du Royaume Uni a expliqué son abstention en faisant valoir qu'il n'était pas normal d'insinuer, comme on le faisait à la rubrique a) du deuxième alinéa du préambule de la résolution et à l'alinéa a) du paragraphe 1 du dispositif, qu'il fallait une action internationale concertée pour assurer l'exécution des engagements pris par les pays développés, surtout lorsqu'on ne jugeait pas nécessaire une action de ce genre pour assurer l'exécution des engagements des pays en voie de développement. En outre, à la connaissance du représentant du Royaume Uni, nul n'avait pris des engagements du type prévu à la fin de la rubrique a) du deuxième alinéa du préambule. Il ne lui paraissait pas normal non plus que l'on eût l'intention - comme il ressortait des rubriques a) et g) du deuxième alinéa du préambule considérées ensemble - de contrôler étroitement l'exécution des engagements pris par les pays développés, alors qu'on laissait les pays en voie de développement libres de modifier leurs politiques sans tenir compte de leurs engagements.

450. Le représentant des Pays-Bas s'était abstenu lors du vote parce qu'il estimait, comme le représentant du Canada, que la résolution avait été mise aux voix trop tôt. Il pensait aussi, comme le représentant du Royaume Uni, qu'il faudrait aussi tenir compte des obligations des pays en voie de développement, car l'établissement d'une stratégie était une oeuvre collective. Il faisait la même réserve quant à l'étude des mécanismes internationaux que le secrétariat était prié de faire.

451. A sa 133ème séance plénière, la Commission, par 26 voix contre une, sans abstentions, a adopté la résolution 293 (XIII) relative aux services consultatifs techniques fournis à l'Association latino-américaine de libre échange.

452. Le

452. Le secrétariat a informé la Commission que l'intensification des tâches consistant à fournir des services consultatifs à l'ALALE n'aurait pas d'incidences financières. Il a assuré la Commission que, bien que ces travaux eussent une priorité élevée, le personnel des divisions organiques de la CEPAL et les experts d'assistance technique régionaux des Nations Unies pourraient s'acquitter des tâches consistant à fournir ces services consultatifs, sans qu'il fût nécessaire de demander des crédits additionnels à l'Organisation.

453. Le représentant de Cuba a déclaré que sa délégation avait voté contre la résolution parce qu'elle estimait que les ressources d'une Commission régionale ne devaient pas être mises à la disposition de groupes de quelques pays de la région exerçant une discrimination contre d'autres pays de la région. En outre, la délégation de Cuba a demandé qu'il soit fait état de son opinion selon laquelle l'ALALE, étant donné la façon dont elle évolue, ne satisfera pas aux besoins du développement de l'Amérique latine.

Institut latino-américain de planification économique et sociale

454. La Commission a examiné les activités de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, en se fondant sur le document E/CN.12/817, qui contient le rapport du Directeur général de l'Institut au Conseil d'administration et le programme de travail pour 1969, et a eu l'occasion de prendre connaissance du rapport que lui a présenté le Président du Conseil d'administration conformément aux dispositions de la résolution 220 (AC.52) [18].

455. Le Président du Conseil d'administration a exposé à grands traits les orientations qui ont été imprimées à certaines des activités pour faire en sorte qu'elles répondent plus efficacement aux besoins changeants de l'Amérique latine. Dans le domaine de la formation, on a introduit en 1968 des innovations visant à satisfaire aux besoins de la planification à court terme en tant que moyen de coordonner les décisions de politique économique avec les plans à long terme. En 1969, on accorde la préférence aux instruments d'analyse et de planification; à l'interprétation du développement dans ses aspects économiques et sociaux; à la planification générale, sectorielle et régionale, et à la politique économique à court terme.

456. En sept ans, le programme a permis de former, grâce au cours de base de Santiago du Chili et aux cours intensifs organisés dans les pays, 5.000 spécialistes qui constituent actuellement le noyau des systèmes nationaux de planification et dont beaucoup occupent des postes de responsabilité dans des ministères et des organismes du secteur public. Ces cours ont tendance à revêtir un degré élevé de spécialisation dans des domaines tels que la planification industrielle, les ressources humaines et les projets, dans le but de répondre à la demande diversifiée et croissante des pays.

457. La Commission a pris note de ce que, en ce qui concerne la recherche, on réalise une oeuvre intégrée de caractère à la fois économique et social, qui porte sur la politique du développement - y compris les aspects d'interprétation - et les méthodes applicables à la formulation de plans et de projets. Bon nombre des programmes de recherche sont

---

18/ Le texte complet du discours du Président du Conseil d'administration figure dans le document E/CN.12/838.

exécutés en collaboration avec la CEPAL, la BID, l'UNESCO, l'OMS, le FISE, le Programme intitulé "Ressources for the future" et les centres universitaires de divers pays d'Amérique latine. Ces travaux de recherche portent sur l'intégration régionale et sous-régionale, l'interprétation du processus du développement, l'expansion du marché intérieur et de l'espace économique, les problèmes de l'enfance et de la jeunesse et l'emploi.

458. Des services consultatifs ont été fournis à 17 pays d'Amérique latine en matière de planification générale - en vue du renforcement des systèmes centraux, sectoriels et régionaux, et de la formulation de plans à diverses échéances - et, l'année dernière, en matière de planification annuelle. En outre, l'Institut a collaboré à l'amélioration des systèmes budgétaires, statistiques et d'administration publique. Récemment, il a été conclu pour deux ans un accord avec le gouvernement de l'Etat de Minas Gerais (Brésil) pour lui fournir son concours technique en matière de planification globale, concours qui portera sur tous les aspects signalés. De même, un accord d'assistance a été conclu en matière d'organisation budgétaire avec la Corporación de Fomento de la Producción du Chili (CORFO).

459. En ce qui concerne les projets, l'Institut prépare actuellement un manuel sur les programmes et projets intégrés par régions agricoles, dans lequel sera exposée méthodiquement l'expérience de divers pays. De même, l'Institut a avancé une étude sur les critères à appliquer pour évaluer les projets d'intégration multinationale, qu'il fait en collaboration avec la BID, et a terminé la première partie de ce qui sera un guide à l'intention des personnes chargées dans leurs pays respectifs de la formulation des projets. Une assistance a été fournie à certains gouvernements pour les aider à définir et établir des projets de développement.

460. Ces travaux ont servi de base à un programme de publications, qui prend de plus en plus d'importance dans les pays de la région. Ces publications sont utilisées non seulement par les spécialistes des problèmes du développement économique et social mais aussi par les universités qui les utilisent comme ouvrages d'enseignement.

/461. En terminant

461. En terminant, le Président a dit que le Conseil d'administration s'inquiétait tout particulièrement de la faiblesse des bases financières de l'institut et a signalé que celui-ci avait besoin d'une stabilité qu'il n'avait pas actuellement pour pouvoir servir de façon adéquate les pays de la région. A cet égard, il a rappelé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait déclaré que l'Institut faisait partie intégrante d'un mécanisme qui permettait de réaliser une action internationale constructive et qu'il fallait pour cela que son existence et son expansion dépendent le moins possible de toutes vicissitudes financières. Pour normaliser la situation, le Président a engagé les gouvernements de la région à envisager des formules qui permettent d'assurer à l'institut la stabilité dont il avait besoin pour s'acquitter de ses fonctions comme il convenait.

462. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du travail accompli par l'Institut, qui a contribué à élucider d'importants problèmes du développement socio-économique de l'Amérique latine et a aidé de nombreux pays à régler de façon pratique les problèmes que posent la politique de développement et la planification, et se sont félicitées du retour de M. Raúl Prébisch à la direction de l'ILPES.

463. Une délégation a estimé qu'il serait bon que l'Institut organise au cours des prochaines années des cycles d'études de courte durée en langue anglaise à l'intention des pays des Antilles.

464. Les participants ont été d'accord pour estimer qu'il fallait doter l'Institut de possibilités convenables de financement à long terme et la Commission, à cette fin, a adopté, à sa 130ème séance, par 20 voix contre zéro, avec une abstention, la résolution 286 (XIII) par laquelle elle a prié le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut, de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'objectif susmentionné.

465. A sa 130ème séance, conformément aux résolutions 2361 (XXII) de l'Assemblée générale et 1264 (XLV) du Conseil économique et social, la Commission a décidé, à l'unanimité, que les réunions du Conseil

/ d'administration

d'administration de l'Institut latino-américain de planification économique et social se tiendront une fois par an, au lieu de deux fois par an (résolution 287 (XIII)).

466. Le représentant de Cuba a expliqué que, tout en appréciant l'oeuvre réalisée par l'ILPES, il avait dû s'abstenir lors du vote parce que la résolution mentionnait la Banque interaméricaine de développement. Il a déclaré que sa délégation partageait l'opinion exprimée par M. Raúl Prébisch, à savoir que l'ILPES devait préserver son indépendance intellectuelle, laquelle, selon la délégation de Cuba, était compromise par les relations de l'Institut avec un organisme dans lequel le Gouvernement des Etats-Unis exerçait une influence déterminante sur les décisions prises, puisqu'il contrôlait 40 pour cent des voix. La BID était organisée selon les mêmes principes qu'une institution financière privée. Au moment opportun, le représentant de Cuba a dénoncé les pressions exercées par le Gouvernement des Etats-Unis sur le PNUD pour empêcher l'approbation de projets destinés à Cuba, sans respecter les principes qui sont la raison d'être de cet organisme.

467. Conformément aux dispositions de la résolution 220 (AC.52), la Commission a procédé à l'élection de huit membres du Conseil d'administration de l'Institut, qui resteront en fonctions jusqu'à la prochaine session de la Commission. A la suite de cette élection, qui a eu lieu à la 129ème séance, les membres du Conseil d'administration, autres que ceux désignés par le secrétariat de la CEPAL, par la BID et par l'OEA, sont les suivants : M. Helio Beltrão (Brésil), M. Carlos Manuel Castillo (Costa Rica), M. Plácido García Reinoso (Mexique), M. Enrique Iglesias (Uruguay), M. Sergio Molina (Chili), M. Luis Enrique Oberto (Venezuela), M. Alfonso Rochac (El Salvador) et M. Manuel San Miguel (Argentine).

Centre latino-américain de démographie (CELADE)

468. La Commission a examiné cette question en se fondant sur le document E/CN.12/819 et sur l'exposé du Directeur du Centre latino-américain de démographie. Elle a été informée que le but du CELADE était de former le personnel technique à l'analyse démographique, de préparer des études et de fournir une assistance technique dans ce domaine.

469. Le CELADE évalue de façon continue les tendances démographiques - ce qui lui permet d'obtenir les données de base qu'il fournit à la CEPAL - et réunit aussi des données sur les nouveaux aspects de la réalité démographique en Amérique latine. A cet égard, on a mentionné les études sur la migration des populations rurales vers les diverses capitales de la région (Caracas, Santiago et Lima), les études sur la fécondité et les travaux effectués en collaboration avec l'ILPES pour évaluer les répercussions de différentes hypothèses de développement sur l'absortion de la main d'oeuvre.

470. En ce qui concerne l'assistance technique, la Commission a appris que le CELADE avait collaboré à l'établissement de services d'analyse démographique dans sept des treize pays qui participent au plan d'opérations, ainsi qu'aux programmes nationaux de formation, aux enquêtes démographiques et aux projets intéressant plusieurs pays, tel le projet relatif aux recencements démographiques en Amérique centrale, à l'organisation de réunions techniques et à la publication de documents sur des questions démographiques. Le CELADE prépare actuellement des ouvrages de démographie en espagnol qui serviront de manuels d'enseignement en Amérique latine.

471. Certains représentants ont fait l'éloge des travaux accomplis et ont souligné leur importance à une époque où les études démographiques sont indispensables pour interpréter de manière adéquate l'évolution économique et sociale des pays latino-américains.

472. La Commission a élu M. Alvaro López Toro (Colombie) et M. Benjamín Samamé (Pérou) membres du Conseil d'Administration du CELADE.

Sessions biennales du Comité plénier

473. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a signalé à la Commission que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social avaient souligné la nécessité de réduire autant que possible les réunions des organes des Nations Unies et qu'il incombait à la Commission de supprimer celles qu'elle n'estimait pas indispensables. En conséquence, la Commission, tenant compte des recommandations formulées dans les résolutions 2361 (XXII) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et 1264 (XLV) du Conseil économique et social, a décidé de ne se réunir que tous les deux ans. Comme elle est tenue de présenter chaque année au Conseil un rapport complet sur son activité et ses projets, elle a décidé de prier le Conseil d'ajouter à l'article 12 du Mandat de la Commission le paragraphe suivant :

> "Les années où la Commission ne se réunit pas, le Secrétaire exécutif soumettra au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, ainsi que sur ceux de ses organes subsidiaires, après que ledit rapport aura été approuvé par le Président de la Commission et aura fait l'objet de consultations avec les gouvernements des Etats membres pour que ceux-ci formulent les observations et y apportent les modifications qu'ils jugent nécessaires".

474. La Commission a également décidé que lorsqu'il se présente une question que la Commission doit résoudre d'urgence, le Secrétaire exécutif peut convoquer une réunion extraordinaire du Comité plénier en suivant pour cela la procédure indiquée à l'alinéa b) de l'article 1 du règlement intérieur.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIEME SESSION

475. A sa treizième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes:

284 (XIII)	Amendements au règlement intérieur de la Commission
285 (XIII)	Coopération avec la Commission spéciale de coordination latino-américaine
286 (XIII)	Institut latino-américain de planification économique et sociale
287 (XIII)	Réunions du Conseil d'administration de l'Institut de planification économique et sociale
288 (XIII)	Bureau des Antilles de la CEPAL
289 (XIII)	Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
290 (XIII)	Développement de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie
291 (XIII)	La politique commerciale et ses rapports avec la stratégie du développement
292 (XIII)	Coopération financière extérieure
293 (XIII)	Services consultatifs techniques fournis à l'Association latino-américaine de libre-échange
294 (XIII)	Lieu et date de la prochaine session
295 (XIII)	Programme de travail et ordre de priorité 1969-1971

/476. Le

476. Le texte des résolutions est le suivant:

284 (XIII) AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 1379 (XLV) du Conseil économique et social, qui recommande que les organismes subsidiaires du Conseil, parmi lesquels sont comprises les commissions économiques régionales, se passent de comptes rendus analytiques de leurs séances afin de réduire le volume de la documentation,

Rappelant la résolution 1376 (XLV) du Conseil économique et social, qui recommande à la Commission d'insérer dans son règlement intérieur un nouveau chapitre concernant les consultations avec d'autres organisations au sujet des propositions en vue d'entreprendre de nouvelles activités, afin de réaliser une meilleure coordination,

Considérant la note E/CN.12/814 et Add. 1 du secrétariat sur ces questions,

1. Décide de supprimer du règlement intérieur les articles 46, 47 et 48, relatifs aux comptes rendus analytiques des séances de la Commission et de les remplacer par un nouvel article libellé comme suit:

"En règle générale, il n'est pas établi de comptes rendus analytiques des séances de la Commission. Toutefois, la Commission se réserve le droit de demander des comptes rendus analytiques pour tout débat qui exigerait un traitement spécial. En tout état de cause, si une délégation quelconque en fait la demande, les vues que cette délégation souhaite formuler sont consignées dans le rapport du Rapporteur."

2. Décide en outre d'insérer dans le règlement intérieur de la Commission un nouveau chapitre XI intitulé "Consultations avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique" et de renuméroter en conséquence les chapitres suivants;

3. Décide enfin que le nouveau chapitre XI contiendra un article libellé comme suit:

/"a) Lorsqu'un

"a) Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens de coordonner l'emploi des ressources des diverses organisations.

b) Lorsqu'une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités se rapporte à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

c) Avant de prendre une décision sur les propositions dont il est question ci-dessus, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont été dûment consultées."

122ème séance
15 avril 1969

285 (XIII) COOPERATION AVEC LA COMMISSION SPECIALE DE COORDINATION LATINO-AMERICAINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le concours précieux et efficace et les services consultatifs fournis par le secrétariat de la CEPAL à la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), conformément aux dispositions de la résolution 262 (AC.58) du Comité plénier de la Commission,

Tenant compte de ce que la CECLA a décidé, par sa résolution 15/68M, adoptée à sa quatrième réunion à l'échelon ministériel, de prier la CEPAL d'envisager la possibilité de renforcer ses services techniques pour fournir régulièrement des services consultatifs à la CECLA, coopérant ainsi avec les organismes nationaux de liaison et les autres organisations qui conseillent la CECLA, comme le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), qui collaborent à la préparation et aux travaux des diverses réunions,

Eu égard au désir qu'ont manifesté les pays latino-américains membres de la CECLA de voir le secrétariat de la CEPAL continuer à s'acquitter de ces fonctions de manière régulière et continue,

1. Accueille favorablement la demande formulée par les gouvernements des pays latino-américains membres de la CECLA dans la résolution 15/68M précitée;

2. Recommande en conséquence à son secrétariat de continuer à prêter régulièrement son concours à la CECLA et à lui fournir des services consultatifs, en faisant les études que la CECLA peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme-conseil.

128ème séance
18 avril 1969

286 (XIII) INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par la résolution 220 (AC.52) en tant que projet du Fonds spécial des Nations Unies et avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, ces deux organismes en ayant assuré le financement pour une première phase de cinq ans,

Tenant compte du fait qu'ultérieurement la Commission, par sa résolution 260 (AC.58) a marqué son approbation des travaux réalisés par l'Institut, a estimé que ses fonctions répondaient aux besoins permanents de l'Amérique latine et a adopté des recommandations visant à poursuivre et intensifier à l'avenir les activités de l'Institut,

Considérant que, conformément au Plan d'opérations du Programme des Nations Unies pour le développement signé par des gouvernements latino-américains, la deuxième phase des activités de l'Institut a commencé le 1er juillet 1967 pour une période de quatre ans,

Soulignant que les travaux confiés à l'Institut revêtent une importance particulière pour le progrès de la planification en Amérique latine et sont en rapport étroit avec ceux que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements membres se proposent de mener à bien au cours de la deuxième Décennie du développement,

Reconnaissant que ces travaux apportent une contribution efficace aux efforts des organismes de planification de nombreux pays latino-américains en matière d'organisation, d'élaboration de stratégies, d'exécution d'études et de formation de personnel,

Persuadée que les services que rend l'Institut font l'objet d'une demande croissante de la part des gouvernements et répondent à des besoins à long terme, et qu'il est nécessaire, de ce fait, de doter l'Institut d'une base permanente adéquate une fois achevée sa deuxième phase,

/1. Exprime

1. Exprime au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Président de la Banque interaméricaine de développement sa vive reconnaissance pour l'appui qu'ils prêtent à l'Institut;

2. Invite le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement à accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme, et invite également les gouvernements à continuer à prêter leur appui pour atteindre cet objectif;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, et d'entreprendre les consultations voulues avec la Banque interaméricaine de développement pour que l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux institutions se poursuive au-delà du mois de juin 1971.

130ème séance
19 avril 1969

287(XIII) REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par sa résolution 220 (AC.52), sous les auspices de la CEPAL, et du fait que l'alinéa e) du paragraphe 3 de cette résolution dispose que le Conseil d'administration de l'Institut se réunit au moins deux fois par an,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 2361(XXIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et 1264(XLIII) du Conseil économique et social, par lesquelles ces deux organes recommandent à tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre de leurs réunions,

Prenant acte de ce que le Conseil d'administration de l'Institut a recommandé, à sa douzième réunion, que ledit Conseil ne se réunisse qu'une fois par an, au lieu de deux comme le prévoit la résolution 220 (AC.52),

Considérant qu'il convient de diminuer la fréquence des réunions, pourvu que cela n'entrave pas les travaux de fond,

Décide de modifier le texte de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 220, qui se lira comme suit:

"Le Conseil d'administration élit Président un des huit membres mentionnés à l'alinéa b) et approuve le règlement intérieur de ses réunions, qui ont lieu une fois par an."

130ème séance
19 avril 1969

288 (XIII) BUREAU DES ANTILLES DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'importance que présentent pour le développement de l'Amérique latine les travaux des bureaux sous-régionaux de la CEPAL,

Tenant compte de ce qu'un bureau sous-régional pour les Antilles a été créé en décembre 1966 avec des ressources limitées,

Reconnaissant le travail utile qui a été accompli par ce bureau des Antilles,

Considérant le volume du travail qu'il reste à faire et le nombre de rapports demandés d'urgence par des gouvernements membres, rapports qui sont d'une importance vitale pour le développement de la sous-région,

Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'attribuer une priorité élevée au renforcement du Bureau des Antilles de la CEPAL de sorte que des ressources suffisantes soient fournies pour les études urgentes qui sont nécessaires pour assurer le développement de la sous-région ainsi qu'une coopération plus efficace avec d'autres pays latino-américains.

130ème séance
19 avril 1969

289 (XIII) DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris note de la résolution 2411(XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie,

Prenant note avec satisfaction du document présenté par le secrétariat concernant ce point de l'ordre du jour (E/CN.12/836),

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente Décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière Décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710(XVI) par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie du développement n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large mesure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet,

/Notant que

Notant que des progrès concrets ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines continuent, à la fin de la présente Décennie, de se heurter à des problèmes qui restent graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports maritimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et sociale applicable aux différents réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour:

a) faciliter l'accès des produits primaires et manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques, qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés,

b) appliquer de toute urgence, pour les articles manufacturés et semi-finis, un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulent le courant des exportations latino-américaines desdits articles vers les marchés des pays développés, en envisageant des mesures qui permettent aux pays relativement peu développés sur le plan économique de tirer pleinement parti des avantages dudit régime,

/c) assurer la

c) assurer la diversification structurelle et géographique du commerce extérieur latino-américain et éliminer les problèmes qui ont surgi et que peuvent susciter les prêts liés;

d) accroître la contribution financière extérieure, l'augmenter en temps voulu comme suite à une plus grande liquidité internationale et adapter les modalités et conditions de cette coopération aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nationales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de frêt;

g) faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social;

3. Réitère la volonté des gouvernements membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent poser de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables à ces problèmes;

4. Souligne l'importance de politiques sociales qui contribuent à la réalisation des buts de la deuxième Décennie pour le développement, compte tenu des facteurs sociaux et culturels qui influent sur le processus de développement;

5. Prie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la deuxième Décennie, de prendre spécialement en considération

/ l'élaboration

l'élaboration d'apports nouveaux répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui serait adopté pour la deuxième Décennie;

6. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplissent le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la CNUCED, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine, dans l'établissement d'un programme d'action concertée dans le cadre d'une stratégie globale du développement:

a) l'expansion et la diversification des exportations, notamment en ce qui concerne les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) l'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) la collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour renforcer pendant les années 70 les systèmes nationaux de planification;

d) le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement qui leur y est réservé;

e) l'amélioration des conditions du transport maritime;

/f) l'amélioration

f) l'amélioration du processus de transfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) le renforcement de la coopération extérieure et de centres régionaux pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

130ème séance
19 avril 1969

290 (XIII) DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE PENDANT LA DEUXIME DECENNIE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des efforts qu'ont déployé les pays latino-américains pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement,

Considérant que, malgré les progrès réalisés par la plupart des pays latino-américains sous certains aspects du processus de développement, il existe de sérieux problèmes qui entravent l'accélération du progrès économique et social,

Conscient de ce que les pays d'Amérique latine ont réaffirmé le principe selon lequel leur développement dépend essentiellement de leurs propres efforts,

Constatant que, pour que les gouvernements latino-américains puissent élaborer et appliquer des politiques qui permettent d'accélérer pendant les années 70 la croissance économique et le progrès social de leurs pays et de réaliser un développement autoentretenu, il est nécessaire d'approfondir l'analyse des aspects économiques et sociaux afin de leur fournirdes éléments d'appréciation, de manière qu'ils puissent choisir des stratégies et des variantes qui correspondent aux diverses formes de politique économique, de structure, de développement et de situation sociale,

Soulignant que les gouvernements latino-américains ont affirmé que l'intégration économique régionale constitue un élément fondamental dans la promotion de la croissance économique et du progrès social de la région, ainsi que pour l'affirmation de la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale,

Considérant qu'il faut, pour cette raison, renforcer l'intégration latino-américaine durant la prochaine décennie, dans le cadre des organismes d'intégration existants, en prenant en considération la situation des pays qui n'en font pas encore partie et en tirant parti, afin d'accélérer ce processus, des possibilités qu'offrent l'action sous-régionale et le rapprochement graduel et progressif des systèmes, dont il est fait mention dans la Déclaration des Présidents d'Amérique,

/1. Recommande

1. Recommande au secrétariat d'accorder une attention particulière, dans le contexte de son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs dans les domaines ci-après:

a) coopération avec les gouvernements latino-américains et avec les organismes d'intégration économique de caractère régional ou sous-régional pour effectuer des études nécessaires et pour fournir la collaboration et les services consultatifs demandés par eux;

b) mobilisation et canalisation de l'épargne intérieure en vue d'accroître la formation de capital et le financement des investissements nécessaires à l'accélération du développement;

c) recherche de formules de nature à faire participer plus vigoureusement l'entreprise privée au développement économique et social de l'Amérique latine;

d) continuation des études sur la répartition du revenu en collaboration avec les pays;

e) analyse des problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu, compte tenu des orientations du développement et de l'accumulation du capital interne, de l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que de l'assimilation de la technologie;

f) poursuite des études sur le développement agricole des pays latino-américains, en fournissant sur leur demande aux gouvernements membres des services consultatifs pour la préparation et l'évaluation de plans de développement agricole;

g) élaboration de critères généraux en ce qui concerne l'affectation des ressources afin de susciter et d'assimiler des progrès technologiques et d'en faire un usage rationnel et productif;

h) étude de politiques nationales de développement régional compatibles avec l'accélération recherchée de la croissance globale, compte tenu des problèmes que posent la concentration urbaine et la décentralisation du développement industriel;

i) renforcement et diversification de l'offre de produits d'exportations, en ce qui concerne tant les produits primaires que les articles manufacturés et semi-finis;

/j) assimilation

j) assimilation de la coopération financière et technique extérieure et son adaptation aux buts et aux besoins du développement de l'Amérique latine;

k) inventaire des ressources naturelles de la région et mise au point des techniques permettant leur évaluation;

l) poursuite des études démographiques en vue d'avoir une meilleure connaissance des problèmes démographiques;

m) poursuite des études sur la structure sociale et économique et sur ses rapports avec le processus de développement en mettant l'accent sur les aspects qui entravent ce dernier;

n) amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données, auxquelles fins le secrétariat est chargé d'entreprendre des études et des mesures en vue de la modernisation de ses services;

o) aspects de la rationalisation et de la modernisation de l'administration publique et adaptation de celle-ci aux exigences du développement;

2. Prie le secrétariat de demander le concours des institutions spécialisées pour l'exécution des tâches susmentionnées de manière à bénéficier de l'expérience acquise par ces institutions.

131ème séance
21 avril 1969

291 (XIII) LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la nécessité de stimuler les exportations des pays latino-américains comme une condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement que ces pays pourront se fixer pour la prochaine Décennie,

Estimant que les conditions essentielles à cette fin sont notamment:

a) Une action internationale concertée qui garantisse l'exécution effective des divers engagements pris par les pays développés en ce qui concerne la réduction et l'élimination des barrières qui entravent les importations de produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, le fait de ne pas imposer de nouvelles restrictions ou de ne pas augmenter celles qui existent déjà et l'amélioration des conditions dans lesquelles se développe le commerce de ces pays,

b) L'accroissement rapide et la diversification des exportations latino-américaines et le développement accéléré des exportations d'articles manufacturés et semi-finis. A cette fin, l'action internationale doit être complétée par des mesures intérieures visant à rationnaliser les productions et à promouvoir les industries qui peuvent exporter,

c) l'étude du problème de l'aide alimentaire,

d) L'écoulement rationnel des excédents et des stocks,

e) La diversification des marchés,

f) L'amélioration des conditions du commerce maritime ainsi que de la structure et du montant des taux de fret,

g) La formulation et l'application de politiques commerciales nationales, dynamiques et souples pour pouvoir les adapter aux conditions de l'évolution du commerce international,

h) Un programme d'action intensif, complet et systématique en matière de promotion et de financement des exportations latino-américaines à l'échelon national et international,

/Réaffirmant l'importance

Réaffirmant l'importance du financement extérieur et de son expansion dans des conditions et selon des modalités qui garantissent la contribution effective du dit financement au développement économique et social des pays latino-américains et, notamment, un accroissement de leur capacité d'exportation.

Décide:

1. De recommander au secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine d'accorder une attention particulière dans son programme de travail aux activités ci-après:

a) L'étude des modalités et des mécanismes permettant d'assurer l'exécution effective par les pays développés des divers engagements qu'ils ont pris ou prennent en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement, compte tenu des activités que poursuivent la CNUCED, le GATT et d'autres organismes internationaux;

b) L'examen des éléments et des instruments de la politique commerciale des pays latino-américains qui contribuent à stimuler et à diversifier les exportations, notamment à accélérer l'exportation d'articles manufacturés et semi-finis;

c) L'examen des modalités de l'aide alimentaire;

d) La revision des mécanismes et la mise au point des systèmes de consultation qui facilitent l'écoulement rationnel des excédents et des stocks;

e) La détermination des effets des politiques agricoles des pays développés, en particulier des pays de la CEE, sur les exportations latino-américaines, ainsi que l'analyse des moyens de restructurer la production;

f) L'examen de la façon dont les pays latino-américains s'organisent pour élaborer et appliquer leur politique commerciale, et les services consultatifs à fournir dans ce domaine aux pays qui en font la demande;

g) L'analyse de la situation générale ou des situations particulières, en matière de transports maritimes et terrestres, qui affectent ou déterminent les échanges extérieurs des pays d'Amérique latine ou le développement de leurs flottes marchandes nationales et leur participation à ces échanges, ainsi que l'analyse de l'infrastructure et des systèmes des transports maritimes, terrestres et fluviaux et de leur modernisation;

/h) L'étude

h) L'étude des relations commerciales avec les pays développés, en s'attachant tout particulièrement à définir les restrictions qui frappent les produits qui présentent un intérêt pour les pays latino-américains;

i) L'étude des modalités concrètes qui favoriseraient l'expansion du commerce avec les autres pays en voie de développement ainsi qu'avec les pays socialistes;

j) L'intensification de ses activités relatives à la promotion des exportations, en étudiant particulièrement les problèmes de l'offre, de la commercialisation et du financement, y compris l'assurance-crédit;

k) Continuer à organiser des cours réguliers pour former des spécialistes latino-américains en matière de politique commerciale;

l) Poursuivre ses travaux dans le domaine du financement extérieur, notamment en ce qui concerne le volume, les modalités et les conditions de ce financement, et de préparer une étude sur les courants de capitaux à destination et en provenance de l'Amérique latine;

m) Examiner les divers aspects de la dépendance technologique des pays en voie de développement à l'égard des pays développés;

2. De demander aux pays développés et à la CEE de mettre à la disposition du secrétariat autant de données qu'il leur sera possible de fournir aux fins des études visées à l'alinéa e) du paragraphe 1 de la présente résolution;

3. De suggérer que, pour mieux exécuter les activités susmentionnées, le secrétariat pourra réunir des consultants et, d'accord avec les gouvernements, constituer et convoquer des réunions d'experts gouvernementaux des pays latino-américains qui s'intéressent aux questions ou aux domaines considérés;

4. De prier le secrétariat, en exécutant les travaux susmentionnés, de coordonner son activité avec celle des institutions spécialisées et de demander leur concours s'il le juge nécessaire.

132ème séance
21 avril 1969

292(XIII) COOPERATION FINANCIERE EXTERIEURE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le sous-développement est un problème historique de caractère structurel dont l'élimination exige une planification économique et sociale adéquate et impose des responsabilités à la Communauté des nations, puisqu'elle affecte la paix, l'équité et la sécurité internationales,

Tenant compte, de ce que le développement consolide l'indépendance politique et économique des Etats,

Estimant que le développement économique et social est de la responsabilité de nos peuples de la région, et que la réalisation des objectifs nationaux et régionaux dépend fondamentalement de l'effort propre de chaque pays mais que l'apport complémentaire de la coopération internationale est une condition importante pour pouvoir utiliser et mobiliser les ressources intérieures,

Considérant que, pour être un instrument effectif du développement économique et social, cette coopération doit s'inspirer d'un ensemble de principes qui définissent sa nature, son orientation et ses buts,

Considérant que, pour constituer un effort rationnel en faveur du développement, la coopération extérieure doit correspondre à la réalité économique et sociale des pays d'Amérique latine et respecter leur propre conception et stratégie nationales, évitant ainsi de devenir un facteur qui accentue la dépendence vis-à-vis de l'extérieur,

Estimant que la coopération extérieure ne remplit pas son objet si elle est accordée sous réserve que le pays bénéficiaire modifie ses politiques économiques fondamentales,

Considérant que, au cours de la dernière décennie, la coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine a été loin de satisfaire, en volume, les aspirations des pays de la région et que les conditions et les modalités de cette coopération se sont plutôt détériorées,

Tenant compte

Tenant compte de ce que l'on observe une tendance au resserement du crédit extérieur, en ce qui concerne les délais et les taux d'intérêt,

Considérant que les critères économique et sociaux n'ont pas toujours la priorité dans les décisions relatives à la coopération financière extérieure,

Estimant que les décisions des institutions financières internationales peuvent ne pas être compatibles avec leur caractère multilatéral, de sorte que les relations bilatérales en matière de coopération financière extérieure présentent des inconvénients toujours plus grands dans la sphère interaméricaine,

Déclare:

I. Les pays latino-américains aspirent à créer les conditions nécessaires pour assurer leur développement économique et social intégral, en recourant pour compléter leurs ressources à une coopération financière internationale qui suive les principes ci-après:

1. Relations économiques internationales fondées sur le respect de l'égalité des Etats et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté des autres Etats. La seule existence de dispositions qui contredisent les principes précités constitue une menace contre le caractère intangible desdits principes.

2. La coopération économique constitue un engagement et doit être accordée de façon suffisante, adéquate et permanente, afin de contribuer réellement à promouvoir le développement économique et social des pays latino-américains et pour ne pas être exclusivement un moyen de favoriser les intérêts des pays qui l'accordent.

3. La coopération financière doit respecter l'autonomie des pays bénéficiaires et, par conséquent, n'être assortie d'aucune condition qui dénature son véritable objet, qui est de contribuer au développement.

4. La coopération que reçoit l'Amérique latine pour promouvoir son développement économique et social doit reposer sur la base des responsabilités et des devoirs qui incombent à chaque pays pour assurer et maintenir une véritable équité dans les relations internationales.

/5. La

5. La coopération financière extérieure doit, en outre, s'inspirer d'un sentiment de solidarité internationale et ne pas être utilisée pour contraindre la volonté souveraine des Etats bénéficiaires.

II. Les pays latino-américains jugent indispensable que la coopération financière extérieure définie dans les principes précités réponde aux critères fondamentaux ci-après:

1. L'aide financière extérieure doit être accordée conformément aux politiques et aux plans nationaux de développement, ce qui garantira l'apport d'un volume suffisant et régulier de ressources financières et le droit du pays bénéficiaire de fixer ses priorités, améliorant la coopération financière dans des situations graves qui doivent être envisagées globalement.

2. Les pays qui accordent leur coopération et les institutions financières internationales doivent se fonder, pour accorder cette coopération, sur des critères économiques et sociaux qui respectent la conception du pays bénéficiaire en matière de développement.

3. Il est indispensable que la coopération financière extérieure ne soit pas assujettie à des conditions qui limitent la capacité nationale à prendre des décisions touchant les politiques économiques fondamentales du pays bénéficiaire.

4. Il faut supprimer les dispositions ou critères qui lient l'utilisation des prêts à l'achat de biens et services d'origine déterminée ou dans des pays fournisseurs déterminés.

5. Il est indispensable d'assurer que la coopération financière extérieure soit vraiment multilatérale. Les institutions financières internationales, en raison de leur caractère multilatéral, doivent éviter, dans leurs décisions, de susciter des problèmes bilatéraux éventuels entre les pays.

6. Il faut créer des mécanismes efficaces qui permettent de libéraliser les crédits extérieurs et notamment de réduire leurs taux d'intérêt et de prolonger leur durée. Les fonds initiaux dont ces mécanismes auront besoin proviendront d'apports des institutions financières internationales et des pays développés.

293(XIII) SERVICES CONSULTATIFS TECHNIQUES FOURNIS A L'ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE ECHANGE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 44 du Traité de Montevideo et du Protocole Nº 3 relatif à la coopération et aux services consultatifs techniques que la CEPAL fournit à l'ALALE, un Bureau a été créé à Montevideo pour répondre en permanence aux besoins des Parties contractantes et du secrétariat de l'ALALE, conformément aux programmes de travail communs établis périodiquement à l'échelon des secrétariats,

Tenant compte de ce qu'il faut renforcer ledit Bureau pour mieux exécuter ces programmes de travail communs,

Recommande au Secrétaire exécutif de la CEPAL, lorsqu'il établira l'ordre de priorité des programmes de travail de la Commission et de l'utilisation des ressources disponibles, de renforcer la capacité de travail du Bureau de Montevideo;

Demande que les travaux communs et les services consultatifs permanents soient intensifiés, au cours des prochaines années, conformément à l'ordre de priorité arrêté avec les organes de l'ALALE et aux besoins des Parties contractantes au Traité.

133ème séance
22 avril 1969

294(XIII) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine

Tenant compte du paragraphe 15 de son mandat et des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant que le Gouvernement du Guatemala l'a invitée à tenir sa quatorzième session à Guatemala,

1. Remercie le Gouvernement guatémaltèque de sa généreuse invitation;

2. Décide de tenir sa quatorzième session dans la ville de Guatemala au mois d'avril 1971, ou au mois de mai si cela se révèle nécessaire à la suite des consultations que le Secrétaire exécutif de la Commission aura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement guatémaltèque.

133ème séance
22 avril 1969

QUATRIEME PARTIE

PROJET DE RESOLUTION PRESENTE AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

477. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social le projet de résolution ci-après:

"Le Conseil économique et social

1. Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine relatif à la période du 25 avril 1968 au 23 avril 1969 (E/4639) ainsi que des recommandations et des résolutions qui figurent dans les deuxième et troisième parties de ce rapport;
2. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité consignés dans la cinquième partie du rapport (E/4639/Add.1)."

/CINQUIEME PARTIE

CINQUIEME PARTIE

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE

478. [La cinquième partie du présent rapport est imprimée séparément en tant que Supplément No 4A aux Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session (E/4639/Add.1).]

/Annexes

ANNEXES

Annexe I

LISTE DES DELEGATIONS

ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine

Représentant: M. Manuel San Miguel, sous-secrétaire à l'Economie

Suppléant: M. Gabriel O. Martínez, ministre conseiller économique et commercial

Conseillers: M. Gerardo F. Covello Márquez, M. Carlos Mazzitelli, M. Eduardo Pérez-Tomás

Barbade

Représentant: M. Stephen E. Emtage, directeur du Bureau de planification économique

Suppléant: M. Jean S. Holder, conseiller, Ministère des affaires étrangères

Bolivie

Représentant: M. Roberto Castro Peñaranda, conseiller économique du secrétariat technique aux affaires relatives à l'intégration

Suppléant: M. Jorge López Videla

Brésil

Représentant: M. Luiz Villarinho Pedroso, premier secrétaire d'Ambassade

Suppléants: Mr. José Botafogo Gonçalves, M. Fernando Rodolpho de Souza

Canada

Représentant: S. Exc. M. François X. Houde, ambassadeur au Pérou

Suppléants: M. William Brett, M. R.E. Gravel

Conseillers: M. D.J. Browne, Mlle D. Buckley-Jones

/Chili

Chili

Représentant: M. Enrique Krauss, ministre de l'économie et du développement

Suppléant: M. Patricio Silva Echeñique

Conseillers: M. Juan Somavía, M. Fernando Sanhueza, M. Gastón Illanes, M. Eduardo Bravo

Colombie

Représentant: M. Santiago Salazar Santos, sous-secrétaire chargé des conférences et organismes internationaux, Ministère des relations extérieures

Suppléant: S. Exc. M. Alberto González Fernández, ambassadeur au Pérou

Conseiller: M. Guillermo S. Polo

Costa Rica

Représentant: M. Rolando Ramírez Paniagua, sous-directeur général de l'intégration économique et du commerce

Suppléant: Mme Rita Castillo de Howell

Cuba

Représentant: M. Carlos Rafael Rodríguez, ministre, président de la Commission nationale de coopération économique et scientifico-technique

Suppléant: M. Francisco García Valls, vice-président de la Commission nationale de coopération économique et scientifico-technique

Conseillers: M. Pelegrín Torras, M. Enrique Camejo Argudín, M. Claudio Llinás Castañón, M. Edgardo O. Valdés Suárez, M. Filiberto López Vega, M. Luis Caso Alonso, M. Pedro Jolá Domínguez, M. José L. Masón Ramírez, M. Angel Pernas Alvárez, M. Luis Armando Suárez Salazar, M. Jorge Pollo García

/El Salvador

El Salvador

Représentant: S. Exc. M. Roberto Molina y Morales, ambassadeur au Pérou

Suppléant: M. José Saguer Saprissa

Equateur

Représentant: M. Alfonso Barrera, sous-secrétaire aux relations extérieures

Suppléant: M. Pedro Aguayo

Conseillers: M. Diego Sánchez, M. Universi Zambrano

Etats-Unis d'Amérique

Représentant: M. Robert E. Culbertson, sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines

Suppléant: M. Milton Barall

Conseillers: M. Bernard Cahill, M. Paxton T. Dunn, M. Samuel D. Eaton, M. Leighton Van Nort, M. Robert S. Watson, M. John E. Williams

France

Représentant: S. Exc. M. Gabriel Lisette, représentant permanent auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine

Suppléants: M. Roger Establié, M. Paul Bertin

Conseillers: Mlle Elisabeth de Miribel, M. Lionel Jospin, M. Jean Février

Guatemala

Représentant: M. Alfonso Alonso Lima, vice-ministre de l'intégration, Ministère de l'économie

Suppléant: Mlle Judith Vásquez Beckers

Haïti

Représentant: S. Exc. M. Joseph D. Baguidy, ambassadeur au Pérou

/Honduras

Honduras

Représentant: M. Valentín J. Mendoza, secrétaire exécutif du Conseil supérieur de la planification économique

Suppléant: M. José Saúl García

Conseillers: M. Víctor Rheinboldt; M. Miguel Cálix Suazo

Jamaïque

Représentant: M. Hugh Bonnick, premier secrétaire, Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mexique

Représentant: M. Sergio Luis Cano, sous-secrétaire à l'industrie et au commerce

Suppléant: M. Julio Faesler

Conseillers: M. Julio Zamora Batiz, M. Roberto Gatica Suárez, M. Eugenio Anguiano Roch, M. Roberto Robles Martínez, M. León Oloarte Espinosa, M. Oscar Soberón M., M. Humberto Fernández Flores, M. Yturiel Manrique de Lara, M. Ricardo Samaniego

Nicaragua

Représentant: S. Exc. M. Noël Sacasa Sevilla, ambassadeur au Pérou

Suppléant: M. Harry Bodan Shields

Panama

Représentant: M. Amílcar Villarreal, conseiller économique, Ministère des finances

Suppléant: M. Gustavo Villa

Conseiller: M. Eduardo S. Carrasquilla

Paraguay

Représentant: M. Epifanio Salcedo, directeur général des programmes, Secrétariat technique de la planification, Présidence de la République

/Pays-Bas

Pays-Bas

Représentant: M. W.Ph.A. Cairo, ministre du commerce et de l'industrie, Surinam

Suppléants: M. R.A.C. Henríquez, M. J.F. Boddens Hosang
M. S.H. Tjoa

Pérou

Représentant: Général Edgardo Mercado Jarrín, ministre des relations extérieures

Suppléants: Colonel Guillermo Marcó del Pont, M. Carlos García Bedoya,
Général de division Luis Barandiarán Pagador,
Colonel César Augusto Freitas, M. Andrés Bravo Bressani,
M. Víctor Merino Ugarte, M. Luis Barúa Castañeda,
M. Numa León de Vivero, M. Manuel Velásquez,
M. Hernando Labarthe, M. Juan Rietner,
M. Ramón Remolina, M. Juan Bazo, M. Horacio Castro,
M. Luis Paz, M. Eddie Morris Landa,
M. José Carlos Mariátegui, M. Juan Garland Combe,
M. Harry Watson, M. Leonardo Pérez Saco,
M. Frank Durand Woolcott, M. Carlos Delgado,
M. Oscar Espinosa Bedoya, M. Luis Guiulfo,
M. Eduardo Morán, M. Marco Pajuelo,
M. Alejandro Vera Vasallo, M. Leonardo Maestre,
M. Adolfo Toledo.

Conseillers: M. Enrique Noncloa, M. Ulises Robles Freire,
M. César Traverso, M. Luis Gamarra Otero,
M. Carlos Raffo, M. Octavio Tudela,
M. Alvaro Villalobos, M. Manuel Martínez Alvarado,
M. Juan Munar, M. Julio Vega Eráuzquin,
M. José Manuel Pacheco Núñez, M. José Romero Cevallos,
M. Fernando González Vigil, Mlle Carmen María Pinilla.

République Dominicaine

Représentant: S. Exc. M. Ciro Amaury Dargam Cruz, ambassadeur de la République Dominicaine au Pérou

Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant: M. M.E. Allen, représentant du Royaume Uni au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies

Suppléant: M. J.C.D. Lawrance

Conseillers: M. P.M. Hunt n, M. John B. Noss

/Trinité et Tobago

Trinité et Tobago

Représentant: M. Sal mon Lutchman, ministre conseiller à l'ambassade de Trinité et Tobago à Washington

Suppléants: M. Overand Padmore, Mlle Joyce Angela Alcántara

Uruguay

Représentant: S. Exc. M. Gilberto Pratt de María, ambassadeur au Pérou

Suppléant: M. Rafael Fernández

Venezuela

Représentant: Mlle Haydée Castillo, ministre du développement

Suppléant: M. Leopoldo Díaz Bruzual

Conseillers: M. Antonio Sotillo Luna, M. Guillermo Muñoz, M. Hermann Luis Soriano, M. Freddy Christians, Mlle Raiza Bortone

ETATS MEMBRES ASSOCIES DE LA COMMISSION

Etats Associés des Indes occidentales

Représentant: M. Derek Knight, président, Conseil des ministres du Marché commun des Antilles orientales

Honduras britannique (Belize)

Représentant: M. Alexander A. Hunter, ministre des ressources naturelles et du commerce

Suppléant: M. R.A. Fonseca

ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NON MEMBRES DE LA COMMISSION, PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

Belgique

Représentant: M. Edgar Verhille, chargé d'affaires par interim au Pérou

/Bulgarie

Bulgarie

Représentant: M. Luben Abramor, chargé d'affaires, Ambassade de Bulgarie au Chili

Finlande

Représentant: S. Exc. M.Torsten Tikanvaara, ambassadeur de Finlande au Pérou

Suppléant: M. Esko Rajakoski

Hongrie

Représentant: S. Exc. M. Ferenc Dragon, ambassadeur de Hongrie en Argentine

Suppléant: M. Dénes Viczenik

Japon

Représentant: M. Toru Ishii, conseiller, Ambassade du Japon à Lima

Suppléant: M. Michisuke Tateyama

Pologne

Représentant: S. Exc. M. Witold Jurasz, ambassadeur de Pologne au Venezuela

Suppléant: M. Marian Lesniewski

Roumanie

Représentant: S. Exc. M. Octavian Barbulescu, ambassadeur de Roumanie au Venezuela

Suppléant: M. Gheorghe Rugescu

Tchécoslovaquie

Représentant: S. Exc. M. Stanislav Svoboda, ambassadeur de Tchécoslovaquie au Chili

Suppléant: M. Ote Hlavácek

/Union des

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant: M. Lev N. Astafiev, conseiller, Ministère des affaires étrangères

Suppléant: M. Yuri Yelyutin

Conseillers: M. Vadim Chekmasov; M. Eugeni Roubtsov

Yougoslavie

Représentant: M. Moncilo Vuceković, ministre plénipotentiaire au Pérou

ETATS NON MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PARTICIPANT A TITRE CONSULTATIF

République fédérale d'Allemagne

Représentant: S. Exc. M. Christian Feit, ambassadeur, Ministère des affaires étrangères

Suppléant: M. Hans-Georg Fischer

Conseiller: Mme Elisabeth Ronay

Suisse

Représentant: S. Exc. M. Hansjörg Hess, ambassadeur au Pérou

Suppléant: M. Philippe Jeanguenin

INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation international du Travail (OIT):

M. Xavier Caballero Tamayo, M. Jean Reynaud, M. Eduardo Troncoso

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO):

M. Juan Felipe Yriart, M. Antonio J. Posada, M. Lucas A. Tortorelli, M. Clyde Mitchell

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO):

Mlle Luz Vieira, M. Julio Garrido

/Organisation mondiale

Organisation mondiale de la santé (OMS):

M. Henrique Maia Penido*, M. Juan José Barrenechea*

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD):

M. Hubert F. Havlik

Fonds monétaire international (FMI):

M. Paul J. Brand

Organisation météorologique mondiale (OMM):

M. Alberto R. Martínez

Union Internationale des télécommunications (UIT):

M. Juan A. Autelli

AUTRES ORGANES DE L'ONU ET ORGANISMES RATTACHES AUX NATIONS UNIES

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE):

M. Roberto Esguerra-Barry, M. Victor Raúl Montesinos

Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED):

M. Diego Cordovés

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD):

M. Sergije Makiedo, M. Carlos Vegega, M. Anthony Balinski

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI):

M. Wilfredo Pflücker

Centre de la planification des projections et des politiques relatives au développement (ONU):

M. Osvaldo Dávila

Institut Latino-américain de planification économique et sociale (ILPES):

M. Raúl Prebisch, M. Cristóbal Lara B., M. Francisco Giner de los Ríos, M. Oscar Julián Bardeci, M. Enrique Iglesias, M. Norberto González

Centre latino-américain de démographie (CELADE):

Srta. Carmen Miró

---

* Représente également l'Organisation panaméricaine de la santé.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT):

M. H.W. Dittmann

Association latino-américaine de libre-échange (ALALE):

M. Mario Espinosa de los Reyes

Banque interaméricaine de développement (BID):

M. Pedro Irañeta, M. Julio Solsona Flores

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME):

M. P. Cannock

Communauté économique européenne (CEE):

Conseil des ministres:

S. Exc. M. Gabriel Lisette (France)

Conseiller:

M. Edgar Verhille (Belgique)

Commission:

M. Wolfgang Renner
M. Albert Maes
M. Giuseppe Lupardini

Institut de recherche et de technologie industrielle de l'Amérique centrale (ICAITI):

M. Alfonso Gutierrez

Organisation des Etats américains (OEA):

M. René Monserrat, M. Germán Collazos A.

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration de l'Amérique centrale (SIECA):

M. Carlos Manuel Castillo, M. Gert Rosenthal

/ORGANISATIONS NON

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Alliance coopérative internationale:

M. Ramón Díaz Chávez

Confédération internationale des syndicats libres (CISL):

M. Julio Cruzado, M. Gonzalo Briceño

Fédération syndicale mondiale (FSM):

M. Felix Rivera

Conseil international des femmes:

Mlle María González

Fédération internationale des femmes juristes:

Mlle Susana Solano

Organisation internationale des employeurs:

M. Alejandro Desmaison

Annexe II

PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE DEPUIS LA DOUZIEME SESSION DU COMITE PLENIER

Cote	Titre	Langues a/
E/4499 E/CN.12/AC.61/14/Rev.1	Rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine au Conseil économique et social (14 mai 1967-25 avril 1968) (Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-cinquième session. Supplément N° 4)	A E F
E/CN.12/AC.61/SR.1-5	Actas resumidas del 12° período de sesiones del Comité Plenario	
E/CN.12/800	Educación, recursos humanos y desarrollo en América Latina (publication des Nations Unies, N° de vente: S 68.II.G.7)	A E
E/CN.12/802	El desarrollo económico y la distribución del ingreso en la Argentina (publication des Nations Unies, N° de vente: S 68.II.G.6)	A E
E/CN.12/808/Rev.1	Estudio económico de América Latina 1967 (publication des Nations Unies, N° de vente: S 69.II.G.1)	A E
E/CN.12/809/Rev.1	Posibilidades de cooperación económica entre Belice (Honduras Británica) y Centroamérica	A E
E/CN.12/810	Informe del Seminario sobre Organización y Levantamiento de Censos de Población y Habitación para América Latina	A E

a/ Les lettres A, E et F indiquent que les textes des documents ont été publiés en langue anglaise, espagnole ou française.

Cote	Titre	Langues
E/CN.12/811	Aspectos administrativos de la planificación (publication des Nations Unies, No de vente: S 69. II.G.2)	E
E/CN.12/812	Los fletes marítimos en el comercio exterior de América Latina	E
E/CN.12/815	La economía de América Latina en 1968. Un extracto del Estudio Económico de la CEPAL (publication des Nations Unies, No de vente: S 69.II.G.3)	A E
E/CN.12/816	La política comercial exterior de América Latina	A E
E/CN.12/825	Estudio económico de América Latina 1968 (versión preliminar)	A E
E/CN.12/826	El cambio social y la política de desarrollo social en América Latina	A E
E/CN.12/827	Movilización de recursos internos	E
E/CN.12/828	La energía en América Latina	E
E/CN.12/829	El desarrollo agrícola de América Latina	A E
E/CN.12/830	El desarrollo industrial en América Latina	A E
E/CN.12/831	Los déficit virtuales de comercio y de ahorro interno y la desocupación estructural de América Latina	A E
E/CN.12/832	Los transportes en la década de 1970	E
E/CN.12/833	Hechos recientes en el proceso de integración latinoamericana	E
E/CN.12/836	Aspectos básicos de la estrategia del desarrollo de América Latina	A E

Cote	Titre	Langues
E/CN.12/837	El estado de la minería en América Latina	E
E/CN.12/838	Informe del Presidente del Consejo Directivo del Instituto Latinoamericano de Planificación Económica y Social al décimotercer período de sesiones de la Comisión	A E
E/CN.12/839	Discours prononcé par le Secrétaire exécutif de la Commission à la treizième session	A E F
E/CN.12/840	Discours prononcés à la séance inaugurale de la treizième session de la Commission	A E F
	Boletín Económico de América Latina, vol. XIII, Nº 1, 1968 (publication des Nations Unies, Nº de vente: S 68.II.G.9)	A E
	Boletín Económico de América Latina, vol. XIII, Nº 2, noviembre 1968 (publication des Nations Unies, Nº de vente: S 68.II.G.11)	E
	Boletín Económico de América Latina, vol. XIV, Nº 1, premier semestre de 1969 (publication des Nations Unies, Nº de vente: S 69.II.G.4)	A E
	Boletín Estadístico de América Latina, vol. V, Nº 1, mars 1968 (publication des Nations Unies, Nº de vente: S 68.II.G.8)	A E
	Boletín Estadístico de América Latina, vol. V, Nº 2, septembre 1968 (publication des Nations Unies, Nº de vente: S 68.II.G.10)	A E

COMITE DE COOPERATION ECONOMIQUE DE L'AMERIQUE CENTRALE

E/CN.12/CCE/356 TAO/LAT/86	Situación y tendencias demográficas recientes en Centroamérica	E
E/CN.12/CCE/357 TAO/LAT/87	Distribución especial de la población en el Istmo Centroamericano	E

Cote	Titre	Langues
E/CN.12/CCE/SC.2/105	Programa coordinado para los censos de 1970 en el Istmo Centroamericano (Note du Secrétariat)	E
E/CN.12/CCE/SC.2/107/Rev.1	Informe de la Segunda Reunión Extraordinaria del Subcomité de Coordinación Estadística	E
E/CN.12/CCE/SC.3/24 (CCE/SC.3/GTTM/II/9)	Informe de la Segunda Reunión del Grupo de Trabajo sobre Transporte Marítimo y Desarrollo Portuario	E
E/CN.12/CCE/SC.3/25 TAO/LAT/95	Evaluación de Proyectos Viales, Métodos, ejemplos y problemas, (vol. II et III)	E
CEPAL/MEX/68/14	Aspectos de las interrelaciones entre las tendencias del desarrollo económico y los recursos humanos en México, Centroamérica y Panamá	E
CEPAL/MEX/68/16	El desarrollo de la economía de Nicaragua y la posición comparativa del país en el mercado común centroamericano	E
E/CN.12/CCE/SC.3/26	Apuntes sobre problemas de carreteras en México y Centroamérica	E
CCE/SC.5/GTAE/CRNE/II/II/1 TAO/IAT/84	Programa de Normalización de Equipos y Materiales Eléctricos en el Istmo Centroamericano (contiene otros documentos relacionados con el mismo tema)	E
E/CN.12/CCE/SC.5/61	Informe de la Segunda Reunión del Comité Regional de Normas Eléctricas (CRNE)	E
CCE/SC.5/GRAE/GRTE/1/2 TAO/LAT/83	Las políticas tarifarias eléctricas en el Istmo Centroamericano. Estudio comparativo y propuestas para su armonización	E

Cote	Titre	Langues
CCE/SC.5/GTAE/CRIE/ I/4 TAO/LAT/85	La interconexión eléctrica en el Istmo Centroamericano. Análisis preliminar de aspectos técnico-económicos	E
E/CN.12/CCE/SC.5/62	Informe de la Primera Reunión del Grupo Regional sobre Tarifas Eléctricas (GRTE)	E
E/CN.12/CCE/SC.5/63	Informe de la Primera Reunión del Grupo Regional sobre Interconexión Eléctrica (GRIE)	E
CCE/SC.5/GTAE/CRNE/ II/2	Estado actual del programa regional de normas eléctricas	E
CCE/SC.5/CRNE/III/2	Avances logrados en el programa regional de normas eléctricas	E
CCE/SC.5/CRNE/III/3	Proyectos de normas (2,3,4)	E
CCE/SC.5/CRNE/III/4	Proyectos de normas (5)	E
CCE/SC.5/CRNE/III/5	Bases para un sistema de calificación	E
E/CN.12/CCE/SC.5/64 CCE/SC.5/CRNE/III/6	Informe de la Tercera Reunión del Comité Regional de Normas Eléctricas (contient d'autres documents ayant trait à cette question)	E
E/CN.12/CCE/SC.5/65 TAO/LAT/97	Estudio comparativo de costos de la energía eléctrica en Centroamérica y Panamá, 1966	E
E/CN.12/CCE/SC.5/66	Estadísticas de Energía Eléctrica de Centroamérica y Panamá, 1967	E
CCE/SC.3/GTTM/II/2 TAO/LAT/92	Actividades portuarias realizadas en Centroamérica en 1967	E
CCE/SC.3/GTTM/II/3 TAO/LAT/89	Bases para la formación de una Comisión Centroamericana de Autoridades Portuarias	E

Cote	Titre	Langues
CCE/SC.3/GTTM/II/4 TAC/LAT/88	Fundamentos para constituir una Asociación Centroamericana de Armadores	E
CCE/SC.3/GTTM/II/5 TAO/LAT/93	Lineamientos para la constitución de una Asociación Centroamericana de Usuarios de Transporte Marítimo	E
CCE/SC.3/GTTM/II/6 TAO/LAT/94	Criterios para establecer autoridades portuarias de alcance nacional en los países centroamericanos	E
CCE/SC.3/GTTM/II/7 TAO/LAT/90	Elementos básicos de un sistema uniforme y simplificado de la documentación exigida en las terminales portuarias centroamericanas	E
CCE/SC.3/GTTM/II/8 TAC/LAT/91	Principios generales de un Código Uniforme de Cuentas y Estadísticas para las Terminales Portuarias Centroamericanas	E

CYCLE D'ETUDES SUR L'ORGANISATION ET L'EXECUTION DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION EN AMERIQUE LATINE

(Santiago (Chili) 20-31 mai 1968)

ST/ECLA/Conf.32.L.1	Planeamiento de los censos de población y habitación	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.2	Coordinación entre los censos de habitación y los censos de población y de estos censos con otras encuestas y compilaciones estadísticas	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.3	Ensayos censales	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.4	Cartografía para fines censales	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.5	Consideraciones generales relacionadas con la selección de temas, tabulación y divulgación de los datos en los censos de población y habitación	A E

Cote	Titre	Langue
ST/ECLA/Conf.32/L.6	Preparación del cuestionario censal y de las instrucciones para el empadronamiento	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.7	El empadronamiento	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.8	Control, crítica y codificación de los cuestionarios censales	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.9 y Add.1	Elaboración electrónica de datos censales	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.10	Diseño y ejecución de un programa de publicación de censos	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.11	Métodos para evaluar la fidelidad de los datos de los censos de población y de habitación	A E
ST.ECLA/Conf.32/L.12	Utilización del muestreo en los censos de población y habitación	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.13	Preparación y uso de listas de control censal	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.14	Censo de prueba de la comuna de Valdivia, Chili; avril 1967	E
ST/ECLA/Conf.32/L.15	Censo experimental de Costa Rica. Informe preliminar	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.16 y Add.1	El censo experimental de población y habitación del distrito municipal de Cabana Grande de Palenque, 17-18 juillet 1968	E
ST/ECLA/Conf.32/L.17	Elaboración de datos de los censos de población y vivienda usando equipo electrónico en los Estados Unidos de América	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.18	Métodos de evaluación en los censos de población: Algunas aplicaciones hechas por CELADE	A E

Cote	Titre	Langues
ST/ECLA/Conf.32/L.19	Algunas aplicaciones del método de la muestra a los censos de población y habitación	A E
ST/ECLA/Conf.32/L.20 & Add.1	Sampling applications in censuses of population ad housing	A
ST/ECLA/Conf.32/L.21	Co-ordination of censuses and inter-censal sample inquiries on population and housing data	A
ST/ECLA/Conf.32/L.22	El papel del muestreo en los censos de población. Su efecto sobre la exactitud y la oportunidad	A E
ST/ECLA.Conf.32/L.23	Una aplicación del muestreo en los censos de población: El programa OMUECE de CELADE	A E

CYCLE D'ETUDES SUR LES STATISTIQUES, LA COMPTABILITE ET LES COUTS DES SOCIETES DE CHEMINS DE FER

(Santiago (Chili), 25-30 novembre 1968)

ST/ECLA/Conf.33/L.1	Estudio sobre unificación de estadísticas, contabilidades y cálculo de costos en los ferrocarriles latinoamericanos	E
ST/ECLA/Conf.33/L.2	Proyecto de manual de estadística para uso de los ferrocarriles latinoamericanos	E
ST/ECLA/Conf.33/L.3	Recolección, transmisión y procesamiento de la información	E
ST/ECLA/Conf.33/L.4	Objetivos y esquemas de los sistemas contables	E
ST/ECLA/Conf.33/L.5	Desarrollo del plan de cuentas en la Empresa Nacional de Ferrocarriles de Bolivia	E

Cote	Titre	Langues
ST/ECLA/Conf.33/L.6	Sistema uniforme de cuentas para empresas de ferrocarril de utilidad pública	E
ST/ECLA/Conf.33/L.7	Plan contable	E
ST/ECLA/Conf.33/L.8	Orientación sobre estadística ferroviaria	E
ST/ECLA/Conf.33/L.9	Cálculo de costos ferroviarios	E
ST/ECLA/Conf.33/L.10	Inversión, renovación, depreciación y mantenimiento	E
ST/ECLA/Conf.33/L.11	Documentos recibidos de los organismos participantes	E
ST/ECLA/Conf.33/L.12	Principios básicos para la clasificación de los gastos de explotación de las empresas ferroviarias	E
ST/ECLA/Conf.33/L.13	Los costos en las empresas ferroviarias	E
ST/ECLA/Conf.33/L.14	Resolución y conclusiones aprobadas por el Seminario sobre estadística, contabilidad y costos de empresas ferroviarias	E

Annexe III

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR (POLITIQUE COMMERCIALE DE L'AMERIQUE LATINE)

A sa 8ème séance plénière, la Commission a décidé de créer un Groupe de travail pour examiner le point 6 de l'ordre du jour, relatif à la politique commerciale de l'Amérique latine. Le Groupe a décidé de désigner comme coordonnateur pour diriger ses travaux M. Juan Somavía, de la délégation chilienne.

A la première réunion du Groupe de travail, le représentant du secrétariat a brièvement présenté le document intitulé La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816). Après avoir indiqué les idées principales de ce document, il a souligné qu'il ne s'agissait nullement d'atténuer l'importance des exportations de produits primaires, mais de signaler que les caractéristiques de la demande mondiale de ces produits présentent dans beaucoup de cas des perspectives très défavorables pour ce qui est du maintien d'un taux suffisant d'expansion qui soit compatible avec les besoins du développement économique et social, même dans l'hypothèse que des progrès soient accomplis dans l'application des diverses recommandations adoptées au niveau international en vue de l'expansion du commerce des pays en voie de développement. Pour cette raison, ainsi que pour d'autres raisons relatives au processus d'industrialisation, à la participation au progrès technique et, d'une manière générale, à la nécessité de disposer de marchés beaucoup plus vastes que les marchés nationaux pour l'écoulement de la production intérieure, il est indispensable que les pays latino-américains développent leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis à un rythme accéléré. Le secrétariat estime que, d'une façon générale, les problèmes qui se posent en

/matière de

matière de commerce international de produits primaires sont suffisamment connus et que les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les résoudre sont déjà prévues dans de nombreuses recommandations et déclarations. En outre, il existe d'autres engagements de la part des pays développés et il importe maintenant d'entreprendre dans ce domaine une action résolue pour obtenir l'exécution effective de ces engagements.

D'autre part, on n'a pas suffisamment pris conscience, du moins dans la plupart des pays en voie de développement, des conséquences nombreuses et complexes d'une politique de développement des exportations d'articles manufacturés et semi-finis, en particulier pour ce qui est de la politique d'industrialisation, d'investissement, d'importation, etc., ni des nombreuses mesures qu'il y a lieu de prendre, d'une manière systématique et complète, dans ces domaines ainsi que dans d'autres, comme la promotion des exportations, afin de pouvoir soutenir la concurrence avec succès sur les marchés mondiaux.

En outre, le représentant du secrétariat a noté que les possibilités d'accroître rapidement les exportations d'articles manufacturés étaient certainement plus favorables pour les pays qui ont déjà entamé leur processus d'industrialisation; il serait utile que les autres pays où le processus d'industrialisation et celui du remplacement des importations en sont encore à leurs débuts puissent tirer parti de l'expérience acquise par les premiers.

A cet égard il a insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre sans tarder l'accord réalisé à la deuxième CNUCED concernant l'institution d'un système général de préférences non réciproques et non discriminatoires en faveur des articles manufacturés exportés par les pays en voie de développement; il a souligné en outre qu'il importait, que dans le cadre d'un tel système de préférences générales, on accordât une attention spéciale à la réglementation du recours aux échappatoires ou aux clauses de sauvegarde: en effet, cette pratique pourrait

/contrecarrer les

contrecarrer les objectifs mêmes du système du fait que la continuité et la sécurité nécessaires de l'accès aux marchés des nouveaux courants d'exportation ne seraient pas garanties. Toutefois, cette mesure ainsi que d'autres qui ont été proposées dans le domaine de la coopération économique internationale seraient inopérantes si les pays latino-américains ne les complètaient pas par une action intensive et résolue au niveau national afin de mener à bien un programme systématique et généralisé visant à rationaliser les structures de production de la région, à promouvoir la création ou l'expansion d'industries susceptibles d'exporter leur production, à formuler et à mettre en oeuvre d'une manière appropriée une politique commerciale (notamment en matière de change) à long terme suffisamment dynamique et souple.

Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au secrétariat pour la documentation concernant cette question de l'ordre du jour et elles ont souligné divers points qui, selon elles, étaient du plus grand intérêt, en indiquant toutefois que certaines conceptions de caractère général pouvaient ne pas être rigoureusement valables pour tel ou tel pays.

A cet égard, quelques délégations ont déclaré qu'à leur avis certaines analyses figurant dans le document du secrétariat ne reflétaient pas exactement la situation et les problèmes de la politique commerciale de certains pays d'Amérique latine. Elles estimaient qu'au moins en ce qui concerne certains pays, la politique commerciale, au cours de la décennie écoulée, ne pouvait pas être considérée comme un élément passif, étant donné que de profondes modifications avaient été apportées à la législation sur le commerce extérieur. Elles ont fait observer en outre que le lent accroissement des exportations des pays en voie de développement était affecté par des mesures protectionnistes telles que la politique agricole de la CEE et les restrictions apportées aux importations de textiles dans certains pays, notamment aux Etats-Unis. Les mêmes délégations ont déclaré,

/au sujet

au sujet de l'importance accordée dans le document du secrétariat aux exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays latino-américains, qu'on ne pouvait raisonnablement pas s'attendre à ce que le commerce extérieur latino-américain se transforme, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, en un élément moteur de la croissance régionale, sous l'effet des IO pour IOO de produits manufacturés qui entrent dans les exportations de l'Amérique latine.

Les délégations de pays latino-américains ont demandé que de plus grands efforts soient faits pour assurer l'exécution rapide et satisfaisante des engagements et des recommandations concernant le commerce des produits primaires et des articles manufacturés des pays en voie de développement.

Les pays latino-américains ont souligné tout particulièrement les obligations qui incombaient, selon eux, aux pays développés en ce qui concerne le maintien du statu quo, la réduction et la suppression des droits de douane et des restrictions non tarifaires qui entravent l'importation et la commercialisation des produits primaires, la négociation d'accords internationaux sur ces produits et la stricte application desdits accords (l'existence de certaines pratiques contraires à ces accords a été mentionnée), les modalités de l'écoulement des excédents et de l'utilisation des stocks, la révision des politiques qui favorisent des productions inéconomiques aux dépens des produits latino-américains et, en particulier, la révision des politiques de protection agricole qui dérèglent gravement le commerce international, notamment par l'effet des subventions à l'exportation. On a également marqué l'intérêt qu'il y aurait à organiser au GATT une série spéciale de négociations concernant les produits de base qui n'ont pas été traités comme il convenait lors du "Kennedy Round", pour établir sur des bases satisfaisantes les conditions de l'accès au marché mondial de ces produits et de la concurrence en ce qui les concerne.

Les délégations des pays latino-américains ont été d'accord pour dire que la création rapide d'un système de préférences générales

sans réciprocité ni discrimination en faveur des articles manufacturés des pays en voie de développement contribuerait à améliorer les perspectives d'expansion des exportations de ces pays. On a fait observer à ce propos que, pour que le système de préférences générales ait des effets vraiment positifs sur les exportations des pays en voie de développement, il fallait qu'il ménage une marge préférentielle suffisante eu égard aux niveaux tarifaires existants, mais on a également reconnu qu'il n'était pas moins important d'établir des garanties raisonnables de la continuité des avantages du système, lesquels pouvaient être neutralisés, partiellement ou en totalité, par un recours unilatéral à des clauses de sauvegarde. A ce propos, on a fait observer que l'intention exprimée par les pays de l'OCDE de présenter des listes de concessions proposées n'avait pas encore été mise à exécution par tous les pays, puisque ni les Etats-Unis ni le Canada ne l'avaient fait.

On a demandé à un représentant si ce retard résultait de difficultés administratives ou s'il s'agissait d'un changement d'attitude sur le fond. Le représentant en question a indiqué que son pays était disposé à mettre en oeuvre l'engagement adopté à la deuxième CNUCED concernant l'institution du système général de préférences. Un autre représentant a signalé que la liste de son pays, qui était très longue, avaitdéjà été établie et que son gouvernement avait une attitude très positive à l'égard du système de préférences générales.

En ce qui concerne le financement extérieur, les délégations des pays latino-américains ont souligné tout spécialement les problèmes que posent les crédits liés. On a déclaré à ce sujet que la proportion de ces crédits, non seulement avait augmenté au cours des dernières années, mais aussi que leurs conditions devenaient de plus en plus défavorables, au point que l'objet de ces crédits ne semblait plus être de soutenir les programmes de développement économique, mais principalement de promouvoir les exportations des pays prêteurs. Quelques délégations latino-américaines ont évoqué les déboires de leurs pays en matière de crédits liés, citant des cas précis où ces pays avaient

/manqué d'importantes

manqué d'importantes opérations d'exportation du fait qu'ils n'étaient pas, comme certains de leurs concurrents à même d'offrir ce genre de crédits. De l'avis général des délégations des pays latino-américains, les crédits liés non seulement augmentaient sensiblement le coût des produits à l'importation desquels devaient être utilisés les prêts en question, avec les effets inflationnistes concomitants, mais en outre ces pays étaient tenus d'accorder l'entrée en franchise à ces importations, ce qui déséquilibrait les courants commerciaux - notamment en ce qui concerne les possibilités d'expansion des échanges entre pays latino-américains - et entravait la mise en oeuvre effective des préférences négociées au sein de l'ALALE.

En ce qui concerne le financement extérieur, la plupart des pays latino-américains ont indiqué qu'il fallait accroître les facilités d'accès aux marchés financiers, publics et privés, des pays développés et qu'il était urgent de créer un mécanisme permettant de réduire les taux d'intérêt élevés dont les prêts étaient actuellement assortis. Les mêmes délégations ont parlé de la nécessité de respecter le principe selon lequel l'utilisation des crédits obtenus à l'extérieur doit être déterminée d'après les priorités que le pays emprunteur a lui-même définies. A cet égard, on a fait observer que les investissements privés étrangers pouvaient constituer un stimulant pour le développement, notamment en tant que moyen de transfert et d'assimilation de la technique moderne. On a néanmoins fait observer que les investissements privés étrangers ne doivent pas être considérés comme un élément de la politique de coopération internationale pour le développement de l'Amérique latine. Une délégation latino-américaine a déclaré qu'elle était opposée aux investissements privés étrangers.

Enfin les pays latino-américains ont souligné qu'il importait de résoudre les problèmes qui font obstacle à l'accroissement des liquidités internationales en appliquant dès que possible le système des droits de tirage spéciaux et, en temps voulu, en l'utilisant de manière à favoriser l'accroissement des moyens de financement extérieurs disponibles pour les pays en voie de développement.

/Les délégations

Les délégations latino-américaines ont porté des problèmes existant dans le domaine des transports maritimes, en soulignant spécialement les répercussions défavorables des augmentations des taux de frêt imposées unilatéralement par les conférences maritimes dont les lignes desservent les ports latino-américains et le fait que les pays intéressés ne sont nullement responsables des facteurs invoqués par les conférences maritimes pour justifier ces augmentations. On a accordé une importance particulière à la révision de toute la structure des frêts internationaux et on a de nouveau affirmé qu'il était urgent de développer les marines marchandes latino-américaines et de réserver aux marines nationales ou régionales une participation équitable à leurs courants commerciaux respectifs.

Le représentant d'un pays latino-américain a évoqué le problème que pose la dépendance technologique des pays en voie de développement vis-à-vis des pays développés, en le rattachant notamment à celui des investissements étrangers, et il a indiqué que son pays souhaiterait que le secrétariat de la CEPAL effectue une étude sur cette question.

Le représentant d'un autre pays d'Amérique latine a jugé qu'il était indispensable que les pays de la région agissent pendant que les pays développés en étaient encore au stade des propositions en ce qui concerne les concessions qu'ils pourraient offrir à l'Amérique latine. Sur ce point, il a exprimé le voeu que le secrétariat de la CEPAL analyse les effets que les suggestions relatives au réaménagement de la politique agricole de la Communauté économique européenne que la Commission de la CEE a soumises à l'examen des pays membres de la Communauté pourraient avoir sur les exportations de l'Amérique latine si elles étaient adoptées.

Le représentant d'un pays développé a déclaré que son gouvernement souhaitait tout particulièrement augmenter ses échanges commerciaux avec les pays latino-américains et prenait à cet effet diverses mesures aménageant notamment ses institutions et intensifiant ses contacts par

/les missions

les missions et représentations commerciales. Il a indiqué que son gouvernement faisait une étude détaillée du marché qu'offrait son pays aux produits latino-américains et que cette étude serait communiquée aux pays de la région.

La délégation d'un autre pays développé a dit que son gouvernement n'approuvait pas certaines des observations formulées dans le document du secrétariat quant aux régimes préférentiels. En soulignant l'importance que revêtait, en principe et en fait, la prochaine application d'un système général de préférences, elle a déclaré que l'existence de régimes de préférences spéciales constituait un précédent qui avait contribué à faire accepter l'établissement d'un régime général de préférences. Elle a déclaré, en outre, que le document du secrétariat montrait que le problème de l'instabilité des cours des produits primaires était au moins aussi important que celui des débouchés et que son pays avait préconisé l'organisation internationale des marchés de produits primaires. Elle a dit aussi que les problèmes du secteur agricole dans les pays en voie de développement étaient d'une grande complexité et ne pouvaient être envisagés sans tenir compte des questions de la stabilité des cours et des débouchés, soulignant que la production agricole des pays développés pouvait contribuer à combler le déficit alimentaire de certains pays en voie de développement.

Au sujet du document concernant les faits récents intervenus dans le processus d'intégration latino-américaine, la majorité des délégations d'Amérique latine ont mentionné la précieuse collaboration que la CEPAL apporte au secrétariat de l'ALALE, mais certaines délégations ont dit qu'elles n'approuvaient pas certains jugements et certaines interprétations formulés dans ledit document.

Les délégations ont estimé, d'une manière générale que la CEPAL devrait poursuivre et développer ses recherches dans le domaine de l'intégration latino-américaine et continuer à collaborer étroitement avec les organes régionaux et sous-régionaux d'intégration.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 3

DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par les délégations suivantes: Argentine, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris note de la résolution 2411(XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie,

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente Décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière Décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710(XVI) par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie du développement n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer à un rythme alarmant,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

/Affirmant que

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large masure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet.

Notant avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines continuent, à la fin de la présente décennie, de se heurter à des problèmes encore plus graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports matitimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et sociale applicable aux différentes réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour:

a) faciliter l'accès des produits primaires et manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques, qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés.

/ b) appliquer

b) appliquer de toute urgence un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulents le courant des exportations d'articles manufecturés et semi-finis latino-américains vers les marchés des pays développés;

c) assurer la diversification structurelle et géographique du commerce extérieur latino-américain et éliminer les déséquilibres que suscitent les prêts "liés";

d) accroître sensiblement la contribution financière extérieure et adapter ses modalités et conditions aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nationales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de frêt;

g) faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social, compte tenu des objectifs et des engagements arrêtés pour la deuxième Décennie des Nations-Unies pour le Développement.

3. Réitère la volonté des gouvernements membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du programme des Nations-Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent envisager de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables et des mesures efficaces pour les mettre en oeuvre.

/ 4. Prier le

4. Prie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la deuxième Decennie et de prendre spécialement en considération la mise au point de nouveaux mécanismes répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui sera adopté pour la deuxième Décennie.

5. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplit le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine, dans l'établissement d'un programme d'action concertée dans le cadre d'une stratégie globale du développement :

a) l'expansion et la diversification des exportations, en insistant sur les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) l'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) la collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour contribuer à renforcer pendant les années 70 les systèmes nationaux de planification;

d) le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement, qui leur y est réservé;

e) l'amélioration des conditions du transport maritime;

f) l'amélioration du processus de transfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) l'encouragement et le renforcement de la coopération extérieure pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 3/Rev. 1

DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par les délégations suivantes: Argentine, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris note de la résolution 2411(XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie,

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente Décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière Décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710(XVI) par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie du développement n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer à un rythme alarmant,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

/Affirmant que

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large masure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet.

Notant avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines continuent, à la fin de la présente décennie, de se heurter à des problèmes encore plus graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports matitimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et sociale applicable aux différentes réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour:

a) faciliter l'accès des produits primaires et manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques, qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés.

/ b) appliquer

b) appliquer de toute urgence un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulent le courant des exportations d'articles manufacturés et semi-finis latino-américains vers les marchés des pays développés;

c) assurer la diversification structurelle et géographique du commerce extérieur latino-américain et éliminer les déséquilibres que suscitent les prêts "liés";

d) accroître sensiblement la contribution financière extérieure, l'augmenter comme suite à une plus grande liquidité internationale et adapter les modalités et conditions de cette coopération aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nationales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de frêt;

g) faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social, compte tenu des objectifs et des engagements arrêtés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

3. Réitère la volonté des gouvernements membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent envisager de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables et des mesures efficaces pour les mettre en oeuvre.

/4. Prie le

4. Prie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la deuxième Decennie, de prendre spécialement en considération l'élaboration d'apports nouveaux répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui sera adopté pour la deuxième Décennie.

5. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplit le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine, dans l'établissement d'un programme d'action concertée dans le cadre d'une stratégie globale du développement :

a) l'expansion et la diversification des exportations, en insistant sur les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) l'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) la collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour contribuer à renforcer pendant les années 70 les systèmes nationaux de planification;

d) le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement, qui leur y est réservé;

e) l'amélioration des conditions du transport maritime;

f) l'amélioration du processus de transfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) l'encouragement et le renforcement de la coopération extérieure pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 3/Rev. 2

DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par les délégations suivantes: Argentine, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela.

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant pris note de la résolution 2411(XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie,

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente Décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière Décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710(XVI) par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie du développement n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer à un rythme alarmant,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

/Affirmant que

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large masure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet.

Notant avec satisfaction que des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines [illegible] à la fin de la présente décennie, de se heurter à des problèmes encore plus graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports matitimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et sociale applicable aux différentes réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour:

a) faciliter l'accès des produits primaires et manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques, qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés.

/ b) appliquer

b) appliquer de toute urgence un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulent le courant des exportations d'articles manufacturés et semi-finis latino-américains vers les marchés des pays développés, en envisageant des mesures qui permettent aux pays relativement peu développés sur le plan économique de tirer pleinement parti des avantages dudit régime;

c) assurer la diversification structurelle et géographique du commerce extérieur latino-américain et éliminer les déséquilibres que suscitent les prêts "liés";

d) accroître sensiblement la contribution financière extérieure, l'augmenter comme suite à une plus grande liquidité internationale et adapter les modalités et conditions de cette coopération aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nationales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de frêt;

g) faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social, compte tenu des objectifs et des engagements arrêtés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

3. Réitère la volonté des gouvernements membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent envisager de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables et des mesures efficaces pour les mettre en oeuvre.

/4. Prie le

4. Prie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la deuxième Décennie, de prendre spécialement en considération l'élaboration d'apports nouveaux répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui sera adopté pour la deuxième Décennie.

5. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplit le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine, dans l'établissement d'un programme d'action concertée dans le cadre d'une stratégie globale du développement :

a) l'expansion et la diversification des exportations, en insistant sur les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) l'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) la collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour contribuer à renforcer pendant les années 70 les systèmes nationaux de planification;

d) le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement, qui leur y est réservé;

e) l'amélioration des conditions du transport maritime;

f) l'amélioration du processus de transfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) l'encouragement et le renforcement de la coopération extérieure pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 3/Rev.3

DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Argentine, Barbade, Brésil, Chili, Equateur, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Trinité et Tobago, Uruguay et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant note avec satisfaction du document présenté par le secrétariat concernant ce point de l'ordre du jour (E/CN.12/836),

Ayant pris note de la résolution 2411(XXIII) de l'Assemblée générale relative à l'élaboration d'une stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie,

Considérant que la treizième session de la Commission a été une occasion favorable pour examiner l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la présente Décennie et pour formuler des idées qui puissent contribuer à l'élaboration d'un programme d'action efficace pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Constatant que l'analyse qui a été faite de l'évolution économique et sociale de l'Amérique latine au cours de la dernière Décennie montre que les objectifs visés dans la résolution 1710(XVI) par laquelle l'Assemblée générale a institué la première Décennie du développement n'ont pas été atteints et que, bien au contraire, la participation relative de l'Amérique latine à l'économie mondiale continue de diminuer,

Reconnaissant que l'Amérique latine est résolue à accélérer son processus de développement et à affirmer une personnalité latino-américaine ayant ses critères et ses valeurs propres,

/Affirmant que

Affirmant que les gouvernements ont la responsabilité exclusive et souveraine de créer des conditions intérieures qui permettent et stimulent un développement national accéléré,

Reconnaissant que l'efficacité de l'effort intérieur dépend dans une large mesure de l'acceptation par les pays développés de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe de coopérer au développement et d'adopter des mesures concrètes à cet effet,

Notant que des progrès concrets ont été accomplis en ce qui concerne les politiques de développement intérieur, les processus d'intégration économique régionale et certains aspects de la coopération financière et technique extérieure,

Reconnaissant que, malgré ces progrès, les économies latino-américaines continuent, à la fin de la présente décennie, de se heurter à des problèmes qui restent graves pour assurer et accélérer le progrès économique et social et que, dans le domaine des relations économiques internationales, cela se manifeste par des obstacles de diverse nature qui entravent le commerce international, la coopération financière, les transports maritimes et le développement scientifique et technique de l'Amérique latine,

Tenant compte du rôle important que joue la CEPAL dans l'élaboration de la philosophie économique et sociale applicable aux différentes réalités des pays de la région,

1. Réaffirme qu'il est urgent que la communauté internationale renforce et applique, à bref délai, des programmes et des modalités de coopération qui se traduisent pour la prochaine décennie par des améliorations importantes qui permettent de surmonter les obstacles extérieurs qui entravent le développement latino-américain, en particulier pour:

a) faciliter l'accès des produits primaires et manufacturés aux marchés des pays développés, éliminer les mesures restrictives et revoir les politiques qui visent à stimuler des productions anti-économiques, qui compromettent l'écoulement des produits latino-américains sur ces marchés.

/b) appliquer

b) appliquer de toute urgence, pour les articles manufacturés et semi-finis, un régime de préférences générales, non discriminatoires et non réciproques, qui ouvrent de nouvelles possibilités et stimulent le courant des exportations latin -américaines desdits articles vers les marchés des pays développés, en envisageant des mesures qui permettent aux pays relativement peu développés sur le plan économique de tirer pleinement parti des avantages dudit régime;

c) assurer la diversification structurelle et géographique du com commerce extérieur latino-américain et éliminer les problèmes qui ont surgi et que peuvent susciter les prêts "liés";

d) accroître la contribution financière extérieure, l'augmenter en temps voulu comme suite à une plus grande liquidité internationale et adapter les modalités et conditions de ctte coopération aux exigences d'un développement accéléré et soutenu de l'Amérique latine;

e) orienter les investissements privés étrangers de façon que, sous réserve des décisions nati nales, ils contribuent effectivement au développement des pays qui les reçoivent;

f) améliorer les conditions du transport maritime et diminuer les taux de frêt;

g) faciliter le transfert, la diffusion, l'assimilation et la création des techniques et des perfectionnements technologiques;

2. Réaffirme la nécessité d'accroître les efforts intérieurs que doit déployer chaque pays d'Amérique latine pour rendre plus fructueuses les politiques nationales de développement axées sur la croissance économique et le progrès social;

3. Réitère la volonté des gouvernements membres de la Commission de continuer à prêter la plus grande attention aux activités préparatoires du programme des Nations Unies pour la deuxième Décennie, afin que celui-ci reflète exactement les aspirations et les besoins de l'Amérique latine. Les propositions faites pour la deuxième Décennie doivent envisager de manière appropriée les problèmes des pays de la région et prévoir des solutions viables à ces problèmes;

/4. Souligne

4. Souligne l'importance de politiques sociales qui contribuent à la réalisation des buts de la deuxième Décennie pour le développement, compte tenu des facteurs sociaux et culturels qui influent sur le processus de développement;

5. Prie le secrétariat de la Commission, en s'acquittant de ses tâches, de collaborer, dans toute la mesure du possible, avec les organes de l'Organisation des Nations Unies qui préparent le programme de développement pour la deuxième Décennie, de prendre spécialement en considération l'élaboration d'apports nouveaux répondant aux buts de la présente résolution et de soumettre en temps voulu à la Commission et aux gouvernements membres des renseignements et des propositions précises propres à faciliter leur action dans le domaine considéré ainsi que l'évaluation de l'exécution du programme d'action qui serait adopté pour la deuxième Décennie;

6. Indique en outre au secrétariat qu'il serait souhaitable que, dans l'exécution de ses travaux concernant cette question, il prête une attention particulière à la tâche qu'accomplit le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et la CNUCED, en considérant les points ci-après comme présentant un intérêt particulier pour l'Amérique latine, dans l'établissement d'un programme d'action concerntée dans le cadre d'une stratégie globale du développement:

a) l'expansion et la diversification des exportations, en insistant sur les problèmes qui affectent l'accès et la commercialisation des produits de base, et le développement et l'exploitation des possibilités et des perspectives d'exportation des articles manufacturés et semi-finis;

b) l'amélioration de la coopération financière extérieure, son volume, ses conditions et ses modalités, en établissant des critères et des mécanismes d'exécution qui répondent aux besoins des pays latino-américains et respectent les priorités et les modalités arrêtées par chaque pays pour ses projets, programmes et plans;

c) la collaboration avec les pays, par l'intermédiaire de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, pour contribuer à renforcer pendant les années 70 les systèmes nationaux de planification;

d) le rôle et les effets des investissements privés étrangers dans l'économie des pays latino-américains et le traitement, qui leur y est réservé;

/e) l'amélioration

e) l'amélioration des conditions du transport maritime;

f) l'amélioration du processus de tranfert des techniques et la détermination des effets du régime actuel de propriété des marques et brevets sur les possibilités de développement de la région;

g) l'encouragement et le renforcement de la coopération extérieure et la création de centres régionaux pour le développement scientifique et technique de l'Amérique latine.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14 - 23 avril 1969

Document de séance No. 4

COOPERATION AVEC LA CECLA

Projet de résolution présenté par les délégations suivantes: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Ecuateur, Hondruas, Nicaragua, Pérou, République Dominicaine, Trinité . Tobago, Uruguay et Vénézuéla

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le concours précieux et efficace et les services consultatifs fournis par le secrétariat de la CEPAL à la Commission spéciale de coordination latino-américaine, conformément aux dispositions de la résolution 262 (AC.58) du Comité plénier de la Commission,

Tenant compte de ce que la CECLA a décidé, par sa résolution 15/68M, adoptée à sa quatrième réunion à l'échelon ministériel, de prier la CEPAL d'envisager la possibilité de renforcer ses services techniques pour fournir régulièrement des services consultatifs à la CECLA, coopérant ainsi avec les organismes nationaux de liaison et les autres organisations qui conseillent la CECLA, comme le CEMLA, le SIECA et l'ALALE, qui collaborent à la préparation et aux travaux des diverses réunions,

Eu égard au désir qu'ont manifesté les pays latino-américains membres de la CECLA de voir le secrétariat de la CEPAL continuer à s'acquitter de ces fonctions de manière régulière et continue,

1. Accueille favorablement la demande formulée par les gouvernements des pays latino-américains membres de la CECLA dans la résolution 15/68M précitée;

/2. Recommande

2. Recommande en conséquence à son secrétariat de continuer à prêter régulièrement son concours à la CECLA et à lui fournir des services consultatifs, en faisant les études que la CECLA peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme-conseil.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14 - 23 avril 1969

Document de séance N° 5

BUREAU DES ANTILLES DE LA CEPAL

Barbade, Jamaïque et Trinité et Tobago : projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'importance, pour le développement de l'Amérique latine, des travaux des bureaux sous-régionaux de la CEPAL,

Considérant qu'un bureau sous-régional pour les Antilles a été créé en décembre 1966 avec des ressources limitées,

Reconnaissant le travail utile qui a été accompli par ce bureau dans les Antilles,

Considérant néanmoins le volume du travail qu'il reste à faire et le nombre de rapports demandés d'urgence par des gouvernements membres, rapports qui sont d'une importance vitale pour le développement de la sous-région,

Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'attribuer une priorité élevée au renforcement du Bureau des Antilles de la CEPAL de sorte que des ressources suffisantes soient fournies pour les études urgentes qui sont nécessaires pour assurer le développement de la sous-région ainsi qu'une coopération plus efficace avec d'autres pays latino-américains.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 6

DEUXIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Honduras et Guatemala: amendements au projet de résolution présenté par l'Argentine, la Barbade, le Brésil, le Chili, l'Equateur, le Mexique, le Pérou, la République Dominicaine, la Trinité et Tobago, l'Uruguay et le Venezuela (Document de séance Nº 3).

1. Insérer, à l'alinéa b) du paragraphe 1 du dispositif, les mots "de produits agricoles et" après le mot "exportations".

2. Ajouter à la fin du paragraphe 2 du dispositif le texte ci-après: "Souligne que le processus d'intégration économique constitue un moyen important de promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et d'affirmer la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale, et qu'il est donc nécessaire de renforcer ce processus d'intégration dans le cadre des instruments légaux et institutionnels existants et de tirer parti des possibilités offertes par l'action sous-régionale et par le rapprochement graduel et progressif du Marché commun centraméricain et de l'ALALE, toutes choses qui sont conformes à la Déclaration des Présidents d'Amérique;"

3. Ajouter, après l'alinéa c) du paragraphe 5 du dispositif, un nouvel alinéa ainsi libellé:
"d) La coopération avec les gouvernements et les organismes d'intégration économique et la fourniture de services consultatifs à ces organismes, sur leur demande, dans leurs activités de liaison;"

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 7

DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE PENDANT LA DEUXIEME DECENNIE

Argentine, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Paraguay: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des efforts qu'ont déployé les pays latino-américains pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement,

Considérant que, malgré les progrès réalisés par la plupart des pays latino-américains sous certains aspects du processus de développement, il existe de sérieux problèmes qui entravent l'accélération du progrès économique et social,

Consciente de ce que les pays d'Amérique latine ont réaffirmé le principe selon lequel leur développement pendant la prochaine décennie dépend essentiellement de leurs propres efforts,

Constatant que, pour que les gouvernements latino-américains puissent élaborer et appliquer des politiques qui permettent d'accélérer pendant les années 70 le développement économique et social de leurs pays et d'atteindre un rythme de croissance soutenu, il est nécessaire d'approfondir l'analyse de certains aspects fondamentaux afin de leur fournir des éléments d'appréciation, de manière qu'ils puissent choisir des stratégies et des variantes qui correspondent aux diverses formes de politique économique, de structure, de développement et de situation sociale.

Soulignant que les gouvernements latino-américains ont affirmé que le processus d'intégration économique régionale constitue un élément fondamental dans la promotion du développement économique et social de la région, ainsi que pour l'affirmation de la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale,

/Considérant qu'il

Considérant qu'il faut, pour cette raison, renforcer l'intégration latino-américaine durant la prochaine décennie, dans le cadre des organismes d'intégration existants, en prenant en considération la situation des pays qui n'en font pas encore partie et en tirant parti, afin d'accélérer ce processus, des possibilités qu'offrent l'action sous-régionale et le rapprochement graduel et progressif des systèmes, dont il est fait mention dans la Déclaration des Présidents d'Amérique,

Recommande au secrétariat d'accorder une attention particulière, dans le contexte de son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs dans les domaines ci-après:

a) coopération avec les gouvernements latino-américains et avec les organismes d'intégration économique de caractère régional ou sous-régional pour effectuer des études nécessaires et pour fournir la collaboration et les services consultatifs demandés par eux;

b) mobilisation et canalisation de l'épargne intérieure en vue d'accroître la formation de capital et le financement des investissements nécessaires à l'accélération du développement;

c) recherche de formules de nature à faire participer plus vigoureusement l'entreprise privée au développement économique et social de l'Amérique latine;

d) continuation des études sur la répartition du revenu en collaboration avec les pays;

e) analyse des problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu, compte tenu des orientations du développement et de l'accumulation du capital interne, de l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que de l'assimilation de la technologie;

f) poursuite des études sur le développement agricole des pays latino-américains, en fournissant sur leur demande aux gouvernements membres des services consultatifs pour la préparation de plans de développement agricole;

g) poursuite des études démographiques en vue d'avoir une meilleure connaissance des problèmes demographiques;

/h) élaboration

h) élaboration de critères généraux en ce qui concerne l'affectation des ressources afin de susciter et d'assimiler des progrès technologiques et d'en faire un usage rationnel et productif;

i) étude de politiques nationales de développement régional compatibles avec l'accélération recherchée de la croissance globale, compte tenu des problèmes que posent la concentration urbaine et la décentralisation du développement industriel;

j) renforcement et diversification de l'offre de produits d'exportation, en ce qui concerne tant les produits primaires que les articles manufacturés et semi-finis;

k) assimilation de la coopération financière et technique extérieure;

l) inventaire des ressources naturelles de la région et mise au point des techniques permettant leur évaluation;

m) poursuite des études sur la structure sociale, en mettant l'accent sur les aspects qui entravent l'accélération du développement économique;

n) amélioration des statistiques et des services d'information, ainsi que du traitement des données auxquelles fins le Secrétariat est chargé d'entreprendre les études et mesures nécessaires à la modernisation de ces services.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 7/Rev. 1

DEVELOPPEMENT DE L'AMERIQUE LATINE PENDANT LA DEUXIEME DECENNIE

Argentine, Brésil, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte des efforts qu'ont déployé les pays latino-américains pour surmonter les obstacles qui s'opposent à leur développement,

Considérant que, malgré les progrès réalisés par la plupart des pays latino-américains sous certains aspects du processus de développement, il existe de sérieux problèmes qui entravent l'accélération du progrès économique et social,

Consciente de ce que les pays d'Amérique latine ont réaffirmé le principe selon lequel leur développement dépend essentiellement de leurs propres efforts,

Constatant que, pour que les gouvernements latino-américains puissent élaborer et appliquer des politiques qui permettent d'accélérer pendant les années 70 la croissance économique et le progrès social de leurs pays et de réaliser un développement auto-entretenu, il est nécessaire d'approfondir l'analyse des aspects économiques et sociaux afin de leur fournir des éléments d'appréciation, de manière qu'ils puissent choisir des stratégies et des variantes qui correspondent aux diverses formes de politique économique, de structure, de développement et de situation sociale,

Soulignant que les gouvernements latino-américains ont affirmé que l'intégration économique régionale constitue un élément fondamental dans la promotion de la croissance économique et du progrès social de la région, ainsi que pour l'affirmation de la personnalité latino-américaine au sein de la communauté internationale,

/Considérant qu'il

Considérant qu'il faut, pour cette raison, renforcer l'intégration latino-américaine durant la prochaine décennie, dans le cadre des organismes d'intégration existants, en prenant en considération la situation des pays qui n'en font pas encore partie et en tirant parti, afin d'accélérer ce processus, des possibilités qu'offrent l'action sous-régionale et le rapprochement graduel et progressif des systèmes, dont il est fait mention dans la Déclaration des Présidents d'Amérique,

1. Recommande au secrétariat d'accorder une attention particulière, dans le contexte de son programme de travail, aux études, recherches et services consultatifs dans les domaines ci-après:

a) coopération avec les gouvernements latino-américains et avec les organismes d'intégration économique de caractère régional ou sous-régional pour effectuer des études nécessaires et pour fournir la collaboration et les services consultatifs demandés par eux;

b) mobilisation et canalisation de l'épargne intérieure en vue d'accroître la formation de capital et le financement des investissements nécessaires à l'accélération du développement;

c) recherche de formules de nature à faire participer plus vigoureusement l'entreprise privée au développement économique et social de l'Amérique latine;

d) continuation des études sur la répartition du revenu en collaboration avec les pays;

e) analyse des problèmes de l'emploi et de la répartition du revenu, compte tenu des orientations du développement et de l'accumulation du capital interne, de l'augmentation de la production et de la productivité ainsi que de l'assimilation de la technologie;

f) poursuite des études sur le développement agricole des pays latino-américains, en fournissant sur leur demande aux gouvernements membres des services consultatifs pour la préparation et l'évaluation de plans de développement agricole;

/g) élaboration

g) élaboration de critères généraux en ce qui concerne l'affectation des ressources afin de susciter et d'assimiler des progrès technologiques et d'en faire un usage rationnel et productif;

h) étude de politiques nationales de développement régional compatibles avec l'accélération recherchée de la croissance globale, compte tenu des problèmes que posent la concentration urbaine et la décentralisation du développement industriel;

i) renforcement et diversification de l'offre de produits d'exportations, en ce qui concerne tant les produits primaires que les articles manufacturés et semi-finis;

j) assimilation de la coopération financière et technique extérieure et son adaptation aux buts et aux besoins du développement de l'Amérique latine;

k) inventaire des ressources naturelles de la région et mise au point des techniques permettant leur évaluation;

l) poursuite des études démographiques en vue d'avoir une meilleure connaissance des problèmes démographiques;

m) poursuite des études sur la structure sociale et économique et sur ses rapports avec le processus de développement en mettant l'accent sur les aspects qui entravent ce dernier;

n) amélioration des statistiques et des services de collecte, de traitement et d'exploitation des données, auxquelles fins le secrétariat est chargé d'entreprendre des études et des mesures en vue de la modernisation de ses services;

o) aspects de la rationalisation et de la modernisation de l'administration publique et adaptation de celle-ci aux exigences du développement;

2. Prie le secrétariat de demander le concours des institutions spécialisées pour l'exécution des tâches susmentionnées de manière à bénéficier de l'expérience acquise par ces institutions.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 8

INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Chili, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par la résolution des gouvernements membres de la Commission économique pour l'Amérique latine que le Comité plénier a adoptée en juin 1962, en tant que projet du Fonds spécial des Nations Unies et avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, ces deux organismes en ayant assuré le financement pour une première phase de cinq ans;

Tenant compte du fait qu'ultérieurement les gouvernements membres réunis en Comité plénier en mai 1966 ont marqué leur approbation des travaux réalisés par l'Institut, ont estimé que ses fonctions répondaient aux besoins permanents de l'Amérique latine et ont adopté des recommandations visant à poursuivre et intensifier à l'avenir les activités de l'Institut;

Considérant que , conformément au Plan d'opérations du Programme des Nations Unies pour le développement signé par des gouvernements latino-américains, la deuxième phase des activités de l'Institut a commencé le 1er juillet 1967 pour une période de quatre ans;

Soulignant que les travaux confiés à l'Institut revêtent une importance particulière pour le progrès de la planification en Amérique latine et sont en rapport étroit avec celles que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements membres se proposent de mener à bien au cours de la deuxième Décennie du développement;

Reconnaissant que ces travaux constituent une contribution efficace aux efforts déployés par les services de planification de nombreux pays latino-américains en matière d'organisation, d'élaboration de stratégies, d'exécution d'études et de formation de personnel,

Persuadée que les services que rend l'Institut font l'objet d'une demande croissante de la part des gouvernements et répondent à des besoins à long terme, et qu'il est nécessaire, de ce fait, de doter l'Institut d'une base permanente adéquate une fois achevée sa deuxième phase,

1. Exprime au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Président de la Banque interaméricaine de développement sa vive reconnaissance pour l'appui qu'ils prêtent à l'Institut;

2. Prie le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme, et prie également les gouvernements de continuer à prêter leur appui pour atteindre cet objectif;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, et d'entreprendre les consultations voulues avec la Banque interaméricaine de développement pour que l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux institutions se poursuive au-delà du mois de juin 1971.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 8/Rev.1

INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Vénézuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par la résolution des gouvernements membres de la Commission économique pour l'Amérique latine que le Comité plénier a adoptée en juin 1962, en tant que projet du Fonds spécial des Nations Unies et avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, ces deux organismes en ayant assuré le financement pour une première phase de cinq ans;

Tenant compte du fait qu'ultérieurement les gouvernements membres réunis en Comité plénier en mai 1966 ont marqué leur approbation des travaux réalisés par l'Institut, ont estimé que ses fonctions répondaient aux besoins permanents de l'Amérique latine et ont adopté des recommandations visant à poursuivre et intensifier à l'avenir les activités de l'Institut;

Considérant que , conformément au Plan d'opérations du Programme des Nations Unies pour le développement signé par des gouvernements latino-américains, la deuxième phase des activités de l'Institut a commencé le 1er juillet 1967 pour une période de quatre ans;

Soulignant que les travaux confiés à l'Institut revêtent une importance particulière pour le progrès de la planification en Amérique latine et sont en rapport étroit avec celles que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements membres se proposent de mener à bien au cours de la deuxième Décennie du développement;

Reconnaissant que ces travaux constituent une contribution efficace aux efforts déployés par les services de planification de nombreux pays latino-américains en matière d'organisation, d'élaboration de stratégies, d'exécution d'études et de formation de personnel,

Persuadée que les services que rend l'Institut font l'objet d'une demande croissante de la part des gouvernements et répondent à des besoins à long terme, et qu'il est nécessaire, de ce fait, de doter l'Institut d'une base permanente adéquate une fois achevée sa deuxième phase,

1. Exprime au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Président de la Banque interaméricaine de développement sa vive reconnaissance pour l'appui qu'ils prêtent à l'Institut;

2. Prie le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme, et prie également les gouvernements de continuer à prêter leur appui pour atteindre cet objectif;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, et d'entreprendre les consultations voulues avec la Banque interaméricaine de développement pour que l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux institutions se poursuive au-delà du mois de juin 1971.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 9

ELECTION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ILPES

CANDIDATURES PRESENTEES AU SECRETARIAT PAR LES DELEGATIONS

M. Elio Beltrao, Ministre de la planification du Brésil

M. Carlos Manuel Castillo, Secrétaire général du SIECA

M. Plácido García Reynoso, Sous-Secrétaire à l'industrie et au commerce du Mexique

M. Enrique Iglesias, ancien Président de la Banque centrale de l'Uruguay

M. Sergio Molina, Vice-Président de la Société de développement (CORFO) du Chili

M. Luis Enrique Oberto, Chef du Secrétariat de la planification du Venezuela

M. Alfonso Rochac, Ministre de l'économie d'El Salvador

M. Manuel San Miguel, Sous-Secrétaire aux affaires économiques internationales de l'Argentine.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance N°10

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'INSTITUT DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par sa résolution 220 (AC.52), sous les auspices de la CEPAL, et du fait que l'alinéa e) du paragraphe 3 de cette résolution dispose que le Conseil d'administration de l'Institut se réunira au moins deux fois par an,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 2361(XXIII) de l'Assemblé générale des Nations Unies et 1264(XLIII) du Conseil économique et social, par lesquelles ces deux organes recommandent à tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre de leurs réunions,

Prenant acte de ce que le Conseil d'administration de l'Institut a recommandé, à sa douzième réunion, que ledit Conseil ne se réunisse qu'une fois par an, au lieu de deux comme le prévoit la résolution 220 (AC.52),

Considérant qu'il convient de diminuer la fréquence des réunions, pourvu que cela n'entrave pas les travaux de fond,

Décide de modifier le texte de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 220, qui se lira comme suit:

"Le Conseil d'administration élira Président un des huit membres mentionnés à l'alinéa b) et approuvera le règlement intérieur de ses réunions, qui auront lieu une fois par an."

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance N°10/Rev. 1

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Argentine, Honduras et Paraguay : projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par sa résolution 220 (AC.52), sous les auspices de la CEPAL, et du fait que l'alinéa e) du paragraphe 3 de cette résolution dispose que le Conseil d'administration de l'Institut se réunira au moins deux fois par an,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 2361(XXIII) de l'Assemblé générale des Nations Unies et 1264(XLIII) du Conseil économique et social, par lesquelles ces deux organes recommandent à tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre de leurs réunions,

Prenant acte de ce que le Conseil d'administration de l'Institut a recommandé, à sa douzième réunion, que ledit Conseil ne se réunisse qu'une fois par an, au lieu de deux comme le prévoit la résolution 220 (AC.52),

Considérant qu'il convient de diminuer la fréquence des réunions, pourvu que cela n'entrave pas les travaux de fond,

Décide de modifier le texte de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 220, qui se lira comme suit:

"Le Conseil d'administration élira Président un des huit membres mentionnés à l'alinéa b) et approuvera le règlement intérieur de ses réunions, qui auront lieu une fois par an."

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 12

COOPERATION FINANCIERE EXTERIEURE

Argentine, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Venezuela : projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le sous-développement est un problème historique de caractère structurel dont l'élimination exige une planification économique et sociale adéquate et impose des responsabilités à la Communauté des nations, puisqu'elle affecte la paix, l'équité et la sécurité internationales,

Tenant compte de ce que le développement consolide l'indépendance politique et économique des Etats,

Estimant que le développement économique et social est la responsabilité de nos peuples et que la réalisation des objectifs nationaux et régionaux dépend fondamentalement de l'effort propre de chaque pays mais que l'apport complémentaire de la coopération internationale est une condition importante pour pouvoir utiliser et mobiliser les ressources intérieures,

Considérant que, pour être un instrument effectif du développement économique et social, cette coopération doit s'inspirer d'un ensemble de principes qui définissent sa nature, son orientation et ses buts,

Considérant que, pour constituer un effort rationnel en faveur du développement, la coopération extérieure doit correspondre à la réalité économique et sociale des pays d'Amérique latine et respecter leur propre conception et stratégie nationales, évitant ainsi de devenir un facteur qui accentue la dépendance vis-à-vis de l'extérieur,

Estimant que les buts de la coopération extérieure perdent toute leur valeur lorsque cette coopération est accordée sous réserve que le pays bénéficiaire modifie ses politiques économiques fondamentales,

/ Considérant que

Considérant que, au cours de la dernière décennie, la coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine a été loin de satisfaire les aspirations des pays de la région, le volume, les conditions et les modalités de cette coopération s'étant plutôt détériorés,

Tenant compte de ce que l'on observe une tendance au resserrement du crédit extérieur, en ce qui concerne les délais et les taux d'intérêt,

Considérant que les critères économiques et sociaux n'ont pas toujours la priorité dans les décisions relatives à la coopération financière extérieure,

Estimant que les décisions des institutions financières internationales bien souvent ne sont pas compatibles avec leur caractère multilatéral, de sorte que les relations bilatérales en matière de coopération financière extérieure présentent des inconvénients toujours plus grands dans la sphère interaméricaine,

Déclare;

I. Les pays latinoaméricains aspirent à créer les conditions nécessaires pour assurer leur développement économique et social intégral, en recourant pour compléter leurs ressources à une coopération financière internationale qui suive les principes ci-après:

1. Relations économiques internationales fondées sur le respect de l'égalité des Etats et sur le principe de la non-ingérance dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté des autres Etats. La seule existence de dispositions nationales qui contredisent les principes précités constitue une menace contre le caractère intangible desdits principes.

2. La coopération économique doit être accordée de façon suffisante, adéquate et permanente, afin de contribuer réellement à promouvoir le développement économique et social des pays latino-américains et pour ne pas être une façon de favoriser les intérêts des pays qui l'accordent. La coopération constitue, par conséquent, un engagement fondamental qui lie en ce sens les deux parties.

/3. La coopération

3. La coopération financière doit garantir et respecter l'autonomie des pays beneficiaires et, par conséquent, n'être assortie d'aucune condition qui dénature son véritable objet.

4. La coopération que reçoit l'Amérique latine pour promouvoir son développement économique et social doit reposer sur la base des responsabilités et des devoirs qui incombent à chaque pays pour assurer et maintenir une véritable équité internationale.

5. La coopération financière extérieure doit, en outre, s'inspirer d'un sens réel de la solidarité et ne pas être utilisée pour contraindre la volonté souveraine des Etats bénéficiaires ni pour s'ingérer dans les affaires intérieures desdits Etats pour obtenir des avantages de quelque ordre que ce soit.

II. La coopération financière extérieure définie dans les principes précités doit apporter une réponse efficace et pratique aux problèmes fondamentaux ci-après:

1. L'aide financière extérieure doit être accordée conformément aux politiques et aux plans nationaux de développement, permettant d'apporter un appui plus rationnel à des projets qui se complètent mutuellement. Cette condition garantira l'apport d'un volume suffisant et régulier de ressources financières et le droit du pays bénéficiaire de fixer ses priorités. De cette façon, on évitera toute mauvaise orientation sectorielle qui risquerait, dans bien des cas, de rendre la coopération financière moins efficace dans des situations graves qui doivent être envisagées globalement.

2. Les pays qui accordent leur coopération et les institutions financières internationales doivent se fonder, avant tout, pour accorder cette coopération sur des critères économiques et sociaux qui respectent la conception du pays bénéficiaire en matière de développement.

3. Il est indispensable de détacher l'octroi des ressources financières extérieures de tous éléments qui imposent des conditions. La coopération extérieure ne doit être associée à aucune type d'obligation, touchant les politiques économiques fondamentales du pays bénéficiaire,

/ qui puisse

qui puisse l'empêcher de prendre librement ses décisions. Il faut, notamment, supprimer les dispositions ou critères qui lient l'utilisation des prêts à l'achat de biens et services d'origine déterminée ou dans des pays fournisseurs déterminés.

4. Il faut assouplir les normes et critères qui limitent l'octroi de prêts dans les cas où la balance des paiements du pays bénéficiaire est provisoirement très déficitaire.

5. La coopération financière extérieure doit être véritablement et de plus en plus multilatérale. Les institutions financières internationales, en raison de leur caractère multilatéral, doivent éviter, dans leurs décisions, de susciter des problèmes bilatéraux éventuels entre les pays.

6. Il faut créer des mécanismes efficaces qui permettent de libéraliser le crédit extérieur, notamment, de réduire les taux d'intérêt et de prolonger les échéances. Les fonds initiaux dont ces mécanismes auront besoin proviendront d'apports des institutions financières internationales et des pays développés.

COMMISSION ECONOMI UE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No. 12/Rev.1

COOPERATION FINANCIERE EXTERIEURE

Argentine, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le sous-développement est un problème historique de caractère structurel dont l'élimination exige une planification économique et sociale adéquate et impose des responsabilités à la Communauté des nations, puisqu'elle affecte la paix, l'équité et la sécurité internationales,

Tenant compte, de ce que le développement consolide l'indépendance politique et économique des Etats,

Estimant que le développement économique et social est la responsabilité de nos peuples et que la réalisation des objectifs nationaux et régionaux dépend fondamentalement de l'effort propre de chaque pays mais que l'apport complémentaire de la coopération internationale est une condition importante pour pouvoir utiliser et mobiliser les ressources intérieures,

Considérant que, pour être un instrument effectif du développement économique et social, cette coopération doit s'inspirer d'un ensemble de principes qui définissent sa nature, son orientation et ses buts,

Considérant que, pour constituer un effort rationnel en faveur du développement, la coopération extérieure doit correspondre à la réalité économique et sociale des pays d'Amérique latine et respecter leur propre conception et stratégie nationales, évitant ainsi de devenir un facteur qui accentue la dépendence vis-à-vis de l'extérieur,

Estimant que la coopération extérieure ne remplit pas son objet si elle est accordée sous réserve que le pays bénéficiaire modifie ses politiques économiques fondamentales,

/Considérant que

Considérant que, au cours de la dernière décennie, la coopération internationale en faveur du développement de l'Amérique latine a été loin de satisfaire les aspirations des pays de la région, le volume, les conditions et les modalités de cette coopération s'étant plutôt détériorés,

Tenant compte de ce que l'on observe une tendance au resserrement du crédit extérieur, en ce qui concerne les délais et les taux d'intérêt,

Considérant que les critères économique et sociaux n'ont pas toujours la priorité dans les décisions relatives à la coopération financière extérieure,

Estimant que les décisions des institutions financières internationales, dans certains cas, ne sont pas compatibles avec leur caractère multilatéral, de sorte que les relations bilatérales en matière de coopération financière extérieure présentent des inconvénients toujours plus grands dans la sphère interaméricaine,

Déclare:

I. Les pays latinoaméricains aspirent à créer les conditions nécessaires pour assurer leur développement économique et social intégral, en recourant pour compléter leurs ressources à une coopération financière internationale qui suive les principes ci-après:

1. Relations économiques internationales fondées sur le respect de l'égalité des Etats et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures relevant de la souveraineté des autres Etats. La seule existence de dispositions qui contredisent les principes précités constitue une menace contre le caractère intangible desdits principes.

2. La coopération économique constitue un engagement et doit être accordée de façon suffisante, adéquate et permanente, afin de contribuer réellement à promouvoir le développement économique et social des pays latino-américains et pour ne pas être exclusivement un moyen de favoriser les intérêts des pays qui l'accordent.

/3. La coopération

3. La coopération financière doit respecter l'autonomie des pays bénéficiaires et, par conséquent, n'être assortie d'aucune condition qui dénature son véritable objet, qui est de contribuer au développement.

4. La coopération que reçoit l'Amérique latine pour promouvoir son développement économique et social doit reposer sur la base des responsabilités et des devoirs qui incombent à chaque pays pour assurer et maintenir une véritable équité dans les relations internationales.

5. La coopération financière extérieure doit, en outre, s'inspirer d'un sentiment de solidarité internationale et ne pas être utilisée pour contraindre la volonté souveraine des Etats bénéficiaires.

II. Les pays latino-américains jugent indispensable que la coopération financière extérieure définie dans les principes précités réponde aux critères fondamentaux ci-après:

1. L'aide financière extérieure doit être accordée conformément aux politiques et aux plans nationaux de développement, ce qui garantira l'apport d'un volume suffisant et régulier de ressources financières et le droit du pays bénéficiaire de fixer ses priorités, améliorant la coopération financière dans des situations graves qui doivent être envisagées globalement.

2. Les pays qui accordent leur coopération et les institutions financières internationales doivent se fonder, pour accorder cette coopération, sur des critères économiques et sociaux qui respectent la conception du pays bénéficiaire en matière de développement.

3. Il est indispensable que la coopération financière extérieure ne soit pas assujettie à des conditions qui limitent la capacité nationale à prendre des décisions touchant les politiques économiques fondamentales du pays bénéficiaire.

4. Il faut supprimer les dispositions ou critères qui lient l'utilisation des prêts à l'achat de biens et services d'origine déterminée ou dans des pays fournisseurs déterminés.

/5. Il est

5. Il est indispensable d'assurer que la coopération financière extérieure soit vraiment multilatérale. Les institutions financières internationales, en raison de leur caractère multilatéral, doivent éviter, dans leurs décisions, de susciter des problèmes bilatéraux éventuels entre les pays.

6. Il faut créer des mécanismes efficaces qui permettent de libéraliser les crédits extérieurs et notamment de réduire leurs taux d'intérêt et de prolonger leur durée. Les fonds initiaux dont ces mécanismes auront besoin proviendront d'apports des institutions financières internationales et des pays développés.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14 - 23 avril 1969

Document de séance Nº 14

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

Argentine, Colombie, Pérou, Trinité-et-Tobago et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la nécessité de stimuler les exportations des pays latino-américains comme une condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement que ces pays pourront se fixer pour la prochaine Décennie,

Estimant que les conditions essentielles à cette fin sont notamment:

a) Une action internationale concertée qui garantisse l'exécution effective des divers engagements pris par les pays développés en ce qui concerne la réduction et l'élimination des barrières qui entravent les importations de produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, le fait de ne pas imposer de nouvelles restrictions ou de ne pas augmenter celles qui existent déjà et l'amélioration des conditions dans lesquelles se développe le commerce de ces pays,

b) L'accroissement rapide et la diversification des exportations latino-américaines et le développement accéléré des exportations d'articles manufacturés et semi-finis. A cette fin, l'action internationale doit être complétée par des mesures intérieures visant à rationnaliser les productions et à promouvoir les industries qui peuvent exporter,

c) La solution du problème alimentaire et l'écoulement rationnel des excédents,

/d) La diversification

d) La diversification des marchés, notamment l'expansion du commerce avec les autres pays en voie de développement et avec les pays socialistes;

e) L'amélioration des conditions du commerce maritime ainsi que de la structure et du montant des taux de fret,

f) La formulation et l'application de politiques commerciales nationales, dynamiques et souples pour pouvoir les adapter aux conditions de l'évolution du commerce international,

g) Un programme intensif, complet et systématique, de mesures de promotion des exportations à l'échelon national et international;

Réaffirmant l'importance des moyens de financement extérieurs accordés dans des conditions et selon des modalités qui garantissent la contribution effective dudit financement au développement économique et social des pays latino-américains et, notamment, une expansion de leur capacité d'exportation,

Décide:

1. De recommander au secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine d'accorder une attention particulière dans son programme de travail aux activités ci-après:

a) L'étude des modalités et des mécanismes permettant d'assurer l'exécution effective par les pays développés des divers engagements qu'ils ont pris ou prennent en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement, compte tenu des activités que poursuivent la CNUCED, le GATT et d'autres organismes internationaux,

b) L'examen des éléments et des instruments de la politique commerciale des pays latino-américains qui contribuent à stimuler et à diversifier les exportations, notamment à accélérer l'exportation d'articles manufacturés et semi-finis,

c) L'examen des modalités de l'aide alimentaire, la revision de ses mécanismes et le perfectionnement des systèmes de consultation qui facilitent l'écoulement rationnel des excédents,

/d) L'examen de

d) L'examen de la façon dont les pays latino-américains s'organisent pour élaborer et appliquer leur politique commerciale, et les services consultatifs à fournir dans ce domaine aux pays qui en font la demande,

e) L'analyse de la situation générale ou des situations particulières, dans le secteur des transports maritimes, qui affectent ou déterminent les échanges extérieurs des pays d'Amérique latine ou le développement de leurs flottes marchandes nationales et leur participation à ces échanges, ainsi que l'analyse de l'infrastructure des transports maritimes et de sa modernisation,

f) L'étude des relations commerciales avec les Etats-Unis, les pays de la Communauté économique européenne et d'autres pays développés (caractéristiques, évolution), en s'attachant tout particulièrement à définir les restrictions qui frappent les produits qui présentent un intérêt pour les pays latino-américains,

g) L'étude des modalités concrètes qui favoriseraient l'expansion du commerce avec les autres pays en voie de développement et avec les pays socialistes,

h) L'intensification de ses activités relatives à la promotion des exportations, en étudiant particulièrement les problèmes de l'offre et de la commercialisation,

i) De continuer à organiser des cours réguliers pour former des spécialistes latino-américains en matière de politique commerciale,

j) De poursuivre ses travaux dans le domaine du financement extérieur, notamment en ce qui concerne le volume, les modalités et les conditions de ce financement, et de préparer une étude sur les courants de capitaux à destination et en provenance de l'Amérique latine.

2. Pour mieux exécuter les activités susmentionnées, le secrétariat pourra, s'il le juge nécessaire, convoquer des consultants ou des groupes d'experts des gouvernements des pays latino-américains qui s'intéressent aux questions ou aux domaines étudiés.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 14/Rev.1

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

Argentine, Colombie, Pérou, Trinité-et-Tobago et Venezuela: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant la nécessité de stimuler les exportations des pays latino-américains comme une condition indispensable pour atteindre les objectifs de développement que ces pays pourront se fixer pour la prochaine Décennie,

Estimant que les conditions essentielles à cette fin sont notamment:

a) Une action internationale concertée qui garantisse l'exécution effective des divers engagements pris par les pays développés en ce qui concerne la réduction et l'élimination des barrières qui entravent les importations de produits dont l'exportation intéresse les pays en voie de développement, le fait de ne pas imposer de nouvelles restrictions ou de ne pas augmenter celles qui existent déjà et l'amélioration des conditions dans lesquelles se développe le commerce de ces pays,

b) L'accroissement rapide et la diversification des exportations latino-américaines et le développement accéléré des exportations d'articles manufacturés et semi-finis. A cette fin, l'action internationale doit être complétée par des mesures intérieures visant à rationnaliser les productions et à promouvoir les industries qui peuvent exporter,

c) L'étude du problème de l'aide alimentaire,

d) L'écoulement rationnel des excédents et des stocks,

/e) La diversification

e) La diversification des marchés,

f) L'amélioration des conditions du commerce maritime ainsi que de la structure et du montant des taux de fret,

g) La formulation et l'application de politiques commerciales nationales, dynamiques et souples pour pouvoir les adapter aux conditions de l'évolution du commerce international,

h) Un programme d'action intensif, complet et systématique en matière de promotion et de financement des exportations latino-américaines à l'échelon national et international;

Réaffirmant l'importance du financement extérieur et de son expansion dans des conditions et selon des modalités qui garantissent la contribution effective du dit financement au développement économique et social des pays latino-américains et, notamment, un accroissement de leur capacité d'exportation,

Décide:

1. De recommander au secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine d'accorder une attention particulière dans son programme de travail aux activités ci-après:

a) L'étude des modalités et des mécanismes permettant d'assurer l'exécution effective par les pays développés des divers engagements qu'ils ont pris ou prennent en ce qui concerne leurs relations commerciales avec les pays en voie de développement, compte tenu des activités que poursuivent la CNUCED, le GATT et d'autres organismes internationaux;

b) L'examen des éléments et des instruments de la politique commerciale des pays latino-américains qui contribuent à stimuler et à diversifier les exportations, notamment à accélérer l'exportation d'articles manufacturés et semi-finis;

c) L'examen des modalités de l'aide alimentaire;

d) La revision des mécanismes et la mise au point des systèmes de consultation qui facilitent l'écoulement rationnel des excédents et des stocks;

/e) La détermination

e) La détermination des effets des politiques agricoles des pays développés, en particulier des pays de la CEE, sur les exportations latino-américaines, ainsi que l'analyse des moyens de restructurer la production;

f) L'examen de la façon dont les pays latino-américains s'organisent pour élaborer et appliquer leur politique commerciale, et les services consultatifs à fournir dans ce domaine aux pays qui en font la demande;

g) L'analyse de la situation générale ou des situations particulières, dans le secteur des transports maritime, qui affectent ou déterminent les échanges extérieurs des pays d'Amérique latine ou le développement de leurs flottes marchandes nationales et leur participation à ces échanges, ainsi que l'analyse de l'infrastructure des transports maritimes et de sa modernisation;

h) L'étude des relations commerciales avec les pays développés, en s'attachant tout particulièrement à définir les restrictions qui frappent les produits qui présentent un intérêt pour les pays latino-américains;

i) L'étude des modalités concrètes qui favoriseraient l'expansion du commerce avec les autres pays en voie de développement ainsi qu'avec les pays socialistes;

j) L'intensification de ses activités relatives à la promotion des exportations, en étudiant particulièrement les problèmes de l'offre, de la commercialisation et du financement, y compris l'assurance-crédit;

k) Continuer à organiser des cours réguliers pour former des spécialistes latino-américains en matière de politique commerciale;

l) Poursuivre ses travaux dans le domaine du financement extérieur, notamment en ce qui concerne le volume, les modalités et les conditions de ce financement, et de préparer une étude sur les courants de capitaux à destination et en provenance de l'Amérique latine.

m) Examiner les divers aspects de la dépendance technologique des pays en voie de développement à l'égard des pays développés;

/2. De demander

2. De demander aux pays développés et à la CEE de mettre à la disposition du secrétariat autant de données qu'il leur sera possible de fournir aux fins des études visées à l'alinéa e) du paragraphe 1 de la présente résolution;

3. De suggérer que, pour mieux exécuter les activités susmentionnées, le secrétariat pourra réunir des consultants et, d'accord avec les gouvernements, constituer et convoquer des réunions d'experts gouvernementaux des pays latino-américains qui s'intéressent aux questions ou aux domaines considérés;

4. De prier le secrétariat, en exécutant les travaux susmentionnés, de coordonner son activité avec celle des institutions spécialisées et de demander leur concours s'il le juge nécessaire.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 15

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR (POLITIQUE COMMERCIALE DE L'AMERIQUE LATINE)

A sa 8ème séance plénière, la Commission a décidé de créer un Groupe de travail pour examiner le point 6 de l'ordre du jour, relatif à la politique commerciale de l'Amérique latine. Le Groupe a décidé de désigner comme coordonnateur pour diriger ses travaux M. Juan Somavía, de la délégation chilienne.

A la première réunion du Groupe de travail, le représentant du secrétariat a brièvement présenté le document intitulé La política comercial exterior de América Latina (E/CN.12/816). Après avoir indiqué les idées principales de ce document, il a souligné qu'il ne s'agissait nullement d'atténuer l'importance des exportations de produits primaires, mais de signaler que les caractéristiques de la demande mondiale de ces produits présentent dans beaucoup de cas des perspectives très défavorables pour ce qui est du maintien d'un taux suffisant d'expansion qui soit compatible avec les besoins du développement économique et social, même dans l'hypothèse que des progrès soient accomplis dans l'application des diverses recommandations adoptées au niveau international en vue de l'expansion du commerce des pays en voie de développement. Pour cette raison, ainsi que pour d'autres raisons relatives au processus d'industrialisation, à la participation au progrès technique et, d'une manière générale, à la nécessité de disposer de marchés beaucoup plus vastes que les marchés nationaux pour l'écoulement de la production intérieure, il est indispensable que les pays latino-américains développent leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis à un rythme accéléré. Le secrétariat estime que, d'une façon générale, les problèmes qui se posent en

/matière de

matière de commerce international de produits primaires sont suffisamment connus et que les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les résoudre sont déjà prévues dans de nombreuses recommandations et déclarations. En outre, il existe d'autres engagements de la part des pays développés et il importe maintenant d'entreprendre dans ce domaine une action résolue pour obtenir l'exécution effective de ces engagements.

D'autre part, on n'a pas suffisamment pris conscience, du moins dans la plupart des pays en voie de développement, des conséquences nombreuses et complexes d'une politique de développement des exportations d'articles manufacturés et semi-finis, en particulier pour ce qui est de la politique d'industrialisation, d'investissement, d'importation, etc., ni des nombreuses mesures qu'il y a lieu de prendre, d'une manière systématique et complète, dans ces domaines ainsi que dans d'autres, comme la promotion des exportations, afin de pouvoir soutenir la concurrence avec succès sur les marchés mondiaux.

En outre, le représentant du secrétariat a noté que les possibilités d'accroître rapidement les exportations d'articles manufacturés étaient certainement plus favorables pour les pays qui ont déjà entamé leur processus d'industrialisation; il serait utile que les autres pays où le processus d'industrialisation et celui du remplacement des importations en sont encore à leurs débuts puissent tirer parti de l'expérience acquise par les premiers.

A cet égard il a insisté sur la nécessité de mettre en oeuvre sans tarder l'accord réalisé à la deuxième CNUCED concernant l'institution d'un système général de préférences non réciproques et non discriminatoires en faveur des articles manufacturés exportés par les pays en voie de développement; il a souligné en outre qu'il importait, que dans le cadre d'un tel système de préférences générales, on accordât une attention spéciale à la réglementation du recours aux échappatoires ou aux clauses de sauvegarde: en effet, cette pratique pourrait

/contrecarrer les

contrecarrer les objectifs mêmes du système du fait que la continuité et la sécurité nécessaires de l'accès aux marchés des nouveaux courants d'exportation ne seraient pas garanties. Toutefois, cette mesure ainsi que d'autres qui ont été proposées dans le domaine de la coopération économique internationale seraient inopérantes si les pays latino-américains ne les complètaient pas par une action intensive et résolue au niveau national afin de mener à bien un programme systématique et généralisé visant à rationaliser les structures de production de la région, à promouvoir la création ou l'expansion d'industries susceptibles d'exporter leur production, à formuler et à mettre en oeuvre d'une manière appropriée une politique commerciale (notamment en matière de change) à long terme suffisamment dynamique et souple.

Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction au secrétariat pour la documentation concernant cette question de l'ordre du jour et elles ont souligné divers points qui, selon elles, étaient du plus grand intérêt, en indiquant toutefois que certaines conceptions de caractère général pouvaient ne pas être rigoureusement valables pour tel ou tel pays.

A cet égard, quelques délégations ont déclaré qu'à leur avis certaines analyses figurant dans le document du secrétariat ne reflétaient pas exactement la situation et les problèmes de la politique commerciale de certains pays d'Amérique latine. Elles estimaient qu'au moins en ce qui concerne certains pays, la politique commerciale, au cours de la décennie écoulée, ne pouvait pas être considérée comme un élément passif, étant donné que de profondes modifications avaient été apportées à la législation sur le commerce extérieur. Elles ont fait observer en outre que le lent accroissement des exportations des pays en voie de développement était affecté par des mesures protectionnistes telles que la politique agricole de la CEE et les restrictions apportées aux importations de textiles dans certains pays, notamment aux Etats-Unis. Les mêmes délégations ont déclaré,

/au sujet

au sujet de l'importance accordée dans le document du secrétariat aux exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays latino-américains, qu'on ne pouvait raisonnablement pas s'attendre à ce que le commerce extérieur latino-américain se transforme, dans le cadre de la deuxième Décennie du développement, en un élément moteur de la croissance régionale, sous l'effet des IO pour IOO de produits manufacturés qui entrent dans les exportations de l'Amérique latine.

Les délégations de pays latino-américains ont demandé que de plus grands efforts soient faits pour assurer l'exécution rapide et satisfaisante des engagements et des recommandations concernant le commerce des produits primaires et des articles manufacturés des pays en voie de développement.

Les pays latino-américains ont souligné tout particulièrement les obligations qui incombaient, selon eux, aux pays développés en ce qui concerne le maintien du statu quo, la réduction et la suppression des droits de douane et des restrictions non tarifaires qui entravent l'importation et la commercialisation des produits primaires, la négociation d'accords internationaux sur ces produits et la stricte application desdits accords (l'existence de certaines pratiques contraires à ces accords a été mentionnée), les modalités de l'écoulement des excédents et de l'utilisation des stocks, la révision des politiques qui favorisent des productions inéconomiques aux dépens des produits latino-américains et, en particulier, la révision des politiques de protection agricole qui dérèglent gravement le commer international, notamment par l'effet des subventions à l'exportation. On a également marqué l'intérêt qu'il y aurait à organiser au GATT une série spéciale de négociations concernant les produits de base qui n'ont pas été traités comme il convenait lors du "Kennedy Round", pour établir sur des bases satisfaisantes les conditions de l'accès au marché mondial de ces produits et de la concurrence en ce qui les concerne.

Les délégations des pays latino-américains ont été d'accord pour dire que la création rapide d'un système de préférences générales

/sans réciprocité

sans réciprocité ni discrimination en faveur des articles manufacturés des pays en voie de développement contribuerait à améliorer les perspectives d'expansion des exportations de ces pays. On a fait observer à ce propos que, pour que le système de préférences générales ait des effets vraiment positifs sur les exportations des pays en voie de développement, il fallait qu'il ménage une marge préférentielle suffisante eu égard aux niveaux tarifaires existants, mais on a également reconnu qu'il n'était pas moins important d'établir des garanties raisonnables de la continuité des avantages du système, lesquels pouvaient être neutralisés, partiellement ou en totalité, par un recours unilatéral à des clauses de sauvegarde. A ce propos, on a fait observer que l'intention exprimée par les pays de l'OCDE de présenter des listes de concessions proposées n'avait pas encore été mise à exécution par tous les pays, puisque ni les Etats-Unis ni le Canada ne l'avaient fait.

On a demandé à un représentant si ce retard résultait de difficultés administratives ou s'il s'agissait d'un changement d'attitude sur le fond. Le représentant en question a indiqué que son pays était disposé à mettre en oeuvre l'engagement adopté à la deuxième CNUCED concernant l'institution du système général de préférences. Un autre représentant a signalé que la liste de son pays, qui était très longue, avaitdéjà été établie et que son gouvernement avait une attitude très positive à l'égard du système de préférences générales.

En ce qui concerne le financement extérieur, les délégations des pays latino-américains ont souligné tout spécialement les problèmes que posent les crédits liés. On a déclaré à ce sujet que la proportion de ces crédits, non seulement avait augmenté au cours des dernières années, mais aussi que leurs conditions devenaient de plus en plus défavorables, au point que l'objet de ces crédits ne semblait plus être de soutenir les programmes de développement économique, mais principalement de promouvoir les exportations des pays prêteurs. Quelques délégations latino-américaines ont évoqué les déboires de leurs pays en matière de crédits liés, citant des cas précis où ces pays avaient

/manqué d'importantes

manqué d'importantes opérations d'exportation du fait qu'ils n'étaient pas, comme certains de leurs concurrents à même d'offrir ce genre de crédits. De l'avis général des délégations des pays latino-américains, les crédits liés non seulement augmentaient sensiblement le coût des produits à l'importation desquels devaient être utilisés les prêts en question, avec les effets inflationnistes concomitants, mais en outre ces pays étaient tenus d'accorder l'entrée en franchise à ces importations, ce qui déséquilibrait les courants commerciaux - notamment en ce qui concerne les possibilités d'expansion des échanges entre pays latino-américains - et entravait la mise en oeuvre effective des préférences négociées au sein de l'ALALE.

En ce qui concerne le financement extérieur, la plupart des pays latino-américains ont indiqué qu'il fallait accroître les facilités d'accès aux marchés financiers, publics et privés, des pays développés et qu'il était urgent de créer un mécanisme permettant de réduire les taux d'intérêt élevés dont les prêts étaient actuellement assortis. Les mêmes délégations ont parlé de la nécessité de respecter le principe selon lequel l'utilisation des crédits obtenus à l'extérieur doit être déterminée d'après les priorités que le pays emprunteur a lui-même définies. A cet égard, on a fait observer que les investissements privés étrangers pouvaient constituer un stimulant pour le développement, notamment en tant que moyen de transfert et d'assimilation de la technique moderne. On a néanmoins fait observer que les investissements privés étrangers ne doivent pas être considérés comme un élément de la politique de coopération internationale pour le développement de l'Amérique latine. Une délégation latino-américaine a déclaré qu'elle était opposée aux investissements privés étrangers.

Enfin les pays latino-américains ont souligné qu'il importait de résoudre les problèmes qui font obstacle à l'accroissement des liquidités internationales en appliquant dès que possible le système des droits de tirage spéciaux, mais en l'utilisant de manière à favoriser l'accroissement des moyens de financement extérieurs disponibles pour les pays en voie de développement.

/Les délégations

Les délégations latino-américaines ont porté des problèmes existant dans le domaine des transports maritimes, en soulignant spécialement les répercussions défavorables des augmentations des taux de frêt imposées unilatéralement par les conférences maritimes dont les lignes desservent les ports latino-américains et le fait que les pays intéressés ne sont nullement responsables des facteurs invoqués par les conférences maritimes pour justifier ces augmentations. On a accordé une importance particulière à la révision de toute la structure des frêts internationaux et on a de nouveau affirmé qu'il était urgent de développer les marines marchandes latino-américaines et de réserver aux marines nationales ou régionales une participation équitable à leurs courants commerciaux respectifs.

Le représentant d'un pays latino-américain a évoqué le problème que pose la dépendance technologique des pays en voie de développement vis-à-vis des pays développés, en le rattachant notamment à celui des investissements étrangers, et il a indiqué que son pays souhaiterait que le secrétariat de la CEPAL effectue une étude sur cette question.

Le représentant d'un autre pays d'Amérique latine a jugé qu'il était indispensable que les pays de la région agissent pendant que les pays développés en étaient encore au stade des propositions en ce qui concerne les concessions qu'ils pourraient offrir à l'Amérique latine. Sur ce point, il a exprimé le voeu que le secrétariat de la CEPAL analyse les effets que les suggestions relatives au réaménagement de la politique agricole de la Communauté économique européenne que la Commission de la CEE a soumises à l'examen des pays membres de la Communauté pourraient avoir sur les exportations de l'Amérique latine si elles étaient adoptées.

Le représentant d'un pays développé a déclaré que son gouvernement souhaitait tout particulièrement augmenter ses échanges commerciaux avec les pays latino-américains et prenait à cet effet diverses mesures aménageant notamment ses institutions et intensifiant ses contacts par

/les missions

les missions et représentations commerciales. Il a indiqué que son gouvernement faisait une étude détaillée du marché qu'offrait son pays aux produits latino-américains et que cette étude serait communiquée aux pays de la région.

La délégation d'un autre pays développé a dit que son gouvernement n'approuvait pas certaines des observations formulées dans le document du secrétariat quant aux régimes préférentiels. En soulignant l'importance que revêtait, en principe et en fait, la prochaine application d'un système général de préférences, elle a déclaré que l'existence de régimes de préférences spéciales constituait un précédent qui avait contribué à faire accepter l'établissement d'un régime général de préférences. Elle a déclaré, en outre, que le document du secrétariat montrait que le problème de l'instabilité des cours des produits primaires était au moins aussi important que celui des débouchés et que son pays avait préconisé l'organisation internationale des marchés de produits primaires. Elle a dit aussi que les problèmes du secteur agricole dans les pays en voie de développement étaient d'une grande complexité et ne pouvaient être envisagés sans tenir compte des questions de la stabilité des cours et des débouchés, soulignant que la production agricole des pays développés pouvait contribuer à combler le déficit alimentaire de certains pays en voie de développement.

Au sujet du document concernant les faits récents intervenus dans le processus d'intégration latino-américaine, la majorité des délégations d'Amérique latine ont mentionné la précieuse collaboration que la CEPAL apporte au secrétariat de l'ALALE, mais certaines délégations ont dit qu'elles n'approuvaient pas certains jugements et certaines interprétations formulés dans ledit document.

Les délégations ont estimé, d'une manière générale que la CEPAL devrait poursuivre et développer ses recherches dans le domaine de l'intégration latino-américaine et continuer à collaborer étroitement avec les organes régionaux et sous-régionaux d'intégration.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance No.16

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte du paragraphe 15 de son mandat et des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant que le Gouvernement du Guatemala l'a invitée à tenir sa quatorzième session à Guatemala,

1. Remercie le Gouvernement guatémaltèque de sa généreuse invitation;

2. Décide de tenir sa quatorzième session dans la ville de Guatemala au mois d'avril 1971, ou au mois de mai si cela se révèle nécessaire à la suite des consultations que le Secrétaire exécutif de la Commission aura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement guatémaltèque.

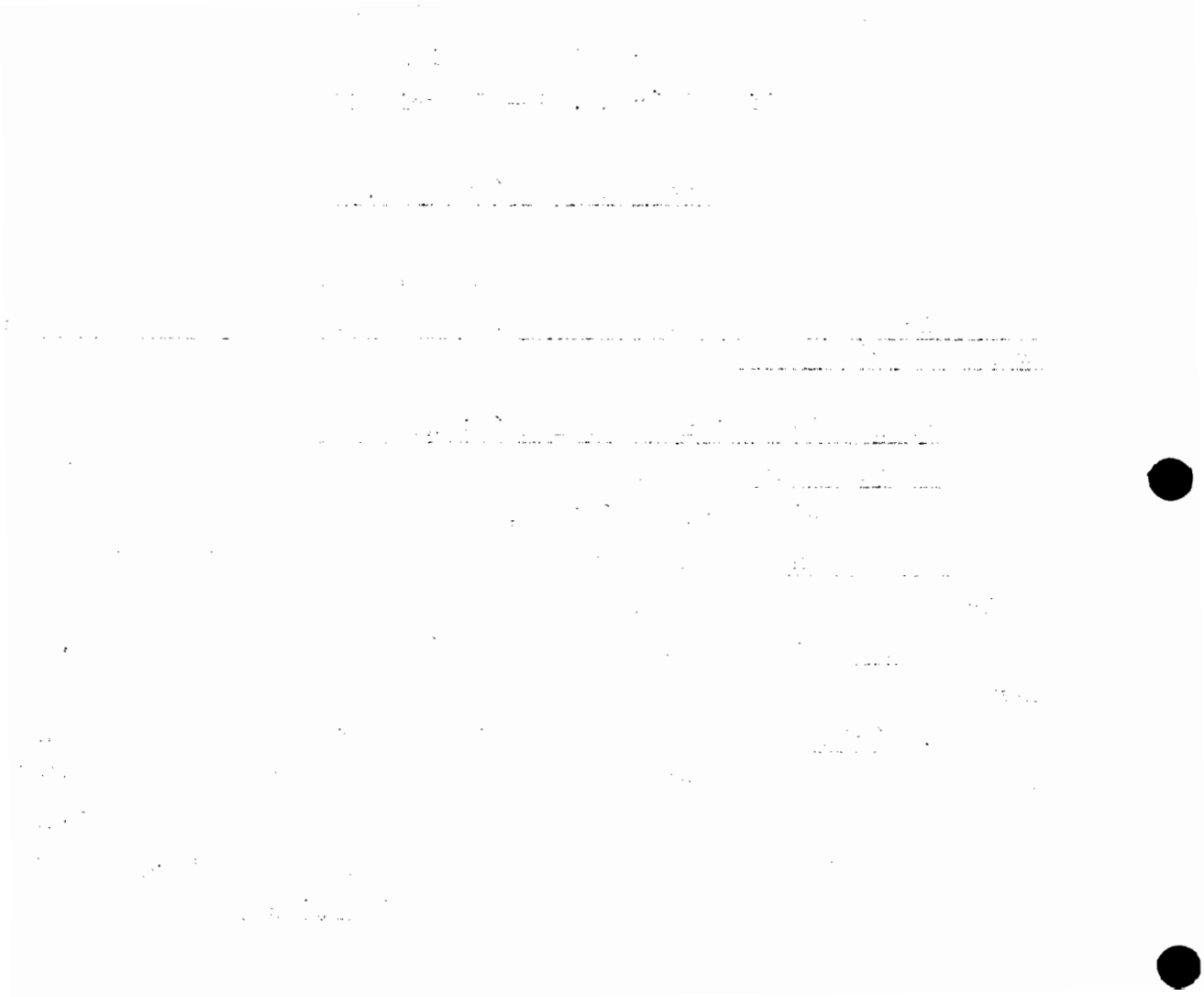

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 17

SERVICES CONSULTATIFS TECHNIQUES FOURNIS A L'ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE ECHANGE

Bolivie et Pérou: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 44 du Traité de Montevideo et du Protocole Nº 3 relatif à la coopération et aux services consultatifs techniques que la CEPAL fournit à l'ALALE, un Bureau a été créé à Montevideo pour répondre en permanence aux besoins des Parties contractantes et du secrétariat de l'ALALE, conformément aux programmes de travail communs établis périodiquement à l'échelon des secrétariats,

Tenant compte de ce qu'il faut renforcer ledit Bureau pour mieux exécuter ces programmes de travail communs,

Recommande au Secrétaire exécutif de la CEPAL, lorsqu'il établira l'ordre de priorité des programmes de travail de la Commission et de l'utilisation des ressources disponibles, de renforcer la capacité de travail du Bureau de Montevideo;

Demande que les travaux communs et les services consultatifs permanents soient intensifiés, au cours des prochaines années, conformément à l'ordre de priorité arrêté avec les organes de l'ALALE et aux besoins des Parties contractantes au Traité.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 18

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SES RAPPORTS AVEC LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT

France: amendement au projet de résolution présenté par l'Argentine, la Colombie, le Pérou, la Trinité et Tobago et le Venezuela (Document de séance Nº 14)

Modifier comme suit l'alinéa f) du paragraphe 1 du dispositif:

"f) l'étude des relations commerciales avec les pays développés (caractéristiques, évolution) en s'attachant aux secteurs qui présentent un intérêt tout particulier pour les pays latino-américains".

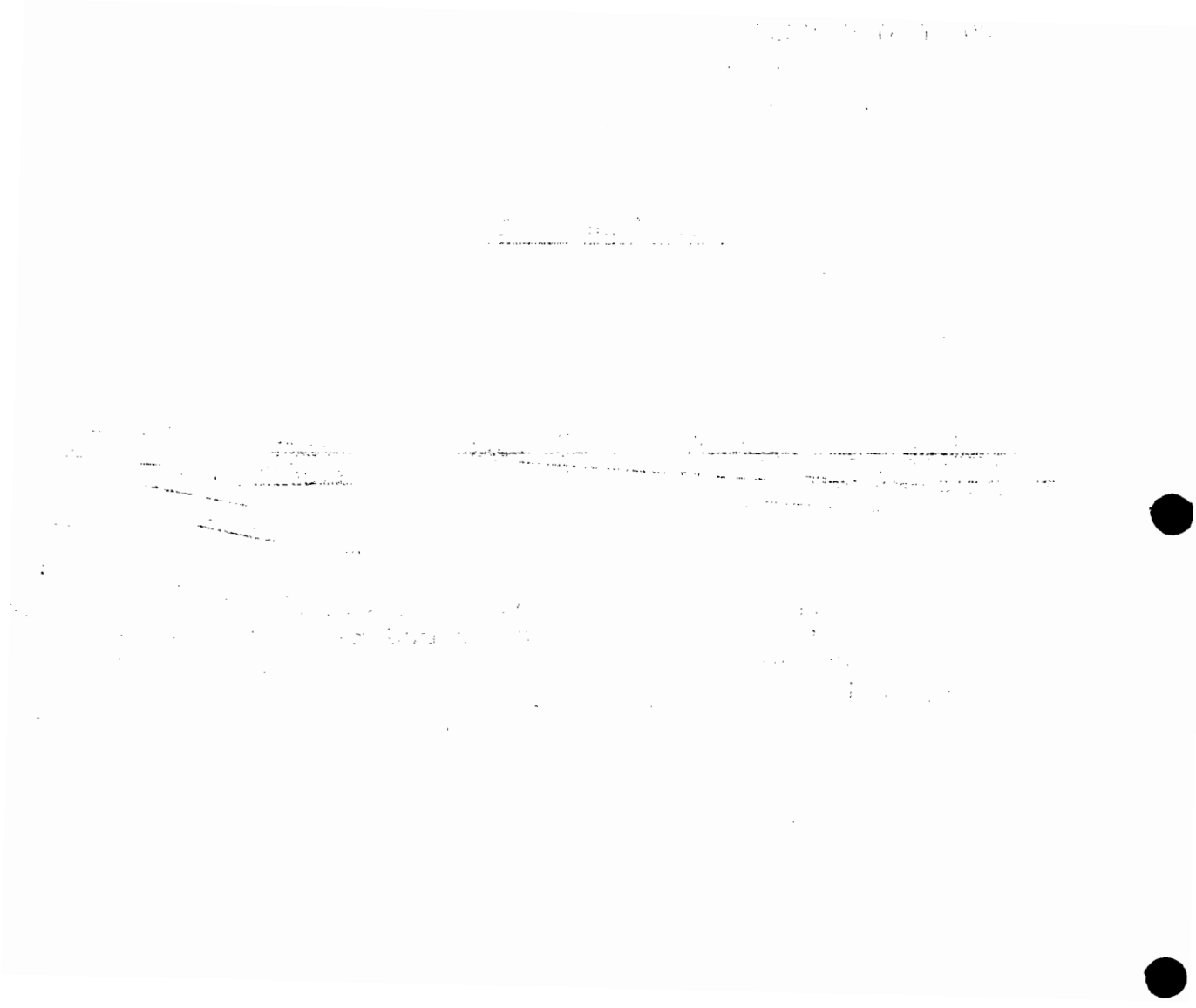

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

Document de séance Nº 19

ELECTION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE (CELADE)

CANDIDATURES PROPOSEES

Colombie	M. Alvaro López T., (Economiste - démographe)	Professeur de démographie et d'économie, Universidad de los Andes.
Pérou	M. Benjamín Samamé, (Economiste)	Directeur du Centro de Investigaciones Sociales por Muestreo, Ministère du travail

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Treizième session

Lima (Pérou), 14-23 avril 1969

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE 1969-1971

Document de séance No. 20

Mexico et Argentine: projet de résolution

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Ayant examiné le projet de programme de travail et d'ordre de priorité pour 1969-1971 contenu dans les documents E/CN.12/835 et Corr.1,

Ayant apporté au dit projet les ajustements proposés par les gouvernements des Etats membres et incorporé les modifications qui découlent des résolutions et accords approuvés à la présente session,

Tenant compte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur sa deuxième session (E/4493/Rev.2), et notamment du paragraphe 30 a) i) de ce rapport, en ce qui concerne les décisions sur lesquelles s'appuient les programmes et projets,

1. Approuve le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1969-1971, avec les modifications introduites conformément aux résolutions et accords adoptés à la treizième session;

2. Réaffirme les résolutions relatives aux projets spécifiques figurant dans ledit programme de travail et ordre de priorité.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIEME SESSION

475. A sa treizième session, la Commission a adopté les résolutions suivantes:

284 (XIII)	Amendements au règlement intérieur de la Commission
285 (XIII)	Coopération avec la Commission spéciale de coordination latino-américaine
286 (XIII)	Institut latino-américain de planification économique et sociale
287 (XIII)	Réunions du Conseil d'administration de l'Institut de planification économique et sociale
288 (XIII)	Bureau des Antilles de la CEPAL
289 (XIII)	Deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement
290 (XIII)	Développement de l'Amérique latine pendant la deuxième Décennie
291 (XIII)	La politique commerciale et ses rapports avec la stratégie du développement
292 (XIII)	Coopération financière extérieure
293 (XIII)	Services consultatifs techniques fournis à l'Association latino-américaine de libre-échange
294 (XIII)	Lieu et date de la prochaine session
295 (XIII)	Programme de travail et ordre de priorité 1969-1971

/476. Le

476. Le texte des résolutions est le suivant:

284 (XIII) AMENDEMENTS AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de la résolution 1379 (XLV) du Conseil économique et social, qui recommande que les organismes subsidiaires du Conseil, parmi lesquels sont comprises les commissions économiques régionales, se passent de comptes rendus analytiques de leurs séances afin de réduire le volume de la documentation,

Rappelant la résolution 1376 (XLV) du Conseil économique et social, qui recommande à la Commission d'insérer dans son règlement intérieur un nouveau chapitre concernant les consultations avec d'autres organisations au sujet des propositions en vue d'entreprendre de nouvelles activités, afin de réaliser une meilleure coordination,

Considérant la note E/CN.12/814 et Add. 1 du secrétariat sur ces questions,

1. Décide de supprimer du règlement intérieur les articles 46, 47 et 48, relatifs aux comptes rendus analytiques des séances de la Commission et de les remplacer par un nouvel article libellé comme suit:

"En règle générale, il n'est pas établi de comptes rendus analytiques des séances de la Commission. Toutefois, la Commission se réserve le droit de demander des comptes rendus analytiques pour tout débat qui exigerait un traitement spécial. En tout état de cause, si une délégation quelconque en fait la demande, les vues que cette délégation souhaite formuler sont consignées dans le rapport du Rapporteur."

2. Décide en outre d'insérer dans le règlement intérieur de la Commission un nouveau chapitre XI intitulé "Consultations avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique" et de renuméroter en conséquence les chapitres suivants;

3. Décide enfin que le nouveau chapitre XI contiendra un article libellé comme suit:

/"a) Lorsqu'un

"a) Lorsqu'un point dont on a proposé l'inscription à l'ordre du jour provisoire d'une session contient une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités qui se rapportent à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif entre en consultation avec l'institution ou les institutions intéressées et fait rapport à la Commission sur les moyens de coordonner l'emploi des ressources des diverses organisations.

b) Lorsqu'une proposition tendant à ce que l'Organisation des Nations Unies entreprenne de nouvelles activités se rapporte à des questions intéressant directement une ou plusieurs institutions spécialisées ou l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Secrétaire exécutif, après avoir consulté dans toute la mesure possible les représentants de l'institution ou des institutions intéressées attire l'attention des participants sur ces aspects de la proposition.

c) Avant de prendre une décision sur les propositions dont il est question ci-dessus, la Commission s'assure que les institutions intéressées ont été dûment consultées."

122ème séance
15 avril 1969

285 (XIII) COOPERATION AVEC LA COMMISSION SPECIALE DE COORDINATION LATINO-AMERICAINE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant le concours précieux et efficace et les services consultatifs fournis par le secrétariat de la CEPAL à la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA), conformément aux dispositions de la résolution 262 (AC.58) du Comité plénier de la Commission,

Tenant compte de ce que la CECLA a décidé, par sa résolution 15/68M, adoptée à sa quatrième réunion à l'échelon ministériel, de prier la CEPAL d'envisager la possibilité de renforcer ses services techniques pour fournir régulièrement des services consultatifs à la CECLA, coopérant ainsi avec les organismes nationaux de liaison et les autres organisations qui conseillent la CECLA, comme le Centre d'études monétaires latino-américaines (CEMLA), le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALE), qui collaborent à la préparation et aux travaux des diverses réunions,

Eu égard au désir qu'ont manifesté les pays latino-américains membres de la CECLA de voir le secrétariat de la CEPAL continuer à s'acquitter de ces fonctions de manière régulière et continue,

1. Accueille favorablement la demande formulée par les gouvernements des pays latino-américains membres de la CECLA dans la résolution 15/68M précitée;

2. Recommande en conséquence à son secrétariat de continuer à prêter régulièrement son concours à la CECLA et à lui fournir des services consultatifs, en faisant les études que la CECLA peut lui demander et en participant à ses réunions en qualité d'organisme-conseil.

128ème séance
18 avril 1969

286 (XIII) INSTITUT LATINO-AMERICAIN DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par la résolution 220 (AC.52) en tant que projet du Fonds spécial des Nations Unies et avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement, ces deux organismes en ayant assuré le financement pour une première phase de cinq ans,

Tenant compte du fait qu'ultérieurement la Commission, par sa résolution 260 (AC.58) a marqué son approbation des travaux réalisés par l'Institut, a estimé que ses fonctions répondaient aux besoins permanents de l'Amérique latine et a adopté des recommandations visant à poursuivre et intensifier à l'avenir les activités de l'Institut,

Considérant que, conformément au Plan d'opérations du Programme des Nations Unies pour le développement signé par des gouvernements latino-américains, la deuxième phase des activités de l'Institut a commencé le 1er juillet 1967 pour une période de quatre ans,

Soulignant que les travaux confiés à l'Institut revêtent une importance particulière pour le progrès de la planification en Amérique latine et sont en rapport étroit avec ceux que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements membres se proposent de mener à bien au cours de la deuxième Décennie du développement,

Reconnaissant que ces travaux apportent une contribution efficace aux efforts des organismes de planification de nombreux pays latino-américains en matière d'organisation, d'élaboration de stratégies, d'exécution d'études et de formation de personnel,

Persuadée que les services que rend l'Institut font l'objet d'une demande croissante de la part des gouvernements et répondent à des besoins à long terme, et qu'il est nécessaire, de ce fait, de doter l'Institut d'une base permanente adéquate une fois achevée sa deuxième phase,

/1. Exprime

1. Exprime au Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement et au Président de la Banque interaméricaine de développement sa vive reconnaissance pour l'appui qu'ils prêtent à l'Institut;

2. Invite le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement à accorder l'appui nécessaire pour placer l'Institut latino-américain de planification économique et sociale sur une base adéquate de continuité et pour assurer son financement à long terme, et invite également les gouvernements à continuer à prêter leur appui pour atteindre cet objectif;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPAL et le Directeur général de l'Institut de prendre, de concert avec le Conseil d'administration de l'Institut, toutes les mesures qu'ils estimeront nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution, et d'entreprendre les consultations voulues avec la Banque interaméricaine de développement pour que l'étroite collaboration qui s'est établie entre les deux institutions se poursuive au-delà du mois de juin 1971.

130ème séance
19 avril 1969

287(XIII) REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE PLANIFICATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Institut latino-américain de planification économique et sociale a été créé par sa résolution 220 (AC.52), sous les auspices de la CEPAL, et du fait que l'alinéa e) du paragraphe 3 de cette résolution dispose que le Conseil d'administration de l'Institut se réunit au moins deux fois par an,

Ayant présentes à l'esprit les résolutions 2361(XXIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies et 1264(XLIII) du Conseil économique et social, par lesquelles ces deux organes recommandent à tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies de réduire le nombre de leurs réunions,

Prenant acte de ce que le Conseil d'administration de l'Institut a recommandé, à sa douzième réunion, que ledit Conseil ne se réunisse qu'une fois par an, au lieu de deux comme le prévoit la résolution 220 (AC.52),

Considérant qu'il convient de diminuer la fréquence des réunions, pourvu que cela n'entrave pas les travaux de fond,

Décide de modifier le texte de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution 220, qui se lira comme suit:

"Le Conseil d'administration élit Président un des huit membres mentionnés à l'alinéa b) et approuve le règlement intérieur de ses réunions, qui ont lieu une fois par an."

130ème séance
19 avril 1969

288 (XIII) BUREAU DES ANTILLES DE LA CEPAL

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant l'importance que présentent pour le développement de l'Amérique latine les travaux des bureaux sous-régionaux de la CEPAL,

Tenant compte de ce qu'un bureau sous-régional pour les Antilles a été créé en décembre 1966 avec des ressources limitées,

Reconnaissant le travail utile qui a été accompli par ce bureau des Antilles,

Considérant le volume du travail qu'il reste à faire et le nombre de rapports demandés d'urgence par des gouvernements membres, rapports qui sont d'une importance vitale pour le développement de la sous-région,

Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'attribuer une priorité élevée au renforcement du Bureau des Antilles de la CEPAL de sorte que des ressources suffisantes soient fournies pour les études urgentes qui sont nécessaires pour assurer le développement de la sous-région ainsi qu'une coopération plus efficace avec d'autres pays latino-américains.

130ème séance
19 avril 1969

293(XIII) SERVICES CONSULTATIFS TECHNIQUES FOURNIS A L'ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE ECHANGE

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article 44 du Traité de Montevideo et du Protocole Nº 3 relatif à la coopération et aux services consultatifs techniques que la CEPAL fournit à l'ALALE, un Bureau a été créé à Montevideo pour répondre en permanence aux besoins des Parties contractantes et du secrétariat de l'ALALE, conformément aux programmes de travail communs établis périodiquement à l'échelon des secrétariats,

Tenant compte de ce qu'il faut renforcer ledit Bureau pour mieux exécuter ces programmes de travail communs,

Recommande au Secrétaire exécutif de la CEPAL, lorsqu'il établira l'ordre de priorité des programmes de travail de la Commission et de l'utilisation des ressources disponibles, de renforcer la capacité de travail du Bureau de Montevideo;

Demande que les travaux communs et les services consultatifs permanents soient intensifiés, au cours des prochaines années, conformément à l'ordre de priorité arrêté avec les organes de l'ALALE et aux besoins des Parties contractantes au Traité.

133ème séance
22 avril 1969

294(XIII) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine

Tenant compte du paragraphe 15 de son mandat et des articles 1 et 2 de son règlement intérieur,

Considérant que le Gouvernement du Guatemala l'a invitée à tenir sa quatorzième session à Guatemala,

1. Remercie le Gouvernement guatémaltèque de sa généreuse invitation;

2. Décide de tenir sa quatorzième session dans la ville de Guatemala au mois d'avril 1971, ou au mois de mai si cela se révèle nécessaire à la suite des consultations que le Secrétaire exécutif de la Commission aura avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement guatémaltèque.

133ème séance
22 avril 1969